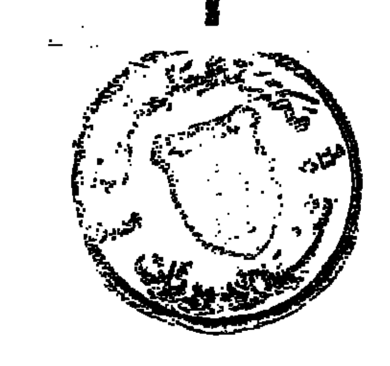


Le Monde

LE MONDE DES LIVRES
LE MONDE DES POCHES

■ Au sommaire : Ponge, Beckett, Finkielkraut, le sang contaminé...



55e ANNÉE – Nº 16805 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — VENDREDI 5 FÉVRIER 1999 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La mémoire enfouie de la guerre d'Algérie

● L'armée de terre ouvre ses archives militaires secrètes jusqu'en décembre 1954 ● Dès 1949, le plus haut représentant de l'Etat colonial reconnaissait et condamnait l'usage courant de la torture ● Le massacre d'Algériens à Paris, en 1961, au cœur d'un procès en diffamation

L'ARMÉE de terre a déclassifié ses archives secrètes sur l'Algérie, pour la période du 10 mars 1946 au 31 décembre 1954. Publiées par une équipe de chercheurs qui ont eu accès aux documents entreposés au service historique de l'armée de terre, elles font apparaître que, dès 1949, les autorités françaises étaient informées des tortures commises par les forces de sécurité en Algérie. Condamnée par deux gouverneurs généraux de l'époque, cette pratique était déjà courante et se généralisa durant la guerre proprement dite. Ces archives montrent aussi que des divergences entre services de renseignement, militaires et civils, n'ont pas permis aux gouvernements d'avoir une juste appréciation de la situation avant l'insurrection de 1954.

Ces révélations interviennent alors que s'ouvre, jeudi 4 février à Paris, le procès en diffamation intenté par Maurice Papon à l'historien Jean-Luc Einaudi. L'ancien préfet de police de Paris reproche à M. Einaudi d'avoir écrit, dans un article publié par *Le Monde* du 20 mai 1998, que le 17 octobre 1961, *« il y eut à Paris un massacre perpétré par les forces de police agissant sous les ordres de Maurice Papon »*. Les défenseurs de M. Einaudi redoutent que M. Papon n'utilise ce procès pour obtenir la cassation de sa condamnation pour complicité de crime contre l'humanité, par les assises de la Gironde où il répondait de sa participation à la déportation de Juifs sous l'Occupation.

Pour ce procès, la défense a fait citer une vingtaine de témoins : des historiens, des manifestants de l'époque et des policiers présents au moment des faits. Interrogé par *Le Monde*, l'un des participants à la manifestation revient sur la brutalité de la répression. *« Aujourd'hui encore, je n'aime pas avoir affaire à la police »*, explique-t-il. Membre du Gouvernement provisoire de la révolution algérienne (GPRA) en 1961, devenu historien de la guerre d'Algérie, Mohammed Harbi a raconté au *Monde* le contexte de cette manifestation.



Lire pages 8 et 9 et notre éditorial page 14

Sur Internet, le commerce électronique est le royaume des PME

LA GRANDE distribution a-t-elle peur d'Internet ? A voir le peu de sites commerciaux créés par les ténors du secteur, on pourrait le croire. Seuls Casino et Promodès ont tenté une discrète incursion sur le web, en créant des supermarchés virtuels appuyés sur leur réseau de magasins de proximité. L'exemple du géant américain Wal-mart n'est guère probant : son site américain est six fois moins visité que celui du libraire virtuel Amazon.com. Internet est pour l'heure le royaume de petites entreprises innovantes et réactives, comme « fromages.com ». Le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, devait annoncer, jeudi 4 février, une série de mesures favorisant le développement de l'usage de la Toile dans la vie courante, en permettant notamment aux contribuables de déclarer leurs impôts par Internet.

Lire page 16

François Hollande part en campagne pour l'Europe de la croissance et de l'emploi

*« **DONNER** un nouveau cours à la construction européenne »*, avec *« priorité à la croissance, à l'emploi et au renforcement de l'Europe politique »*, tel est l'axe de la campagne que François Hollande, premier secrétaire du PS, entend mener aux élections du 13 juin. Prêt à *« relever le défi »* de la *« confrontation de politique intérieure »* que recherche, selon lui, la droite, M. Hollande explique, dans un entretien au *Monde*, comment il en est venu à se délarer candidat à la direction de la liste socialiste, après avoir *« considéré qu'il n'y avait pas d'automaticité à ce que le premier secrétaire soit nécessairement candidat »*. Il n'envisage de présence des chevènementistes sur sa liste que *« sur les bases d'un accord politique »* et souligne que le *« fédéralisme »* est *« nécessairement »* contenu dans l'Union européenne.

Lire page 5

B. KRAFT/SYGMA

Au Parlement, Tintin est à droite de la gauche et à gauche de la droite

LE GÉNÉRAL de Gaulle souffla un jour à l'oreille d'André Malraux que son *« seul rival international était Tintin »*. La confidence est passée à la postérité, mais une grave question n'a toujours pas de réponse : le héros d'Hergé est-il de droite ou de gauche ? Mercredi 3 février, dans les sous-sols de l'Assemblée nationale, cinq députés appartenant au « Club des parlementaires tintinophiles », présidé par Dominique Bussereau (DL, Charente-Maritime), ont relancé ce débat, profitant du soixante-dixième anniversaire du reporter du *Petit Vingtième*.

Les discussions, suivies avec passion par plusieurs télévisions d'Europe mais aussi d'Australie et du Canada, ont commencé par un rappel *« objectif »* des intrusions de Tintin sur le terrain politique. L'occasion de rappeler que le journaliste à la houpette n'a jamais aimé la guerre, qu'il n'a jamais tué personne, qu'il s'en est pris au communisme *(Tintin au pays des Soviets)* autant qu'au libéralisme *(Tintin en Amérique)*, qu'il a dénoncé l'esclavage *(Coke en stock)*, a participé à la chute d'un dictateur *(Tintin chez les Picaros)* et s'est attaqué au trafic de drogue *(Le Lotus bleu)*. Premier orateur inscrit, Yann Galut (PS, Cher) a fait semblant de révéler que Jacques Chirac avait décidé d'avancer la prochaine élection présidentielle au 1er avril 1999.

« La gauche plurielle a décidé de présenter Tintin, synthèse parfaite de Lionel Jospin, Daniel Cohn-Bendit et Jean-Pierre Chevènement », a annoncé l'élu berrichon, tout en rêvant à voix haute d'un futur gouvernement dans lequel siégeraient la Castafiore (à la culture), Chang – ami chinois d'Hergé, récemment décédé – à l'immigration, le patron de la boucherie Sanzot (au commerce, aux PME et à l'artisanat), et les Dupont(d) – *« premiers hommes politiques pacsés »*, selon M. Galut – à la sécurité intérieure.

Didier Quentin (RPR, Charente-Maritime) ne pouvait être en reste. *« Tintin est gaulliste, et je dirais même mieux : gaullien »* : mépris de l'argent et du luxe, haine *« des communistes façon Soviet suprême »* comme *« du capitalisme façon pétrodollar »*. A l'image du Général, Tintin n'incarne ni la droite ni la gauche, affirme-t-il, mais une sorte de *« troisième voie »*. Pour Jean-Marie Bockel (PS, Haut-Rhin), le Tintin des *Picaros* a tout d'un *« Che Guevara de la révolution permanente »*. Et de s'interroger : *« Je me demande si Milou n'est pas la prolongation d'Hergé qui, lui, était de droite. Le rôle de Milou n'est-il pas de remettre Tintin dans la droite ligne à chaque fois qu'il s'égare ? »*

Pour le dernier orateur, André Santini (UDF, Hauts-de-Seine), *« Tintin est l'idéal type du gentleman centriste »*. *« A quand Tintin chez les Giscaros ? »*, a-t-il demandé, sans craindre d'emboîter le pas à Georges Marchais, qui avait proposé à Hergé l'idée d'un *Tintin chez les Giscaros*. Pour le maire d'Issy-les-Moulineaux, ses culottes de golf et sa galanterie devant la Castafiore témoignent de son éducation *« bon teint »*. *« Si Tintin était de gauche, il serait allé au Congo avec des sacs de riz et des cameramen »*, a-t-il dit. Avant de conclure, à destination de tous les chefs politiques : *« Tintin ne promet pas la lune ; il y va. »*

Frédéric Potet

Impôts : nouvelle donne

ALORS QUE le ministère des finances fait pression pour infléchir la politique fiscale du gouvernement, Lionel Jospin ne semble pas disposé à accéder à ses demandes. Contrairement aux souhaits de Bercy, la réforme des stock-options est enterrée pour longtemps et la baisse de l'impôt sur le revenu, après plusieurs semaines d'hésitation, est écartée. Les priorités fiscales, qui seront débattues l'été prochain, devraient être plus conformes aux attentes de la majorité « plurielle », notamment à celles de François Hollande : baisses ciblées de la TVA, réforme de la taxe d'habitation. La CSG pour les non-imposables sera également étudiée.

Lire page 6

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 205 - 7,50 F

Sursaut européen au Kosovo

PAS de triomphalisme ! Le mot d'ordre des chancelleries à la veille des négociations qui devraient s'ouvrir, samedi 6 février, à Rambouillet, entre les représentants des Kosovars et le gouvernement de Belgrade, est frappé au coin du bon sens. Car si l'ouverture des pourparlers est un progrès en soi, rien n'est encore joué. Il est même à craindre que Rambouillet soit seulement une étape vers la recherche d'un règlement qui prendra encore du temps.

Cependant, la situation apparaît moins sombre qu'à la mi-janvier, au lendemain du massacre de Racak, où une quarantaine de Kosovars ont été abattus par les forces serbes.

La communauté internationale, représentée par les six pays constituant le Groupe de contact (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Russie), semblait aussi désemparée qu'au début de la guerre en Bosnie. Elle hésitait sur les actions à entreprendre, brandissait l'emploi de la force alors qu'elle n'était pas prête à l'utiliser et se demandait même si elle ne s'était pas laissé piéger en envoyant sur le terrain des observateurs désarmés.

Un petit sursaut a eu lieu la semaine dernière, lors de la réunion, à Londres, des ministres des affaires étrangères du Groupe de contact, qui a débouché sur la rencontre de Rambouillet. A quoi est-il dû ? Essentiellement à une certaine solidarité européenne, et notamment franco-britannique.

Ces Européens qui, au début de la guerre en Yougoslavie, en 1991, avaient présumé de leurs forces, qui peinent à définir une politique extérieure et de sécurité commune, qui n'arrivent pas à maintenir la paix sur leur continent, ont de concert convaincu les Etats-Unis de deux choses : d'une part, que des frappes aériennes, qui semblaient avoir la faveur de Washington pour amener Slobodan Milosevic à composer, ne pourraient conduire qu'à une catastrophe si elles ne s'intégraient pas dans une logique politique ; d'autre part, que les principaux pays européens étaient prêts à envoyer des forces au Kosovo pour veiller à l'application d'un éventuel accord, même si les Etats-Unis s'y refusaient.

Daniel Vernet

Lire la suite page 14 et nos informations page 3

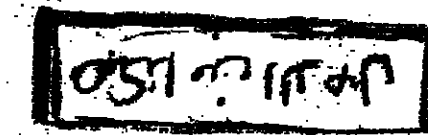
L'aventurière de la mer



ISABELLE AUTISSIER

ELLE LARGUE les amarres samedi 6 février et quitte le port d'Auckland pour mettre le cap sur Punta del Este (Urugay), terme de la troisième étape de la course autour du monde en solitaire. Isabelle Autissier, quarante-deux ans, part en tête de l'épreuve. Elle veut conserver son avance mais surtout arriver à bon port. L'aventurière raconte ses angoisses mais aussi son bonheur de naviguer.

Lire page 13



ASIE **L'Indonésie s'apprête à élire ses nouvelles autorités dans une transition mouvementée de la dictature à une démocratie relative. Les préparatifs électoraux s'ouvrent avec l'enregistrement des partis politiques en vue du scrutin, fixé au 7 juin, un an après la démission de Suharto. ● LES GRANDES FORMATIONS seront favorisées par le scrutin proportionnel et l'armée conservera 38 des 500 sièges de l'Assemblée nationale. ● LA DÉCENTRALISATION déléguera aux provinces des pouvoirs destinés à réduire les tensions régionales, ethniques, religieuses et économiques. ● LE TERRITOIRE DE TIMOR-ORIENTAL élira aussi ses représentants, qui pourront éventuellement opter pour l'indépendance. ● LA VIOLENCE QUOTIDIENNE dans la transition – qui a fait mercredi 3 février une dizaine de nouvelles victimes – se nourrit de manipulations greffées sur le banditisme né de la crise économique.**

La marche confuse de l'Indonésie vers la démocratie

L'après-Suharto s'organise douloureusement dans un pays tourneboulé par la crise économique. Des provocations semblent à l'origine des affrontements intercommunautaires. Le sort de Timor-Oriental, dont le leader nationaliste Xanana Gusmao va quitter sa prison, sera en jeu dans le scrutin du 7 juin

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

A la suite du vote de lois électorales, le 28 janvier, par l'Assemblée, le ministère indonésien de l'intérieur a communiqué cette semaine le calendrier, semé d'embûches, des élections générales annoncées pour le 7 juin.

En février, le ministère procédera à l'enregistrement des partis politiques autorisés à présenter des candidats. Selon le général Syarwan Hamid, ministre de l'intérieur, environ trente formations, sur quelque deux cents qui ont déposé des demandes, devraient être retenues, ce qui provoquera des mécontentements. Certains redoutent déjà des *« manipulations »* de la part de l'administration dont les faveurs vont au Golkar, parti pro-gouvernemental.

La règle retenue est relativement souple : une présence dans un tiers des vingt-sept provinces de l'Indonésie et dans la moitié des régences (districts) de ces neuf provinces. Les mouvements locaux seront ainsi éliminés ou contraints de fusionner avec des mouvements qui ont une audience nationale. Le scrutin proportionnel retenu, à l'échelon provincial, devrait avantager les grandes formations.

Du 16 mars au 17 avril, les listes électorales seront établies et celles des candidats seront publiées. La campagne électorale officielle ne s'étalera que sur trois semaines, du 18 mai au 6 juin, avec interdiction, pour des raisons de sécurité, des manifestations et rassemblements publics. Les traditionnels défilés, en particulier, seront bannis *« afin d'éviter les affrontements et les violences qui ont marqué les élections précédentes »*.

Le 7 juin, quelque 130 millions d'Indonésiens éliront 462 députés, 38 sièges étant réservés aux forces armées sur les 500 de l'Assemblée nationale. Ils éliront également les membres des assemblées provinciales et ceux de plus de deux cents régions ou districts. Ce scrutin devrait également avoir lieu à Timor-Oriental, « vingt-septième province ». L'ancien territoire portugais *« élira aussi ses représentants et, si ces derniers optent pour l'indépendance, qu'il en soit ainsi »*, a déclaré Ali Alatas, ministre indonésien des affaires étrangères, dans un entretien publié, mercredi 3 février, par l'*International Herald Tribune*.

DÉCENTRALISATION

La publication officielle des résultats aura lieu le 12 juillet et l'Assemblée nationale se réunira le 29 août. Ce Parlement et 200 délégués désignés, dont 135 représentants des régions, formeront l'Assemblée consultative du peuple (MPR) chargée d'élire un président et de se prononcer sur l'avenir de Timor-Oriental. En octobre, les nouvelles autorités élues de l'Indonésie devraient donc être en place.

Ce processus électoral s'accompagnera d'un programme de décentralisation qui doit être soumis cette semaine au président B.J. Habibie, le successeur de Suharto, avant d'être soumis à l'actuel Parlement. *« Nous voulons que les gouvernements locaux soient assez puissants pour décider dans le domaine des investissements et dans d'autres, sauf en ce qui concerne la monnaie, la défense, la diplomatie et la justice »*, a déclaré mardi Ryaas Rasyid, directeur général chargé des questions d'autonomie régionale au ministère de l'intérieur. L'un des rédacteurs du projet de loi, Andi Mallarangeng, a ajouté que la décentralisation, qui déléguera aux provinces le pouvoir de choisir leurs projets de développement, avait pour objet de réduire les tensions régionales et de couper l'herbe sous les pieds de mouvements séparatistes. *« Les demandes d'indépendance dans quelques provinces sont une réaction au centralisme du pouvoir sous le précédent régime »*, a-t-il estimé. Le projet prévoit le doublement des recettes des provinces et, dans le cas des plus riches – comme Atjeh ou l'Irian Jaya, où les mouvements séparatistes sont influents – *« une augmentation plus importante, peut-être jusqu'à 150 % »*.

J.-C. P.

Le principal leader timorais lance un appel au calme

Xanana Gusmao, le leader timorais interné à Djakarta, a lancé un appel au calme dans l'ancien territoire portugais, où des heurts ont eu lieu entre pro-Indonésiens et indépendantistes. Les partisans de l'indépendance de Timor-Oriental et leurs adversaires, a déclaré Gusmao dans un appel radiodiffusé par la radio nationale portugaise, *« doivent manifester un respect mutuel »*. Il a proposé, mercredi 3 février, la création d'une « commission de stabilité », présidée par Mario Carrascalao, ancien gouverneur de Timor-Oriental et actuel conseiller du président indonésien, avec des représentants des factions timoraises et de l'armée. Xanana Gusmao, qui est président du Conseil national de la résistance timoraise et purge une peine de vingt ans de prison, doit être transféré le 10 février dans une villa de Djakarta, afin de pouvoir participer aux négociations. Il y disposera du téléphone.

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a invité les chefs des diplomaties indonésienne et portugaise à le rencontrer, dimanche 7 et lundi 8 février, à New York, pour y discuter d'un règlement timorais.

Des « provocateurs » repérés à Medan

Environ deux cents « provocateurs » se sont introduits à Medan, la grande ville de Sumatra septentrional, pour y susciter des affrontements religieux du type de ceux qui ont éclaté, à la mi-janvier, sur l'île d'Amboine. Le vice-gouverneur de Nord-Sumatra, Wahab Dalimunthe, a également déclaré au quotidien *Kompas* de Djakarta qu'il avait invité les quelque onze millions d'habitants de la province à prendre des mesures de sécurité.

Plusieurs personnalités indonésiennes ont exprimé, ces derniers jours, leurs préoccupations face à des manœuvres en cours pour semer le trouble dans l'ensemble de l'archipel indonésien.

A Amboine, où la tension demeure vive, le bilan des affrontements entre chrétiens et musulmans pourrait s'élever à plus de cent morts, de nouveaux corps étant découverts quotidiennement.

L'islam cherche à accompagner la quête d'une identité moderne

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

Un homme à suivre, dit-on d'Adi Sasono, cinquante-cinq ans, musulman « moderniste » et, depuis mai 1998, dynamique ministre des coopératives. Son projet : restructurer une économie dominée par la minorité chinoise en exploitant un réseau de plus de cinquante mille coopératives, en majorité publiques. Il n'a rien contre les Chinois, répète-t-il, et sa seule ambition est de mettre fin aux monopoles afin de redistribuer les richesses. Il est l'un des avocats d'une *« économie populaire »* promue très ouvertement par des musulmans depuis la chute de Suharto. Son budget : plus de 15 milliards de francs par an.

Ceux qui se réclament de l'islam en Indonésie représentent 89 % de la population, contre 9 % de chrétiens. Pendant les deux premières décennies de son règne, Suharto a tenu à distance les musulmans. Au nom de l'unité de l'archipel, il a interdit de politique les religions. Il n'a changé son fusil d'épaule qu'à la fin des années 80. L'ancien président a alors commencé à fréquenter régulièrement les mosquées le vendredi, s'est rendu à La Mecque et a suscité, en 1990, la formation de l'Association des intellectuels musulmans ou ICMI, dont B. J. Habibie a été le président jusqu'en 1998, quand il a remplacé Suharto à la tête de l'Etat. Comme d'autres ministres de Habibie, Adi Sasono est passé par ce foyer de « modernistes », qui lui a servi de tremplin.

Autre produit de l'ICMI, mais dont il a vite perdu la vice-présidence car Suharto s'en méfiait : le populaire Amien Raïs, qui a présidé la Muhammadiyah, une association musulmane de vingt millions de membres, avant de former, en août, le Parti du mandat national. Raïs avait été l'un des premiers à réclamer le limogeage de Suharto. Sasono et Raïs passent pour entretenir de bonnes relations.

« ROBES MUSULMANES »

La libéralisation politique, qui a suivi la démission forcée de Suharto en mai 1998, et l'effondrement économique ont redonné des couleurs à l'islam. Cette religion est de plus en plus présente dans la publicité, à la télévision, dans le vêtement et dans la presse, avec une quarantaine de publications. Sur le petit écran, de toutes petites filles recouvertes de voiles, des pieds à la tête, chantent les derniers tubes. Une centaine d'écoles coraniques viennent d'ouvrir leurs portes et leurs dortoirs aux seize mille enfants des rues de Djakarta. Les défilés de mannequins présentent de plus en plus de « robes musulmanes » adaptées au goût du jour et les nouvelles bourgeoisies sont séduites. Sur les quelque cent trente partis politiques créés depuis le « mai de Djakarta », plus d'une trentaine se réclament directement de l'islam.

Toutefois; même s'ils sont plus dévots qu'auparavant, les nouveaux bourgeois appauvris d'Indonésie ne sont pas prêts, pour autant, à voter pour des islamistes. En novembre 1998, l'intervention de milices musulmanes, face aux étudiants, a été fort critiquée. Certes, l'actuel président de l'ICMI, Achmad Tirtosudiro, un diplomate retraité, réclame une *« représentation proportionnelle »* dans tous les domaines, soit neuf places sur dix pour les musulmans. Mais Amien Raïs parle plus volontiers de pouvoir majoritaire et de méritocratie. *« La nation d'abord »*, résume-t-il, sachant que le monde musulman, divisé, comprend également un fort courant conservateur qui dénonce l'*« exploitation politique »* de l'islam.

L'illustration de l'islam modéré est le Nahdlatul Ulama, une association de mollahs qui affiche plus de trente millions de membres et dispose d'un puissant réseau dans les campagnes. Son président, Abdurrahman Wahid, alias Gus Dur, est un ferme partisan de la séparation de la religion et de l'Etat. Il a confié à l'un de ses lieutenants la responsabilité d'un Parti de l'éveil national créé en juillet. Des millions de musulmans, sinon des dizaines de millions, voteront également, lors des élections générales prévues le 7 juin, pour Megawati Sukarnoputri, fille aînée de feu Sukarno, elle-même musulmane et très ferme partisane d'un Etat séculier.

Les « modernistes » ne sont pas des islamistes. Comme B. J. Habibie, Amien Raïs proclame son attachement aux *panchasila*, les cinq principes fondateurs d'une république séculière. Mais, en pleine crise d'identité, leur défense des *pribumi*, les fils du sol, a du poids auprès d'un public qui se méfie des autorités en place. Ils risquent toutefois de marcher un peu les uns sur les pieds des autres. Raïs est ouvertement candidat au fauteuil qu'occupe actuellement son *« ami »* B. J. Habibie. Quant à Adi Sasono, il ne cache pas que *« la clé est le pouvoir politique »*.

Dans une société où il ne s'est propagé qu'à compter du XIIIe siècle, l'islam s'accommode encore des croyances locales, relevant souvent du spiritualisme et de l'animisme. Sensible depuis deux décennies, l'islamisation de l'archipel n'a guère favorisé, pour l'instant, le fondamentalisme, dont l'audience est urbaine et fort limitée. Elle n'a pas davantage réduit les divisions politiques entre musulmans.

J.-C. P.

Soupçons de manipulations dans un archipel déboussolé en proie à la violence

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

ANALYSE

Après trente-deux ans d'un règne autocratique, l'Indonésie vit une très forte décompression

« Je ne sais pas s'il y a des coupables parmi les forces armées ou si les fidèles de Suharto sont derrière. C'est une possibilité », a déclaré, le 25 janvier, Abdurrahman Wahid, à l'issue d'une cérémonie à la mémoire des victimes d'Amboine, qui se comptent par dizaines. Le leader du Nahdlatul Ulama, très influente association de mollahs, a ainsi repris une antienne de la classe politique indonésienne : les violences qui, à la mi-janvier, ont en partie détruit Amboine, chef-lieu de l'archipel aux épices, n'étaient pas spontanées.

Depuis, des musulmans d'Amboine ont rapporté que plus de huit cents voyous avaient débarqué de Djakarta à la veille des affrontements. Le 26 janvier, Abdurrahman Wahid a été rendre visite à Suharto, à son domicile dans le centre de Djakarta, pour lui demander *« d'intervenir pour empêcher ses terrifiants partisans de semer le chaos »*. L'histoire ne dit pas comment l'ancien président a réagi.

Provocations ? Manipulations ? Les Indonésiens ont tendance à penser que la violence n'est jamais spontanée et que le fait qu'un simple incident dégénère souvent en affrontements dont profitent des pillards s'explique souvent par une *« main invisible »*. Les partisans de l'ancien régime, renversé en mai 1998, auraient donc intérêt à entretenir le chaos et à prolonger la transition.

Des « forces obscures » entretiendraient-elles ainsi l'insécurité et le pourrissement ? La question n'est jamais vraiment tranchée. Déjà, en 1998, quand une chasse aux « sorciers » avait fait dans des campagnes javanaises deux cents victimes, souvent massacrées dans d'horribles conditions, Abdurrahman Wahid avait proféré des allusions identiques. Il sait, a-t-il encore avancé fin janvier, dans quelles régions s'organisent de futures violences mais il ne l'a pas révélé *« de peur de jeter de l'huile sur le feu »*.

Après trente-deux ans d'un règne autocratique, l'Indonésie vit une très forte décompression. Les explications rationnelles abondent. L'effondrement de l'économie est brutal. La pauvreté et la faim expliquent la résurgence de la criminalité. L'injustice et la corruption sont, du coup, plus difficilement supportables. Les migrations, organisées pendant deux décennies, de Javanais et Madurais vers des îles moins peuplées, sont la source de rancœurs longtemps rentrées et qui éclatent en plein jour. Si longtemps imposée par un système hyper-centralisé et aux méthodes brutales, la cohabitation entre ethnies et religions devient, tout à coup, un leurre. Le terrain est donc propice aux manipulations.

DILUTION DE L'AUTORITÉ

Pourtant, ces constatations offrent une explication un peu courte. Protégé par une nomenclature bureaucratique et militaire qui lui doit un peu tout, Suharto n'en prépare pas pour autant son retour. Dans un archipel qui s'étire sur cinq mille kilomètres et abrite plus de deux cent millions de gens, la dilution de l'autorité ne souligne peut-être pas seulement le vide des lendemains de dictature. Le sentiment d'urgence n'est pas toujours évident : certains baissent les bras et d'autres ont l'esprit ailleurs. Les Indonésiens paraissent désorientés, comme s'ils pensaient que, de toute façon, la solution dépend du ciel et que l'harmonie ne se rétablira que dans la foulée d'un être providentiel.

Certes, le vaste archipel ne s'est pas enflammé du jour au lendemain. Sous Suharto, plusieurs insurrections et des flambées de colère ont été brutalement réprimées. Début 1997, à Kalimantan, la partie indonésienne de Bornéo, des affrontements entre Dayaks locaux et migrants madurais avaient fait des centaines de morts. Depuis, si de nombreuses campagnes sont demeurées relativement paisibles, les manifestations politiques et les affrontements ethniques ou religieux se sont multipliés. Que le verrou Suharto ait sauté voilà déjà huit mois n'a apporté qu'un bref répit.

A Karawang, une ville de Java, une rumeur selon laquelle la police aurait maltraité des motocyclistes, qui gagnent leur vie en transportant des passagers, a provoqué une émeute le 8 janvier. Les vandales, y compris des gamins, s'en sont pris aux commissariats de police, ont pillé des magasins et attaqué deux temples protestants. La police a fini par tirer, tuant une personne et en blessant six autres. Des incidents du même ordre sont régulièrement rapportés aux Célèbes, à Java ou à Sumatra.

A Djakarta, il arrive qu'aux feux rouges, des mendiants s'en prennent aux véhicules dont les occupants refusent de tendre une pièce de monnaie.

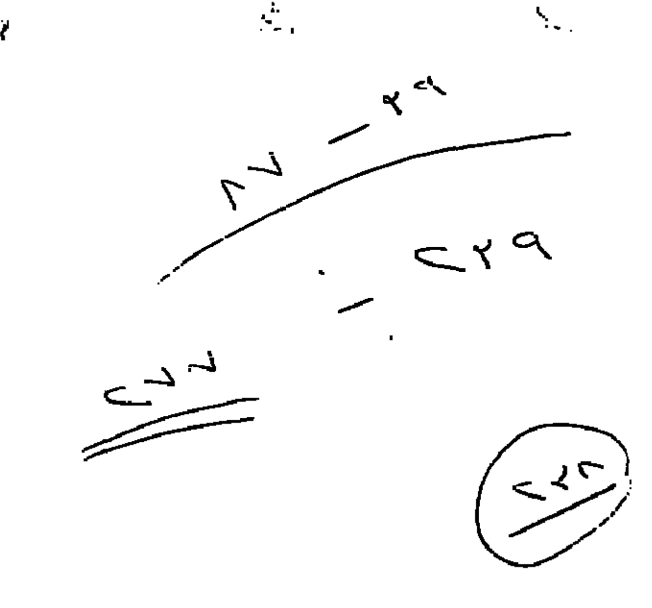
« TEST DE CRÉDIBILITÉ »

En novembre, pendant que des étudiants manifestaient aux abords du Parlement, des bandes de voyous ont occupé l'autoroute urbaine qui relie la capitale à son aéroport international pour dévaliser les passagers. Des chauffeurs de taxis sont volés quand ils ne volent pas, eux-mêmes, leurs clients. A bord des autobus, les pickpockets se sont multipliés. Les traditionnelles bagarres entre collégiens ou étudiants deviennent méchantes.

Abdurahman Wahid n'est pas le seul leader populaire à parler de complot. Beaucoup d'autres en font autant. Marzuki Darusman, président respecté de la Commission nationale des droits de l'homme et l'un des dirigeants du parti gouvernemental Golkar, a récemment estimé que l'armée était sur le point de *« de devoir rompre avec le passé »*. *« Les militaires,* a-t-il dit, *ont une idée précise de ce qui se passe dans le pays (...) et la question n'est pas tant de savoir s'ils vont agir mais plutôt de savoir quand ils seront en mesure de le faire. »* Les désordres sociaux représentent un *« test de notre crédibilité »*, a reconnu le général Wiranto, patron des forces armées, lors d'un remaniement, en janvier, du commandement qui semble renforcer sa main.

En attendant, les Indonésiens sont comme déboussolés. Ils ne perçoivent pas, du moins pas encore, sur quoi pourrait déboucher une transition qu'ils vivent fort mal. Ils semblent privés de direction. Les lois électorales, votées le 28 janvier par une assemblée d'ancien régime, n'ont pas convaincu de nombreux sceptiques. Les éruptions hebdomadaires de violence, à travers l'archipel, entretiennent un climat d'incertitude. Et les vrais coupables, ceux qui tirent les ficelles, sont rarement épinglés.

Jean-Claude Pomonti



Les Etats-Unis prêts à contribuer de façon limitée au déploiement d'une force de l'OTAN au Kosovo

Les indépendantistes albanais ont désigné leurs représentants aux négociations de Rambouillet

A trois jours du début des pourparlers de Rambouillet sur le Kosovo, l'idée de l'envoi d'un contingent de troupes terrestres sur place prend forme. Les Etats-unis, par la voix du secrétaire à la défense, William Cohen, se sont dits prêts à envoyer *« un nombre limité »* de militaires américains en cas de *« véritable accord de paix »*. Au Kosovo, 45 000 personnes ont été chassées de leurs habitations en un mois en raison des combats.

TOUT EN CONFIRMANT, mercredi 3 février, sa participation aux pourparlers de Rambouillet (Yvelines) sur le Kosovo qui doivent s'ouvrir samedi 6 février, l'état-major de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) a également fait connaître les noms de ses cinq négociateurs. Outre Jakup Krasniqi, porte-parole de l'organisation indépendantiste, et Ram Buja, membre de la direction politique de l'UCK depuis novembre, les trois autres membres sont peu connus. En revanche, le représentant politique de l'UCK, Adem Demaqi, qui s'était prononcé contre la participation de l'UCK aux pourparlers, ne figure pas dans la délégation.

Selon des informations parues, mercredi, dans les médias de Pristina, la délégation kosovare, conduite par le « président » modéré des Albanais, Ibrahim Rugova, comporterait quinze personnes : cinq de l'UCK, cinq de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK, la formation de M. Rugova) et cinq du Mouvement démocratique unifié de Rexhep Qosja (une coalition de partis albanais hostiles à la politique de M. Rugova).

La partie serbe devait faire connaître sa réponse jeudi, après une réunion de son Parlement, consacrée au Kosovo et aux *« positions de la communauté internationale »*. Présent mercredi à Paris, le ministre yougoslave de l'information, Milan Komnenic, a indiqué à la chaîne française de télévision LCI que les autorités de son pays allaient probablement accepter de participer aux pourparlers de Rambouillet. *« Cette conférence internationale pourra donner une chance réelle d'avoir la paix au Kosovo »*, a-t-il déclaré.

A Bruxelles, l'OTAN a passé en revue, mercredi 3 février, les différents scénarios d'une intervention militaire au Kosovo. Le plan couramment avancé est celui d'une force terrestre de 30 000 hommes avec une participation américaine si, à Rambouillet, Serbes et Albanais parviennent à un accord. Car les missions, l'ampleur et les modalités du stationnement de la force dépendront du texte de l'accord.

QUATRE SECTEURS

A partir de la force d'extraction, installée en Macédoine et dont les 1 800 hommes commandés par le général français Maurice Valentin formeront l'embryon, la nouvelle force destinée au Kosovo devrait être sous le contrôle du Corps de réaction rapide allié (ARRC) de l'OTAN, dont le PC est à Rheindahlen (Allemagne) et qui est commandé par un général britannique, Sir Michaël Jackson. Mais, en pratique, l'ARRC est placé sous les ordres du général américain Wesley Clark, commandant suprême des forces alliées en Europe. Selon le Pentagone, la contribution américaine pourrait se situer entre 2 000 et 4 000 hommes au sol, sans compter le dispositif aérien en Italie et sur porte-avions en Adriatique.

Les pays européens, qui ont également déployé des avions en Italie, devraient fournir le gros de la force, à partir de contingents issus du Royaume-Uni (8 000), de la France (6 000, sans compter la force navale autour du porte-avions *Foch*), de l'Allemagne (3 000), des Pays-Bas, des Etats nordiques et de pays de l'Est (comme la Russie, mais aussi comme la Pologne, la Hongrie et la République tchèque, qui ont demandé à être membres de l'Organisation atlantique). Le Kosovo serait divisé en quatre secteurs dont chacun serait attribué à un contingent multinational.

« Roma... Roma... Roma... » : le rêve exaucé d'Ekrem et Zemrita

OTRANTE
de notre envoyé spécial

Ils ont pris place dans le train Lecce-Turin de 20 h 46, un jeudi soir. Ekrem Smala, sa femme Zemrita et leurs trois enfants ont obtenu un permis de séjour en Italie. A la gare de Turin, l'homme qui leur a offert un emploi et un logement les attend. Ekrem travaillera dans les champs. Comme avant. Avant que la guerre ne détruise tout ce qu'ils possédaient. Lorsque la famille a quitté le village de Paci, au Kosovo, en novembre, tout ceci n'était qu'un rêve. Ils ont marché à travers les bois pendant des jours avant d'atteindre l'Albanie. Puis ils ont dû attendre qu'un passeur leur trouve une place sur un de ces canots pneumatiques qui font la traversée vers la côte des Pouilles. Ekrem, vingt-deux ans, avait les 5 000 marks (2 555 euros) nécessaires, légués par son grand-père : 1 000 marks (511 euros) par personne. Ils ont pu s'embarquer, avec une trentaine d'Albanais, la veille de Noël.

REPORTAGE

« Notre objectif, c'est d'éviter qu'ils tombent dans la criminalité. On ne peut pas faire plus »

Cette nuit-là, les passeurs n'ont pas été « dérangés », mais les Smala ont dû se jeter à l'eau avant de gagner la plage : Ekrem avec Hatiga, quatre ans et demi, et Sinan, deux ans, dans les bras, Zemrita avec la petite dernière, Sania, cinq mois. Transis, il sont restés sur la côte pendant des heures. La porte d'une maison s'est enfin ouverte. Une famille les a recueillis, nourris, habillés, avant d'appeler les carabiniers.

A Otrante, par beau temps, on aperçoit au loin les côtes de l'Albanie. Ces traversées, on ne peut plus les endiguer. L'Italie avait beaucoup misé sur la police albanaise pour bloquer les canots au départ. Sans résultat. Certains envisagent donc un renforcement des contrôles, voire un blocus du détroit. *« Nous interceptons déjà la quasi-totalité des canots pneumatiques, mais notre objectif prioritaire, ne n'oublions jamais, doit rester celui de préserver les vies humaines »*, explique le capitaine de la garde des finances. *A tous ceux qui parlent de renforcement du dispositif, je dis qu'ils devraient, comme nous, regarder droit dans les yeux les enfants qui arrivent... »* Face aux passeurs qui n'ont aucun scrupule à balancer leurs passagers à la mer, les forces de l'ordre ont un comportement exemplaire : les hommes n'hésitent pas à se jeter à l'eau pour sauver des vies.

Dans les quatre baraques de chantier qui ont été installées sur le quai du port d'Otrante depuis 1991, lors de la première arrivée en masse d'Albanais, on compte ce jeudi près de deux cents clandestins. Le bilan d'une seule nuit. Les carabiniers regardent la mer qui commence à s'agiter. Les vagues, elles, bloquent les passeurs : *« Le sirocco arrive ; on va avoir quelques jours tranquilles »*, dit en souriant un jeune sous-officier.

Dans ce centre de première assistance, les clandestins sont nourris, habillés, soignés. Entre les caisses de chaussures pour enfants et de lait en poudre, les volontaires s'activent. Le docteur Francesco Mancarella dispense les premiers soins : *« Ils sont tous trempés jusqu'aux os ; les enfants, qui sont de plus en plus nombreux, risquent d'attraper une pneumonie... Mais je me demande pourquoi on ne fait pas un service régulier avec un ferry. Ce serait plus simple. On en finirait avec ce genre de problèmes et on couperait les vivres à la mafia albanaise... »*

À SENS UNIQUE

Le ferry existe, mais il est à sens unique : pour les Albanais qui sont immédiatement réexpédiés chez eux. Les Kosovars et les Kurdes ont un regard un peu moins désemparé. Ils savent qu'ils seront recueillis dans un centre d'hébergement. « Faire le tri » entre les vrais Kosovars et ceux qui prétendent l'être est la tâche principale des carabiniers. *« Désormais, on les reconnaît à leur accent... »*, lance le commandant Domenico Gagliani. Les chiffres, il les connaît par cœur. Près de 20 000 clandestins sont passés dans cette petite ville du fin fond des Pouilles en 1998 : *« Les Azerbaïdjanais, les Indiens, les Sri-Lankais, on les conduit dans les centres de rétention où ils restent trente jours. Ils sont identifiés et expulsés. Mais la grande majorité, ce sont des Kurdes, des Kosovars et des Albanais. »*

Ce soir, cinquante Albanais seront accompagnés au ferry. Beaucoup d'entre eux n'en sont pas à leur première tentative et ils recommenceront... Les Kosovars et les Kurdes sont conduits à quelques kilomètres d'ici, à San Foca, au centre d'accueil Regina Pacis. Gérée par l'Eglise, cette ancienne colonie de vacances peut accueillir environ six cents personnes. Don Cesare Lodeserto, secrétaire de l'évêque de Lecce, dirige ce centre, unique à ses yeux.

A l'intérieur, la police a ouvert un bureau « étrangers » où les réfugiés peuvent s'adresser pour obtenir un permis de séjour. Chaque après-midi, un appel retentit : *« Roma, Roma, Roma... »*. Un volontaire affiche la liste des personnes dont les demandes ont été acceptées. Et immédiatement, on chante, on danse, on s'embrasse. Un bus conduit les heureux élus à Lecce où ils recevront le « bout de papier » qui signifie liberté. *« Nous savons que 98 % d'entre eux tenteront d'aller à Vintimille, vers le nord*, raconte don Cesare. *Notre objectif, c'est d'éviter qu'ils tombent dans la criminalité, qu'ils comprennent qu'il y aussi la voie de la légalité. On ne peut pas faire plus. »*

« Roma... Roma... Roma... » est devenue la berceuse que Zemrita, vingt et un ans, chante à Sania. La famille se prépare. *« Je suis... Je suis... Je ne peux pas vous décrire ce que j'éprouve*, dit-elle avec émotion. *Maintenant, je veux apprendre l'italien, c'est un rêve... »* C'est le moment des adieux, des photos. Oui, c'est promis. Ils reviendront rendre visite à leurs amis du centre Regina Pacis.

Salvatore Aloïse

Les députés néerlandais veulent légaliser les maisons closes

Une loi pourrait être adoptée avant janvier 2000

LA HAYE
de notre correspondant

Cent quatorze des cent cinquante députés néerlandais viennent de mettre fin à quatre-vingt-sept ans d'interdiction formelle – mais à des décennies de tolérance – des maisons closes. Si la loi prévoyant de supprimer du code pénal l'article bannissant les lieux de prostitution est adopté par le Sénat – ce qui est jugé probable – les modifications entreront en vigueur au 1er janvier 2000.

Pour en arriver là, il aura fallu neuf ans de discussions parlementaires et trois projets de loi. Les trois partis de la coalition de centre-gauche, ainsi que l'opposition écologiste et d'extrême gauche, ont voté la dernière mouture. En fait, seuls les huit députés de la petite droite religieuse, qui fonde son programme sur la Bible, étaient résolument contre.

Les lieux de prostitution et l'activité de souteneur deviennent ainsi légaux mais soumis à des règles. En revanche, l'exploitant qui contraindrait à la prostitution, qui emploierait des mineures ou des immigrées clandestines, serait passible de six ans d'emprisonnement. *« Avant, le risque était d'un an maximum. Nous avons fortement aggravé les peines »*, affirme Marleen Barth, membre du Parti du travail (PvdA, socialiste) du premier ministre, Wim Kok. Selon le texte, les clients de mineures seront également passibles de poursuites.

En fait, la loi entérine une réalité. Environ 30 000 femmes se prostituent aux Pays-Bas. Environ 40 % travaillent dans des maisons closes, 20 % pour des services d'« escorte » ou sur le trottoir, et 30 % derrière les fameuses vitrines des « quartiers rouges ». Par ailleurs, environ la moitié d'entre elles seraient des immigrées clandestines. *« Il s'agit d'une approche typiquement néerlandaise*, reconnaît Marleen Barth. *La prostitution existe : donnons-nous les moyens de la contrôler ; instaurons des normes. »*

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que plusieurs municipalités ont pris les devants. En 1994, Amsterdam a instauré un système de licence, obligeant les 200 maisons closes à répondre à des normes minimales d'hygiène. Depuis plusieurs mois, La Haye mène une politique offensive visant à décourager la prostitution de femmes d'origine étrangère et sans papiers légaux. *« Les vitrines se vident. Les exploitants vont chercher des professionnelles dans d'autres pays de l'Union européenne »*, indique Marleen Barth. Notamment en Espagne et en Suède.

PROTÉGER LES MINEURES

Décriminaliser les milieux de la prostitution, lutter contre le trafic de femmes et protéger les mineures : tels sont les objectifs de la loi. Seront-ils atteints ? Les détracteurs du texte avancent plusieurs arguments. Pour obtenir une autorisation, les exploitants devront avoir un casier judiciaire vierge. Mais ceux qui ont déjà été condamnés se cacheront sans doute derrière des prête-noms. Selon Paul Scholten, bourgmestre d'Arnhem, près de la frontière allemande, le risque existe qu'un juge donne raison à un souteneur qui n'aurait pas d'autorisation : *« Le magistrat ne manquerait pas de rappeler que ce même souteneur a pu, des années durant, mener ses activités avec l'assentiment tacite des autorités qui les toléraient. »* Enfin, certaines associations de protection des femmes redoutent que les prostituées illégales quittent à l'avenir les maisons pour exercer sur les trottoirs et dans d'autres circuits parallèles.

Alain Franco

Adam Michnik, « Gazeta », la puissance et la Bourse

VARSOVIE
de notre correspondant

C'était il y a dix ans à peine. Installée dans les locaux d'une école maternelle de Varsovie, équipée pour partie avec l'aide du *Monde* et de *Libération*, une poignée d'enthousiastes se lançaient dans la publication, pour la première fois depuis des décennies dans cette partie de l'Europe, d'un quotidien indépendant. C'était l'une des concessions obtenues par l'opposition – encore semi-clandestine – lors des négociations auxquelles, contraint et forcé, le régime communiste avait fini par consentir, en plus de la tenue d'élections quasi démocratiques.

Aujourd'hui, *Gazeta Wyborcza* – qui a gardé son titre, désormais un peu anachronique, de « Journal électoral » – vend en moyenne 450 000 exemplaires par jour (650 000 le vendredi et le samedi), accapare 30 % du marché de la publicité de presse, se lance dans la construction de plusieurs nouvelles imprimeries, d'un nouveau siège, conçu avec panache, à l'issue d'un concours d'architecture. Et s'apprête à entrer en Bourse au mois d'avril. Le bénéfice net a beau avoir atteint environ 25 millions de dollars (21,7 millions d'euros) en 1997, il faut tout de même financer tous ces investissements, et aussi les divers journaux locaux et surtout les radios que le groupe, dénommé Agora, entraîne dans son puissant sillage. Sans compter les 28 millions de dollars (24,3 millions d'euros) investis dans la branche polonaise de Canal Plus – jusqu'à présent lourdement déficitaire.

Adam Michnik, le directeur de *Gazeta*, n'est pourtant pas exactement Citizen Kane, et la « formule » de son journal n'aurait sans doute été imaginée par aucun directeur de marketing : *« Une présentation et un style de journal de boulevard, conjugués à des textes de réflexion dignes d'une revue pour intellectuels »*, explique-t-il dans son petit bureau toujours encombré d'un fatras de livres. L'ancien prisonnier politique, entré en opposition au régime dès les bancs du lycée, estime aujourd'hui que les « post-communistes » ne représentent plus le moindre danger pour son pays, qui aurait, selon lui, plus à craindre d'une droite chauvine dont, à vrai dire, il n'exagère pas non plus le danger.

UNE GESTION « À L'AMÉRICAINE »

Avec ses titres souvent agressifs, ses commentaires rapides, voire expéditifs, son directeur qui, pas plus aujourd'hui qu'hier, n'hésite à écrire ce qu'il pense, fût-ce contre l'avis de ses amis politiques, et aussi avec ses jeunes journalistes gonflés de la fierté d'appartenir au plus grand quotidien du pays (*« l'un des dix premiers quotidiens du monde »*, déclare pour sa part Adam Michnik), *Gazeta* agace souvent. On lui reproche parfois son *« arrogance »*, et peut-être tout simplement sa trop grande réussite. Bourré de publicité, de suppléments en tous genres – y compris d'un magazine de reportages le vendredi et, bientôt, d'un magazine pour les femmes le samedi –, *Gazeta* a certains jours des petits airs – et une épaisseur – de *Washington Post*. Et il comprend non seulement un important cahier d'informations locales, mais aussi, très souvent, une « une » différente dans chacune des régions d'édition. *« C'est un journal géré à l'américaine »*, explique la directrice de la rédaction, Helena Luczywo. Cela sonne curieusement dans la bouche de quelqu'un qui a fait ses premières armes, en 1977, à *Robotnik* (L'Ouvrier), a déployé douze années durant une inépuisable énergie dans la presse clandestine, et continue aujourd'hui sur le même rythme. Mais il est vrai que la holding Agora (qui contrôle le journal) est présidée par une diplômée de Yale et qu'un groupe de presse d'Atlanta, Cox, a investi très tôt dans le journal : *« Ils ont été contactés par une banque d'investissements et ils se sont comportés comme des anges à notre égard. Je crois que nous les fascinions »*, explique « Helena », que l'on n'appelle que par son prénom, de même qu'Adam d'ailleurs (*« Le jour où un chauffeur m'appellera Monsieur le directeur, ce sera vraiment la fin de* Gazeta »).

Cela n'empêche pas le journal d'être fortement hiérarchisé, avec un encadrement encore pour une grande part issu de l'époque de la clandestinité. La rédaction, très jeune, est stimulée par un système de primes et de concours (*« Meilleur journaliste du trimestre »*, premier prix, deuxième prix, etc.) qui sèmerait immédiatement la révolte dans n'importe quelle rédaction parisienne. Reflète-t-il bien la société polonaise d'aujourd'hui ? Pas complètement, répond Adam Michnik : *« Nous n'arrivons pas à trouver un langage qui s'adresse aux perdants. »* A trop gagner...

Jan Krauze

Taleb Ibrahimi veut être « le candidat d'un dialogue ouvert à tous » les Algériens

L'ancien ministre des présidents Boumediène et Chadli devrait bénéficier des votes des islamistes

Dans son premier entretien à la presse, l'ancien ministre des présidents Boumediène et Chadli, officiellement candidat à l'élection présidentielle d'avril depuis mercredi 3 février, n'exclut pas une « *amnistie* » générale s'il est élu. Lundi, M. Bouteflika avait présenté son programme (*Le Monde* du 3 février). Hocine Aït Ahmed (Front des forces socialistes) devrait faire savoir vendredi s'il sera ou non candidat.

CANDIDAT officiel à l'élection présidentielle depuis mercredi 3 février – et donné vainqueur par le premier sondage de campagne effectué en Algérie –, Ahmed Taleb Ibrahimi, dans un entretien au *Monde*, se veut *« le candidat d'un dialogue ouvert à toutes les parties susceptibles de contribuer au rétablissement de la paix »*.

A ses yeux, la solution pour mettre un point final à *« la tragédie nationale »* qui secoue l'Algérie ne saurait être sécuritaire, mais *« politique »*. *« Le règlement de la crise politique*, insiste-t-il, *constitue, dans la démarche que je propose, la priorité des priorités. Qu'il s'agisse de la relance de l'économie nationale, de la restauration de l'autorité de l'Etat* [...], *de la moralisation si longtemps espérée de la vie publique, de l'extinction de la violence et du recouvrement par l'Algérie de sa place dans le monde, tout découle de ce préalable politique »*.

Elu, M. Ibrahimi n'exclut pas une amnistie générale, si elle peut aider à *« tourner définitivement une page sanglante de l'histoire du pays »*. Les tragédies qui déchirent les sociétés se clôturent parfois ainsi, observe l'ancien ministre. Mais, précise-t-il, il est exclu que l'amnistie consacre *« une quelconque impunité »*. Une fois que l'Algérie aura recouvré *« un climat politique et social largement apaisé »*, dit-il en usant du langage diplomatique, *« je souhaite que nous puissions* [...] *mettre en place, par le consentement raisonné de l'opinion publique, les conditions appropriés à la mise en œuvre d'une telle mesure »*.

Autre sujet sensible : le FIS, mis hors-la-loi par le pouvoir à la veille de sa victoire électorale de 1992, et dont les dirigeants, aujoud'hui encore, sont incarcérés au secret, placés en résidence surveillée ou interdits de parole. « Si Ahmed » reconnait à chacun, islamiste ou pas, le droit de *« participer à la vie politique »* et donc de créer des partis en conformité avec la Constitution. Et d'ajouter, sybillin, à propos du sort des dirigeants de l'ex-FIS : leur situation *« sera examinée en fonction de l'intérêt du pays et dans le cadre des pouvoirs que la Constitution confère au président de la République »*.

« NOUS AVISERONS »

S'il est élu président, Taleb Ibrahimi ne prévoit pas de modifier la Constitution qui, il est vrai, confère des pouvoirs étendus au chef de l'Etat. *« Les changements de Constitution sont un signe d'instabilité politique. Et, en Algérie,* constate le candidat, *nous n'avons eu que trop de changements de Constitution depuis l'indépendance »*. En revanche, M. Ibrahimi est favorable à des législatives anticipées, car *« une harmonie* [doit] *exister entre la majorité parlementaire et la majorité qui se sera exprimée au profit du nouveau président de la République »*. Mais ce n'est pas à ses yeux une priorité.

A ceux qui lui reprochent d'avoir été, pendant cinq ans, comme ministre de l'éducation, l'un des pères de l'arabisation, l'ancien ministre rétorque qu'il n'a fait que poursuivre une politique mise en œuvre avant lui, politique dont il est *« fier »*. Peut-on en vouloir à un pays soumis à *« une profonde acculturation »* par le colonisateur de chercher à *« recouvrer les attributs de sa personnalité sur le plan culturel et linguistique »* ? s'interroge-t-il. Taleb Ibrahimi prône donc une place privilégiée pour la langue arabe, mais aussi *« la réhabilitation de l'Amazighité* [la berbérité] *du pays »* et *« l'apprentissage et la maitrise des langues étrangères, dont la langue française, si largement présente »*.

A l'heure où la campagne électorale démarre, M. Ibrahimi veut croire que les élections – comme l'ont promis le président Zéroual et le patron de l'armée – seront *« transparentes et honnêtes »*. Les signes ne manquent pas, ajoute-t-il, qui peuvent laisser croire que *« les jeux sont faits »*. D'où son attitude : *« J'en appelle à la vigilance du peuple pour déjouer les tentatives éventuelles de fraude.* [J'espère] *que des mesures seront prises qui assureront au pays de véritables élections »*. *« A défaut,* conclut-il, *nous aviserons. Il est exclu en tout cas de cautionner une élection jouée d'avance. »*

Jean-Pierre Tuquoi

PROFIL
UN NATIONALISTE MUSULMAN

On imaginait Ahmed Taleb Ibrahimi rédigeant ses Mémoires après plus de trente années d'un engagement qui l'a conduit des prisons françaises aux palais gouvernementaux algériens. C'était mal connaître ce lettré, ministre pendant près d'un quart de siècle, que de parier sur son effacement.

Cet homme à l'intégrité reconnue par tous, qui porte beau malgré son âge (soixante-sept ans), ne sera pas un adversaire commode. Incarnation parfaite, selon ses adversaires, d'un *« islamisme BCBG »*, il peut compter sur les suffrages des électeurs de l'ex-FIS et sur le soutien des nationalistes. Né le 5 janvier 1932 à Sétif, dans l'est du pays, *« Si Ahmed »* possède une solide culture arabe et islamique héritée de son père, le cheikh Bachir Ibrahimi, l'un des inspirateurs du nationalisme algérien. Scolarisé à l'école de la République française, Ahmed Taleb dira plus tard qu'il fit partie de *« ces jeunes Algériens qui, sur les bancs du lycée ou de la faculté, se sont fait une certaine idée de la France. Idée à laquelle les faits infligeaient un démenti quotidien »*.

Elu président de l'Union générale des étudiants musulmans d'Algérie en juillet 1955, arrêté en 1957, incarcéré puis assigné à résidence, il quitte la France fin 1961 pour Le Caire, où il devient le représentant du Gouvernement provisoire de la République algérienne. Tenu à l'écart par le président Ben Bella, qui le fait embastiller (et torturer) quelques mois en 1964, le docteur Ibrahimi, une fois libéré, exerce son métier de médecin à l'hôpital Mustapha, à Alger. Ministre de l'éducation nationale sous Boumediène, il lance un plan qui fait la part belle à l'arabisation mais encourage l'enseignement technique et scientifique. Après cinq ans à l'éducation, il se voit confier le portefeuille de l'information et de la culture, avant de devenir ministre conseiller du chef de l'Etat. Boumediène disparu, M. Ibrahimi connaît une brève traversée du désert, avant de prendre en main en 1982 la diplomatie algérienne, poste qu'il a occupé jusqu'aux émeutes d'octobre 1988.

J.-P. T.

La France souhaite amender le traité d'Amsterdam

PARIS. Le ministre français des relations avec le Parlement, Daniel Vaillant, a annoncé, mercredi 3 février, que la France proposera aux parlementaires d'ajouter au projet de ratification du traité d'Amsterdam un amendement prévoyant *« de prendre en compte la nécessité de réformer les institutions européennes avant l'élargissement de l'UE »*. Le souhait *« est celui d'une modification préalable à la pondération des votes des Etats membres et de la composition de la Commission* [européenne] *avant la conclusion des premières négociations des pays candidats »*, a précisé M. Vaillant.

Tout changement au traité requiert l'approbation des pays signataires. La position française reflète un sentiment largement répandu selon lequel les institutions européennes, créées pour six pays, ne sont plus adaptées pour plus d'une vingtaine de nations. Interrogé par Valéry Giscard d'Estaing, le ministre des affaires européennes, Pierre Moscovici n'a pas précisé, mercredi, à l'Assemblée nationale, si les parlementaires pourraient amender l'amendement gouvernemental.

Chine : quatre ans de prison pour le dissident Wang Ce

PÉKIN. Le dissident Wang Ce, rentré clandestinement en Chine après avoir passé une dizaine d'années d'exil en Espagne, a été condamné, jeudi 4 février, à quatre ans de prison pour complicité d'atteinte à la sécurité de l'Etat, a-t-on appris de source proche de l'opposition. Wang Ce, jugé le 27 janvier à Hangzhou (est), a été également reconnu coupable d'entrée illégale sur le territoire chinois, a indiqué à l'AFP le Centre d'information sur les droits de l'homme et le mouvement démocratique en Chine. Il était poursuivi pour avoir remis 1 000 dollars à Wang Youcai, un des fondateurs du Parti démocrate chinois (PDC – interdit), condamné en décembre à 11 ans de prison. Les deux hommes avaient été arrêtés simultanément le 2 novembre. Cette condamnation vise à dissuader d'autres dissidents exilés de tenter de revenir en Chine pour s'y livrer à des actes de protestation à l'occasion du dixième anniversaire de la répression du mouvement pro-démocratique de Tiananmen, en juin 1989.

Le parquet général russe dénonce une corruption « sans précédent »

MOSCOU. La Russie fait partie des dix pays les plus corrompus au monde, a reconnu, mercredi 3 février, le procureur général-adjoint Iouri Chaïka, à l'occasion d'une réunion plénière du parquet général russe. *« La corruption est pire seulement au Venezuela, au Nigeria, au Pakistan et au Cameroun »*, a-t-il ajouté. Le niveau de corruption des fonctionnaires *« est sans précédent »*, estime M. Chaïka, les tribunaux se montrant trop indulgents et renonçant bien souvent à mener à terme les poursuites. Selon le parquet général, 9 milliards de dollars (8 milliards d'euros) ont été transférés illégalement à l'étranger en 1998. Une possible amnistie pour les sociétés ou particuliers qui *« rapatrieraient »* leurs capitaux a été évoquée et il a été demandé aux procureurs de se concentrer cette année sur *« la lutte contre les crimes économiques »*. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **GUINÉE-BISSAU : le président Joao Vieira et son ancien chef d'état-major**, le brigadier Ansoumana Mané, ont signé mercredi 3 février un accord de cessez-le-feu sous l'égide de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao), présidée par le Togo. L'accord autorise notamment le débarquement à Bissau de troupes de l'Ecomog, la force ouest-africaine d'interposition. De nouveaux tirs ont été entendus quelques heures après la signature de l'accord. – *(Reuters.)*

■ **AFGHANISTAN : le porte-parole du département d'Etat américain** James Rubin a indiqué, mercredi 3 février, que le sous-secrétaire d'Etat Karl Inderfurth a rencontré récemment au Pakistan un responsable des talibans, le vice-ministre des affaires étrangères Jalil Akhund. Selon M. Rubin, M. Inderfurth a plaidé lors de cette entrevue en faveur de l'extradition d'Oussama ben Laden, réfugié en Afghanistan. – *(Reuters.)*

■ **ÉTATS-UNIS : le commandement américain des forces spéciales** pour le sud (Socsouth) quittera Panama pour s'installer, à l'été 1999, à Porto Rico. Ce transfert est lié au traité de 1977 qui oblige les forces armées américaines à abandonner leur garnison de Panama au plus tard à fin 1999. Le Socsouth est chargé de préparer les éventuelles actions militaires des Etats-Unis en Amérique centrale et latine et de participer à la formation et à l'entraînement de forces de sécurité dans plusieurs pays de la zone.

■ **ALLEMAGNE : le chancelier Gerhard Schröder** a mis en garde, mercredi 3 février, les Verts, ses partenaires de la coalition gouvernementale, contre la tentation d'avancer des chiffres s'agissant de l'abandon du nucléaire civil, déclarant : *« Si j'avais un conseil à leur donner, je leur dirais : "Pas de chiffres !" Je veux discuter de l'abandon du nucléaire en accord avec l'industrie, parce que j'ai besoin d'elle pour mettre en place un nouveau schéma énergétique. »* – *(AFP).*

■ **TCHÉTCHÉNIE : le président Aslan Maskhadov** a proclamé, mercredi 3 février, la charia (loi islamique) dans l'ensemble de la république. Chef de file des modérés, Maskhadov prônait un Etat laïque en Tchétchénie, mais il a dû céder à la pression des plus radicaux de son entourage. – *(Reuters.)*

■ **IRAK : les Nations unies ont décidé, mercredi 3 février, d'évacuer** leurs personnels humanitaires américain et britannique d'Irak, Bagdad ayant déclaré qu'il ne pouvait garantir leur sécurité. Cette décision ne concerne dans les faits que deux Américains ; les 14 autres ressortissants n'avaient pas regagné l'Irak. – *(AFP.)*

■ **SYRIE : le fils du président syrien Hafez El Assad, Bachar**, a affirmé être prêt à assumer un poste de responsabilité. *« Je ne suis pas à la recherche de postes, mais si la direction ou le parti* (Baas – au pouvoir) *me chargent d'une position de responsabilité au sein de l'Etat, je suis prêt »* à l'assumer, a-t-il déclaré dans une interview au quotidien libanais *Al-Kifah Al-Arabi* du jeudi 4 février. – *(AFP.)*

Les candidatures à l'élection présidentielle américaine

WASHINGTON. Le chef de la minorité démocrate à la Chambre des représentants, Dick Gephardt, longtemps considéré comme le challenger naturel du vice-président Al Gore pour l'investiture du parti démocrate à l'élection présidentielle de 2000, a annoncé, mercredi 3 février, qu'il renonçait à se présenter, préférant se consacrer à la reconquête d'une majorité démocrate à la Chambre. Ce retrait constitue une excellente nouvelle pour M. Gore, désormais officiellement seul en lice pour briguer la succession de Bill Clinton.

Dans le camp républicain, Dan Quayle, ex-vice-président de George Bush, a annoncé le même jour sa candidature. Mais cet ancien sénateur de l'Indiana risque d'être en compétition avec une demi-douzaine de candidats, en particulier avec le fils de l'ancien président, George Bush Jr, favori des sondages. – *(AFP.)*

Les féministes américaines soutiennent Bill Clinton sans trop d'états d'âme

WASHINGTON
de notre envoyée spéciale

Une lueur de colère a incendié son regard. Et, de sa voix rugueuse, poussée à des décibels insoupçonnés, elle a crié : *« Je ne veux plus entendre parler de Paula Jones, Monica et compagnie. J'en ai assez de ces histoires de sexe ! Je refuse ce type de discussion. Tout ceci est grotesque. »* Il y a eu un silence. Et puis la prophétesse du féminisme, aujourd'hui âgée de soixante-dix-sept ans et auteur, en 1963, du classique *La Femme mystifiée*, traduit dans toutes les langues, s'est expliquée : *« Et même si Bill Clinton a fait ce dont on l'accuse, hein ? Qu'est-ce que ça change ? Ça ne menace pas l'Etat ; ça n'ébranle pas la Constitution ; ça n'affecte en rien la vie des Américains ! Cette affaire est un non-sens. Et ce ne sont pas les Français – dont l'ancien président a été enterré devant sa femme et sa maitresse –, qui me diront le contraire ! »*

REPORTAGE
Pour Betty Friedan, « les ennemis du président sont les ennemis des femmes »

Betty Friedan a l'énergie intacte. Si elle a depuis longtemps cédé la présidence de l'organisation féministe NOW (National Organization for Women), qu'elle a créée en 1966, elle poursuit simultanément sa vie de professeur et de militante, pétitionne, manifeste, exige d'être entendue, à la fois par les élus et la Maison Blanche. Sur l'« affaire » qui secoue Washington depuis plus d'un an, son jugement est sans ambivalence. Avec fougue, elle soutient Bill Clinton. *« Il n'est pas un saint, mais c'est un bon président pour les femmes. On lui doit la nomination d'une femme secrétaire d'Etat, d'une femme attorney général, de femmes ambassadeurs. Il défend le libre choix des femmes pour l'avortement et s'inquiète de la protection des cliniques qui le pratiquent ; il se bat contre la discrimination sexuelle dans le travail, etc. Ce sont les femmes qui ont élu Clinton. Et ce n'était pas pour son physique ! »*

Inutile, devant Betty Friedan, militante du Parti démocrate, d'émettre le moindre bémol sur le président. Impossible, même, d'évoquer les témoignages sur un comportement personnel assez peu respectueux à l'égard de l'autre sexe. *« Sa vie privée ne concerne que lui et Hillary, quel que soit le contrat qui les lie. Ce n'est pas une histoire de sexe ou de morale. C'est bel et bien une conspiration des fondamentalistes de droite pour contourner le choix des urnes et renverser le président. Or sachons-le bien : les ennemis de Clinton sont les ennemis des femmes. »*

UN « LOBBYING » INTENSE

Le 24 septembre 1998, entourée des têtes d'affiche des principaux mouvements féministes américains, Betty Friedan signait un manifeste de soutien à M. Clinton. *« Non seulement nous présentons un front uni, mais nous appelons à l'action. Nous incitons les femmes et les hommes de ce pays à appeler leurs représentants au Congrès »* pour qu'ils renoncent à la procédure de destitution. *« Il est plus vital que jamais,* insistait-elle, *que les femmes votent aux élections* [législatives] *de novembre. »*

Le 15 décembre, elle se rendait au Capitole avec les leaders d'une trentaine d'organisations de femmes pour interpeller les élus, leur enjoindre de ne pas voter la mise en accusation de Clinton, et organiser un *lobbying* intense auprès des représentants réputés indécis. La belle unité !, ont raillé les conservateurs. Les voilà donc, les féministes, introuvables au moment de l'affaire Paula Jones ! Les voilà donc, ces amazones promptes à traquer le moindre propos machiste tenu par un républicain, mais capables de toutes les indulgences pour un président démocrate pour qui les femmes ne sont que des objets sexuels ! Quelle ironie ! La presse libérale, elle aussi, a raillé le *« dilemme »* des féministes et ironisé sur le piège dans lequel les a enfermées Bill Clinton en leur offrant une politique *« progressiste »* en échange de leur silence sur sa conduite personnelle *« régressive »*. Odieux chantage...

Le front apparemment uni a pourtant présenté quelques fissures. Et le silence embarrassé des grandes organisations sur le cas Paula Jones (cette employée de l'Arkansas qui accusa l'ancien gouverneur Clinton de « harcèlement sexuel »), leur refus de soutenir son action contre le président, assorti de propos sévères, voire dédaigneux, ont choqué nombre de militantes.

« Depuis que je suis étudiante, je verse de l'argent aux organisations féministes », confie une juriste de Washington. *« Eh bien, c'est terminé. Clinton a fait voler en éclats leurs principes et leurs critères. Elles ne sont pas contre le harcèlement sexuel. Elle sont contre le harcèlement sexuel pratiqué par les républicains. »* C'est avec le même argument qu'une cellule du mouvement NOW a fait sécession en février 1998, *« le cœur brisé »*. Les féministes, estime la présidente de ce groupe rebelle, devaient se tenir auprès de Paula Jones dans sa plainte contre Bill Clinton. *« Mais voilà,* raconte Marie-José Ragab, *ni instruite, ni raffinée, maladroite dans ses propos, mal habillée, Paula Jones – sur laquelle l'a priori des intellectuelles de NOW était déjà défavorable – a eu ensuite le mauvais goût de se laisser prendre en main par des conservateurs. Ce fut rédhibitoire. Etant donné la collusion entre le Parti démocrate et l'organisation féministe, un adversaire de Bill Clinton – fût-il une femme – devenait l'adversaire du mouvement. Lequel a préféré perdre son âme. »*

« QUELLE DÉCEPTION ! »

Quand le scandale Lewinsky a éclaté, la Maison Blanche a bien compris que de la réaction des Américaines dépendait la survie de la présidence Clinton. Rien n'a été négligé pour les intéresser, les séduire. Et il est peu de discours où le président ne leur ait, d'une façon ou d'une autre, rendu hommage, notamment lors du récent discours sur l'état de l'Union. Il était clair que Bill Clinton était, comme dit une mère de famille, le *« grand allié des femmes »*. Elles l'ont donc soutenu, car *« soutenir un président choisi par les femmes et vainqueur par les urnes, c'est défendre la démocratie »*, affirme Susan Bianchi-Sand, qui préside le National Council of Women's Organizations et tremble devant *« le complot ourdi par les pires ennemis des droits des femmes »*.

Alors, sans états d'âme, le soutien féministe à Bill Clinton ? Les adorables vieilles dames de l'élégant Club démocratique des femmes de Washington sont un peu embarrassées par la question : *« Quelle déception et quel exemple ! »*, chuchote une militante. *« Je me rappelle son arrivée de jeune gouverneur et la réputation sulfureuse qui, déjà, l'accompagnait. C'était, disait-on, le seul problème qui pourrait lui nuire un jour. Eh bien c'est fait, et ça m'effondre. C'est un grand président, mais ce garçon mérite tout de même une sanction... »*

Annick Cojean

Débat au Sénat sur l'audition publique des témoins

Dans le procès pour *impeachment* qui se poursuit, le conseiller du président, Sidney Blumenthal, a reconnu, mercredi 3 février, que Bill Clinton lui avait menti sur la réalité de sa liaison avec Monica Lewinsky, a rapporté la chaine CBS. Les procureurs républicains veulent que M. Blumenthal réitère solennellement ses propos devant le Sénat réuni en séance plénière. L'accusation souhaite que les trois témoins (les deux autres étant Monica Lewinsky et Vernon Jordan) s'expriment publiquement, et non plus seulement à huis clos. Le débat sur l'audition des témoins devait commencer jeudi au Sénat. Une trentaine de sénateurs du Grand Old Party, dont Trent Lott, président de la majorité républicaine, ont, d'autre part, écrit au chef de la Maison Blanche pour lui demander de venir témoigner devant la Chambre haute. Selon un sondage *New York Times*/CBS, 56 % des Américains (contre 41 % il y a une semaine) désapprouvent la manière dont le Sénat conduit le procès de M. Clinton.



GAUCHE François Hollande, premier secrétaire du PS, a décidé de se porter candidat à la direction de la liste socialiste pour les élections européennes du 13 juin, *« afin de bien marquer l'importance de l'enjeu : donner un nouveau cours à la construction européenne »*, déclare-t-il dans un entretien au *Monde*. M. Hollande précise qu'il siégera à Strasbourg et cumulera donc deux mandats parlementaires jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi l'interdisant. ● LIONEL JOSPIN, qui souhaitait cette candidature, a commencé une série de déjeuners avec les parlementaires socialistes. ● JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT réunit, vendredi 5 février, pour trois jours, le congrès du Mouvement des citoyens, qui hésite entre un accord avec le PS et la présentation d'une liste autonome, après l'échec des discussions engagées avec le PCF.

François Hollande imprimera sa marque sur la campagne européenne du PS

Ayant pris le temps de démontrer que sa présence à la tête de la liste socialiste n'avait rien d'« automatique », le premier secrétaire s'est donné les moyens de maîtriser la stratégie – européenne et nationale – de son parti pour les élections du 13 juin

« Quelle décision avez-vous prise pour les élections européennes ?

– J'ai décidé d'être candidat à la candidature pour la conduite de la liste socialiste aux élections européennes. Les adhérents du PS auront à en délibérer, ainsi que de l'ensemble de cette liste, le 31 mars.

– Vous avez donné le sentiment que vous n'aviez pas envie d'y aller...

– J'ai longtemps considéré qu'il n'y avait pas d'automaticité à ce que le premier secrétaire soit nécessairement candidat aux élections européennes. D'autant que le Parti socialiste avait vivement souhaité que le mode de scrutin européen fût changé, afin d'en finir avec la proportionnelle intégrale à l'échelle nationale et d'asseoir davantage les députés européens sur le territoire. La droite, comme nos partenaires, ne l'ont pas voulu, et nous en revenons à un système qui conduit aujourd'hui les principaux chefs de parti à s'engager personnellement dans la campagne.

» Mais ce qui a été déterminant dans ma décision, que j'ai prise ces derniers jours, c'est la nécessité, dans un contexte où les socialistes ont une influence grandissante en Europe et où ils gouvernent en France avec la gauche plurielle, de mobiliser tous nos militants et tous nos électeurs afin de bien marquer l'importance de l'enjeu : donner un nouveau cours à la construction européenne, qui exige, parallèlement à la mise en place de l'euro, de donner priorité à la croissance, à l'emploi et au renforcement de l'Europe politique.

» Je sais aussi que la droite veut faire de ce rendez-vous électoral une confrontation de politique intérieure et, même si elle s'y prend mal pour le moment, il faut relever ce défi. Enfin, il y a un objectif es-


FRANÇOIS HOLLANDE

sentiel pour les socialistes européens, c'est de former le groupe le plus important au Parlement européen, afin d'appuyer les efforts des gouvernements progressistes pour un nouveau cours de la construction européenne et pour favoriser le choix d'un président de gauche ou de centre-gauche pour la Commission européenne.

– Vous avez été fortement encouragé par Lionel Jospin...

– Il avait exprimé dans vos colonnes, début janvier, le principe d'une cohérence politique qui l'avait amené lui-même, en 1984, à être tête de liste. Mais il m'a toujours laissé libre de ma décision et il aurait respecté mon choix quel qu'il fût.

– N'y avait-il pas un autre candidat en la personne de Jack Lang ?

– Jack Lang avait toutes les qualités pour être notre tête de liste, même s'il n'avait jamais rien sollicité. J'avais moi-même évoqué cette hypothèse avec lui. J'ai finalement considéré que, dans l'état actuel des choses, ma candidature obéissait à une logique politique.

– Irez-vous siéger à Strasbourg ?

– Oui. Je suis candidat pour siéger et travailler pour que nos idées et nos propositions, contenues dans le manifeste du Parti des socialistes européens, qui sera adopté au congrès de Milan, les 1er et 2 mars, puissent être traduites dans les faits, et pour que les socialistes français fassent bien entendre leur voix au sein du groupe du PSE.

– Allez-vous abandonner votre mandat de député ?

– La législation actuelle ne me contraint pas à abandonner mon siège de député de Corrèze, mais celui de vice-président du conseil régional du Limousin. Il va de soi que je me mettrai en conformité avec la prochaine loi sur la limitation du cumul dès qu'elle sera applicable.

– Le score de votre liste n'est-il pas menacé par l'émiettement propre à ce scrutin ?

– Ce risque est dans le mode de scrutin lui-même, qui aboutira à ce qu'il y ait, sans doute, une vingtaine de listes. Ce n'est bon ni pour l'Europe ni pour la démocratie. Il faudra donc faire campagne sur la participation et sur la nécessité d'un vote utile en faveur de notre liste. Nous serons les seuls à proposer des engagements européens que nous serons capables de traduire dans les faits, parce que onze gouvernements sur quinze sont dirigés par des socialistes et des sociaux-démocrates et que le groupe socialiste européen sera la principale force à Strasbourg. Beaucoup parleront de l'Europe, mais nous serons quasiment les seuls à pouvoir la faire et, surtout, à en réorienter la marche.

– Votre campagne sera-t-elle plus "européenne" que franco-française ?

– Pour la première fois depuis 1979, nous allons faire une campagne commune avec les socialistes européens, à travers le manifeste et un grand nombre de réunions publiques que nous tiendrons ensemble. Nous allons insister sur les aspects concrets de l'Europe en termes d'aménagement du territoire, de grands travaux, de soutien à la croissance, bref, tout ce qui permet aux Européens d'être plus puissants et mieux protégés ensemble qu'ils ne le seraient séparément. Nous n'oublierons pas la réalité française, car nos concitoyens doivent comprendre que l'Europe n'est pas simplement une ambition pour notre continent, mais un atout pour notre propre nation.

« Le scrutin européen ne doit pas altérer l'esprit de la majorité plurielle »

– La posture de Daniel Cohn-Bendit fait-elle courir un risque à la cohésion de majorité ?

– Au sein de la gauche plurielle, au moins deux de nos partenaires ont fait leur propre liste. Cette démarche est légitime. Nos conceptions de l'Europe sont différentes, mais la campagne permettra d'en débattre, pour demain, je l'espère, les faire converger. Il n'y a donc pas de place pour la polémique, les surenchères ou les leçons de morale. N'oublions jamais que nous gouvernons ensemble et que nous avons vocation à le faire dans la durée ! Le scrutin européen divise assez l'opposition pour ne pas altérer l'esprit de la majorité plurielle.

– Votre attachement à une "fédération d'Etats-nations" n'est-il pas incompatible avec la présence du MDC sur votre liste ?

– Nous souhaitons que le PRG comme le MDC puissent faire campagne sur la même liste que nous, mais sur les bases d'un accord politique. La fédération d'Etats-nations est une perspective. Nous pouvons d'autant moins y renoncer que la reconnaissance du fédéralisme, que contient nécessairement l'Union européenne, ne peut se faire contre les nations. »

Propos recueillis par Michel Noblecourt

Lionel Jospin à l'écoute des « jeunes pousses » socialistes

LE PREMIER MINISTRE avide de réformes avait cédé la place au *« militant »*, désireux de discuter à bâtons rompus avec quelques camarades. La posture en a séduit plus d'un, parmi la vingtaine de parlementaires socialistes que Lionel Jospin avait conviés à déjeuner, mardi 2 février. Après un automne parlementaire plutôt éprouvant, le chef du gouvernement s'était convaincu de la nécessité d'entretenir un contact direct avec la base de sa majorité « plurielle ». La formule, explique-t-on aujourd'hui à Matignon, devrait se renouveler toutes les trois semaines. Aucun critère, ajoute-t-on, n'est privilégié lors de l'élaboration des plans de table, si ce n'est l'appartenance politique, les représentants des autres composantes de la majorité devant être reçus séparément.

Pour la « première », il convenait d'écarter, autant que faire se pouvait, les vieux briscards, que M. Jospin côtoie régulièrement, pour laisser la place à une fournée de nouveaux élus de juin 1997 : quelques *« jeunes pousses »*, comme le premier ministre les a qualifiés, avant de leur expliquer, au cours d'un bref propos liminaire, combien leur *« contact »* lui avait manqué, sur un plan *« politique, intellectuel et personnel »*. M. Jospin, qui n'a pas poussé l'autocritique au-delà de cet aimable constat, a rappelé que la configuration de la majorité sortie des urnes en juin 1997 l'avait contraint à créer de toutes pièces une méthode de travail adéquate.

IMPATIENCES ET EMBARRAS

Ravis d'être promus, fût-ce le temps d'un repas, maîtres de l'ordre du jour, ses hôtes se sont chargés de rattraper le temps perdu. Une fois convenu que les dossiers locaux feraient l'objet d'apartés avec le chef du gouvernement, l'emploi, les 35 heures, la sécurité et l'éducation se sont taillé la part du lion. A charge, pour M. Jospin, de calmer les impatiences, voire – comme ce fut le cas sur le dossier de la chasse – de reconnaître un relatif embarras. Si chacun s'est félicité des annonces faites après la réunion du conseil de sécurité intérieure, le 27 janvier, plusieurs parlementaires ont souhaité qu'elles se traduisent rapidement par des moyens supplémentaires sur le terrain. Le premier ministre s'est efforcé de les convaincre de faire eux-mêmes preuve de pédagogie pour, d'une part, expliquer les raisons administratives du délai nécessaire à leur mise en œuvre et, d'autre part, responsabiliser les citoyens.

Au chapitre « éducation », M. Jospin a dû se faire l'avocat de son ministre, Claude Allègre, mis en cause par plusieurs participants. Tout en affirmant avoir pris la mesure du malaise des enseignants, le chef du gouvernement a évoqué le caractère *« contradictoire »* des messages entendus dans les manifestations. Rappelant la proximité personnelle de M. Allègre avec ce milieu, et invitant les parlementaires à ne pas participer aux critiques qui, a-t-il noté, se focalisent, selon les périodes, sur tel ou tel ministre, il a lancé : *« Claude s'est créé un problème. Il faut qu'il rame. Aidez-le à ramer ! »*

Les européennes étaient, mardi, un autre motif d'impatience pour les interlocuteurs du premier ministre, qui lui ont fait part de la lassitude des militants face à l'incertitude sur la tête de liste. Sur ce point, ils auront rapidement obtenu satisfaction.

Jean-Baptiste de Montvalon

Jean-Pierre Chevènement attendra le mois de mars pour « partir » seul ou s'entendre avec le PS

CAVALIER SEUL, comme il menace de le faire, pour la beauté du geste et le plaisir de la joute ? Ou bien acceptera-t-il la seule petite place que le Parti socialiste semble disposé à offrir au Mouvement des citoyens sur sa liste ? Après avoir laissé filer l'offre d'une deuxième place sur la liste communiste, faite par Robert Hue le 19 janvier, le MDC se trouve fort dépourvu alors que s'engage la campagne des élections européennes.

Les 5, 6 et 7 février, devant le congrès de leur parti réuni à Créteil, dans le Val-de-Marne, Georges Sarre et Jean-Pierre Chevènement devraient donner *« quelques pistes »* sur leur décision. Rien ne sera connu *« avant Pâques »*, ont-ils toutefois indiqué, manière d'évoquer la convention « Nation-Europe » qui marquera l'entrée du PS en campagne, le 27 mars.

Le large éventail de possibilités évoqué par M. Chevènement, le 4 janvier, sur TF 1, s'est, en effet, considérablement réduit. L'idée d'une liste « TSCB » – « tout sauf Cohn-Bendit » –, qui aurait défendu les valeurs de la « vraie gauche » face à l'idéal « libéral-libertaire » du candidat des Verts, est restée une pure hypothèse d'école. *« Ç'aurait été la meilleure formule pour éviter au Parti communiste d'avoir à se compter, de devenir la troisième force de la gauche »*, a relevé le ministre de l'intérieur, avec un peu d'amertume, le 31 janvier, au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI ». Sans doute n'a-t-il jamais cru vraiment en cette solution, évoquée seulement pour lui permettre, pendant quelques semaines, d'expliquer que le député des Verts allemands ne représente pas la gauche française. Il y a vingt ans, M. Chevènement dénonçait, de la même façon, la *« gauche américaine »* de Michel Rocard...

Depuis le 26 janvier, la possibilité d'une liste commune avec le PCF, qui avait la faveur de nombreux militants, s'est aussi envolée en fumée. Ce jour-là, M. Chevènement rencontre discrètement M. Hue au siège du petit club République moderne, à Paris. Le président du MDC croit l'affaire bouclée ; il a même préparé un texte programmatique pour sceller cette alliance.

LE PCF EFFAROUCHÉ

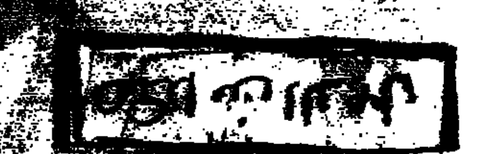
Sept jours plus tôt, lors d'un déjeuner avec M. Sarre, président délégué du MDC, M. Hue s'était montré très disposé à accueillir la juriste Béatrice Patrie à la deuxième place sur sa liste. Le secrétaire national du PCF évoquait même des personnalités que le MDC pourrait amener avec lui, comme l'écrivain Max Gallo. Une semaine plus tard, le PCF craint que les propos tenus par le ministre de l'intérieur à l'encontre de M. Cohn-Bendit ne découragent les « personnalités » approchées, avant de faire fuir certains électeurs. *« La deuxième place ? Impossible ! »*, répond M. Hue à M. Chevènement.

Bien que le MDC ne compte pas de députés européens sortants, le ministre de l'intérieur s'est refusé à « sauter » l'élection, comme le souhaitaient certains pendant son hospitalisation, fin 1998. Ne restent donc plus, aujourd'hui, que deux des *« quatre possibilités »* égrenées par M. Chevènement : faire alliance avec le PS, quitte à donner l'impression de sacrifier un parti né de l'opposition à Maastricht ; ou se présenter tout seul, au risque de réduire cruellement la « surface » politique acquise par le ministre de l'intérieur. Aux européennes de 1994, en effet, il avait recueilli moins de 3 % des suffrages.

M. Chevènement sait bien qu'un jour ou l'autre il rejoindra la « vieille maison » socialiste. Lors de la convention nationale de son mouvement, en mars 1998, il a d'avance apporté son soutien à Lionel Jospin pour la prochaine élection présidentielle. Il pensait alors que les élections européennes, grâce au manifeste des socialistes européens préparé par Robin Cook et Henri Nallet, lui offriraient une échéance opportune pour son ralliement (*Le Monde* daté 17-18 mai 1998). Aujourd'hui, d'ailleurs, seule la vingt et unième proposition, sur l'extension du vote à la majorité qualifiée, lui pose *« quelques problèmes »*.

Cependant, un ralliement précoce ne fait pas forcément les affaires du PS, pour qui le MDC est une composante importante de la majorité « plurielle », lui permettant de séduire un électorat méfiant ou « eurosceptique ». Elle agace, en outre, les plus rebelles des cadres du MDC, tel M. Sarre, qui préférerait aborder les élections municipales, à Paris, en 2001, avec sa différence « citoyenne ».

Ariane Chemin



L'OCDE presse le gouvernement d'assouplir le marché du travail

Les experts estiment que la France devrait abaisser davantage ses déficits et ses prélèvements obligatoires. Les initiatives en faveur de l'emploi les laissent sceptiques

« LA FRANCE est entrée dans une ère nouvelle » : l'introduction du dernier rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la France (« Etudes économiques de l'OCDE : France »), publiée jeudi 4 février, est trompeuse. Elle laisse à penser que les experts décernent un satisfecit à Paris. Or, c'est loin d'être le cas : ils formulent aussi leurs habituelles mises en garde sur les réformes structurelles qui tardent à être mises en œuvre.

Certes, la reprise de la croissance depuis deux ans, sous l'effet, d'abord, des exportations puis de la demande interne est réelle. Avec un taux de croissance de plus de 3 %, 1998 a été une excellente année. D'autant qu'à la différence de la reprise de la fin des années 80 celle-ci s'est accompagnée de la stabilité des prix et d'une forte hausse de l'emploi. L'an dernier, la France a créé plus de 400 000 emplois, dont environ 130 000 emplois-jeunes. Flexibilité accrue du travail, abaissement du coût du travail peu qualifié et tertiarisation de l'économie ont enrichi la croissance en emplois.

« Le dynamisme de la demande interne, écrit l'OCDE, *devrait suffire à maintenir le taux de croissance légèrement au-dessus de son potentiel* [2,25 %] *au cours des deux ans à venir* (...). *Dans ce contexte, le chômage tomberait aux alentours de 10,5 % en 2000 »*, contre 11,5 % aujourd'hui.

Les experts font, toutefois, cette mise en garde : *« La réalisation de ce scénario suppose toutefois que l'environnement international ne se dégrade pas au-delà de ce qui est actuellement projeté* (...) ; *que la confiance des ménages demeure élevée et que celle des dirigeants d'entreprise ne s'effrite pas au-delà de l'érosion enregistrée au cours de l'automne 1998. Elle suppose enfin que les réformes structurelles en cours, en particulier la réduction du temps de travail, soient mises en œuvre d'une façon telle qu'elles n'aboutissent pas à l'inverse de leurs objectifs affichés. »*

L'OCDE prend des gants : les discussions avec la délégation française, conduite par la direction de la prévision et assistée de membres des ministères concernés, en préalable de la publication du rapport sur la France, ont été vives. En réalité, les économistes de l'organisation internationale ne pensent pas, aujourd'hui, que la croissance française dépassera les 2,25 % cette année. Leurs dernières prévisions remontent à novembre 1998 (2,4 % pour 1999 et 2,6 % pour 2000) et seront révisées en mai.

BUDGET PLUS RIGOUREUX

Si la conjoncture se retournait, l'OCDE considère que la France, privée de l'arme monétaire par l'Europe, n'aurait pas suffisamment de marge budgétaire pour réagir : au lieu de profiter de cette période de croissance pour s'attaquer plus activement aux problèmes de l'efficience des services de l'Etat, des dépenses de santé, ou encore des retraites qui grèvent la facture publique, la France a, en 1998 et 1999, relâché son effort pour réduire son déficit public. L'OCDE recommande donc un budget pour l'an 2000 plus rigoureux et établi à partir d'hypothèses de croissance plus prudentes.

Pour l'OCDE, la réduction des déficits publics, qui donne toute son efficacité à l'arme budgétaire, doit également permettre de réduire les prélèvements obligatoires. Leur taux *« n'a cessé d'augmenter de 1992 à 1997 pour atteindre un pic de 46,1 % »*, soit 3 points de plus que la moyenne européenne et 8 points de plus que la moyenne OCDE, relèvent les experts, selon lesquels *« des pans entiers du système fiscal sont archaïques ou sources de distorsions nuisibles à la croissance et à l'emploi »*.

Autre réforme structurelle que l'OCDE juge indispensable d'accélérer : celle du marché du travail. *« La dépense publique pour l'emploi a beaucoup augmenté en longue période, de 0,9 % du PIB en 1973 à 3,9 % en 1996 (4,4 % en additionnant les réductions généralisées de charges sur les bas salaires)*, constate-t-elle. *L'efficacité de l'aide est difficile à contrôler et son efficacité mérite d'être améliorée. »*

De nombreuses initiatives ont été lancées par le gouvernement, dont certaines laissent l'OCDE sceptique. *« A terme, certains des emplois-jeunes créés risquent de devenir des emplois permanents dans ou autour de la fonction publique, en particulier ceux dans l'éducation nationale et la police »*, redoute l'institution, qui s'attaque aussi à la réduction du temps de travail. Elle *« ne conduira pas à une réduction massive du chômage »* ; elle *« présente des risques importants et sa mise en œuvre devra être gérée avec souplesse pour éviter que ne s'inverse la tendance actuelle du marché du travail à devenir plus réactif et plus dynamique* (...). *Une augmentation des coûts unitaires de main-d'œuvre et la substitution du capital au travail qui pourrait s'ensuivre pénaliseraient l'emploi et contrarieraient l'objectif de réduction du coût du travail peu qualifié poursuivi par ailleurs* via *l'allègement des charges sociales sur les bas salaires. Par conséquent,* (...) *il est essentiel d'arrêter la majoration pour les heures supplémentaires entre la 35e et la 39e heure, le contingent d'heures supplémentaires et les obligations en matière de repos compensateur »*.

Autant d'avertissements qui ne devraient pas plaire au gouvernement.

Virginie Malingre

Lionel Jospin renvoie sa copie fiscale à Dominique Strauss-Kahn

La priorité ira à la TVA, à la taxe d'habitation et à la CSG

Alors que Bercy insiste depuis plusieurs semaines pour que le gouvernement engage une baisse de l'impôt sur le revenu, ce n'est pas cette piste qui semble devoir être retenue. La préférence va aux solutions recommandées par François Hollande : baisses ciblées de TVA et réforme de la taxe d'habitation.

LIONEL JOSPIN a-t-il décidé d'infléchir le cap de la politique fiscale ? Depuis plusieurs semaines, on pouvait se poser la question. Rumeurs d'une possible baisse de l'impôt sur le revenu, auparavant préconisée seulement par la droite ; retards à répétition dans le lancement de la réforme de la taxe d'habitation, pourtant réclamée depuis des années par le PS ; mises en cause de l'efficacité des baisses de TVA ; controverses autour des stock-options : de nombreux indices donnaient à penser que le gouvernement prenait des distances avec les promesses de la campagne électorale de 1997.

Ce ne sera pas le cas. Même si M. Jospin a entretenu le doute sur le sujet (*Le Monde* du 28 janvier), il apparaît, après plusieurs semaines de flottement, qu'on ne prend pas ce chemin et que les mises en garde formulées par le premier secrétaire du PS, François Hollande – *« N'oublions pas aussi qu'il y a des classes populaires »*, déclarait-il dans *Le Monde* –, ont été entendues. D'ailleurs, la procédure fiscale retenue pour cette année s'écartera sensiblement de celle qui avait été choisie à l'été 1998.

A l'époque, le gouvernement avait fait connaître dès le 22 juillet l'essentiel de ses arbitrages fiscaux pour l'année suivante. Les choses avaient été si prestement menées par Bercy, avec des projets de réforme presque « bouclés » avant même qu'ils ne soient débattus, que cela avait suscité quelques aigreurs dans les rangs de la majorité. Martine Aubry avait eu, ainsi, la désagréable suprise d'apprendre que sa réforme des cotisations patronales était renvoyée aux calendes grecques, au profit d'un allègement de la taxe professionnelle, tandis que les suggestions du premier secrétaire du PS, pourtant modérées et peu nombreuses, n'avaient presque pas été prises en considération. Cette fois, M. Jospin a décidé que les mesures fiscales ne seront annoncées *qu'en septembre, de telle sorte* que les décisions soient plus collégiales et que les attentes de la majorité soient plus attentivement étudiées.

Ce « recentrage » ne sera pas que de forme ; il portera aussi sur le fond. Au séminaire du gouvernement, qui s'est réuni le 30 janvier à Champs-sur-Marne, en Seine-et-Marne (*Le Monde* du 2 février), le premier ministre a clairement fait comprendre que le débat sur une éventuelle baisse de l'impôt sur le revenu n'est pas d'actualité. En clair, les souhaits de Bercy ne devraient pas être entendus. C'est également ce que laisse transparaître la remarque de Mme Aubry qui, évoquant l'impôt sur le revenu, enfonce le clou, dans un entretien publié mercredi par *Libération* : *« Il est toujours facile de promettre des baisses d'impôt*, ironise-t-elle, *mais il est moins facile d'articuler cette promesse en cohérence avec l'action du gouvernement. »*

« PURE SPÉCULATION »

L'impôt sur le revenu sera au menu des réflexions gouvernementales de l'été, mais dans une optique différente : dans le souci, comme le souhaite M. Hollande, d'étudier s'il est possible d'avancer vers un système de prélèvement à la source. Cette réforme, qui vise non à abaisser l'impôt mais à le simplifier et à le clarifier, en évitant les formules dérogatoires au droit commun, a visiblement été suggérée par le premier secrétaire du PS en guise de parade à l'offensive de Bercy.

Preuve, en tout cas, que les termes du débat ont évolué, Dominique Strauss-Kahn a confirmé, mercredi, devant les députés, que la réflexion des prochains mois portera sur les *« impôts payés par les ménages »*, mais il s'est empressé d'ajouter que *« toute hypothèse, sur tel ou tel impôt, relève de la plus pure spéculation »*. De la même façon, le projet d'allègement fiscal pour les stock-options n'est plus d'actualité. Même si Bercy s'accroche à l'idée que la réforme a seulement été mal défendue et qu'elle reverra prochainement le jour, une fois que son volet de moralisation aura été mieux compris de l'opinion, le projet semble enterré pour longtemps.

Ces pistes étant écartées, quelles sont celles qui seront explorées ? Même si certains experts gouvernementaux estiment que les allègements de TVA sont budgétairement très coûteux, Matignon – comme, là aussi, le premier secrétaire du PS – persiste à penser qu'il ne faut pas changer d'orientation dans ce domaine, surtout au moment où Bruxelles est disposé à accéder aux demandes françaises dans ce domaine. Le PS, en tout cas, compte beaucoup user de l'argument : les baisses de TVA sont devenues « *eurocompatibles* ». *La réforme* de la taxe d'habitation n'est pas, non plus, abandonnée, contrairement à ce qui semblait devoir être le cas (*Le Monde* du 16 janvier). Là encore, le plaidoyer que fait rituellement M. Hollande semble avoir été entendu par M. Jospin. Enfin, un autre grand dossier qui pourrait être mis à l'étude durant l'été est celui de la CSG pour les ménages non imposables.

Après des embardées, en début d'année, ponctuées d'indiscrétions calculées, le débat fiscal redevient donc plus conforme aux attentes de la majorité « plurielle ». Cela ne déplaira pas à M. Hollande, qui vient sur le devant de la scène. Pour les élections européennes *(lire page 5)*, mais pas seulement...

Laurent Mauduit

Martine Aubry veut plus d'emplois-jeunes dans les quartiers en difficulté

C'EST une devinette presque simpliste, tant la réponse est facile : où trouve-t-on la plus forte proportion d'emplois-jeunes ? A Lille, où Martine Aubry est première adjointe au maire, et à Sarcelles (Val-d'Oise), dont Dominique Strauss-Kahn a été le premier magistrat jusqu'à sa nomination au gouvernement, en juin 1997. Quoi de plus normal, puisque c'est la ministre de l'emploi et de la solidarité qui a pour tâche de mettre en œuvre un dispositif dont l'idée avait été soufflée à Lionel Jospin, en 1996, par le futur ministre de l'économie et des finances...

Mme Aubry a transmis au Parlement, mercredi 3 février, le bilan de la première année d'application de la loi du 16 octobre 1997 sur les *« nouveaux services, emplois-jeunes »*, dont Bertrand Schwartz, président de l'association Moderniser sans exclure et inspirateur des missions locales pour l'emploi des jeunes, en 1982, se félicitait en ces termes, il y a quelques mois : *« C'est la première fois qu'un gouvernement tente, simultanément, d'organiser un véritable accès à de vrais emplois pour les jeunes et d'humaniser la société. »*

En revanche, il ne reste rien des 350 000 créations envisagées dans le privé

Ce premier bilan est-il à la hauteur des espérances ? A s'en tenir aux seuls chiffres, le gouvernement a gagné son pari. Conformément à son objectif, 158 000 conventions ont été signées entre octobre 1997 et décembre 1998 sur un objectif total de *350 000 emplois-jeunes d'ici* 2000, inscrit dans le programme législatif de la gauche « plurielle ». 120 000 personnes étaient effectivement embauchées fin 1998. Sur ce total, sept sur dix étaient auparavant à la recherche d'un emploi. *« Parallèlement à la croissance*, souligne-t-on au ministère de l'emploi, *le programme emplois-jeunes a fortement contribué au recul du chômage des jeunes »* (– 15 % depuis juin 1997).

Sur les 158 000 emplois-jeunes créés, 85 201 l'ont été dans les associations, les collectivités locales, les hôpitaux ou les grands réseaux (HLM, transports, etc.), 65 000 dans l'éducation nationale et 8 250 dans la police nationale. Le ministère admet toutefois que les résultats sont *« contrastés »* suivant les villes et les régions, et que *« beaucoup de progrès restent à faire »* pour les jeunes des quartiers en difficulté, qui n'occupent que 15 % de ces postes (20 % prévus dans le programme).

Les 40 000 projets des associations et des collectivités locales ont d'abord été conclus dans les services destinés à renforcer la cohésion sociale (15,5 %) et dans l'environnement (15,5 %), puis dans la culture (10,9 %), le sport (9,9 %), le logement et la vie des quartiers (8,9 %), les activités périscolaires (8,5 %) et le tourisme (4,8 %). La quasi-totalité a été embauchée sur des contrats à temps plein et, dans les associations ; un jeune sur deux a un contrat à durée indéterminée. Près d'un sur deux touche un salaire supérieur au SMIC.

En revanche, il ne reste rien du projet de création de 350 000 emplois-jeunes dans le privé, qui était, pourtant, inscrit dans le programme de la gauche, et dans la déclaration de politique générale de Lionel Jospin, le 19 juin 1997. Au ministère de l'emploi, certains vont même jusqu'à nier l'existence d'un tel engagement. *« Il n'a jamais été question d'un dispositif spécifique pour les emplois-jeunes dans le privé »*, affirme, sans ciller, un expert gouvernemental.

Mme Aubry s'est justifiée, mercredi, dans *Libération*, en assurant – un peu vite – que ce projet avait été *« avancé dans un contexte de récession »*, mais qu'en 1998, *« avec le retour de la croissance, les entreprises ont embauché un million de jeunes »*. En juin 1997, la reprise était bien amorcée, et le gouvernement a préféré laisser jouer les forces du marché plutôt que s'engager dans une politique d'emplois aidés dans le secteur privé.

Jean-Michel Bezat

Un rêve passe au congrès de la CGT

STRASBOURG
de nos envoyés spéciaux

A la fin de la réunion du comité confédéral national, qui, en marge du 46e congrès de la CGT, a avalisé, mercredi 3 février, dans la soirée, la composition de la future commission exécutive, Bernard Thibault en a appelé à la responsabilité des dirigeants de fédérations et d'unions départementales pour que l'arrivée de Nicole Notat et Emilio Gabaglio, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats, vendredi matin, se passe sans incidents. Les responsables des grosses fédérations feront passer la consigne, afin de couper court à la rumeur selon laquelle une partie des délégués quitteraient la salle à l'entrée de ces invités.

Dans ce climat, le document d'orientation proposé par M. Thibault semblait devoir être sensiblement « raidi », jeudi, au vu des amendements retenus par la commission chargée de faire le tri dans les 2 800 modifications suggérées dans ce texte qui doit engager la centrale pour trois ans. Ce sont les passages consacrés aux 35 heures et aux retraites qui ont suscité le plus de réserves. Méfiante à l'égard de l'annualisation, la commission a préféré signifier son soutien à *« une loi-cadre de réduction de la durée hebdomadaire du travail »*, alors que, dans la version initiale, la référence à la semaine n'existait pas. Elle a ajouté, surtout, des exigences détaillées quant au contenu de la seconde loi sur les 35 heures. Refusant toute forme de *« double SMIC »*, l'amendement retenu affirme : *« Il est impératif que la loi revalorise le SMIC horaire de 11,4 %. »* La commission entend aussi voir abaisser de 46 à 42 heures la durée maximale de la semaine de travail et fixer un contingent légal d'heures supplémentaires inférieur aux 130 heures actuelles. Enfin, elle souhaite *« interdire les forfaits tous horaires pour les cadres »*.

« COMME EN 1995 ! »

Les ajouts concernent aussi les retraites, pour lesquelles, à deux reprises, le maintien des *« régimes spéciaux »* ou *« particuliers »*, non évoqué par le texte original, est désormais exigé. Au total, il s'agit bien d'un « recadrage », opéré à la faveur d'un énorme couac lors de la réunion de synthèse de la commission, mardi soir. Le rapporteur, Daniel Prada, membre de la direction confédérale, s'est refusé à faire trancher par un vote les travaux des commissaires, comme cela se fait habituellement, cela afin de n'indisposer personne.

Par ailleurs, les délégués se sont défoulés en séance, mercredi. Suggérée par M. Thibault dans son discours d'ouverture, l'idée d'un *« rendez-vous national interprofessionnel unitaire »* a été mise en débat. Une grande mobilisation ! Et dans laquelle la CGT investirait toutes ses forces ! La salle en a rêvé. A plusieurs reprises, les jours précédents, des militants en avaient exprimé la frustration : pourquoi n'avoir pas organisé des initiatives d'envergure, notamment sur les 35 heures ? Quant à la seconde loi, qui va préciser les modalités définitives de la réduction du temps de travail ? Et sur les retraites ? Et sur l'emploi précaire ?

D'un coup, ce « rendez-vous national » a déchaîné les passions. Et fait flotter dans l'air le souvenir des grands rassemblements. *« Ça fait des années qu'on attend cette discussion*, s'écriait au micro un délégué de la Filpac (presse). *Il faut le faire, les salariés l'attendant ! » « Les grandes causes, elles ont été défendues dans la rue. Il faut aller dans la rue ! »*, soulignait une jeune déléguée des Fromageries Bel. *« Est-ce qu'on va rester longtemps ici à se demander ce qu'on peut faire ? »*, tonnait un militant à la voix étranglée. Un autre réclamait qu'*« on s'y prépare vraiment »*, pour avoir un mouvement *« comme à l'hiver 1995 »*. *« De l'action unitaire, oui, mais sur nos revendications ! »*, s'enflammait un délégué de la chimie.

L'effervescence montant, le futur secrétaire général est intervenu pour remettre de l'ordre dans les esprits. L'hiver 1995 ? *« J'ai quelques souvenirs en la matière. Ce n'est pas, a priori, l'objectif que l'on vise »*, a-t-il déclaré. Il ne s'agit pour le moment que de mettre en route un *« processus »*, pour déboucher sur une *« initiative interprofessionnelle coordonnée et unitaire »*. Pour tempérer encore l'ardeur de la salle, M. Thibault a précisé : *« On n'a pas suggéré, pour l'instant, d'organiser une journée d'action. »* Son appel à l'engagement collectif n'en a pas moins été applaudi.

Alain Beuve-Méry et Caroline Monnot

Une nouvelle commission exécutive de 89 membres

Il n'y a eu pratiquement aucun problème pour la composition de la commission exécutive de la CGT, soumise au comité confédéral national dans la soirée du mercredi 3 février. La réunion a duré à peine une heure et demie. La « CE » passe de 86 à 89 membres, avec trois retraits, dont celui d'Estalle Calzada (Loiret), membre du courant Continuer la CGT. Six responsables ont été « repêchés », parmi lesquels Charles Hoareau, responsable du comité des chômeurs de Marseille, Bernard Lhubert (fonctionnaires) et Daniel Sanchez (métallurgie). *La liste compte 46 hommes et 43 femmes.* Alors que des protestations s'élevaient parce que la parité n'était pas totalement respectée, Bernard Thibault est intervenu pour demander le statu quo, sauvant ainsi les têtes d'Alphonse Veronese et de Maurice Lamoot, tous deux ex-membres du bureau confédéral.



envoie sa copie
que Strauss-Kahn

congrès de la CGT

Les parlementaires de droite tentent de sortir de l'impasse le projet de loi sur la parité

Le président de la République suit attentivement ces discussions

Le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), a réuni, mercredi 3 février, les présidents des groupes de droite des deux Assemblées. En accord étroit avec le chef de l'Etat, les responsables de l'opposition s'efforcent de sortir de l'enlisement le projet de loi sur la parité. La volonté d'harmoniser les positions de la droite parlementaire ne s'est toutefois traduite que par des soutiens de principe en faveur du Sénat.

PLACÉ en porte-à-faux par ses « amis » sénateurs lors de la première lecture du projet de loi sur la parité, Jacques Chirac veille au grain. Sitôt terminé le déjeuner qui a réuni, mercredi 3 février au Palais du Luxembourg, les présidents de groupe de droite des deux Assemblées, leur hôte, Christian Poncelet (RPR), président du Sénat, s'est rendu à l'Elysée pour faire un compte rendu de cette réunion au chef de l'Etat. Au cours de cet entretien d'une demi-heure, qui ne figurait pas à l'agenda officiel de M. Chirac, le sénateur des Vosges n'a pu que dresser un bilan mitigé de l'évolution des esprits des uns et des autres. Deux objectifs sont poursuivis conjointement par le chef de l'Etat et le président du Sénat : convaincre les sénateurs de revenir sur leur vote en se rapprochant du texte initial du gouvernement ; afficher l'unité de la droite parlementaire dans cette affaire.

Sur le premier point, des avancées sont perceptibles. Sous la pression de l'Elysée, les présidents de groupe de la droite sénatoriale, Josselin de Rohan (RPR), Jean Arthuis (Union centriste) et Henri de Raincourt (Républicains et indépendants), qui se disent tous favorables à un texte de compromis, sont résignés à une modification de l'article 3 de la Constitution, qui traite de la souveraineté nationale. Prenant acte du refus du gouvernement de toute négociation sur la base de l'article 4, relatif aux partis politiques – sur lequel les sénateurs s'étaient rabattus en première lecture –, ils cherchent une porte de sortie susceptible de convaincre leurs troupes de faire marche arrière.

Pour l'heure, l'idée envisagée est d'introduire, à l'article 3, une précision « rassurante » sur les modes de scrutin. *« On pourrait écrire, par exemple, que la parité hommes-femmes s'inscrit dans le respect de la pluralité des modes de scrutin existants »*, confie M. de Rohan. *« Il faut qu'on puisse distinguer clairement, dans le texte, que l'introduction de la parité n'entraînera ni quota ni recours à la proportionnelle »*, renchérit M. de Raincourt. A défaut de pouvoir inscrire une telle précision dans la Constitution, les sénateurs pourraient-ils se contenter d'un engagement du gouvernement ? *« Une déclaration de principe serait insuffisante »*, réplique M. de Raincourt, tandis que son homologue RPR ajoute : *« Quand Jospin ne sera plus là, peut-être aurons-nous Mme Guigou premier ministre, qui décidera de nous coller la proportionnelle ! »*

« CAMPAGNE SCANDALEUSE »

L'harmonisation des positions de la droite avance, cependant, à pas très mesurés. Les présidents de groupe de l'Assemblée nationale ne semblent pas disposés à reprendre à leur compte, sous forme d'amendement, les préoccupations sénatoriales. *« J'ai entendu autour de la table que tout le monde était favorable à la parité »*, se borne à constater Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF. Dans l'entourage du chef de file des députés DL, José Rossi, qui a fait part, à la table de M. Poncelet, du travail de conviction qu'il a dû opérer auprès d'une partie de ses troupes avant d'obtenir une approbation unanime du texte, on note que, s'ils ont un intérêt juridique, les arguments développés par les sénateurs contre le projet de loi ne sont pas recevables par les électeurs. Dans la soirée, M. de Rohan ne pouvait que prendre acte de cette différence d'approche : *« Ils* [les députés de droite] *ont voté comme ils ont voté. Et nous avons voté comme nous avons voté. C'est une affaire qui est désormais entre le gouvernement et le Sénat. »*

Les sénateurs ont cependant obtenu quelques soutiens de principe. Le président de DL, Alain Madelin, a affirmé, dans un communiqué, qu'*« au lieu d'accepter une discussion constructive sur les meilleurs moyens de parvenir à l'objectif de parité dans le respect de nos principes républicains, le gouvernement et le PS ont choisi d'orchestrer à des fins partisanes une scandaleuse campagne contre l'institution même du Sénat »*. Quant au secrétaire général du RPR, Nicolas Sarkozy, il a qualifié d'*« outrancières »* les critiques contre le Sénat, lors d'un déplacement mercredi soir, à Metz.

Jean-Baptiste de Montvalon

L'UDF avance vers une liste autonome pour les européennes

QUATRE JOURS avant la réunion d'une convention nationale à Bordeaux, l'UDF s'est prononcée à l'unanimité, mercredi 3 février, par la voix de son bureau politique, en faveur d'une liste autonome aux élections européennes du 13 juin. Selon le porte-parole de l'UDF, Gilles de Robien, aucun participant n'a défendu la participation à une liste unique de L'Alliance. L'hypothèse d'un retrait éventuel de Philippe Séguin, président du RPR, comme tête de liste de l'union de l'opposition n'a pas entamé la détermination des dirigeants centristes. *« Le réflexe des uns et des autres a été de dire : on est partis, cela ne nous concerne plus. C'est le problème du RPR, qui a à gérer une liste menée par Charles Pasqua et à voir si son président est une bonne tête de liste »*, a expliqué M. de Robien.

Dans un entretien publié mercredi par *Ouest-France*, Hervé de Charette, président délégué de l'UDF, a par ailleurs conseillé de *« tenir à l'écart »* le président de la République de l'actuel débat interne de l'opposition sur la préparation des élections européennes.

Le Conseil constitutionnel invalide l'élection législative d'Aubagne

LE CONSEIL constitutionnel a invalidé, mercredi 3 février, l'élection, le 27 septembre, du député communiste, Alain Belviso, à Aubagne, dans la 9e circonscription des Bouches-du-Rhône. Les juges constitutionnels ont donné raison à son adversaire, Bernard Deflesselles (DL), qui avait été battu de 20 voix au second tour de cette partielle. Ils ont, en effet, relevé une *« fraude organisée »* dans trois bureaux de vote, mais ils n'ont pas inversé le résultat de ce second tour, estimant *« impossible »* de *« déterminer exactement le nombre de suffrages qui doivent être attribués à chacun des deux candidats »*.

Une nouvelle élection sera donc organisée, dans un délai de deux mois, dans cette circonscription. Alain Belviso, qui avait succédé à Jean Tardito dans ce bastion communiste de l'est de Marseille, a, dès à présent, annoncé son intention de se représenter. Bernard Deflesselles a également fait savoir que, fort de cette décision du Conseil constitutionnel, il serait à nouveau candidat. Il a reçu le soutien du secrétaire général de Démocratie libérale, Laurent Dominati, qui s'est *« étonné »* que le Conseil constitutionnel n'ait pas inversé le résultat du 27 septembre.

M. Blot dénonce la « trahison » et le « complot » de M. Mégret

IL N'Y A PAS PIRE SOURD que celui qui ne veut pas entendre. Et Yvan Blot, revenu dans le giron lepéniste après un bref passage au Front national-Mouvement national (*Le Monde* du 4 février), semble avoir dormi profondément lorsque son ami de *« presque trente ans »*, Bruno Mégret, expliquait sans relâche qu'il comptait bien continuer sa stratégie d'accord à la base avec les représentants de la droite et donner une image plus *« respectable »* de son parti.

Il devait, lors d'une conférence de presse organisée à Saint-Cloud, jeudi 4 février, plaider *« l'ignorance »* et crier à la *« trahison »*. Aujourd'hui, en effet, il dénonce de consignes données par M. Mégret *« aux secrétaires départementaux les plus sûrs »* de susciter des contacts avec les représentants locaux *« du RPR »* pour *« préparer les municipales »*. Mais alors que le président du FN-MN explique cette attitude par une volonté de mieux couper la base de la droite des états-majors, le président du groupe frontiste du conseil régional d'Alsace y voit, lui, le signe d'un complot. Il affirme que si *« les militants connaissaient ce genre de démarches, la moitié »* quitteraient M. Mégret.

M. Blot raconte qu'il a eu la certitude de ce complot quand, cherchant *« des aides financières pour Bruno Mégret »*, il s'est entendu dire par *« un vieil ami »* que le grand patron qu'il souhaitait contacter avait *« déjà donné une aide à Bruno Mégret »*. Irrité, M. Blot se serait plaint d'une telle cachoterie auprès de son ancien compagnon du Club de l'Horloge. Il avance, désormais, la thèse de *« milieux patronaux proches de Chirac, pas mécontents d'affaiblir Jean-Marie Le Pen en donnant un petit coup de pouce à Mégret pour qu'il casse de Front national en deux »*.

En outre, M. Blot donne des indications intéressantes sur la façon dont certains militants accueillent l'allure nouvelle que M. Mégret et un de ses lieutenants, Philippe Olivier, veulent imposer au FN-MN. Il relate l'irritation de plusieurs membres du bureau national quand M. Olivier a exigé d'eux qu'ils mettent la main sur le coeur pendant *La Marseillaise* qui a clôturé le congrès de Marignane. A ceux qui trouvaient que cela faisait un peu trop *« américain »*, M. Olivier aurait dit : *« Il vaut mieux faire moderne américain que ringard franchouillard. »* De même, Pierre Vial rongerait son frein depuis que M. Mégret lui a refusé le poste de *« conseiller culturel ou à la jeunesse »* qu'il demandait et aurait très mal pris le fait que M. Mégret lui demande de démissionner de la présidence de son association Terre et peuple, *« trop néopaïenne pour l'image de M. Mégret »*.

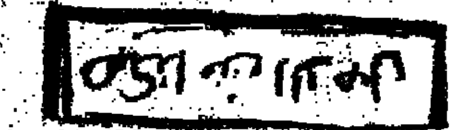
Christiane Chombeau

La guérilla judiciaire entre lepénistes et mégrétistes se poursuit

LA COUR D'APPEL de Paris, qui examinait, mercredi 3 février en référé, le différend opposant lepénistes et mégrétistes sur le droit d'utiliser le nom, le logo et les fichiers du Front national (FN), rendra son arrêt le 10 février. L'avocat général, Brigitte Gizardin, a requis la confirmation du jugement de référé rendu le 15 janvier en première instance, qui avait débouté Jean-Marie Le Pen et dont ce dernier avait fait appel. Tout en remarquant que le congrès de Marignane, tenu le 24 janvier, avec l'apparition du Front national-Mouvement national de Bruno Mégret, a constitué un *« élément nouveau »*, Mme Gizardin a considéré que le dossier pose *« d'énormes difficultés, d'énormes contestations, qui ne peuvent pas être tranchées en référé »*. Si la cour d'appel suit ces réquisitions, l'affaire devrait donc être ultérieurement tranchée par le juge du fond.

Par ailleurs, le mouvement présidé par M. Le Pen a demandé, mercredi, au tribunal de grande instance de Nanterre, toujours en référé, de désigner un administrateur judiciaire chargé de convoquer une assemblée générale extraordinaire de la société civile immobilière propriétaire du siège du parti à Saint-Cloud. M. Mégret a annoncé son intention de faire valoir les droits qu'il estime détenir sur le bâtiment, pour procéder à sa vente et s'installer dans des locaux plus modestes.

Enfin, la cour d'appel de Paris a confirmé, mercredi, trois jugements rendus le 7 mai 1998, qui déboutaient M. Le Pen de procès intentés contre les directeurs du *Monde* et de *Elle*, ainsi qu'à l'encontre du sous-préfet de Mantes-la-Jolie (Yvelines). Les deux publications se voyaient reprocher des articles, respectivement datés du 1er-2 juin et du 16 juin 1997, sur l'agression par M. Le Pen de Mme Annette Peulvast-Bergeal, candidate socialiste aux législatives. Le sous-préfet, Michel Schmidt de La Brelie, était poursuivi pour ses commentaires sur une chaîne de télévision, le 30 mai 1997.



HISTOIRE Le procès en diffamation intenté par Maurice Papon contre l'historien Jean-Luc Einaudi s'ouvre, jeudi 4 février à Paris. ● L'ANCIEN PRÉFET de police de Paris lui reproche d'avoir écrit, dans un article publié dans *Le Monde* du 8 mai 1998 que, le 17 octobre 1961, *« il y eut à Paris un massacre perpétré par les forces de police agissant sous les ordres de Maurice Papon »*. ● DIRIGEANT DU FLN pendant la guerre d'Algérie, dont il est un historien critique, Mohamed Harbi, interrogé par *Le Monde*, contredit Maurice Papon sur la manifestation. ● DES ARCHIVES MILITAIRES secrètes de la guerre d'Algérie, publiées par une équipe de chercheurs, font apparaître que, dès 1949, le gouverneur général du territoire mettait en garde les forces de sécurité contre les tortures pratiquées pour obtenir des aveux. *(Lire aussi notre éditorial page 14.)*

Guerre d'Algérie : la mémoire entre justice et archives

Tandis que s'ouvre le procès en diffamation intenté par Maurice Papon à l'historien Jean-Luc Einaudi sur le 17 octobre 1961, des archives militaires secrètes montrent que, dès 1949, les autorités françaises étaient informées des tortures pratiquées par les forces de sécurité en Algérie

UNE PLUIE FINE *tombe sur Paris ce 17 octobre 1961 quand plus de vingt mille Français musulmans d'Algérie, venant des arrondissements populaires et de la banlieue, convergent vers le centre de la capitale. A l'appel de la fédération de France du Front de libération nationale (FLN), ils se rendent à une *« manifestation pacifique »* contre l'instauration du couvre-feu décidé à leur encontre, le 5 octobre, par le préfet de police de Paris, Maurice Papon. La France est en pleine guerre d'Algérie : les attentats de l'Organisation armée secrète (OAS) se multiplient alors qu'à Evian les négociations entre le pouvoir gaulliste et le FLN piétinent.

Au soir du 17 octobre, les forces de l'ordre chargent et portent des coups sans ménagement. Plus de huit mille manifestants, embarqués dans des autobus de la RATP réquisitionnés, sont regroupés au Palais des sports et au stade Pierre-de-Coubertin. Selon les chiffres de *la préfecture de police*, 11 538 Algériens sont interpellés. A l'issue de la manifestation, un bilan officiel fait état de trois morts, dont deux par armes à feu. Entendu par le conseil municipal de Paris, dix jours après les faits, Maurice Papon confirme ce chiffre en expliquant que *« la police a fait ce qu'elle devait faire »*.

Cet épisode tragique et méconnu de l'histoire de la guerre d'Algérie devait être évoqué à partir du jeudi 4 février devant la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris où Maurice Papon poursuit Jean-Luc Einaudi, éducateur au ministère de la justice, pour *« complicité de diffamation envers un fonctionnaire public »*. Dans la conclusion d'un article consacré à la question des archives relatives à cette période et publié dans *Le Monde* du 20 mai 1998, ce dernier affirmait : *« En octobre 1961, il y eut à Paris un massacre perpétré par des forces de police agissant sous les ordres de Maurice Papon. »* Jean-Luc Einaudi n'en est pas à ses premières accusations. En 1991, dans un livre intitulé *La Bataille de Paris*, il met nommément en cause Maurice Papon et évoque *« une chasse à l'homme »* qui aurait fait plus de deux cents morts. Il tire ce chiffre des archives du FLN, des registres des cimetières parisiens et des témoignages de manifestants, de policiers et de passants. Selon lui, les forces de l'ordre ont *« jeté à la Seine depuis plusieurs ponts de Paris »* des Algériens qu'ils avaient préalablement frappés. Ces révélations ne provoquent aucune réaction de Maurice Papon. *« Il n'a jamais lu ce livre »*, affirme aujourd'hui son défenseur Me Jean-Marc Varaut. Pourtant, dès 1988, Constantin Melnik, qui fut conseiller pour la police et le renseignement au cabinet du premier ministre Michel Debré en 1961, avançait le chiffre d'une centaine de morts. Dans *Les Chevaux du pouvoir*, son autobiographie parue la même année, Maurice Papon maintient la version officielle.

DES « LACUNES SÉRIEUSES »

Il faut attendre octobre 1997 pour qu'il corrige ce chiffre. Aux assises de Bordeaux, où il répond de *« complicité de crimes contre l'humanité »*, pour sa participation à la déportation de juifs, Maurice Papon évalue le nombre de tués *« de quinze à vingt »*, en attribuant ces décès à des règlements de compte entre factions nationalistes algériennes (*Le Monde* du 18 octobre 1997). Témoin au procès, Pierre Messmer, ministre des armées en 1961, prend la défense de l'accusé et assume, *« avec le gouvernement tout entier, du général de Gaulle jusqu'au dernier secrétaire d'Etat, la responsabilité de ces événements »*.

Cité à comparaître par les parties civiles à Bordeaux, Jean-Luc Einaudi ne varie pas et accuse : *« Il faudra qu'un jour la vérité soit faite sur la responsabilité personnelle, directe et accablante de Maurice Papon. »* Pour la première fois l'affaire est évoquée devant la justice. *« Avec ce procès dans le procès, on a voulu créer un casier judiciaire qui n'existait pas »*, soutient Me Varaut. La polémique enfle malgré tout, au point que Catherine Trautmann, ministre de la culture, annonce l'ouverture des archives.

Dans la foulée, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, charge le conseiller d'Etat Dieudonné Mandelkern, par ailleurs président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité, d'inventorier les archives de la préfecture de police de Paris et du ministère de l'intérieur.

Après avoir épluché des centaines de pièces administratives, M. Mandelkern parle d'*« une répression très dure »* et évalue à *« plusieurs dizaines »* le nombre des tués du 17 octobre 1961, *« ce qui est considérable, mais très inférieur aux quelques centaines de victimes dont il a parfois été question »*. Le rapport constate aussi des *« lacunes sérieuses dans la conservation des archives »*. Ainsi, le rapport du préfet de police au ministre de l'intérieur a disparu, tout comme les dossiers du Service de coordination des affaires algériennes et les fichiers du centre d'identification de Vincennes qui recevait les interpellés. Les archives de la Brigade fluviale ont été tout simplement détruites.

Cette question des archives devrait être largement abordée au procès qui s'ouvre le 4 février. *« Ce sera l'occasion de faire la vérité sur cette zone d'ombre de l'histoire*, affirme Me Pierre Mairat, défenseur de Jean-Luc Einaudi. *Mon client a eu une démarche citoyenne en accomplissant ce travail historique et l'ancien préfet de police de Paris doit rendre compte des décisions prises alors au nom des citoyens. »*

UN ÉVÉNEMENT PRESCRIT

Et l'avocat de s'étonner d'un procès en diffamation qui, selon lui, tombe à point nommé pour Maurice Papon à quelques mois de la décision de la Cour de cassation concernant le procès de Bordeaux. *« En cherchant à me faire condamner, M. Papon et son défenseur sont en quête d'un argument favorable à la cassation*, écrivait mardi 2 février Jean-Luc-Einaudi dans une tribune publiée par *Le Monde*. *Par ailleurs, en mettant en avant son titre de préfet de police du général de Gaulle, il cherche à se protéger dans l'ombre de celui-ci et à provoquer dans le monde politique des réactions qui lui soient favorables. »*

Pour ce procès qui devrait durer quatre jours, la défense a fait citer une vingtaine de témoins : des historiens, comme Pierre Vidal-Naquet, mais surtout des policiers présents au moment des faits et des manifestants. Certains vivent aujourd'hui en Algérie et pourraient ne pas être présents s'ils n'obtiennent pas de visas.

La défense sera confrontée à une autre difficulté : pour dédouaner son client, Me Mairat est obligé de rapporter la preuve des faits reprochés à Maurice Papon. Or les textes qui régissent la diffamation interdisent d'évoquer un événement prescrit et amnistié.

C'est le cas de la répression policière de la manifestation algérienne du 17 octobre 1961. *« Nous espérons pouvoir casser cette logique et obtenir une exception historique »*, indique l'avocat. Pour Maurice Papon, Me Jean-Marc Varaut compte bien au contraire s'engouffrer dans cette brèche légale en réclamant l'*« irrecevabilité de l'offre de preuve »* et vider le procès de sa substance.

Acacio Pereira

Maurice Papon, en liberté depuis sa condamnation pour crimes contre l'humanité

Condamné le 2 avril 1998, par la cour d'assises de la Gironde à dix ans de réclusion criminelle pour complicité de crimes contre l'humanité, Maurice Papon s'était pourvu, le jour même, en cassation. Ses avocats ont déposé, en décembre 1998, leur mémoire en défense exposant les moyens – qu'ils n'ont pas rendus publics – susceptibles, selon eux, de casser le procès. Ce pourvoi devrait être examiné au plus tôt au printemps, ou à la rentrée de septembre.

Ayant comparu non détenu à l'audience, l'ancien secrétaire général de la préfecture de Gironde restera libre jusqu'à l'examen de son pourvoi.

Un témoin du 17 octobre : « Ils nous poussaient comme des bêtes »

EN 1961, Amar K. avait vingt-cinq ans. « Français musulman d'Algérie », il était ouvrier dans une usine d'extincteurs de Saint-Denis . Aujourd'hui retraité, il vit toujours dans la Seine-Saint-Denis. Ils se souvient du 17 octobre.

« Au début, je ne voulais pas aller à cette manif. J'étais inquiet de la réaction des policiers car, déjà, à la sortie d'un cinéma, j'avais été arrêté et tabassé à cause de mon nom algérien sur ma carte d'identité et j'avais passé le week-end dans un hangar glacial à Vincennes. Alors, le défilé pouvait être perçu comme une provocation. Je suis sorti de chez moi car j'ai eu peur qu'ils [le FLN] viennent me chercher pour la manif. Je me sentais pris entre deux feux. C'était eux ou les Français, comme en Algérie. Finalement, j'ai décidé d'aller manifester parce que je ne voulais pas être considéré comme un déserteur dans mon quartier où ne vivaient presque que des Algériens.

Avec mon cousin, *poursuit Amar K.*, nous avons pris le métro. Notre point de rassemblement était fixé place de l'Etoile. La police était au courant et cueillait les Algériens à la sortie des rames. Ils ont pris mon cousin, mais moi, ils ne m'ont pas reconnu car j'étais bien habillé et je n'avais pas levé les mains en l'air quand ils l'ont demandé. Mais en haut des escaliers, ils avaient mis en place deux passages : à droite pour les Algériens, à gauche pour les autres. J'ai pris le passage pour les Algériens, car après tout, je le suis. Un policier a fait le geste de me frapper avec sa matraque, je l'ai esquivé, puis j'ai été poussé vers la sortie, bousculé, j'ai reçu des coups de pied. Ils nous poussaient comme des bêtes. Nous étions serrés comme des sardines sur les terre-pleins de la place de l'Etoile. »

« TROIS JOURS ET DEMI »

J'y suis resté près de deux heures sans pouvoir bouger. Pendant cinq minutes, j'ai été coincé entre deux grands types, mes pieds ne touchaient plus terre. J'ai vu un copain qui avait eu l'œil arraché, un autre dont la tête ouverte saignait mais ils avaient peur d'aller se faire soigner car on avait des doutes sur ce qui pouvait se passer. C'est étonnant que les Français n'aient pas su ce qui se passait car j'ai vu des flashes, des photographes.

Ensuite, ils nous ont poussés par dizaines dans des cars et nous nous sommes retrouvés au Palais des sports, porte de Versailles. Les CRS étaient partout. Ils nous ont fait rentrer dans un couloir les mains en l'air. Il y avait dix policiers de chaque côté. Ils nous injuriaient. Les premiers te faisaient un croche-pied et les suivants s'acharnaient avec la crosse de leur fusil ou un manche de pioche sur ceux qui avaient eu le malheur de tomber. J'ai échappé à ce traitement parce que j'avais repéré le pied, j'ai sauté et j'ai retenu la crosse.

L'intérieur du Palais des sports était noir de monde, sur la scène comme sur les travées des spectateurs. Je suis resté trois jours et demi sur une chaise, sans fermer l'œil et sans aller aux toilettes. Les CRS étaient à l'intérieur. Il fallait faire la queue pendant trois heures et les gens qui en sortaient boitaient ou avaient la tête en sang : je me suis retenu. Je n'ai pris qu'un des deux casse-croûtes qu'ils distribuaient chaque jour. A la fin, je commençais à délirer. De temps en temps, ils appelaient des noms. On disait que ceux qui répondaient finissaient dans la Seine.

A la sortie, nous avons été séparés en deux. Ceux qui n'avaient pas de fiche de paie ont été envoyés dans des camps en Algérie. Les autres, comme moi, ont été transférés à côté, dans le grand hall du Parc des expositions. J'ai enfin pu aller aux toilettes, respirer, dormir. Mais on restait prisonniers, sans savoir pour combien de temps. Trois jours et demi plus tard, ils nous ont photographiés deux par deux, puis ils nous ont libérés.

J'ai repris le métro, je suis rentré chez moi me débarbouiller, j'ai dormi et je suis retourné travailler. Ce n'est que plus tard que j'ai compris ce qui s'était passé. Un ami qui possédait un petit hôtel à Saint-Denis a été arrêté. Les policiers lui ont demandé s'il savait nager, il a répondu que non, ils l'ont jeté à la Seine. Il a pu s'accrocher à un bord et m'a raconté. Cela ne m'a pas étonné. Déjà en 1960, des flics de la DST m'avaient mis en joue alors que j'étais simplement dans un café avec des Algériens. L'un d'eux m'a donné un coup dans les parties. Je n'ai jamais oublié cette douleur.

Aujourd'hui encore, je n'aime pas avoir affaire à la police. L'autre jour, le commissariat m'a appelé parce qu'ils avaient arrêté le voleur de ma voiture. Le policier était correct mais je pensais à ceux de l'époque. J'ai hésité à porter plainte. Toute cette histoire est inscrite définitivement. Je n'en ai jamais parlé ni à ma femme qui est française, parce que je ne veux pas qu'elle le prenne pour elle, ni à mes enfants parce que ça ne sert à rien de leur transmettre des horreurs. Mais ces événements ont fait que je n'ai jamais demandé la nationalité française. A l'époque, j'étais soi-disant français. Mais je me sentais algérien parce qu'on me traitait de "bicot". »

Propos recueillis par Philippe Bernard

Mohamed Harbi, ancien dirigeant de la fédération de France du FLN, maître de conférence à Paris-VIII

« Au GPRA, nombreux sont ceux qui ont mal réagi à cette manifestation, qui leur paraissait inutile »

« Quelle a été votre réaction lorsque Jean-Luc Einaudi a évoqué les événements du 17 octobre 1961 aux assises de Bordeaux, lors du procès de Maurice Papon ?

– Cela m'a paru tout à fait légitime et son témoignage était un acte de courage. Il y a deux choses importantes dont l'Etat français n'arrive pas à se débarrasser et où les complicités continuent à jouer à tous les niveaux : la période de Vichy et celle de la guerre d'Algérie. Et dans la guerre d'Algérie, octobre joue un rôle particulier parce que cela s'est passé en France et devant les Français.

En octobre 1961, je suis secrétaire général du ministère des affaires étrangères du Gouvernement provisoire de la révolution algérienne (GPRA). Mais je me rappelle qu'alors même que je me trouvais encore en France (j'ai quitté le sol français le 13 avril 1958), nous avions lancé des tracts invitant l'opinion française à manifester plus de solidarité. A la base, dans la population algérienne en France, il y avait une impatience et une envie d'agir, surtout pour ceux qui étaient originaires de Kabylie. Les gens vivaient dans des ghettos coupés des Français, et dans les entreprises les rapports n'étaient pas toujours sereins. De plus, la répression en France commençait à prendre une ampleur inquiétante. Il y avait une sorte de transfert de la guerre en France. Les autorités françaises ont cherché à "casser" l'appareil [du FLN, qui encadrait l'immigration en France sur le terrain, NDLR]. C'est cet appareil qui est passé à l'action en octobre.

– Pourtant, à l'automne 1961, les négociations avec le gouvernement français sur l'indépendance sont déjà bien avancées ? Le FLN n'avait-il pas plutôt intérêt à ce que l'immigration algérienne reste calme, dans la mesure où celle-ci était une source de financement des maquis ?

– Les dirigeants de la Fédération *résidaient, ne l'oublions pas*, à l'étranger, en Allemagne. Il y avait entre cette direction et ceux qui étaient sur place, en France, des divergences d'appréciations et des tensions. Ma conviction personnelle est que les gens de la Fédération étaient très soucieux de ne pas se voir dépassés. Il n'était pas question, *en revanche*, pour la Fédération de torpiller les négociations en cours avec la France [et qui aboutiront l'année suivante aux accords d'Evian, NDLR]. Même Houari Boumediène, un des dirigeants de l'Armée de libération nationale (ALN) était, comme tout le monde, partisan de ces négociations. Ce qui a joué dans le déclenchement de la manifestation du 17 octobre, ce sont plutôt des enjeux internes, voire des ambitions personnelles.

» La Fédération maîtrisait plus ou moins son appareil en France et personne ne pouvait émerger hors de sa direction. Les policiers qui ont été l'objet d'attentats sur le sol français n'ont pas été tués sur son ordre mais par des éléments de l'appareil qui ont agi de leur propre chef.

» Dans une lettre émanant de la direction de la Fédération de France envoyée d'Allemagne, le *7 octobre 1961*, et que j'ai publiée dans la revue *Sou'al* (numéro 7), on voit les dirigeants interroger leur appareil en France pour savoir qui a donné l'ordre d'abattre des policiers français.

– En déclenchant une situation insurrectionnelle sur le sol français et en manifestant sa force au cœur de la métropole, le FLN n'aurait-il pas cherché à prévenir l'éventuelle formation d'une "troisième voie", concurrente du FLN ?

– Non. En 1961, il n'était plus question de troisième voie. C'était une option enterrée. Le gouvernement français avait accepté de ne négocier qu'avec le FLN. Je me souviens d'ailleurs qu'au GPRA, nombreux sont ceux qui ont mal réagi à cette manifestation d'octobre 1961, qui leur paraissait inutile. On était proche de la fin.

– Que pensez-vous de l'argument invoqué par Maurice Papon, selon lequel le FLN aurait profité de la manifestation du 17 octobre pour liquider des opposants à sa ligne. Par exemple, ceux du Mouvement national algérien (MNA), créé en 1955 par Messali Hadj ?

– Cette lutte était terminée elle aussi, depuis *1959*. Il y avait certes encore des partisans du MNA et des affrontements entre le MNA et le FLN. Mais, en 1961, le MNA ne constituait plus ni un danger politique ni un concurrent possible pour le FLN. Messali lui-même, après l'interruption des négociations, lorsque les dirigeants français menacèrent de faire appel à des dirigeants du MNA, refusa de se prêter à la manœuvre.

» Par ailleurs, il n'était pas question pour la base comme pour l'appareil en France d'accepter le couvre-feu ni de consentir à l'enfermement. J'ai entendu, à l'époque, dire qu'*"on n'allait pas se laisser faire comme des agneaux"*. Il faut bien voir que le FLN, c'était moins un parti politique qu'une communauté embrigadée. Une communauté formée moins de militants, au sens traditionnel du terme, que de groupements d'originaires, de cafés, des commerçants, etc. Tout le monde réagissait et non pas seulement quelques activistes. Cela dit, si les témoignages montrent qu'une partie des manifestants étaient venus d'eux-mêmes, d'autres attestent qu'il y a eu un certain nombre de foyers qui se sont vu imposer de sortir et qui n'étaient pas prêts à manifester.

– En octobre 1961, une crise interne oppose le gouvernement algérien à l'état-major de l'armée (ALN). Quels en étaient les enjeux ?

– Ce que craignait l'état-major, c'est qu'à travers les négociations se constitue une force alternative à l'armée. On voyait des Algériens qui étaient tout à fait modérés sur le plan des solutions politiques, comme les DAF, les anciens déserteurs de l'armée française, qui ne voulaient pas d'une future armée où, après l'indépendance, leurs anciens camarades, restés dans l'armée française seraient portés au pinacle, pendant qu'eux se verraient relégués à l'arrière-plan.

» Le GPRA, contrairement à ce que pouvait penser Houari Boumediène (mais je ne sais pas dans quelle mesure il le pensait sérieusement), jouait le jeu. Il y a plus d'effets de situation que d'affrontements idéologiques dans cette lutte entre l'armée et le GPRA. Cette armée ne pouvait se reclasser que dans une Algérie où la communauté européenne aurait été évacuée. Tandis qu'il était loisible aux gens, proches des forces sociales auxquelles appartenait le GPRA (l'intelligentsia, la bourgeoisie, les classes moyennes) de se reclasser.

– En somme, en octobre 1961, les affrontements internes au FLN ont pour enjeux les objectifs d'après-guerre ?

– Bien sûr. Ce sont déjà des luttes pour le pouvoir dans l'Algérie indépendante. »

Propos recueillis par Nicolas Weill







Le 17 octobre 1961, métro Concorde, à Paris. Cette photo a été prise par Elie Kagan, seul photographe à avoir témoigné par l'image de cette « nuit noire ». Pour éviter que la pellicule ne soit confisquée par les policiers, il la jeta du haut du pont dans un tas de gravats et la récupéra plus tard. Elie Kagan est décédé le 25 janvier, à Paris, à l'âge de soixante-dix ans.

ELIE KAGAN

Dès 1949, des mises en garde contre l'usage de la torture

LA QUESTION de la torture en Algérie a été l'un des sujets les plus délicats de la guerre, mais aussi l'un des plus pérennes puisque, avant même les accusations portées à l'encontre des armées durant les opérations entre 1954 et 1962, les forces de sécurité (policiers, agents pénitentiaires et gendarmes) ont été mises en garde, dès octobre 1949, contre un usage « *non justifié* » de la violence, par Marcel-Edmond Naegelen, gouverneur général, qui détenait l'autorité gouvernementale.

Dans une circulaire en date du 21 octobre 1949, adressée aux préfets, le gouverneur général de l'Algérie rapporte avoir eu connaissance de plaintes de représentants nationalistes qui font état de « *sévices* » et de brutalités pour obtenir leurs aveux, « *des sévices,* observe-t-il, *représentés parfois sous l'aspect de véritables tortures* ». Même s'il s'agit d'« *allégations avancées* » pour servir de « *moyen commode de défense* », écrit-il, « *il n'en demeure pas moins que les affaires de ce genre présentent un caractère de particulière gravité* » qui discrédite tout ou partie de l'administration et qu'il n'entend pas « couvrir ».

« *Si,* explique Marcel-Edmond Naegelen, *l'emploi de la force, ordonné par la loi et commandé par l'autorité légitime, est légitime en cas de nécessité pour rétablir l'ordre public ou appréhender un délinquant récalcitrant, il est important de n'y recourir que dans la stricte limite de l'indispensable, en s'abstenant de toute violence superflue et de sévices ultérieurs. La violence doit surtout être prohibée d'une manière absolue en tant que méthode d'investigation en matière d'instruction criminelle.* » Dès lors, le gouverneur général annonce que « *les violences non justifiées par une nécessité légale* » engageront, tant au civil qu'au pénal, la responsabilité de leurs auteurs parce qu'« *elles constituent une atteinte à la dignité humaine* » et sont sans aucune justification.

Le ton de la circulaire ne s'embarrasse d'aucune nuance administrative. On notera, en effet, que son auteur emploie le « *je* » assez inhabituel dans ce genre de texte officiel. « *Je suis fermement décidé,* conclut Marcel-Edmond Naegelen, *à punir avec une extrême rigueur, non seulement les fonctionnaires reconnus coupables de sévices, mais aussi leurs supérieurs hiérarchiques lorsque, suite à un manque d'autorité ou à une surveillance insuffisante, ils auront toléré ou favorisé ces pratiques.* »

« Il importe (...) de ne jamais lâcher la bride à des actes de vengeance individuelle ou collective, ni laisser la conduite des opérations à des éléments (...) irresponsables »

Quelques mois après, l'un de ses successeurs au gouvernement général, Roger Léonard, adresse, le 4 mars 1952, une circulaire sur le maintien de l'ordre aux préfets susceptibles d'appeler les forces armées en renfort.

« *Ces missions,* écrit-il, *doivent être menées au plus juste prix et dans l'esprit que l'adversaire du moment n'est pas un ennemi, mais un compatriote momentanément égaré. Il importe notamment de ne jamais lâcher la bride à des actes de vengeance individuelle ou collective, ni laisser la conduite des opérations à des éléments certes bien intentionnés, mais irresponsables ou mal informés.* » « *Une fois l'ordre et la sécurité rétablis,* ajoute encore Roger Léonard, qui dit faire le plus grand cas de la mission accomplie par les officiers de renseignement en faveur d'une étroite collaboration entre la population civile et la force armée, *il ne doit y avoir de sanctions que par les voies normales de la justice.* »

Ce thème récurrent de la « *torture* » (l'expression est de Marcel-Edmond Naegelen) ou des « *actions plus énergiques* » (le vocable est de Roger Léonard) va, des années après, traverser toute la durée de la guerre.

Chargée par l'autorité civile du maintien de l'ordre, notamment dans les grandes villes, comme Alger, où se dissimule la « *rébellion* », l'armée, arguant de la nécessité d'avoir du renseignement sur des attentats en préparation pour épargner des victimes potentielles, pratique la torture, pudiquement dénommée « *méthodes de coercition* », et la « *corvée de bois* », c'est-à-dire des exécutions sommaires.

En mars 1959, le général Jacques Massu, qui exerça la fonction de préfet d'Alger, puis celle de commandant le corps d'armée d'Alger pendant la « *bataille* » d'Alger, a édicté une « *directive générale sur la guerre subversive* » qui codifiait les façons d'interroger les suspects. Il s'est appliqué à lui-même la « *gégène* » – des électrodes appliquées à des parties du corps – qui fut utilisée dès 1956 et dont il a prétendu, à plusieurs reprises, qu'« *elle était la meilleure méthode pour obtenir rapidement des renseignements* ».

Le texte de cette directive ne figure pas dans les documents rendus publics, qui s'arrêtent à fin 1954. On sait (*Le Monde* du 25 octobre 1995) que le numéro 200 (septembre 1995) de la *Revue historique des armées* en a diffusé le contenu, mais sans son annexe qui se rapporte aux « *méthodes de coercition* » et qui n'a pas été archivée selon les spécialistes.

J. I.

La France entrouvre les archives militaires secrètes de la guerre

LE GOUVERNEMENT français de l'époque – le président du conseil était Pierre Mendès France, et le ministre de l'intérieur, directement concerné, était François Mitterrand – n'avait pas, en novembre 1954, lorsque l'insurrection a éclaté en Algérie, une connaissance exacte de la situation dans ces trois départements outre-Méditerranée. En butte à des luttes intestines, les services de renseignement civils et militaires n'ont pas été en état de présenter une analyse consensuelle et crédible qui puisse emporter la conviction des dirigeants. Ce diagnostic résulte d'un travail de longue haleine qu'une équipe de chercheurs, universitaires et officiers témoins de la guerre d'Algérie publie, sous couvert du Service historique de l'armée de terre (SHAT), à partir du dépouillement de cent soixante cartons de documents secrets, accessibles au château de Vincennes, pour la période du 10 mars 1946 au 31 décembre 1954.

LA « TOUSSAINT ROUGE »

Survenant après un premier tome paru en 1990 et consacré à la période 1943-1946, ce second volume de 1 024 pages, intitulé *La Guerre d'Algérie par les documents*, a ceci de particulier qu'il exploite les documents officiels qui annoncent ce que, plus tard, on devait appeler la « Toussaint rouge », à savoir le soulèvement, à partir de novembre 1954, des populations les plus déterminées contre la présence française. La guerre prit fin par les accords d'Evian en mars 1962. Il s'agit d'analyses qui émanent de l'état-major de la Xe région militaire (l'Algérie, selon le découpage territorial du haut commandement à l'époque) et de rapports ou de bulletins rédigés par les services de renseignement tels que le 2e bureau et le service des liaisons nord-africaines (SLNA), qui dépend du gouvernement général de l'Algérie (l'institution qui symbolise alors le pouvoir politique).

Au sein des services civils, qui s'ignorent parfois pour des raisons de cloisonnement, et en parallèle à la direction de la surveillance du territoire (DST) et aux renseignements généraux (RG), qui traquent l'action clandestine en Algérie à partir de leurs enquêtes en métropole, la plus perspicace des institutions chargées d'informer le gouvernement général a été le SLNA, dirigé par le colonel Paul Schoen. Il sera le seul – grâce à des données recueillies sur place – à risquer à chaud des interprétations pénétrantes et prospectives. A base d'anciens officiers des affaires musulmanes, le service dispose d'un fichier, constamment mis à jour, de huit mille noms d'informateurs répartis dans le pays.

C'est le SLNA qui, le premier, dès mars-avril 1954, soit quelque six mois avant le début de l'insurrection, décrit les rouages d'une nouvelle organisation : le Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (CRUA), qui donnera naissance, en octobre de la même année, au Front de libération nationale (FLN). Le SLNA avertira, en septembre, que le CRUA crée des cellules d'action directe, portées à la violence, et qu'il a obtenu le ralliement de nationalistes algériens exilés au Caire, dont Ahmed Ben Bella, l'un des leaders de la rébellion et le futur premier président de l'Algérie. Le SLNA aura beau prédire, à partir d'indices précurseurs, que l'agitation, observée ici ou là, d'hommes décidés va déboucher sur une action clandestine une fois qu'elle se sera organisée, ses synthèses n'en finiront pas moins dans les armoires métalliques de l'administration – qui les ressort, une fois par an, sous la forme d'un ouvrage soigneusement relié.

En revanche, nombre des rapports des services spécialisés de l'armée – comme le 2e bureau de l'état-major de la Xe région militaire, qui couvre les trois départements algériens, ou les commandements qui lui sont subordonnés – n'ont pas brillé par leur lucidité ni par leur prémonition des événements. Ils sont souvent en retard ou incomplets.

Un tel constat s'explique. L'année 1954 est, pour les armées françaises, l'année de la défaite de Dien Bien Phu, en Indochine, qui retentit sur leur moral et qui, en même temps, leur inspire de la méfiance envers les « *troupes indigènes* », notamment les soldats issus du Maghreb, qui les ont accompagnées dans les rizières. Les événements en Tunisie et au Maroc, qui revendiquent leur indépendance, préoccupent en priorité les chefs militaires. La situation et les escarmouches qui s'ensuivent aux confins algéro-tunisiens et algéro-marocains mobilisent leur attention. Ils sont en effet obnubilés par la faiblesse du dispositif de défense. Il n'y a véritablement que vingt mille hommes, non compris les gendarmes, en état de participer au maintien de l'ordre puisque, depuis la fin de la seconde guerre mondiale et contrairement aux textes en vigueur en métropole, le pouvoir a autorisé les gouverneurs généraux sur place à faire appel en permanence à la force armée.

Si bien que les états-majors, obsédés par la défense aux frontières, vivent selon l'axiome – certains parleront de fiction – que « *l'ordre règne en Algérie* » depuis la sévère répression et la reddition, à grand spectacle, d'une première insurrection, en 1945, dans le Constantinois.

ILLUSIONS DES ÉTATS-MAJORS

Mais le dépouillement des dossiers secrets du 2e bureau montre que les responsables dans les états-majors s'entretiennent d'illusions ou, plutôt, qu'ils ont du mal à percevoir la réalité mouvante sous leurs yeux et, singulièrement, le tournant de 1954. En octobre encore, les chefs militaires sur place et leurs collaborateurs en restent à une analyse qui commence à dater et qui se repaît des conflits de personnes et de la lutte des clans au sein du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), conduit par le leader charismatique Messali Hadj, et de sa dissidence, le Parti du peuple algérien (PPA), animée par l'un de ses anciens associés, Hocine Lahouel. Certes, ces deux organisations sont à l'origine des thèses qui prônent l'indépendance. Mais l'année 1954 verra la montée du CRUA, puis du FLN, et le 2e bureau mettra du temps à tirer la sonnette d'alarme, avec pratiquement un mois de retard sur le SLNA – qui en est déjà à prévoir le soulèvement.

Il faut attendre une note du 9 décembre 1954, quarante jours après le déclenchement des attentats de la « Toussaint rouge » qui donne le signal de la guerre de libération, pour que le 2e bureau observe que les « *bandits* » se révèlent être des « *révolutionnaires algériens* ».

Les archives de l'armée ne constituent pas en soi la vérité d'Etat sur cette période. Elles ont besoin d'être complétées, confirmées, démenties par d'autres sources qui, pour l'instant, ne sont pas consultables. En particulier, il conviendra de pouvoir accéder aux archives réservées du ministère de l'intérieur, et notamment celles des différents services de police.

Jacques Isnard

Des documents accessibles sous certaines conditions

Créé en 1668 par Louvois, alors secrétaire d'Etat à la guerre, et dirigé aujourd'hui par le général André Bach, le Service historique de l'armée de terre (SHAT) assume une mission de service public : il est destinataire des archives de l'armée de terre et du secrétariat général de la défense nationale (SGDN), à l'exception de celles de la marine, de l'armée de l'air et de la gendarmerie. A cette fin, le SHAT détient l'équivalent de 45 kilomètres d'archives linéaires du ministère de la défense, souvent consultables sur place ou, bientôt, par Internet. Sur dérogation spéciale du ministre de la défense, il peut s'affranchir de la loi qui réglemente l'ouverture des archives trente ou soixante ans après les événements auxquels elles se réfèrent.

Les recherches ont été orientées récemment vers trois zones privilégiées : l'Afrique du Nord (et, donc, la guerre en Algérie), l'Europe de l'Est et l'Allemagne. Sous certaines conditions, les dossiers sont accessibles au château de Vincennes.

Une expérience fictive de bombe nucléaire en Oranie

EN FÉVRIER-MARS 1954, à l'occasion d'une manœuvre à proximité de la frontière algéro-marocaine, les armées françaises simulent une guerre atomique devant des représentants – des attachés militaires américains et britanniques – de l'OTAN et en présence du colonel Charles Ailleret, le « patron » des armes spéciales, qui allait devenir chef d'état-major des armées et l'un des responsables militaires les plus écoutés du général de Gaulle en matière de dissuasion. A l'époque, les Français ignorent tout des desseins nucléaires de leur pays, qui allaient se préciser avec la décision, à la suite de cet exercice secret, de lancer le plan K 103. Celui-ci instaure une direction des applications militaires (DAM) au Commissariat à l'énergie atomique (CEA), puis un comité des explosifs nucléaires.

Le 28 mai 1954, le général Callies, qui commande la dixième région militaire en Algérie, adresse au secrétaire d'Etat à la guerre, Pierre de Chevigné, dans le gouvernement de Joseph Laniel, un rapport censé tirer « *les enseignements des manœuvres au sujet de la guerre atomique* ». Il s'agissait de mesurer les conséquences de l'explosion – fictive – d'une bombe de 20 kilotonnes (la puissance dégagée à Hiroshima) « *lancée par un avion à 600 mètres d'altitude* » sur une troupe dispersée, de façon à ne perdre, le cas échéant, qu'un bataillon, un groupe d'artillerie, voire un escadron dans un cercle de 4 kilomètres de diamètre de destruction.

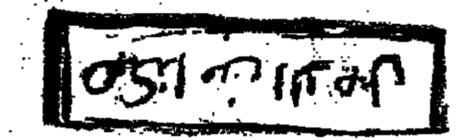
Selon le général Callies, « *les conséquences de cette révolution sont fantastiques* ». « *L'explosif chimique a vécu* », observe-t-il. « *Tous les projectiles doivent être désormais chargés en explosif nucléaire. Les progrès réalisés depuis un an dans l'explosif thermonucléaire promettent la réalisation de toute la gamme nécessaire de projectiles, à brève échéance (...). Plus que jamais, c'est le plus rapide et le plus souple qui gagnera. C'est aussi,* conclut le "patron" des armées en Algérie, *le plus souple d'esprit qui s'adaptera le plus vite aux nouvelles formes de la guerre et saura préparer la guerre atomique, et non prolonger jusqu'à la catastrophe les formes dépassées de la guerre dite classique.* »

CENTRES FERMÉS EN 1966

Ni la population, ni la troupe mobilisée par cet exercice en Oranie ne seront informées de cette expérimentation confidentielle. Ce qui semble évident, en revanche, c'est que le gouvernement de Pierre Mendès France, qui succédera au gouvernement Laniel en juin 1954, va secrètement lancer un programme nucléaire qui sera marqué, la même année, par l'ouverture du chantier, à Marcoule (Gard), du premier réacteur à uranium naturel et, en 1960, par l'explosion de la première bombe française à fission.

Sous la IVe République, puis sous la Ve, et jusqu'à la fermeture des centres d'essais du Sahara en 1966 et avant l'ouverture des sites en Polynésie, l'Algérie, devenue indépendante en 1962, restera la base discrète des expériences nucléaires françaises avec l'accord des autorités locales.

J. I.



Un adolescent meurtrier condamné à douze ans de prison

LE TRIBUNAL pour enfants de Rouen a condamné, mercredi 3 février, à douze ans de réclusion criminelle le jeune Julien, aujourd'hui âgé de seize ans, auteur du coup de feu mortel contre une épicière de Pavilly (Seine-Maritime). Ses deux camarades, Alexandre, seize ans, et Grégory, quatorze ans, ont été respectivement condamnés à sept et quatre ans de prison.

Le 4 mars 1998, ils avaient attaqué Simone Auzou, âgée de soixante ans, pour lui voler sa caisse. Elle avait été tuée d'une balle tirée par un revolver emprunté au beau-père de Julien. Le procureur de la République avait requis quinze ans de réclusion contre le principal accusé et plus de cinq ans de prison contre les deux autres. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **EXPLOSION : trois adolescents de Vénissieux (Rhône) ont avoué, mercredi 3 février, avoir incendié** le véhicule dont l'explosion avait blessé six pompiers, dimanche 31 janvier. Les suspects, âgés d'une quinzaine d'années, ont été identifiés grâce aux témoignages d'habitants de la cité.

■ **MEURTRE : un adolescent âgé de dix-sept ans a été interpellé,** mercredi 3 février, à Béziers (Hérault), après le meurtre d'un buraliste deux jours plus tôt. Il a reconnu avoir ouvert le feu sur le propriétaire du bureau de tabac pour lui dérober la recette de la journée.

■ **HÔPITAL : les autopsies des huit personnes mortes dans les jours qui avaient suivi une panne d'électricité à l'hôpital Edouard-Herriot** de Lyon, le 25 septembre 1998 (*Le Monde* daté 4-5 octobre 1998), permettraient d'exclure un lien entre ces décès et la panne. Selon l'agence de presse Reuter, les rapports des experts médicaux ont été transmis au juge chargé de l'enquête.

■ **SANG CONTAMINÉ : le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, a exprimé sa** « *profonde compassion* » aux victimes du sang contaminé, mercredi 3 février, après avoir présidé une *dernière fois les débats de* l'Assemblée avant l'ouverture du procès, le 9 février, devant la Cour de justice de la République. « *J'ai le sentiment, en conscience et compte tenu de ce que je savais à l'époque, d'avoir agi comme je le devais* », a déclaré l'ancien premier ministre.

■ **L'ancien ministre (PS) des affaires sociales et de la solidarité, Claude Evin, s'est dit** « *prêt à répondre à toute sollicitation de la justice* » après avoir été mis en cause par la famille d'une jeune fille transfusée et par l'Association française des transfusés (*Le Monde* du 4 février). Il est reproché à M. Evin de n'avoir pas lancé, entre 1989 et 1991, de « *campagne spécifique en direction des transfusés* ».

■ ***SUICIDE* : la France est l'un des pays européens les plus touchés** par le suicide, selon une étude rendue publique, jeudi 4 février, par le secrétariat d'Etat à la santé et à l'action sociale, à la veille de la journée nationale de prévention, vendredi 5. Avec environ 12 000 morts par an et 160 000 tentatives, la France figure aux côtés de pays comme l'Autriche, la Suisse, le Danemark et la Finlande.

Sang contaminé : de nombreuses personnes mises en examen doivent témoigner devant la CJR

De leur attitude dépend, en partie, l'issue du procès des trois anciens ministres

Une soixantaine de personnes sont appelées à témoigner lors du procès des trois anciens ministres, Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, qui, à partir du 9 février, seront jugés par la Cour de justice de la République (CJR). Dix-sept d'entre elles sont mises en examen pour « *empoisonnement* » ou « *complicité d'empoisonnement* » dans le volet non ministériel du sang contaminé.

DANS L'AFFAIRE du sang contaminé, l'issue du procès des trois anciens ministres socialistes Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, qui s'ouvrira vendredi 9 février devant la Cour de justice de la République (CJR), dépend en partie de l'attitude des témoins cités à comparaître. Outre les victimes dont les plaintes ont été retenues par la Cour, une soixantaine de personnes sont appelées à *témoigner, à la demande* du procureur général près la CJR, Jean-François Burgelin, ou des trois anciens ministres. Spécialistes du sida, anciens conseillers des ministres, responsables sanitaires ou témoins de moralité, chacun à sa manière devrait éclairer le contexte de l'époque et les responsabilités respectives des anciens ministres.

Sur la trentaine de témoins cités par le parquet général, dix-sept ont été mis en examen pour « *empoisonnement* » ou « *complicité d'empoisonnement* » dans la procédure instruite par la juge parisienne Marie-Odile Bertella-Geffroy. Certains d'entre eux pourraient ne pas venir témoigner, estimant que leurs mises en examen, qui devraient déboucher sur leur renvoi devant une juridiction, entrent en contradiction avec leur statut de témoin. Pour résoudre cette difficulté, le président de la Cour de justice, Christian Le Gunehec, a décidé de ne pas faire prêter serment aux témoins mis en examen (*Le Monde* du 16 janvier).

Malgré cette précaution, certains témoins ont d'ores et déjà décidé de ne pas venir déposer. C'est le cas de Michel Garretta, ancien directeur du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), condamné en 1993 à quatre ans de prison dans le premier procès du sang contaminé et de Jacques Roux, *ancien directeur général de* la santé (DGS), condamné en 1993 à trois ans de prison avec sursis. Des incertitudes demeurent sur la venue de Jean-Pierre Allain, ancien responsable du CNTS, condamné à quatre ans de prison dont deux avec sursis, sur celle de Bahman Habibi (CNTS) ainsi que sur celles de Claire Gazengel, Françoise Verroust et Yvette Sultan, médecins spécialistes de l'hémophilie.

Parmi les témoins mis en examen figurent également les anciens conseillers des ministres : si Louis Schweitzer, ancien directeur de cabinet de Laurent Fabius, devrait venir témoigner, François Gros, son ancien conseiller scientifique, réserve sa réponse, tout comme Claude Weisselberg, ancien conseiller d'Edmond Hervé. Sont également appelés à témoigner Charles-Henri Filippi, ancien directeur de cabinet de Georgina Dufoix et Patrick Baudry, conseiller technique. Les dépositions de l'ancien directeur de cabinet de M. Hervé, Gaston Rimareix, décédé en 1995, seront lues à l'audience.

UNE LONGUE LISTE DE TÉMOINS

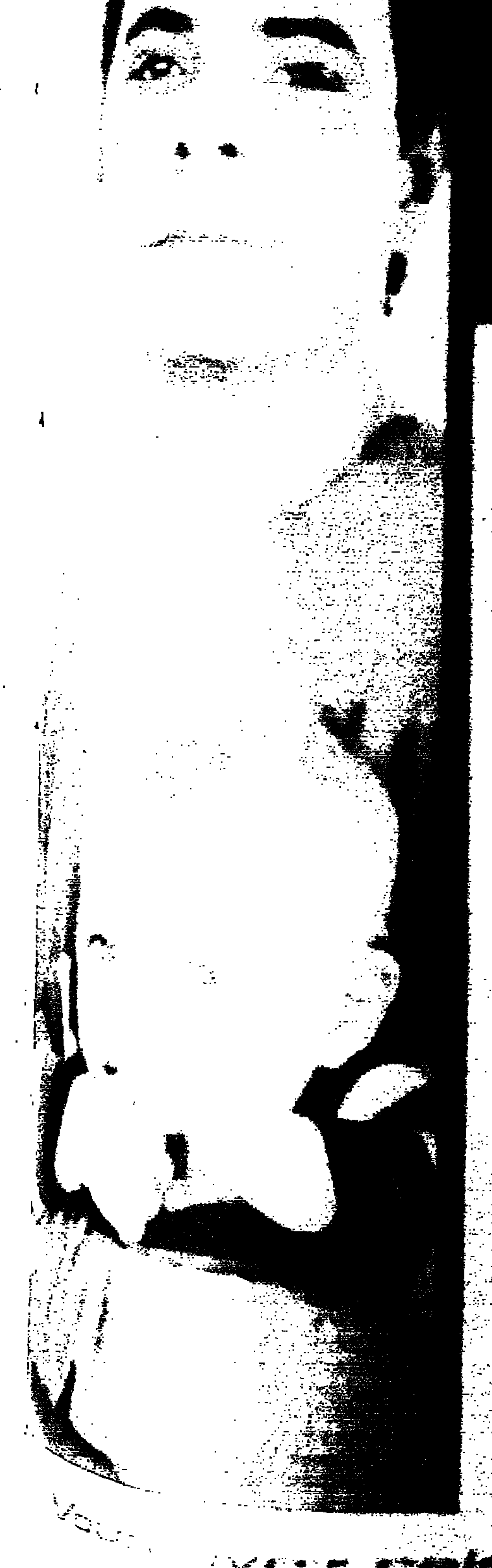
Les autres mis en examen devraient tous comparaître. Il s'agit de Jean-Baptiste Brunet et de Marie-Thérèse Pierre, anciens membres de la direction générale de la santé, de Robert Netter, *ancien directeur général du* Laboratoire national de la santé, de Jean Ducos, ancien président de la Commission nationale consultative de transfusion sanguine et de Jean Weber, ancien directeur de Diagnostic Pasteur.

Les autres témoins, non mis en examen, ont été cités soit par le parquet général, soit par la défense. Ainsi des autres membres des cabinets ministériels – Jean-Martin Cohen-Solal (cabinet d'Edmond Hervé), Jean-René Brunetière (Georgina Dufoix), Bernard Pêcheur, Jacques Biot et Philippe Calavia (Laurent Fabius) – et des responsables du CNTS : Jean Bernard et Jacques Ruffié, anciens présidents du conseil d'administration du CNTS, Jean-Pierre Soulier, ancien directeur général du CNTS, et cinq anciens directeurs de Centre de transfusion sanguine (CTS) : Maurice Goudemand et Jean-Jacques Huart (Lille), Maurice Chassaigne (Tours), Bernard Génetet (Rennes), Jean-Paul Saleun (Brest).

Ont également été cités, au titre de responsables de la santé publique : Jean-François Girard, ancien directeur général de la santé, Anne-Marie Cailloux (conseillère chez Georgina Dufoix), Jean de Kervasdoué, ancien directeur des hôpitaux, François Grémy, ancien président du Haut Comité de la santé publique, Michel Lucas, ancien chef de l'Inspection générale des affaires sociales et François Mercereau, ancien directeur de la Sécurité sociale et ancien directeur du cabinet de Jean-Louis Bianco au ministère des affaires sociales.

Figurent également parmi les témoins : Edmond-Luc Henry, président de l'Association française des hémophiles, quatre « découvreurs » du sida – Luc Montagnier, Françoise Barré-Sinoussi, Jean-Claude Gluckman et Willy Rozenbaum –, les médecins Jacques Leibowitch et François Pinon, Jean Dausset, Axel Kahn, Philippe Lazar, Michel Setbon, Alain Sobel et Didier Sicard. Enfin, Raymond Barre, Jacques Barrot, Jean-Louis Bianco, Jacques Fournier, Marceau Long, Pierre Mazeaud, Paul Ricœur et Maurice Abiven ont été cités par les ministres.

Cécile Prieur



CARNET

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Isabelle JARRY
et **William WILSON**
ont la joie d'annoncer la naissance de

Aglaé,

le 31 janvier 1999, à Paris.

153, rue de la Croix-Nivert,
75015 Paris.

Hicham et **Khalida ABADA**
partagent avec
Mohamed-Adem
la joie d'annoncer la naissance de

Nour Houda Aïda,

le 24 janvier 1999.

12, avenue Bourgmestre-Jean-Henncka,
1180 Bruxelles.

Anniversaires de naissance

– Aujourd'hui,

Pascal HAUPAIS

a quarante ans.

A toi le grand œuvre.

Patrick et Marie-Odile.

– Vive les vingt ans de

Lilia SANCHEZ.

A tes cent prochaines années.

Hilario, Marie France, Gabriel, Amarilys, Anne, Olivia, Olivier, Elisabeth, Mamy, Christiane, Edouard.

– En pensée avec
Marc (†),
Perrine
DELFORTRIE-CLAUDE,
son fils **Romain**
souhaitent un merveilleux anniversaire à

Tom,

né le 4 février 1998.

Mariages

Caroline
HUSSENOT DESENONGES
et
Denis ROCHE

ont célébré leur union, le 30 janvier 1999.

A cette occasion, ils souhaitent faire partager leur bonheur à tous les membres de leurs familles et à leurs amis.

Décès

– Mme Jean Ballarin,
son épouse,
M. et Mme Jean-François Ballarin,
M. et Mme Charles Ballarin,
M. Jacques Ballarin,
Le colonel et Mme Bertrand Ballarin,
ses enfants,
Charlotte, Frantz et Mathilde Wazé,
Cécile, Lhems, Louis, Matthieu, Nicolas, Juliette, François,
Marguerite, Caroline, Simon, Edouard Ballarin,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès du

lieutenant-colonel (e.r.)
Jean BALLARIN,
commandeur de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 27 janvier 1999, à Paris, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques seront célébrées le mardi 9 février, à 11 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, Paris-7e.

4, rue Le Dantec,
75013 Paris.

– Mme Gérard Beriot,
Brigitte et Vincent Bailly,
Lieutenant Dominique Beriot (†),
Nicolas Beriot,
José et Anaïs Beriot,
Olivier Beriot,
David, Sabine, Marc, Marion, Simon, Roseline, Guillemette, Edouard, Constance,
Daphné, César (†), Amédée.
Les familles Beriot, Desjonquères, Laugier, Sillan,
font part du décès de

M. Gérard BERIOT,

survenu le 3 février 1999.

Une messe d'adieu sera celébrée le lundi 8 février, à 14 heures, en l'église du Cœur-Immaculé-de-Marie, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves, à Suresnes.

11, square de l'Hippodrome,
92210 Saint-Cloud.

– Mme Pierre Daubresse,
son épouse,
Marc et Anne,
ses enfants,
Eléonore et Edouard,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre DAUBRESSE,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite agricole,
chevalier du Mérite social
et de l'économie nationale,
coupe DRAC 1929,

survenu, le 2 février 1999, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera celébrée le samedi 6 février, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-de-Nazareth, 349, rue Lecourbe, Paris-15e.

17, boulevard Victor,
75015 Paris.

– Jean et Claude Curutchet,
leurs enfants et petits-enfants,
Pierre Curutchet, sa compagne,
leurs enfants et petits-enfants,
Bernard et Annie Curutchet,
leurs enfants et petits-enfants,
Paul et Annie Curutchet,
leurs enfants et petits-enfants,
Jacques et Jeanine Curutchet,
leurs enfants et petits-enfants,
Bernadette et Jean-François Grisoni
et leurs enfants,
Martin et Jeanne Curutchet,
leurs enfants et petits-enfants,
Françoise Curutchet,
ses enfants et petits-enfants,
Marie-Françoise et Bernard Lefèvre
et leurs enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur père, beau-père, grand-père et arrière-grand-père,

Martin CURUTCHET,
officier principal des équipages (e.r.),
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,

survenu, le 2 février 1999, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Il a rejoint son épouse,

Marie CURUTCHET,
née NATURALE,

décédée le 17 février 1980,
et son fils,

Michel CURUTCHET,

décédé le 16 août 1998.

Les obsèques religieuses ont lieu ce 4 février, à 15 heures, en l'église d'Orthevielle (Landes).

Famille Curutchet,
Beau Séjour,
40300 Orthevielle.

– Mme Pierre Nicollet,
son épouse,
Serge et Inger Nicollet,
Alain (†) et Annie Nicollet
et leurs enfants,
Françoise et Yves Payen
et leurs enfants,
Hélène Büchli-Fleurant
et ses enfants,
Claude Nicollet
et ses enfants,
Patrick et Janick Nicollet
et leurs enfants,
Dominique et Evelyne Nicollet
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme François Nicollet
et leurs enfants,
son frère, sa belle-sœur, ses neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre NICOLLET,
ingénieur Supelec retraité EDF,

survenu, le 17 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Ses obsèques ont eu lieu le 22 janvier, à Fontainebleau, dans l'intimité.

BP 504,
40, rue Pierre-Charles-Comte,
77304 Fontainebleau.

– *M. et Mme Maurice Ferran,*
Ceux qui l'ont connue et aimée
font part du décès de

Colette FERRAN,

survenu le 2 février 1999.

Les obseques civiles auront lieu le 5 février, à 10 heures, au cimetière Maravale de Montlaur (Haute-Garonne).

20, rue du Vieux-Moulin,
31270 Frouzins.

– Catherine Péricard,
son épouse,
conseiller général des Yvelines,

Armelle, Thierry
et leurs enfants : Caroline, Grégoire, Alexandre, Jessica, Maximilien, Sarah et Edouard,
Sylvie, Thomas
et leurs enfants : Arthur et Morgan,

Arnaud et Julie,

Patrick,

Ses frères et sœurs : Solange, Geneviève, Jean et Monique, Madeleine et Claude, Pierre et Geneviève, Antoinette, Etienne et Yvonne, Françoise,
Thérèse et Maurice, Françoise et Christophe Cochet,

Ses neveux et nièces,

Toute sa famille et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Michel PERICARD,
maire de Saint-Germain-en-Laye,
vice-président de l'Assemblée nationale,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,

survenu le 2 février 1999, dans sa soixante-dixième année.

Les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 5 février, à 11 heures, en l'église paroissiale de Saint-Germain-en-Laye.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, rue Armand,
78100 Saint-Germain-en-Laye.
(*Le Monde* du 4 février.)

– *Nous avons la profonde douleur de* faire part du décès de

Laure SCHAETZEL,
ex-conservateur en chef adjoint
de la bibliothèque de Fels
à l'Institut catholique de Paris,

qui nous a quittés à l'issue d'une longue maladie, le 23 janvier 1999, à l'âge de trente-huit ans.

Jean-Claude et Alice Schaetzel,
ses parents,
Mme Elisabeth Schaetzel,
sa grand-mère,
Dominique et Bertrand Schaetzel-Veron,
Camille et Thomas,
Anne et Marc Schaetzel-Weisslocker,
Marine et Lucie,
ses sœurs, beaux-frères, ses nièces et son neveu,
Toute sa famille et ses amis.

Les obsèques ont eu lieu à Strasbourg, en l'église Saint-Maurice, suivies de l'inhumation au cimetière Saint-Urbain.

20, rue Twinger,
67000 Strasbourg.
4, rue des Pontonniers,
67000 Strasbourg.
99b, Grande-Rue,
38700 La Tronche.
103, rue Saint-Maur,
75011 Paris.

– Mme François Spoerry,
M. et Mme Yves Spoerry
et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Spoerry
et leurs enfants,
Le pasteur et Mme Maurice Pont,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques Henry Gros,
leurs enfants et petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès du

docteur Anne SPOERRY,
fondateur du service
des Médecins volants du Kenya,

survenu, dans sa quatre-vingt-unième année, à Nairobi, le 2 février 1999.

La cérémonie religieuse aura lieu à Nairobi, le samedi 6 février.

« J'ai combattu le bon combat
J'ai achevé la course
J'ai gardé la foi. »
II Thimotée 4, 7.

Remerciements

– Nadine, Marcel et Stéphanie
remercient de l'amour que vous avez su partager autour de

Frédéric,

parti vers le soleil.

Services religieux

– Les prières du mois, à la mémoire de

Me Jacques HAÏAT,
avocat honoraire
à la cour d'appel de Paris,

décédé le 13 janvier 1999,

seront récitées le mercredi 10 février, à 19 heures précises, à la synagogue du Mouvement juif libéral de France, 11, rue Gaston-de-Caillavet, Paris-15e.

Conférences

Samedi 6 février, de 10 à 17 h,
Le Monde des Amériques,
3, rue Cassette, Paris-6e
« Un jour à Rio de Janeiro »
Quatre conférences par les meilleurs experts, avec, *pour la première fois en* France, la présentation du Musée d'art naïf de Rio par son fondateur, Lucien Finkelstein. Rés. : 01-53-63-13-40.

COLLÈGE INTERNATIONAL
DE PHILOSOPHIE

● **Conférence**
Pierre Sansot : « **L'inlassable générosité de l'homme** ».
Lundi 8 février, 19 heures-21 heures, amphi Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes Paris-5e.

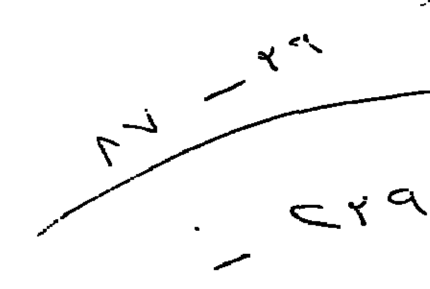
L'accès à toutes les activités du collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Débats

– Le prochain « Mardi » d'Espaces Marx aura pour thème : « **Le XXIe siècle sera-t-il celui de l'égalité des femmes et des hommes ?** »
Mardi 9 février 1999, à 20 heures, salon Jussieu, Maison de la mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris-5e, avec la participation de Geneviève Fraisse, philosophe, directrice de recherche au CNRS, Janine Mossuz-Lavau, directrice de recherche au CÉVIPOF, et Denis Berger, politologue, enseignant à l'université Paris-VIII.

Communications diverses

– Les Pays-Bas offrent, pour l'année universitaire 1999-2000, des bourses à des étudiants et jeunes chercheurs français de toutes disciplines.
Retrait des dossiers : Division de la formation des Français à l'étranger, 244, boulevard Saint-Germain, 75303 Paris-7e S-P. Tél. : 01-43-17-89-31



s personnes mises
r devant la CJR
les trois anciens ministres

Le gouvernement amorce une nouvelle architecture du territoire

Le projet de Jean-Pierre Chevènement, qui entend lutter contre « l'apartheid social » en renforçant la structure des agglomérations, succède à l'Assemblée à celui de Dominique Voynet, qui promeut les « pays » et veut faire du citoyen un acteur de l'aménagement du territoire

« JE SUIS SUR UNE PISTE... » En préparant le projet de loi qu'il devait présenter, jeudi 4 février, en première lecture à l'Assemblée, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, a eu une révélation : et si l'une des dernières marques de la souveraineté d'un Etat dans l'Europe des traités de Maastricht et d'Amsterdam n'était pas sa latitude à déplacer les frontières à l'intérieur de son territoire ? Eurêka ! A ce compte-là, le ministre de l'aménagement du territoire, ce sera lui. Sinon en titre, du moins en fait. De prime abord technique, le projet de loi relatif à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération communale est aussi un projet à haute teneur politique. Et à visée sociale. Venir à bout des ghettos et prévenir le communautarisme dans les banlieues impliquent que les communes unissent leurs forces. Tel est le leitmotiv de M. Chevènement.



D'un côté, des villes-centres privées de ressources de la taxe professionnelle, accablées par les charges de leurs banlieues. De l'autre, des communes périphériques mitées par leurs zones industrielles et qui supportent les maux générés par la concentration de logements pour les plus modestes rejetés hors du bourg : cet *« apartheid social »* sera résorbé par l'intercommunalité et l'harmonisation fiscale entre communes voisines. C'est en luttant contre *« la ségrégation spatiale »* qu'on réduira *« la ségrégation sociale »*. Sans rien imposer, M. Chevènement propose donc aux élus un *« lego » à construire eux-mêmes.*

31,7 millions d'habitants vivent aujourd'hui dans des structures de coopération communale à fiscalité propre. Mais surtout à la campagne et sans taxe professionnelle unique. La loi prévoit une incitation financière. *« C'est la première fois depuis les lois de décentralisation de 1982*, souligne un conseiller Place Beauvau, *que l'Etat met de l'argent – 2,5 milliards de francs sur cinq ans – sans financer sa réforme sur d'autres fonds déjà existants. »* La communauté d'agglomération, nouvelle structure créée par la loi, bénéficie essentiellement de l'effort engagé. Elle remplace la communauté de villes, très contraignante, inventée par la loi du 6 février 1992 et qui s'est révélée être un échec. Seules cinq communautés de villes existent actuellement.

Conçues pour les zones urbaines, les communautés d'agglomération doivent regrouper au minimum *50 000 personnes, dont 15 000* au moins dans la commune-centre. Elles disposent d'un bloc de compétences obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace dont transports, logement et surtout politique de la ville. Ainsi que des compétences complémentaires : la communauté d'agglomération est ainsi vouée à être un « entraîneur » de plusieurs équipes communales. Elle devra adopter une taxe professionnelle unique. Les communautés d'agglomération qui se créeront avant 2005 bénéficieront d'une « carotte fiscale » de 250 francs par habitant. Soit deux fois plus que ce que perçoivent les actuelles communautés de villes. M. Chevènement espère voir se créer 50 communautés d'agglomération en cinq ans, soit 40 % du total à terme. Elles pourront passer des contrats avec l'Etat ou la région en matière de logement, de culture ou d'urbanisme...

Parallèlement, le projet relève le *seuil exigé pour constituer une* communauté urbaine. Il en existe neuf actuellement. Désormais, ce seuil passera de 20 000 à 500 000 habitants. Ceci pour éviter les effets d'aubaine, les incitations fiscales étant très fortes pour les communautés urbaines. Au-dessus de ces deux étages supérieurs de la fusée, M. Chevènement a prévu un échelon plus rural. Les communautés de communes sont maintenues. Le gouvernement est favorable à un *amendement de Jean-Pierre Balligand* (PS, Aisne) qui prévoit une prime de 150 francs par habitant pour les communautés de communes qui accepteront de mettre en commun un nombre élevé de compétences. Le projet Chevènement entend unifier et simplifier les règles d'organisation et de fonctionnement des structures intercommunales. Le district est appelé à disparaître. Enfin, le projet veut imposer plus de *« transparence »* dans la gestion intercommunale.

L'opposition ne prévoit pas d'être très belliqueuse. Cinq cents amendements seulement ont été déposés pour une centaine d'articles. Orateur principal pour le groupe du RPR, Dominique Perben (Saône-et-Loire) est lui-même l'auteur d'un projet de loi déposé au Sénat en 1997 qui s'apparente à la copie Chevènement...

A moins que l'amendement de Jacky Darne (PS, Rhône) ne soulève quelque passion : il prévoit qu'aux prochaines municipales, les délégués dans toutes les structures intercommunales pourront être élus au suffrage universel. M. Jospin et M. Chevènement semblent favorables à cette modification importante du texte.

B. J.

Péréquation en Ile-de-France : des chiffres fluctuants

Le dispositif spécifique de péréquation financière prévu pour l'Ile-de-France suscite de vives polémiques (*Le Monde* du 3 février). Dans un premier temps, la commission des lois de l'Assemblée avait annoncé que 75 villes seraient concernées par ce nouveau prélèvement destiné à abonder un Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FSRIF). Un document du ministère de l'intérieur, distribué mercredi 3 février à quelques parlementaires, prévoit en fait que 38 villes participeront au financement du FSRIF qui doit bénéficier aux 140 communes les plus défavorisées. Selon les simulations, Boulogne-Billancourt verra sa contribution au FSRIF passer de 42 à 98 millions de francs en un an ; Puteaux de 25 à 71 ; Courbevoie de 23 à 70 ; Levallois de 28 à 58 et Tremblay-lès-Gonesse de 11 à 17, ce qui a déjà suscité les protestations de son maire, Claude Asensi, député (PCF) de Seine-Saint-Denis. Au total, 283 millions de francs seront redistribués. Parmi les communes bénéficiaires, Sarcelles (22 millions de francs) et Champigny-sur-Marne (21 millions).

Services publics : éviter le « syndrome Decazeville »

« C'EST LE CONCOURS des prix littéraires », a commenté Yves Durand (PS, Nord), lors de la réunion du groupe socialiste de l'Assemblée, mardi 2 février, en évoquant la discussion fleuve du projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire : jusqu'au bout, Dominique Voynet n'aura ni évité les sarcasmes ni désarmé le scepticisme larvé de certains députés PS. Mais la ministre de l'aménagement du territoire a réussi à vaincre les réticences des communistes et des radicaux de gauche.

Lors de la dernière séance, mercredi, un amendement, très attendu, du gouvernement a été adopté : il transcrit le dispositif annoncé par Lionel Jospin le 15 décembre 1998, lors du comité interministériel sur l'aménagement et le développement du territoire (Ciadt), pour succéder au moratoire sur la fermeture des services publics décrété par Edouard Balladur en 1993. Pour éviter le *« syndrome Decazeville »* – du nom d'un cas récent –, le gouvernement prévoit que le préfet aura un droit de veto lors de projets de fermeture simultanée dans une même commune d'une maternité, d'une gendarmerie ou bien encore d'une perception.

Parallèlement, depuis le Ciadt, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) est chargée par Matignon de réaliser une carte des programmes de redéploiement des services publics. Huit personnes y travaillent actuellement d'arrache-pied. Hormis la justice, les ministères intéressés – celui de la santé au premier chef – rechigneraient à transmettre les informations.

Les députés ont également adopté la création de *« maisons de services publics »*, prévues par un amendement du gouvernement défendu par Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Ces lieux polyvalents, qui existent déjà à titre expérimental, devraient être généralisés pour pallier la fermeture de guichets de La Poste, agences de l'ANPE ou trésoreries en zones rurales, et pour renforcer la présence des services publics dans les banlieues. Le dispositif sera précisé dans le projet de loi sur *« les droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration »* qui sera discuté en première lecture au Sénat, *« dans la deuxième semaine de mars »*, a anoncé M. Zuccarelli.

Les députés ont achevé dans la nuit de mercredi à jeudi la discussion des 36 articles du texte de *Mme Voynet*, enrichi au cours d'un débat de près de cinq jours et cinq nuits, de quelques centaines d'amendements. Le texte du gouvernement prévoyait de valider les huit schémas collectifs de services par simple décret. Les députés ont préféré renforcer les droits du Parlement dans l'élaboration de ces schémas, qui se susbtituent au schéma national de la loi de 1995 de Charles Pasqua. Ils ont également étendu le rôle du département dans la reconnaissance des « pays » : le « pays » sera notamment reconnu *« après avis de la ou des commissions départementales de la coopération intercommunale compétente »*. Ce qui a contribué à resserrer les rangs de la majorité *« plurielle »* autour du texte de Mme Voynet. Le vote solennel est prévu mardi 9 février.

Clarisse Fabre et Béatrice Jérôme

Grandes manœuvres dans l'agglomération lilloise

LILLE
de notre correspondant régional

La Communauté urbaine de Lille (CUDL) se prépare à un fort coup *de vent annoncé depuis que* Yves Durand, député (PS) et maire de Lomme, a proposé une fusion de sa commune avec Lille (*Le Monde* du 15 janvier). Chacun a compris ici qu'il s'agissait aussi de permettre à la gauche de garder le contrôle de Lille et de l'agglomération et d'ouvrir ainsi la voie à Martine Aubry qui vise la succession de Pierre Mauroy. Mais cette proposition a allumé une mèche qui pourrait avoir un effet dévastateur.

La contre-offensive à cette initiative est venue du Gadec (Groupe d'action démocratique communautaire), qui regroupe 47 des 87 communes de la CUDL. De la plus petite, Warneton (180 habitants) à la plus grande, Roubaix *(98 000), le Gadec représente* les deux tiers du territoire communautaire et un tiers de la population. Composé d'un quart d'élus de gauche, d'une moitié d'élus de droite, pour le reste d'apolitiques, il est une des clés du système consensuel de Pierre Mauroy, maire (PS) et président de la CUDL. Le Gadec *a fait connaître deux dispositions* qu'il compte mettre en discussion, vendredi 5 février, au conseil de la CUDL.

La première vise à établir un taux communautaire de taxe professionnelle qui serait appliqué sur les sites des nouvelles zones d'activités. Perçue par la communauté urbaine, elle serait répartie dans deux directions : une moitié pour les villes d'accueil ; l'autre à un fonds de solidarité garantissant des recettes également réparties entre toutes les communes. Cette mesure est inscrite dans le texte de Jean-Pierre Chevènement.

RENFORCER LA DÉMOCRATIE

La deuxième proposition du Gadec *vise à réviser la représentation* des élus communautaires dans un sens plus démocratique. Il propose pour cela que le nombre de conseillers soit augmenté à au moins deux fois le nombre de communes, plus un. Les communautés urbaines ont compétence pour fixer leur nombre de conseillers. Dans le cas de Lille, et en tenant compte de l'amende*ment Diligent de 1995 qui a permis* à chaque commune d'obtenir une représentation directe, cela ferait 175 conseillers. Si cette proposition est retenue, elle risquerait de modifier l'équilibre politique de la nouvelle assemblée.

Mais le Gadec veut aller plus loin. Selon lui, il devient urgent, pour renforcer la démocratie locale, d'intégrer une part de suffrage universel dans la désignation des conseillers communautaires. Comme cette question ne peut être tranchée par la CUDL, plusieurs amendements au texte de la loi Chevènement ont été déposés par des députés du Nord. Ceux de Marc-Philippe Daubresse, député (UDF) et maire de Lambersart, visent notamment à empêcher les fusions sur simple décision des conseils municipaux. S'il était adopté par l'Assemblée, la fusion Lille-Lomme serait compromise.

M. Daubresse souhaite aussi assurer une meilleure représentation des citoyens dans les communautés urbaines de plus de 77 communes en instaurant un mode d'élection comparable à celui des conseils régionaux. Un autre amendement, déposé par Bernard Roman, député et adjoint (PS) au maire de Lille, demande l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel. Son adoption compliquerait la donne lilloise et les projets de M. Mauroy. Vendredi, l'ancien premier ministre doit aussi présenter *le budget de la* communauté urbaine. Il a besoin de la bienveillance des élus du Gadec pour le faire adopter.

Pierre Cherruau

Révolution à retardement

ANALYSE

Le « pays » annonce la transformation, voire l'extinction, des départements

EXIT Dominique Voynet. Entre Jean-Pierre Chevènement. Longtemps, on a voulu opposer les deux ministres. Elle régionaliste, lui plus jacobin. Elle surtout européenne, lui d'abord républicain. Jusqu'à ce qu'un trait commun assèche le débat : *la prudence de leurs textes de* loi respectifs. Par-delà les divergences de fond, les différences de style, c'est le pragmatisme qui l'emporte : il ne s'agit, ni pour l'un ni pour l'autre, d'annoncer le grand soir de l'aménagement du territoire. Au point que la droite, pendant la discussion à l'Assemblée nationale, n'a pu que mollement ferrailler contre le texte Voynet et s'en est prise – un peu facilement – à la ministre elle-même ; au point que, hormis le sujet de friction sur l'Ile-de-France *(lire ci-dessus)*, l'opposition peine à énoncer les sujets qui fâcheront sur le projet Chevènement.

Prudence ne veut pas dire insignifiance. Moins audacieux qu'il ne pourrait l'être, le texte Voynet se présente pourtant comme un projet de société, fondé sur l'émergence d'un nouvel acteur : le citoyen. Le thème n'est pas nouveau. En 1990, le député PS de l'Aisne Jean-Pierre Balligand publiait *La Fin du territoire jacobin*, annonçant un tournant dans l'approche du territoire. Le plus fin connaisseur au Parlement de la question n'a pas oublié *son passé de militant maoïste !* Adaptant la formule « Compter sur ses propres forces ! », le maire de Vervins préfigurait cette nouvelle approche ; le territoire n'était plus un objet fini, abstrait, vu d'en haut. Mais un sujet vivant, « vécu », dont *il faut exploiter les ressources avant* de vouloir y calquer des recettes.

Le vocable de « pays », au cœur de la loi Voynet, n'est pas une invention de sa part. Il figure dans le texte de Charles Pasqua de 1995. Mais la culture autogestionnaire de *la ministre Verts lui insuffle* un nouveau contenu. Avec Charles Pasqua, le *« pays »* évoquait l'histoire, les racines, l'attachement à la terre, avait en somme un petit côté barrésien. On est de ce pays-ci ou de de ce pays-là... Le terme, dans le projet Voynet, renvoie moins à la terre, plus aux hommes. Moins au passé, plus à l'avenir, avec la notion de développement durable. Mme Voynet, au passage, instruit le procès des élus : de leurs pratiques clientélistes, de leur volonté de maintenir leur pré carré...

Mais Mme Voynet se retient de braquer ses collègues socialistes, comme M. Chevènement se garde de prétendre, par sa loi, redessiner le territoire au cordeau : *« Le texte sera révolutionnaire si les élus s'en emparent. Sinon, ce sera un échec »*, confiait modestement un conseiller du ministre de l'intérieur. Il s'agit, *en légiférant de nouveau sur la coopération* intercommunale, non pas d'imposer des rapprochements mais juste de *« simplifier »* les dispositifs existants. Le texte de M. Chevènement prétend rien de moins que lutter contre *« l'apartheid social »*. Réduire la fracture sociale passe par la réduction de la fracture spatiale, telle est l'équation du ministre MDC. Mais, en aucun cas, il n'entend brusquer, imposer.

PRUDENCE DU GOUVERNEMENT

Le texte de Mme Voynet comme celui de M. Chevènement portent malgré tout, en germe, une révolution à retardement. Le « pays » annonce l'extinction, à tout le moins la transformation, des départements, il efface déjà les cantons. Un « pays » Voynet, contrairement à un « pays » Pasqua, peut, par exemple, se constituer à cheval sur plusieurs départements et s'arroger, comme ceux-ci, des compétences en matière sociale. L'incitation au regroupement intercommunal du texte Chevènement encourage l'émergence de nouveaux périmètres concurrents de la commune. Mais aucun des deux ministres ne franchit le pas.

Pourtant, chacun sait que l'Europe « pousse » la région, que l'échelle de la commune, celle du département, ont perdu de leur pertinence. Mais l'une et l'autre ont *pour eux l'attachement des habitants.* Comment sortir de la commune, elle-même issue de la paroisse ? Contre les départements ?

Mais l'obstacle majeur n'est pas là. Il tient à l'analyse de fond de Lionel Jospin. *Dans son vaste projet de* réconciliation des citoyens avec la – et les – politique(s), le débat région-département, ou commune-intercommunalité, ne lui paraît pas prioritaire. Le coût politique serait trop élevé au regard des bénéfices à attendre. Autre circonstance qui explique la prudence du gouvernement : le séisme politique du scrutin régional de mars 1998 fait toujours sentir ses effets. La région est apparue comme un échelon fragile, qui ne peut guère porter l'édifice national. Le temps n'est pas venu, le moment pas opportun. Voilà pourquoi l'acte II de l'aménagement du territoire a débuté à l'Assemblée. Mais pas l'acte III de la décentralisation.

B. J.

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

De l'actualité à l'Histoire
HISTOIRE
Les dimanche à 20 h 45,
jeudi à 13 heures et 23 heures,
vendredi à 11 heures et 19 heures,
samedi à 8 h 30 et 16 h 30

Le Grand Débat
FRANCE-CULTURE
Les 3e et 4e lundis de chaque mois
à 21 heures

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 (heures de Paris)

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

du territoire

des agglomérations, succède ... aménagement du territoire

Ile-de-France : des chiffres fluctuants

l'agglomération

CESSION DE PARTS D'UNE SOCIÉTÉ DE NÉGOCE A MAYOTTE

En tête de la course autour du monde en solitaire avec escales avant le départ de la troisième étape, samedi 6 février à Auckland, la navigatrice française parle des naufrages, de la disparition de son ami Gerry Rouf, mais aussi de son bonheur de naviguer et de ses rapports sensuels avec la mer



MICHEL BIROT

Isabelle Autissier, aventurière des mers du Sud

DE sa tignasse à ses émotions, tout semble encore en désordre, comme si elle n'était pas tout à fait revenue. Isabelle Autissier triture des cheveux comme les vents des « 40es rugissants » ont dû les tourmenter pendant un mois. Elle parle de ses souvenirs de mer avec une voix souvent brisée. Parfois, elle a comme des silences contemplatifs. Elle a quarante-deux ans et ses souvenirs. Elle a roulé sa marinière rayée orange sur ses avant-bras forts ; ses mains sont larges et ses yeux brillants ; son rire retrousse des rides sculptées par la mer.

La navigatrice repart, samedi 6 février, en tête de la course autour du monde à la voile en solitaire avec escales. La troisième étape entre Auckland (Nouvelle-Zélande) et Punta del Este (Uruguay), ponctuée par le passage du cap Horn, promet d'être serrée. Isabelle Autissier ne compte que quelques heures d'avance sur Marc Thiercelin et Giovanni Soldini, après une incroyable deuxième étape.

Entre Le Cap et Auckland, pendant le mois de décembre, elle a été, une nouvelle fois, l'un des personnages principaux de l'aventure. Partie d'Afrique du Sud en deuxième position derrière le Britannique Mike Golding, elle a vite pris la tête de la course avant que la traversée de l'océan Indien ne lui joue encore des tours. Une radio cassée, puis le rail de grand-voile endommagé, elle a dû faire escale dans une baie de Tasmanie pour réparer.

Repartie avec cinq jours de retard sur les trois premiers, Giovanni Soldini, Mike Golding et Marc Thiercelin, elle effectue une remontée faramineuse, poussée par la queue de la tempête qui, au même moment, endeuille la course Sydney-Hobart. A Auckland, après avoir heurté une baleine, Isabelle Autissier ne compte plus que six heures de retard sur un Marc Thiercelin dépité. Giovanni Soldini, arrivé depuis deux jours, n'a pu combler son lourd retard de la première étape. Mike Golding, victime d'une voie d'eau, contraint à l'abandon, la Française prend la tête du classement général de la course. Mais ce dont elle est le plus fière, c'est d'avoir réussi à traverser l'océan Indien.

Son histoire avec cet océan n'est qu'une série de déboires. En 1994, dans le BOC Challenge – aujourd'hui l'Around Alone –, elle se retrouve en perdition après un premier démâtage et doit être hélitreuillée par les secours australiens. Elle y perd son bateau, *Ecureuil - Poitou-Charentes 2*. Deux ans plus tard, dans le Vendée Globe, la course autour du monde en solitaire sans escale, elle passe deux jours en pleine tempête à chercher en vain son ami Gerry Rouf, en perdition à quelque 20 milles d'elle. « *Il n'y a pas de vengeance*, raconte-t-elle. *Je n'en veux pas à l'océan Indien, il fait son boulot. Je ne me bats pas contre lui, je me bats avec le vent, avec les vagues.* »

Depuis toujours, elle veut être avec la mer. Elle se carre dans le fauteuil, fait silence avant d'expliquer : « *C'est très émotionnel, vital, presque charnel. Etre en mer, ce n'est pas comme ailleurs, c'est le mouvement, rien que le mouvement du bateau, le vent sur le visage, la mer que je regarde, le ciel ; c'est quelque chose d'important : c'est un endroit où je me reconnais, où je me sens bien, même quand je ne suis pas en course. C'est ainsi depuis que je suis toute petite.* »

Isabelle Autissier a commencé à naviguer à six ans pendant les vacances sur une plage de famille, à Lancieux, dans les Côtes-d'Armor, avec ses quatre sœurs. Sa première embarcation est un Vaurien, un dériveur. Elle, la petite fille de Saint-Maur, dans la banlieue parisienne, se souvient d'avoir été fascinée tout de suite. Un Corsaire – un dériveur lesté – succède au Vaurien, et les virées en mer vont plus loin. De vacances en vacances, Isabelle apprend. Elle fait des études d'agronomie et devient ingénieur halieutique. Elle s'installe en Bretagne, travaille avec les marins-pêcheurs, « *un milieu bien carré, bien droit dans ses bottes. J'ai adoré* ».

> « Même en 1999, faire le tour de la planète, poussée par le vent, cela reste un truc génial. Et revenir d'où l'on est parti, c'est une sacrée émotion. Il faut toujours regarder les yeux des marins à l'arrivée »

ELLE rêve de naviguer loin et longtemps, se construit un petit bateau de croisière et s'en va un an. Elle vogue du Brésil aux Antilles et rentre en solitaire, « *parce que c'était mon rêve, parce que je voulais faire comme les grands. C'était super. Cela m'a donné confiance en moi* ». Pour faire une course, elle s'engage dans la Mini-Transat pour apprendre encore : « *Je me suis dit : après je retourne à l'Ecole maritime.* »

Elle termine troisième de l'épreuve après être arrivée en tête à Tenerife ; elle vient surtout de découvrir une vie : « *Je me suis complètement éclatée. J'étais bien sur ce petit bateau* (6,50 mètres) *à fond la caisse en train de me démener dans tous les sens pour que cela avance. J'étais bien. Je me suis dit : c'est mon truc, c'est ça, et si c'est ça, il faut y aller.* » Sa famille la suit : « *Mes sœurs et moi avons eu la chance d'avoir des parents formidables. Ils ne m'ont jamais dit "Tu ne peux pas faire cela parce que tu es une fille". D'ailleurs, la première fois qu'un journaliste m'a demandé ce que cela me faisait en tant que femme de faire le tour du monde à la voile, je me suis sentie bête, je ne savais pas quoi dire.* » Ses quatre sœurs ont également profité de cette philosophie : « *Elles sont toutes passionnées. L'aînée est architecte, la deuxième est orthophoniste, la troisième est psychologue, il y a moi, et la dernière est agronome.* »

Isabelle Autissier apprend sur le tas, comme tout le monde dans ce métier. « *J'ai toujours eu une pêche d'enfer et du bonheur à naviguer. C'est vrai qu'il y a des problèmes, des difficultés, mais j'y ai toujours cru. Quand j'ai cherché des sous pour faire mon premier tour du monde, je savais que j'allais le faire. J'y croyais à fond.* » Elle choisit un monocoque : « *Même en 1999, faire le tour de la planète poussée par le vent, cela reste un truc génial. Et revenir d'où l'on est parti, c'est une sacrée émotion. Il faut toujours regarder les yeux des marins à l'arrivée.* »

Marin ? « *C'est une passion que je fais sérieusement. Je suis un skipper consensuel ; je n'aime pas l'affrontement avec les gens ; je n'aime pas que l'on me fasse la gueule.* »

La solitude ? « *Etre seule à des milliers de milles de tout, c'est être responsable de ce que je suis ; cela me rend plus forte, plus riche, et cela me rapproche des autres car, quand le lien humain devient fragile, il est plus intense. Tout le monde devrait faire cela une fois dans sa vie.* »

Elle s'estime pragmatique : « *Je progresse comme ça. Quand il y a un problème sur le bateau, je sais que je dois faire avec, que je sois contente ou pas. Il faut savoir faire la part des choses : faut-il aller très vite ou arriver quelque part ? Je pense que suis fabriquée pour ça, mais, en même temps, je suis quelqu'un qui rêve beaucoup.* »

Elle fait aussi rêver nombre de gens : « *Je pense qu'ils sentent un enthousiasme et une sincérité. Même si je suis une professionnelle de la voile, je suis avant tout quelqu'un qui s'éclate à faire ce qu'elle aime. Après, il y a le parcours. Forcément, une femme c'est plus sympathique parce qu'il n'y en a pas beaucoup dans le milieu.* »

Le naufrage ? « *Je n'y repense pas beaucoup. Juste après, j'en ai énormément parlé à mes proches pour le sortir. Je suis restée à Sydney jusqu'au départ de la troisième étape. Cela a été très dur. J'en ai chialé, mais c'était très important de voir repartir les autres, de faire la rupture et de me dire que je restais à terre et que quelque chose allait recommencer. Je n'ai jamais fait un seul cauchemar sur ce naufrage.* »

Dans l'océan Indien, Isabelle Autissier a vécu un drame : la disparition de Gerry Rouf dans le Vendée Globe. Pris dans une tempête monumentale, les deux navigateurs dialoguaient par télex quand le contact a été coupé. « *Je l'ai cherché alors que je savais que je ne le trouverais pas. J'étais sur place, j'ai vu. J'ai fait demi-tour et j'ai cherché pendant deux jours. C'était l'horreur, parce que c'est un pote et qu'il était tout près quand c'était le baston. J'avais un sentiment d'impuissance totale. C'est ce que j'ai vécu de plus dur dans ma carrière : c'est encore là.* »

Comme elle le faisait avant la disparition de Gerry Rouf, Isabelle Autissier travaille activement à la sécurité des marins. Elle est secrétaire générale d'une association de skippers de monocoques présidée par Christophe Auguin et aujourd'hui reconnue par la Fédération internationale de voile.

PENDANT la deuxième étape de l'Around Alone, elle a suivi Giovanni Soldini qui suggérait de remonter le point de passage de 100 milles pour éviter d'essuyer un grain encore plus enragé. La navigatrice était en tête, elle a su qu'elle perdrait sa place dans la manœuvre : « *C'est une preuve de maturité*, répète-t-elle. *On fait des courses de bateaux, nous ne sommes pas des trompe-la-mort. Si l'un de nous y reste, tout le monde a perdu.* »

Et la sécurité est de plus en plus sacrée. Les monocoques vont de plus en plus vite, et il faut être plus que jamais vigilant. Cela lui donne le vertige : « *Nous réalisons à peu près le même parcours sur la même distance qu'en 1994, mais à part ça tout a changé.* Ecureuil *allait à 8,5 nœuds de moyenne, aujourd'hui,* PRB *avance à 10 nœuds de moyenne.* »

A Auckland, elle a fait débarquer les banettes qui font office de lit : pas la peine ! Au cours de la deuxième étape, elle a dormi à la table à cartes. En mer, Isabelle n'a pas peur, elle est pétrie d'angoisse, c'est peut-être pire : « *Il n'y a plus un moment où l'on peut poser ses valises.* »

Elle a une relation affective avec son bateau parce que, seule en mer, on finit forcément par lui parler : « *Je me fais vite mon petit cinéma. Je ne suis pas complètement tarée, et je sais bien que c'est du carbone, mais je lui prête des attitudes ou des sentiments.* »

Maintenant, elle part en tête. Peut-être pour la victoire finale. « *Cela peut paraître pédant, mais ce n'est pas l'essentiel. L'essentiel, c'est l'arrivée. Je me demande juste si je suis allée jusqu'au bout et, si je pense que oui, alors j'ai gagné. J'ai terminé septième de mon premier tour du monde : c'était génial, j'étais sur un tapis volant. Le bonheur, c'est d'être là où il faut quand il faut.* » Elle vit l'essentiel et dit aussi : « *Je ne suis pas mariée avec la course au large.* » Un jour, elle arrêtera ; elle continuera à voyager et travaillera peut-être pour une ONG en Afrique.

En attendant, elle vit, navigue et passe du coq à l'âne quand elle est à terre. Après chaque étape, elle revient quelques jours en France pour retrouver les lycéens de la région Poitou-Charentes avec lesquels elle communique en mer et rendre visite à ses sponsors : « *Je leur dois bien cela*, sourit-elle. *Avec la région, c'est une lune de miel qui dure depuis onze ans, et avec PRB, c'est comme une famille. Ils me font confiance.* » Elle gagne 20 000 francs (3 050 euros) par mois, possède une petite maison à La Rochelle, où elle passe « *deux jours par mois les bonnes années* ».

De sa deuxième étape riche de difficultés, elle retient la poésie de deux instants. Au sud de la Tasmanie et peu de temps avant d'arriver à Auckland : « *C'étaient des mers très calmes, avec très peu de vent, et il y avait des milliers d'oiseaux posés sur l'eau, le bateau passait, ils s'envolaient, revenaient. C'était une poésie incroyable, des moments où l'on ne sait plus où l'on est.* » La navigatrice a trouvé une musique pour supporter les grands calmes : les *Suites pour violoncelle seul* de Bach.

Bénédicte Mathieu

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Notre mémoire algérienne

FAUTE d'être assumé dans la clarté, son passé continue de miner le présent de la France. L'ouverture des archives de l'armée de terre permet de découvrir, aujourd'hui seulement, que dès octobre 1949 le pouvoir politique savait que la torture avait cours en Algérie. Deux des proconsuls qui ont représenté la République à Alger ont écrit, en 1949 puis en 1952, à leurs subordonnés pour dénoncer cette pratique et les prévenir qu'elle ne serait pas tolérée. Sans succès, comme la suite l'a prouvé. Des gouvernements, qu'ils soient socialistes, comme celui de Guy Mollet, ou gaullistes, comme ceux des débuts de la Vᵉ République, ont fermé les yeux en toute connaissance de cause. C'est même alors que siégeait à l'Elysée celui qui avait symbolisé la Résistance face au nazisme, que le général Massu a écrit une *« directive »* justifiant l'utlisation de la *« gégène »* ! Comme par hasard, l'annexe de ce document qui codifiait l'emploi des *« méthodes de coercition »* dans les interrogatoires n'a pas été archivée.

Un tel passé ne peut que peser sur les rapports de l'ancienne puissance coloniale avec l'Algérie indépendante certes, mais aussi avec les Français d'origine algérienne qui, par choix ou par contrainte, ont décidé de vivre dans l'Hexagone. Car cette guerre n'a pas ensanglanté que ce qui était alors des départements d'outre-Méditérranée, elle s'est aussi livrée en métropole. Le procès que Maurice Papon croit bon de faire à Jean-Luc Einaudi, en l'accusant de *« complicité de diffamation »* pour une tribune libre publiée dans nos colonnes, vient opportunément le confirmer. Cet historien a démontré dans un livre paru en 1991, puis rappelé en 1997 à la barre du procès de M. Papon pour complicité de crimes contre l'humanité, et enfin souligné dans *Le Monde* en 1998 le fait suivant : en octobre 1961, alors que l'ancien secrétaire général de la préfecture de Bordeaux sous l'Occupation dirigeait la police parisienne, celle-ci s'est livrée à un massacre d'Algériens participant à une manifestation dans les rues de la capitale.

Ces poursuites sont mesquines et symboliques. Mesquines parce qu'en poursuivant seulement l'auteur – et non pas *Le Monde* qui a publié son point de vue –, M. Papon montre qu'il utilise ce différend pour obtenir un argument en cassation du procès de Bordeaux. Symboliques parce que, de Vichy à l'Algérie, les deux parts d'ombre de la mémoire nationale sont ainsi soulignées. Nul trait d'égalité évidemment : le régime pétainiste était une dictature, la torture en Algérie était pratiquée par une démocratie. Mais, dans les deux cas, le pays a du mal à regarder en face son passé. Il a fallu attendre les années 80 pour que s'impose le travail de mémoire sur Vichy. S'agissant de la guerre d'Algérie, nous n'en sommes encore qu'au début.

Le passé algérien de la France doit être totalement mis au jour. Les archives, toutes les archives, ouvertes. Car aimer la France, conforter son identité, construire son avenir, ce n'est pas seulement se rappeler la grandeur perdue. C'est aussi, sinon surtout, se souvenir du mal qui a pu être fait en son nom.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Petites toques et grandes pailles

C'EST aux modistes parisiennes que le printemps fait ses premières confidences ; à elles il offre ses premières fleurs, ses pailles, ses rubans, ses petits canotiers, car il ne saurait y avoir de printemps sans canotier ! Pour protester, sans doute, l'hiver se fait plus sévère, et c'est toujours frileusement enveloppées de fourrures que les femmes admirent ces délicates créations, promesses de jours ensoleillés.

Comment les chapeaux se porteront-ils cette année ? Voilà bien la question la plus embarrassante qui puisse être posée, car il n'est rien de plus capricieux qu'un chapeau ! Allez donc exprimer avec des mots précis ces choses fragiles, onduleuses, qu'une chiquenaude suffit à transformer ! La mode des cheveux courts, dont le printemps ne fera qu'affirmer le succès, consacre celui des calottes emboîtant la nuque ; le visage est largement dégagé grâce à des artifices qui surélèvent la passe et lui autorisent toutes les fantaisies. Les mouvements asymétriques sont à l'honneur, accentués par un drapé ou une garniture.

Très grands ou très petits les chapeaux, cette année, se refusent à tout moyen terme : de petites toques voisineront avec d'immenses pailles. Un peu partout, le ruban tient une place importante, faisant à la paille une sérieuse concurrence. Satins, gros-grains, tulles, organdis et tissus piqués sont la nouveauté de la saison. Les fleurs sont naturellement un élément important de la garniture, disposées non plus sur la calotte, mais au bord de la passe, sur le cache-peigne et contre le visage.

E. de Semont
(5 février 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Le droit des femmes à un référendum

LE GESTE serait fort et symbolique : les citoyens français accorderaient eux-mêmes aux femmes les moyens de participer pleinement à la gestion des affaires de la cité. Pour ce faire, il suffirait simplement qu'ils soient appelés à se prononcer par référendum sur l'introduction de la parité dans la Constitution. Politiquement et juridiquement, une telle procédure serait légitime. Pourtant, il n'y a guère de chances qu'elle soit retenue.

Les femmes mériteraient effectivement que la France se fasse pardonner par le vote le plus solennel qui soit. A la traîne des grands pays démocratiques pour la place qui leur est laissée dans toutes les assemblées politiques, l'héritière de ceux qui avaient proclamé les droits de l'homme n'a accordé le droit de vote à ses citoyennes que par une simple ordonnance du gouvernement provisoire, dans l'euphorie réformatrice de la Libération. Aujourd'hui, le peuple ou ses représentants, pour tenter de faire oublier leurs errements passés, se doivent d'accepter sans rechigner le projet de Jacques Chirac et de Lionel Jospin.

Le prix à payer est élevé. Faire une distinction dans la Loi fondamentale entre homme et femme revient à contredire la notion d'universalité citoyenne sur laquelle la République est fondée. C'est au non de ce principe que le Conseil constitutionnel, à l'initiative de son président d'alors, Robert Badinter, avait refusé de reconnaître, en 1991, l'existence d'un *« peuple corse »*, redoutant une dérive « communautariste ». Mais il est impossible de faire autrement. En la matière, aussi, les mentalités françaises ne savent pas évoluer par simple bon sens ; il leur faut la contrainte de la loi. Hors de celle-ci – l'expérience le montre depuis cinquante ans –, les femmes ne trouveront jamais la place qui leur revient dans la vie politique.

L'atteinte à un principe contre la reconnaissance d'une réalité : le choix devrait être vite fait. Mais l'universalité est trop ancrée dans l'histoire de France, elle est trop protectrice d'évolutions qui mettraient à mal les fondements de la République pour qu'il ne soit pas clairement entendu qu'il ne s'agit pas de l'ouverture d'une porte mais de la simple reconnaissance d'une exception indispensable. A cause de cela, aussi, il serait légitime que la décision finale appartienne directement au peuple souverain.

Et, pourtant, il serait bien surprenant que le président de la République, à qui appartient le droit de consulter les citoyens par référendum, use d'une telle possibilité. D'abord, parce qu'il lui serait contesté le droit de s'en servir pour vaincre la traditionnelle opposition du Sénat à tout ce qui pourrait réduire le poids des notables. La Constitution est claire : le chef de l'Etat peut soumettre à référendum un projet de révision constitutionnelle, mais simplement après qu'il a été adopté en termes identiques par les deux Chambres. Le Sénat n'a cessé d'abuser de ce droit de veto. Certes, le général de Gaulle a sauté l'étape parlementaire pour demander directement aux citoyens de décider l'élection du président de la République au suffrage universel, mais la polémique ne manquerait pas de resurgir si Jacques Chirac voulait copier son illustre prédécesseur.

RÉFORMER LA PROCÉDURE DE RÉFORME

La Loi fondamentale, pourtant, conçue pour être celle d'un Etat souverain et colbertiste, est de moins en moins adaptée à la situation de la France et de l'Europe d'aujourd'hui. Pour que ne disparaissent pas les acquis des institutions gaulliennes, la Constitution doit être adaptée. *Les surpouvoirs de* l'Assemblée du palais du Luxembourg sont un obstacle trop souvent insurmontable. La commission mise en place par François Mitterrand, à la fin de 1992, sous la présidence du doyen Vedel, avait proposé une solution intelligente. Dans l'état actuel, toute révision impose un accord total entre trois autorités : le président de la République, l'Assemblée nationale et le Sénat.

La commission proposait donc que, si une des trois bloquait le mécanisme – ce qui est en train de se passer pour la parité –, un référendum permette aux électeurs de trancher le différend. Seulement, pour permettre la réforme de la procédure de réforme, il faut l'accord des sénateurs. Autant rêver. A moins que le précédent gaulliste soit renouvelé. Mais Jacques Chirac n'a certainement ni l'envie ni la possibilité de déclarer la guerre à la seule Chambre où ses amis sont majoritaires !

Cet obstacle à l'organisation d'un référendum sur la parité est insurmontable. Certes, le chef de l'Etat peut encore parvenir à convaincre la droite sénatoriale d'accepter la réforme constitutionnelle qu'il souhaite. Il pourrait alors achever la procédure non par une convocation du Congrès à Versailles, mais par un référendum.

De ce choix, il est le seul maître. Mais, une fois engagé dans un tel processus, comment pourrait-il éviter que ne lui soit demandé de profiter de l'occasion pour soumettre aux électeurs les autres projets de réforme permettant cette modernisation de la vie politique qu'il affirme souhaiter. Le cumul des mandats, d'abord, lui aussi bloqué au Sénat et qui, en dehors du cas particulier des ministres, ne nécessite pas une réforme constitutionnelle et peut donc être soumis à référendum sans vote préalable du Parlement ; mais, là encore, ce serait *pour lui se heurter à ses amis sénateurs. Le* quinquennat, ensuite, mais là, pour Jacques Chirac, c'est entrer dans une stratégie électorale devant laquelle il ne peut qu'hésiter. Les femmes risquent fort d'être privées d'une reconnaissance solennelle de leur droit par les jeux de pouvoir des hommes en place.

Thierry Bréhier

Les « Fables » de La Fontaine *par Lionel Koechlin*

LIVRE HUITIÈME . FABLE XI

LE COCHON, LA CHÈVRE, ET LE MOUTON

Adieu mon toit et ma maison. »



Sursaut européen au Kosovo

Suite de la première page

Contrairement à ce qui s'est passé à Dayton, en novembre 1995, pour les négociations qui devaient mener aux accords de paix en Bosnie, les négociations sur le Kosovo auront lieu en Europe ; elles seront présidées par deux ministres européens, le Français Hubert Védrine et l'Anglais Robin Cook. On serait presque tenté de reprendre la phrase du ministre luxembourgeois des affaires étrangères, Jacques Poos, à la veille de la guerre en Yougoslavie : *« C'est l'heure de l'Europe ! »*, si cette déclaration volontariste n'avait été tournée en dérision par les faits, quatre ans durant. Sans doute les Etats-Unis seront-ils impliqués dans les discussions, et c'est heureux. Mais eux-mêmes ont compris, dans cette affaire, que ni les talents de négociateur de Richard Holbrooke ni les relations de confrontation-fascination que l'envoyé spécial du président Clinton a développées avec Slobodan Milosevic depuis Dayton ne suffisent pour faire plier le président yougoslave et, surtout, pour l'amener à respecter les accords passés.

S'il y a une première leçon à tirer de l'entreprise amorcée à Rambouillet, c'est que la solidarité européenne paie. Ce n'est pas la première fois que, dans les années récentes, un front commun entre les principaux Etats membres de l'Union européenne pousse Washington à rechercher un consensus avec ses partenaires plutôt qu'à leur imposer ses vues. Ce fut le cas, à plusieurs reprises, dans les négociations économiques et commerciales, voire monétaires. C'est plus rare dans le domaine de la défense, parce que la politique extérieure et de sécurité commune (PESC) a pris beaucoup de retard depuis le traité de Maastricht et parce que le statut des divers participants de l'UE est très hétérogène. Alors que, pour les négociations économiques et commerciales, le principal – sinon le seul – interlocuteur est la Commission de Bruxelles, pour la sécurité et la défense, les Quinze agissent en ordre dispersé. Certains sont membres de l'OTAN, d'autres – comme la France – y ont une position à part, d'autres n'adhèrent à aucune alliance militaire...

POLITIQUE COMMUNE

Il est donc difficile – et peut-être même vain – de vouloir mettre tout le monde d'accord. Ce ne serait déjà pas si mal que les gouvernements de Paris, Londres et Bonn défendent une politique commune. Quand ils l'ont fait, ils ont réussi à arracher des concessions aux Etats-Unis. En juin 1996, par exemple, au conseil atlantique de Berlin, ils ont obtenu la reconnaissance d'une identité européenne de défense et de sécurité à l'intérieur de l'OTAN, la création d'une chaîne de commandement européenne au sein de l'alliance, la possibilité d'utiliser les ressources de celle-ci pour des opérations purement européennes. Le front européen s'est fissuré quand il s'est agi de mettre en œuvre ces dispositions, et les Etats-Unis en ont immédiatement profité pour reprendre d'une main ce qu'ils avaient concédé de l'autre, avec d'autant plus de facilité que la France avait agacé ses partenaires européens par des revendications jugées extravagantes.

DES INTENTIONS AUX ACTES

Par la déclaration de Saint-Malo sur la défense européenne, les Français et les Britanniques ont montré, à la fin de l'année dernière, qu'ils étaient décidés à reprendre le dossier. L'aggravation de la situation au Kosovo leur offre l'occasion de donner un début d'application à leurs intentions. Sans doute les déconvenues sont-elles toujours possibles. Le *« suivisme »* britannique par rapport aux Etats-Unis dans la récente crise irakienne a pu faire craindre à Paris que Tony Blair ne prenne pas très au sérieux l'autonomie de l'Europe. Mais le Proche-Orient est une région où, depuis la triste expédition de Suez, en 1956, les Britanniques ne se démarquent pas des Américains. La politique commune de sécurité et de défense voulue par Londres s'applique à l'Europe, pas au Proche-Orient. Au moins dans un premier temps. A Paris, on ne pense d'ailleurs pas différemment.

C'est pourquoi les divergences sur l'Irak n'obèrent pas la coopération franco-britannique au Kosovo. Les deux pays ont été les premiers à se déclarer prêts à participer à la « force d'extraction » des observateurs de l'OSCE basée en Macédoine. Ils ont été aussi les premiers à envisager d'envoyer des troupes au Kosovo, si nécessaire, sans ajouter la mention *« à condition que les Etats-Unis participent à cette force internationale »*, traditionnelle dans les communiqués sur la Bosnie.

C'est un changement important. La détermination européenne va amener le président Clinton à fournir une partie du contingent malgré les réticences du Congrès pour la première fois sous commandement européen. Ce changement est aussi dû au fait que le rapport des forces est plus favorable aux Européens qu'au début de la guerre en Bosnie. Les Allemands étaient alors gênés par les limites mises par leur Constitution aux interventions militaires à l'étranger – plus exactement par l'interprétation qu'eux-mêmes donnaient de leur Loi fondamentale. Depuis l'arrêt de la Cour constitutionnelle de juillet 1994, la Bundeswehr peut participer à des opérations *« hors zone »* avec ses alliés de l'OTAN. Sous l'influence de son conseiller diplomatique, qui a éprouvé personnellement les conséquences des atermoiements occidentaux en Bosnie, le chancelier Schröder a assuré Jacques Chirac – et Lionel Jospin – et Tony Blair de la pleine coopération de la Bundeswehr.

Si la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne donnent le ton, elles seront suivies sans hésitation par l'Italie, l'Espagne et d'autres. Tout le monde est maintenant d'accord pour que les discussions européennes sur la défense échappent aux échafaudages institutionnels compliqués et abscons. La défense européenne se prouve en marchant. La coopération autour du Kosovo est un petit pas dans la bonne direction.

Daniel Vernet

Audiovisuel : une loi pour quoi faire ?

par Laurent Cohen-Tanugi

L'AUDIOVISUEL français a-t-il vraiment besoin d'une nouvelle loi, et, si oui, à quelles fins ? Au vu des volte-face du gouvernement sur ce sujet depuis son entrée en fonctions il est légitime de s'interroger. Au-delà de notre irrépressible propension à légiférer, ce qui frappe dans cette affaire est le profond décalage entre un projet d'emblée nourri par une inspiration *« politique »* – au sens de plus en plus indéterminé que ce terme revêt aujourd'hui – et un secteur de plus en plus structuré par une logique commerciale, voire industrielle, internationale par surcroît. Composante bien connue du *« mal français »*, cette souveraine indifférence du politique aux réalités économiques induit un autre décalage, entre le rythme fulgurant des évolutions technologiques et économiques d'un secteur en proie à la révolution numérique et les lenteurs d'un processus politico-législatif partiellement déconnecté de son objet.

On ne reviendra pas ici sur la composante « service public » des projets gouvernementaux, largement commentée et apparemment peu susceptible en l'état de rapprocher France Télévision du phare de la télévision publique européenne que représente, paradoxalement, la BBC. S'agissant de l'audiovisuel privé, qui vibre quotidiennement au rythme des prises de participations, des alliances et des trahisons, la préoccupation « contrôlaire » du gouvernement, déjà déphasée il y a deux ans, l'est encore davantage aujourd'hui. Tout se passe ici comme si notre représentation politique n'avait toujours pas véritablement pris conscience des bouleversements produits dans ce secteur par la décennie qui s'achève.

Les années 80 avaient été marquées, en France, par la fin du monopole étatique, la naissance souvent tumultueuse de chaînes de télévision et de radios privées et l'émergence, non moins tumultueuse, d'un régulateur indépendant, gardien des contenus et de l'équilibre instable du « paysage audiovisuel français ». Les débats nés de cette première révolution concernaient la légitimité des conditions d'apparition des chaînes privées (concession Canal Plus, privatisation de TF 1, autorisation de La Cinq première manière...), l'indépendance des régulateurs successifs (Haute Autorité, Commission nationale de la communication et des libertés, Conseil supérieur de l'audiovisuel) à l'égard du pouvoir politique, la spécificité et le devenir du service public face à la montée en puissance des chaînes commerciales et l'influence de ces dernières et de leurs puissants actionnaires sur la vie politique.

Peut-être parce que la libéralisation des années 80 avait marqué une rupture culturelle profonde, la classe politique française continue à se situer au sein de cette problématique. Or, la coexistence du secteur public et des chaînes privées sur le spectre hertzien national n'est désormais plus qu'un aspect d'une concurrence généralisée et multisupport (câble, satellite), qui se joue sur un théâtre européen et mondial. Surtout, l'arrivée de la technologie numérique et ses effets structurants sur les industries de la communication prises globalement ont ajouté, aux enjeux politico-culturels traditionnels de l'audiovisuel (capacité d'influence politique des médias, spécificité du service public...), une triple dimension macroéconomique (en termes de potentiel de croissance et d'emploi), industrielle et financière (par l'importance des investissements et des profits potentiels) et technostratégique (dans la perspective de la convergence numérique et de la société de l'information). L'enjeu politico-culturel réapparaît naturellement au bout du compte, mais par le haut, c'est-à-dire par le détour d'une compétition économique internationale aux conséquences de plus en plus déterminantes.

Jusqu'ici largement axé sur le renforcement des contrôles tous azimuts, le discours du gouvernement sur l'audiovisuel privé laisserait penser que ce secteur souffre, en France, d'une carence réglementaire. Or il n'en est rien. S'agissant des opérations d'acquisition et de prise de participations, le secteur de la communication audiovisuelle est tout d'abord soumis au contrôle communautaire des concentrations, qui concerne toutes les opérations de dimension européenne répondant à cette qualification. Par ailleurs, il existe au niveau national un dispositif anticoncentration spécifique, prévu par la loi audiovisuelle et contrôlé par le CSA : ce dispositif, fondé – à tort ou à raison – sur la limitation à 49 % de la participation d'un actionnaire (ou d'un groupe d'actionnaires agissant de concert) au capital d'une chaîne de télévision, était censé se substituer au contrôle des concentrations de droit commun, relevant des autorités de la concurrence. En pratique, toutefois, le ministère de l'économie et le Conseil de la concurrence, via une théorie des *« marchés connexes »* à celui de la communication audiovisuelle, se sont progressivement attribué le droit de contrôler l'essentiel des opérations de concentration de dimension infracommunautaire.

A ce contrôle des concentrations s'ajoutent, pour les sociétés cotées (TF 1, Canal Plus, M 6...), les obligations de déclaration de franchissement de seuils au Conseil des marchés financiers prévues par le droit boursier.

Il est difficile de prétendre que les mouvements affectant le secteur audiovisuel s'effectuent dans un no man's land réglementaire. De fait, ni le pluralisme ni la concurrence n'ont récemment subi d'atteintes particulièrement notables. La vraie question est alors : qu'est-ce que le pouvoir politique entend aujourd'hui véritablement contrôler ou empêcher ? Car, au-delà du respect du pluralisme, des règles de concurrence, des prescriptions des cahiers des charges, des obligations *« culturelles »* et du droit boursier – dont on a vu qu'ils faisaient déjà l'objet de procédures de contrôle, certes améliorables, mais globalement satisfaisantes –, l'évolution du capital des entreprises audiovisuelles dans l'univers libéralisé, hyperconcurrentiel et internationalisé d'aujourd'hui n'est plus en tant que telle sous le contrôle des Etats, ni en fait ni en droit.

On a vu récemment à quelles extrémités le gouvernement espagnol s'était laissé entraîner dans sa tentative d'entraver le développement du bouquet numérique du groupe Prisa, proche de l'opposition. De même, il n'est pas sûr que les réticences du gouvernement de Rome à l'entrée de Rupert Murdoch dans la télévision numérique italienne parviennent à l'éviter.

Il devient impératif de laisser aux opérateurs les moyens de s'organiser et de se défendre dans le nouvel environnement concurrentiel. Cela suppose d'abord la capacité d'agir vite, sans lourdeur administrative inutile

Si, sous réserve du respect des principes ci-dessus rappelés, les Etats n'ont plus vocation à intervenir dans le jeu du marché, il devient impératif de laisser aux opérateurs les moyens de s'organiser et de se défendre eux-mêmes dans le nouvel environnement concurrentiel. Cela suppose d'abord la capacité d'agir vite, sans lourdeur administrative inutile. Cela requiert, par ailleurs, une surface financière dont ne disposent pas la plupart des entreprises audiovisuelles européennes, face à leurs concurrents américains et à la convoitise dont – convergence oblige – elles sont désormais l'objet de la part de secteurs (télécommunications, technologies de l'information) beaucoup plus puissants qu'elles. L'adossement à un ou plusieurs actionnaires de référence, capables d'épauler, le cas échéant, les initiatives stratégiques du management, se révèle donc de plus en plus une nécessité vitale pour les entreprises audiovisuelles. Cela n'est pas propre à la France, mais s'impose d'autant plus que nos entreprises de communication sont particulièrement sous-dimensionnées dans la concurrence internationale.

On voit donc, à rebours des prémisses gouvernementales, que l'investissement dans la communication est devenu un enjeu économique en soi, et non plus seulement un instrument d'influence politique ou de captation illégitime des marchés publics ; que le marché français est l'un des plus concurrentiels d'Europe, comme en témoigne le succès conjugué des bouquets payants CanalSatellite et TPS ; qu'un plus fort degré de concentration horizontale et verticale est inévitable pour faire face à la concurrence internationale ; que les instruments juridiques en place permettent globalement de répondre aux préoccupations légitimes des pouvoirs publics ; et qu'enfin la volonté d'instituer un contrôle généralisé des mouvements de capitaux dans l'audiovisuel serait à la fois illusoire et néfaste pour les opérateurs français. Oui, d'instruments dociles du pouvoir, les entreprises de communication se sont muées en opérateurs économiques autonomes : cela ne signifie pas pour autant qu'elles soient au-dessus des lois ni qu'elles puissent se passer d'une régulation publique adaptée.

Plutôt que dans la nostalgie d'un interventionnisme révolu ou dans une méfiance de principe à l'égard de la constitution de véritables groupes de communication européens, c'est dans les défis posés par la nouvelle économie audiovisuelle que le législateur doit trouver son inspiration. Comment renforcer et redynamiser France Télévision, alors que la révolution numérique et la généralisation du péage rendent plus nécessaire que jamais une télévision publique forte et rayonnante ? Comment accroître l'efficacité et la crédibilité du CSA, face aux phénomènes classiques de *« capture réglementaire »* par des opérateurs particulièrement influents ? Comment préserver au sein de la régulation de l'audiovisuel le nécessaire équilibre entre le droit de la concurrence, de plus en plus prégnant, et les obligations culturelles, qui en font un secteur partiellement administré ? Comment redéfinir les relations entre cinéma et télévision dans le nouvel environnement concurrentiel et réglementaire européen ? Comment adapter notre droit aux nouveaux services de télévision numérique ?

Ces questions sont désormais incontournables : elles méritent une vraie réflexion.

Laurent Cohen-Tanugi *est avocat.*

Les archives du futur

RÊVONS-NOUS ? (Ce serait un mauvais rêve.) Le projet de loi Trautmann sur l'audiovisuel vient de connaître, dans sa première mouture, le sort piteux des montages législatifs combinant maladresse et autoritarisme : retrait sans débat d'un texte projeté sans concertation. Sur cette dépouille encore tiède, ne pouvant plus attendre, Francis Beck (*Le Monde* du 5 novembre 1998 et du 8 janvier) annonce que, loi ou pas, l'Institut national de l'audiovisuel (INA), dont il vient à peine d'être nommé président, verra, dans l'année qui commence, et toujours sans débat ni concertation, disparaître ses activités de recherche et de production. Loi ou pas ? Quel bel exemple nous donne là ce (haut) fonctionnaire, qui respecte la loi au point de la devancer et s'excite d'aller plus vite que la musique même quand elle joue faux.

De quoi s'agit-il ? De mettre un point final à l'une des plus conséquentes et fortes aventures de création, de recherche et de production de ce dernier quart de siècle. Grands mots, grands principes peut-être ailleurs usés, ici toujours féconds. Et, si ces mots ont encore un sens – nous sommes quelques-uns à le penser –, l'INA a rempli la mission qui lui a été confiée par les pouvoirs publics après la disparition (déjà) du service de la recherche de l'ORTF : impulser, favoriser, réaliser la production d'œuvres innovantes et marquantes pour la télévision.

Pas difficile, on en conviendra. En France comme ailleurs, la télévision est avant tout un grand magasin, une grande surface médiatique, à ceci près que le marché – dont on se gargarise dans les coulisses du pouvoir – y marche à l'envers. Si les téléspectateurs y consomment (spectacles, informations, jeux...), ils y sont aussi consommés : en tant que masses ou flux qu'il s'agit de faire circuler (de contrôler), en tant que pouvoir d'achat qu'il s'agit de capter. Marché de confort, donc, de norme, voire de routine, où mieux vaut ne point faire de vagues et que rien ne bouge trop vite, trop tôt ni trop longtemps. Entre lissage idéologique et razzia publicitaire, il reste peu de place, sans doute, pour *« création et recherche »*.

C'est pourtant le défi qu'a relevé l'INA au cours des vingt-cinq dernières années. Nombre des plus beaux films produits pour la télévision – et parfois contre elle – l'ont été, ainsi, par Claude Guisard et l'INA. Il est peu de cinéastes parmi ceux qui comptent en France et en Europe, de Chantal Ackerman à Pierre Zucca, en passant par Robert Bober, Jean-Claude Brisseau, Dominique Cabrera, Jean-Luc Godard, Otar Iosseliani, Benoît Jacquot ou Robert Kramer ou Raoul Ruiz, qui n'aient, à un moment ou un autre de leur carrière, réalisé avec le département de la production, de la création et de recherche (DPCR) de l'INA le rêve d'une œuvre dont le marché n'aurait voulu, peut-être, que dix ou vingt ans plus tard.

Mais aujourd'hui ? A-t-on encore besoin de l'INA ? Les apparatchiks de couloir qui tapissent les conseils d'administration des télévisions publiques disent que non, que les missions de recherche et de création qui incomberaient encore – ce dont ils doutent – au service public sont désormais partagées entre ARTE, la Cinquième et les producteurs indépendants. Ne parlons pas de la Cinquième, émanation du groupe de pression de l'éducation. En dépit de l'excellence de ses choix et de sa politique, ARTE ne peut pas – et ne doit pas – échapper à son objet, qui est de diffuser des programmes, de montrer des œuvres, éventuellement de les susciter en les coproduisant, moins souvent de les provoquer, et moins encore d'expérimenter des formes, des techniques nouvelles. La création et la recherche y sont bien accueillies, et c'est tant mieux.

Mais la meilleure des télévisions n'est ni un laboratoire ni un atelier, ce qu'est l'INA. Il appartient à la production de mettre en chantier des expériences nouvelles. Celles-ci, nous disent alors les liquidateurs du service public, ressortiraient plutôt à l'initiative privée – celle des *« producteurs indépendants »* – qu'à l'Etat. C'est se payer de belles paroles.

En France, la production indépendante est à la fois vigoureuse, entreprenante, inventive et assujettie de multiples façons aux chaînes de télévision (ARTE et la Cinquième y compris), qui fonctionnent avec elle comme de souverains donneurs d'ordres. Il y aurait un peu plus de cohérence dans les cabinets ministériels et au Centre national de la cinématographie si on commençait par rendre ladite « production indépendante » plus indépendante des télévisions. Quand on sait quelles batailles il faut que mènent les producteurs indépendants pour produire des documentaires ou des fictions dans les cadres déjà définis, dans les « standards » des télévisions, comment attendre d'eux qu'ils s'engagent plus qu'ils ne le font déjà dans une démarche d'exploration de nouvelles formes, de découverte de nouveaux auteurs ?

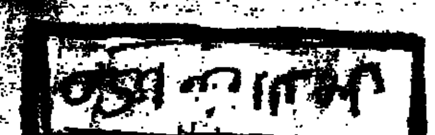
Tel est le rôle de l'Institut national de l'audiovisuel : l'exemple donné d'une production la plus libre possible, la plus dégagée des normes en vigueur

Contre la puissance écrasante du marché télé-publicitaire, la production indépendante a besoin en France de l'appui résolu de l'Etat, par une législation appropriée, par des moyens renforcés, mais aussi – et tel est le rôle de l'INA – par l'exemple donné d'une production la plus libre possible, la plus dégagée des normes et des codes en vigueur. Si indépendants soient-ils, les producteurs privés ont besoin de vérifier que d'autres expériences que celles où l'on voudrait les enfermer sont possibles, réalisables, heureuses. Que le monde ne commence pas et ne s'arrête pas à l'étage d'un directeur d'antenne et que, peut-être – qui sait ? – les téléspectateurs pourraient un jour ou l'autre avoir la fantaisie ou le désir d'essayer des goûts nouveaux.

Qui veut tuer la création à l'INA (au-delà de M. Beck) ? Une logique dont il n'est pas excessif de dire qu'elle s'est déjà montrée désastreuse, avec la privatisation de TF 1, avec les multiples réformes non abouties de ce qu'on ose tout juste nommer encore service public de l'audiovisuel. Cette logique est celle du désengagement de l'Etat dans la création. L'Etat, c'est-à-dire nous tous ensemble, devrait, ici comme ailleurs, passer la main au privé, c'est-à-dire à quelques-uns d'entre nous. Le service public ne devrait plus se mêler de créer. Et le règne du marché devenir absolu.

Beau programme. Qu'on s'étonnera toutefois de voir promu du côté de la « gauche plurielle ». Drôle de monstre conceptuel que le libéral-socialisme, non ? Rappelons qu'à la différence, par exemple, de l'édition la production audiovisuelle a le plus grand besoin des plus vives aides pour exister et s'affirmer face à l'avide et mille fois démontrée stupidité des marchés. Plutôt plus d'Etat que moins, donc, et mieux dosé. Mais de la succession, au cours des vingt dernières années, des liquidations partielles du service public de l'audiovisuel on retiendra qu'à la longue le symptôme devient mal : création, recherche, voilà des mots qui font peur aux responsables politiques, car ils supposent un engagement, des choix, des goûts, bref, de la subjectivité, du désir, de l'amour. On dit que la puissance subversive des activités artistiques s'est de nos jours érodée. Voyez comment nos jeunes oligocrates s'en méfient : à la trappe ! M. Beck ne cache pas qu'il est en faveur de cette ordonnance-là, ubuesque : ce qui le gêne doit disparaître. Tant pis pour les spectateurs, tant pis pour les créateurs, et tant pis si les uns et les autres sont aussi des citoyens qui pensent qu'il y a quelque rapport entre la forme et le fond, le style et l'homme, l'art et la politique... M. Beck veut archiver. Mais quoi ? De quoi seront faites les archives du futur quand le rayon des œuvres singulières restera vide ?

Jean-Louis Comolli, Robert Guédiguian, Serge Le Péron, Gérard Mordillat, Nicolas Philibert, André Téchiné, *sont cinéastes.*

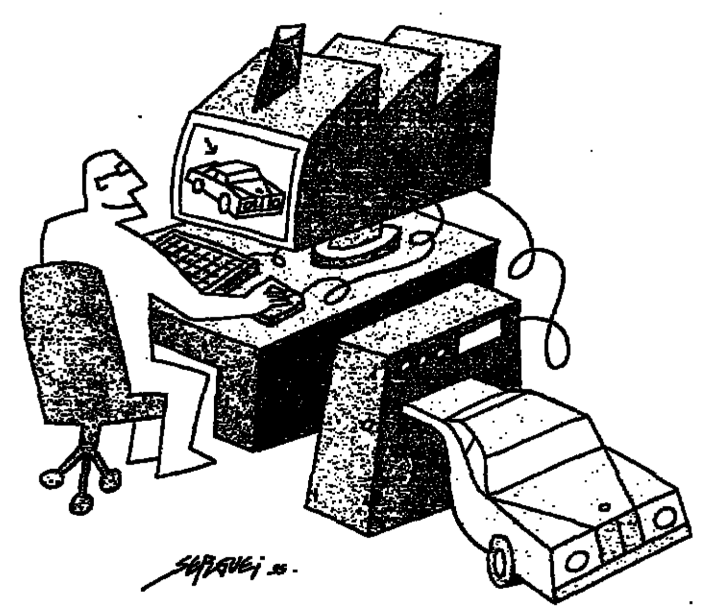


DISTRIBUTION Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn, devait annoncer, jeudi 4 février, une série de mesures destinées à stimuler le commerce électronique. ● LA FRANCE a toujours un temps de retard sur le reste du monde, estime Francis Lorentz, chargé de mission sur ce sujet auprès du ministre. ● LES VENTES SUR INTERNET ont atteint 3,3 milliards de francs en 1998, pour 4 millions d'internautes français, selon l'Observatoire du commerce électronique. On répertorie plus de 1,5 million de sites marchands sur le Web. ● LES GROUPES de grande distribution français restent réservés face à ce phénomène. Les PME, au contraire, ont très vite adopté le Web, qui leur donne accès au marché mondial pour un coût dérisoire. ● LA RÉVOLUTION commerciale d'Internet risque d'avoir des conséquences sociales importantes.

Les PME surfent sur la vague du commerce électronique

Les grandes surfaces hésitent à se lancer dans la distribution virtuelle. Les petits entrepreneurs trouvent, au contraire, sur la Toile un accès peu coûteux au marché mondial. Le gouvernement cherche à stimuler le développement de ce nouvel instrument de vente

EST-CE enfin le décollage du commerce électronique en France ? *Le colloque organisé par* le ministère de l'économie et des finances, jeudi 4 février, a révélé un certain frémissement. En 1998, les ventes de produits via Internet en France (avec en tête l'informatique) ont atteint 3,3 milliards de francs (503 millions d'euros) – dont un tiers au grand public –, soit presque trois fois plus qu'en 1997, selon l'Observatoire du commerce électronique. Cette évolution positive s'explique en grande partie par l'accroissement du nombre d'internautes français : on en recensait plus de 4 millions fin 1998 et 200 000 nouveaux abonnés se laisseraient séduire actuellement chaque mois par le Web.



Dans ce nouveau réseau de distribution, les petites entreprises apparaissent pour l'instant plus réactives que les grosses. Grâce à Internet, elles *« vont bénéficier de la même audience que les grands groupes »*, observe le rapport « Quel commerce demain ? », présenté en janvier par le Conseil économique et social (CES). *« Aucun pas-de-porte n'est nécessaire et les investissements fixes ainsi que les frais de conception ou variables demeurent, pour l'instant, raisonnables. La remise à jour des catalogues ne nécessite aucun frais d'impression et le renouvellement des produits et de gammes s'en trouve donc facilité. »* Autre avantage pour les petits : les risques de conflit avec les distributeurs sont faibles.

D'autant que ces derniers brillent plutôt jusqu'ici par leur absence. A l'exception de quelques poids lourds de la distribution spécialisée, tels que la Fnac ou La Redoute, les ténors de la grande distribution généraliste n'ont toujours pas lancé de sites commerciaux sur Internet. *« Les distributeurs français ne savent pas encore si Internet viendra en concurrence frontale avec les grandes surfaces ou s'il est un canal de distribution complémentaire »*, constate le CES.

Carrefour a travaillé de longs mois avec Cythère, un concepteur qui a notamment réalisé des sites pour L'Oréal ou le Club Med, à l'élaboration d'un site qui se voulait très complet et qui s'est révélé finalement très complexe. *« On s'est aperçu qu'on était en train de monter une usine à gaz »*, commente-t-on chez le numéro un de l'hypermarché, qui a tout arrêté à l'automne 1998. Auchan a, lui, fait fonctionner un site-test d'avril 1997 à septembre 1998. Auchan.fr proposait une cinquantaine de produits non-alimentaires (informatique, photo, électroménager, télé, hi-fi...) *« en ligne avec la demande des internautes »*, explique Christian Delesalle, directeur des nouvelles technologies de vente. Le site a depuis été fermé, et Auchan affirme simplement, à l'instar de Carrefour, *« poursuivre la réflexion »*.

Les géants de l'hypermarché constatent qu'il leur manque l'expérience et les structures logistiques pour assurer correctement et à peu de frais la livraison à domicile, clé du commerce électronique. Surtout sur les produits alimentaires, où les marges sont trop faibles pour permettre de financer le surcoût. Déjà, aujourd'hui, un client qui veut se faire livrer le chariot qu'il vient de remplir dans les rayons d'un magasin doit payer entre 30 et 80 francs. *« Nous avons une logistique de masse en amont, très industrialisée, nous ne sommes pas équipés pour faire de la prestation personnalisée*, explique M. Delesalle. *Or, il n'y a rien de plus personnel qu'un caddie. Rien n'est automatisable, car il n'y a pas deux caddies identiques. »*

CESTCHEZVOUS.COM

L'exemple de l'américain Wal-Mart incite à la prudence. Plus de deux ans après son lancement, le site Web du premier discounter américain affiche des résultats décevants : sa fréquentation par les internautes reste dix fois moins importante que celle du libraire en ligne, Amazon.com, et son chiffre d'affaires serait inférieur à 20 millions de dollars en 1998 (17,7 millions d'euros, 116 millions de francs). Une goutte d'eau pour un groupe qui réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 800 milliards de francs (122 milliards d'euros).

Seul à ce jour, Telemarket (groupe Galeries Lafayette) peut se targuer de disposer d'un véritable supermarché virtuel. Casino a ouvert, dans la plus grande discrétion, un site de produits alimentaires. Cestchezvous.com est testé sur la région de Lyon depuis le 24 décembre 1998, et ne propose pas moins de 3 500 produits de grande consommation, que l'internaute peut se faire livrer à domicile pour 50 francs, dès lors qu'il achète pour au moins 400 francs de marchandises. Ce service est également accessible par un centre d'appels. *« Les prix des produits sont les mêmes que ceux du supermarché Casino le plus proche, puisque c'est lui qui sera chargé de traiter la commande »*, explique Igor Peltier, responsable des projets Internet à Casino.

A l'instar des vépécistes, dont l'élaboration d'un catalogue et la livraison à domicile sont le métier de base, le distributeur stéphanois, longtemps champion de la supérette, a une longue tradition de proximité avec le client. Il dispose d'une base installée de 350 supermarchés qui forment un réseau idéal pour la livraison à domicile. L'autre grand distributeur « multiformat », Promodès (Continent, *Champion, Shopi...*) a lui aussi décidé de tester un magasin en ligne, au travers de son enseigne de petits supermarchés urbains Shopi.

Ces hésitations des grands de la distribution ne doivent pas faire illusion. Tôt ou tard, Internet verra l'arrivée de grands groupes bénéficiant de ressources financières sans commune mesure avec les petites entreprises qui y règnent actuellement. *« Ces géants bénéficieront de nombreux avantages tels que leur forte image de marque, leur bonne connaissance du client, leur potentiel de communication »*, estime Jean-Baptiste Rudelle, consultant chez Roland Berger & Partners. *« A un moment donné, il faudra qu'on y aille. Nous ne sommes pas pressés, mais nous avons l'ambition d'y être »*, prévient Carrefour. Pour l'heure, les grandes surfaces s'attachent à développer le parc de micro-ordinateurs dans les foyers : après Géant (Casino), Auchan propose à son tour un PC pour 1 990 francs. Et tous préparent de nouvelles promotions agressives, sur le modèle du téléphone mobile, où l'ordinateur sera carrément donné au consommateur qui s'abonnera pour une longue durée à un serveur !

Internet est un peu dans la situation de la radio FM au début des années 80, avant que l'arrivée des grands groupes de communication, RTL, Europe 1 ou l'émergence de NRJ ne sonne la fin de la récréation pour les « radios libres ». *« Sur Internet, toutes les entreprises sont égales, mais certaines le sont plus que d'autres »*, ironise M. Rudelle.

Emmanuel Paquette et Pascal Galinier

Des « boutiques » clés en mains

Pour faciliter l'accès des PME à Internet, France Télécom, avec Télécommerce, et Cegetel, avec Découverte, offrent depuis moins d'un an des services de « boutiques clés en main ». La mise en place d'un site commercial nécessite diverses compétences qui peuvent démotiver le plus tenace des chefs d'entreprise. Création, hébergement et promotion du site, gestion des commandes, sécurisation des paiements : autant d'éléments à gérer qui justifient l'intervention d'un spécialiste. *« Avec notre offre, les consommateurs internautes ont la garantie d'être livrés sous sept jours par un site que nous avons parfaitement authentifié »*, explique Dominique Pasquet, directeur de Télécommerce à France Télécom. Les prestataires proposent trois offres, dont le coût de mise en service minimum est de 5 000 francs plus un abonnement de 500 à 5 500 francs.

La révolution Internet aura un coût social important

EN RENDANT COMPTE, *jeudi 4 février à* Bercy, des travaux effectués en novembre et décembre 1998 par les dix-neuf commissions de la « mission commerce électronique » qu'il dirige, Francis Lorentz a affirmé que *« 1998 avait marqué la prise de conscience de l'importance d'Internet et du commerce électronique en France »* mais que *« notre retard est loin d'être rattrapé »*. Le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, *devait donner un coup de fouet* à ce secteur, jeudi, en annonçant diverses mesures, dont la possibilité de déclarer ses revenus sur Internet.

Environ dix millions de foyers dans le monde ont effectué un achat en ligne en 1998, estime M. Lorentz. En 2002, les transactions électroniques devraient représenter 600 milliards de dollars dans le monde, dont 350 milliards aux Etats-Unis, soit 3 % du *commerce de détail nord-américain.*

D'ores et déjà, plus de 1,5 million de sites Web proposent à la vente toutes sortes de produits, imposant un nouveau modèle économique. Les acheteurs sont désormais capables de comparer rapidement des offres *concurrentes. Préférant* adapter leur politique tarifaire, des entreprises comme Nouvelles Frontières (France) ou General Electric (Etats-Unis) proposent leurs produits aux enchères.

Dans ce contexte, les entreprises doivent aussi répondre plus vite au client, réaliser des produits sur mesure au prix d'un produit standardisé, éliminer les stocks. Le commerce électronique favorise aussi la *naissance de nouveaux opérateurs* qui peuvent jouer les intermédiaires et guider le consommateur dans l'offre du Net. Les « portails » organisent déjà le marché, mais, *« à ce jour, aucun acteur européen ne semble être sur le point d'acquérir une notoriété et une base de clientèle comparables aux nord-américains »*, déplore M. Lorentz.

La France ne semble pas, non plus, avoir vu le relais de croissance constitué par le *commerce électronique pour les opérateurs* postaux. La Poste vient d'engager son repositionnement mais reste fort handicapée par rapport aux DHL, UPS ou Federal Express américains, *« par la modestie de ses bases géographiques et du commerce électronique en France »*. La mission « commerce électronique » ne cache pas que le développement des transactions en ligne aura un coût social important. Le commerce électronique va entraîner *« des destructions d'emplois qui seront, dans un premier temps, supérieures aux créations (..) ; il est vraisemblable que cela s'inversera ensuite »*, prévoit M. Lorentz, qui réfute la référence américaine : *« Le contre-exemple n'est pas pertinent : l'essentiel des créations d'emplois (...) est dû au succès des fournisseurs d'équipement, de logiciels informatiques et de télécommunications, domaines dans lesquels, malgré de brillantes exceptions, l'Europe n'occupe qu'une modeste place. »*

FLOU JURIDIQUE

Dans ce contexte, en 1999, les Européens doivent rester vigilants face à la puissance *des revendications américaines alimentées* par la base installée des entreprises technologiques. De nombreuses questions restent en suspens, comme celle du droit applicable à une transaction électronique – par exemple, faut-il considérer celui du fournisseur ou celui de l'acheteur ? – alors que sur d'autres points, la position européenne a infléchi le consensus.

Internet n'est plus considéré comme un espace de non-droit. Un cadre juridique commun minimal est justifié, même s'il ne doit pas être trop rigoureux. La conférence de l'OCDE à Ottawa, en octobre 1998, a précisé le lieu de taxation (TVA) – celui du fournisseur en Europe, celui du consommateur hors Europe – et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a approuvé le maintien, jusqu'à fin 1999, de l'absence de droits de douane.

Dans le même temps, les pays en voie de développement prennent progressivement conscience du potentiel que représente le commerce électronique pour valoriser leurs savoirs-faire *(Le Monde* du 13 novembre 1998). Mais ils savent aussi qu'il leur faudra *développer une action concertée pour avoir* une chance d'intervenir dans le débat américano-européen, qui risque de se durcir en 1999.

Florence Amalou

Avec le Web, le terroir français aux quatre coins du monde

www.rouge-blanc.com

Quand deux frères décident de créer une entreprise, que l'un est informaticien et l'autre viticulteur, il n'est pas très surprenant qu'ils *mettent en place... un site de* vente de vin sur Internet. L'histoire débute à l'été 1996, lorsque Xavier Boyreau, viticulteur dans la région du Bordelais, entreprend d'exporter des vins français sur les marchés étrangers. Son frère lui souffle qu'Internet pourrait être un vecteur idéal de promotion et de vente pour ce type de produit, et cela pour un coût relativement modeste : le monde enfin à la portée d'une PME.

Pour étoffer le catalogue de leur site consacré aux vins, Rouge-Blanc, et proposer le plus large éventail de produits, les deux entrepreneurs cherchent à convaincre d'autres producteurs de s'associer à leur aventure. En août 1997, le projet réunit 17 propriétaires représentant plus de 30 appellations, et le site est lancé à cette même époque pour un investissement *de départ modeste :* 50 000 francs. Le premier marché visé est l'Allemagne, pays qui compte le plus d'internautes en Europe et qui possède une culture de la vente par correspondance beaucoup plus développée qu'en *France. Les langues utilisées sur* le site sont d'ailleurs, pour l'instant, l'allemand et le français.

Depuis lors, 20 000 bouteilles ont été vendues, soit 1 400 commandes pour un total de 100 000 visiteurs. Aujourd'hui, le site affiche 80 références. Bernard Fabre, vigneron à Gaillac (Tarn) et sélectionneur de vins pour le site, ne regrette rien. *« Les ventes de Rouge-Blanc ont été multipliées par dix sur le mois de décembre 1998, comparativement au mois de décembre 1997, et elles se font à 75 % en Allemagne. Plus des trois quarts des bouteilles vendues ont un prix de vente compris entre 30 et 80 francs. Nous sommes confiants en l'avenir, puisque la phase d'explosion du commerce électronique n'a pas encore réellement commencé. »*

E. Pa.

www.fromages.com

Juin 1996. Deux amis assistent à une conférence sur Internet qui constituera le point de départ d'un projet ambitieux : vendre des produits à l'étranger grâce au réseau des réseaux. Mais quel produit vendre et comment le vendre ? *« Le fromage nous a semblé être le produit le plus représentatif de la France à l'étranger. Aucun site n'en proposait à l'époque. Nous nous sommes mis en relation avec un producteur de fromages, puis il nous fallait régler le problème de l'envoi. Ce fut chose faite lorsque nous avons pensé à mettre le fromage dans des emballages isothermes. Fromages.com était né »*, explique Marc Refabert, cofondateur de l'entreprise.

Le projet rassemble quatre associés qui voient dans Internet l'avènement d'un nouveau modèle économique, où les stocks et le crédit client disparaissent de l'entreprise. Seul problème : la vision des banquiers diverge de celle des quatre entrepreneurs. Il faut trouver les fonds ailleurs. *« Cinq autres personnes nous ont suivis dans cette aventure, tous des spécialistes du fromage. Grâce à leur participation, nous avons pu réunir 500 000 francs de capitaux pour démarrer notre activité »*, raconte M. Refabert.

Le site est ouvert le 5 mai 1997. *« A l'époque, les portails* [portes d'accès à Internet] *comme Yahoo, Excite ou Infoseek étaient demandeurs de ce genre d'initiative. »* En 1997, Fromages.com enregistre un peu plus de 100 commandes pour un chiffre d'affaires de 67 000 francs. L'année suivante, 2 000 commandes génèrent 650 000 francs de ventes. *« Aujourd'hui, 95 % des fromages sont exportés aux Etats-Unis (pour la moitié), en Italie et en Angleterre*, explique Marc Refabert. *Près de 60 millions de touristes visitent la France chaque année et 40 millions d'entre eux mangent au moins une fois du fromage. Nous parions sur le fait qu'une fois rentrés chez eux, ils renouvelleront l'expérience. Le marché potentiel est donc immense. »*

E. Pa.

Gel de la hausse de la redevance de NC Numéricâble à France Télécom

APRÈS AVOIR DÉPOSÉ une plainte devant le Conseil de la concurrence, le 17 novembre 1998, contre la politique tarifaire de France Télécom, le câblo-opérateur NC Numéricâble, filiale de Canal Plus, a obtenu gain de cause. Dans l'attente d'une décision sur le fond, d'ici un an ou deux, le Conseil a bloqué, à titre conservatoire, l'augmentation de 150 % des tarifs de redevance que souhaitait appliquer France Télécom à partir de janvier.

La redevance payée par le câblo-opérateur à France Télécom restera cette année au niveau de 1998, soit 140 millions de francs (21,3 millions d'euros). Le Conseil a enjoint à l'opérateur historique de *« ne pas interrompre le service »*. Outre vingt-six réseaux qui lui appartiennent, NC Numéricâble exploite dix-huit réseaux construits au cours du plan câble qui sont propriété de France Télécom. La direction de NC Numéricâble, qui *espère que France Télécom* renonce à ce qu'elle considère comme un *« abus de position dominante »*, a accueilli *« avec un profond soulagement »* la décision du Conseil. Une augmentation de la redevance versée à l'opérateur aurait *« gravement compromis l'avenir de l'entreprise et la pérennité de ses emplois »*.

De la décision au fond du Conseil dépendra une complète recomposition du câble en France. Au moment où EDF s'est désengagée de ce secteur en cédant sa participation dans Vidéopole à des investisseurs américains, la concurrence s'exacerbe entre France Télécom et les autres câblo-opérateurs, non seulement dans l'offre télévisuelle, mais surtout dans l'exploitation du téléphone et les services Internet. France Télécom envisage de céder ses sites plan câble, mais la *question sera* de trouver un accord tarifaire avec d'éventuels acquéreurs.

Nicole Vulser



Daniel Bouton, PDG de la Société générale, et André Lévy-Lang, président du directoire de Paribas

« Ce mariage est à l'évidence un point de départ »

Les futurs présidents de SG-Paribas s'expliquent sur les motivations de leur fusion

André Lévy-Lang, qui sera le premier président de SG-Paribas, et Daniel Bouton, qui *lui succédera à la tête du groupe en 2002*, estiment qu'ils n'ont pas cédé à la mode des fusions en annonçant, lundi 1er février, le rapprochement des deux établissements qu'ils dirigent, Paribas et la Société générale, *donnant ainsi naissance à la deuxième* banque européenne. Les deux hommes déclarent que la seule motivation de cette union est *« la création de valeur »* et qu'elle s'inscrit dans *« une perspective paneuropéenne ». Concernant le Crédit lyonnais, ils ne souhaitent « ni fusionner avec lui ni en prendre le contrôle ».*



DANIEL BOUTON

ANDRÉ LÉVY-LANG

« En décidant de marier vos deux banques, n'avez-vous pas cédé à la mode des fusions ?

Daniel Bouton : – La Société générale se dit depuis deux ans qu'elle va devoir se marier, à cause de l'euro et de la globalisation de certains marchés. L'idée n'est donc pas récente. Nous avions d'ailleurs eu un premier contact avec Paribas durant l'hiver 1996-1997. Depuis cette époque, nous avons étudié toutes les hypothèses de mariage.

André Lévy-Lang : – La priorité de Paribas ces dernières années était surtout de mettre l'entreprise en état de marche. Nous n'avons pu commencer à envisager des opérations de croissance externe qu'à partir de l'été 1998, après l'achèvement de la fusion avec la Compagnie bancaire. Notre rapprochement se présente bien aujourd'hui parce que nous avons deux organisations structurées, efficaces, professionnelles, rentables. C'est important. Une fusion sur deux échoue parce qu'elle a été décidée pour de mauvaises raisons ou mal préparée.

– L'opération s'est pourtant faite très rapidement...

A. L.-L. : – La mise au point de la fusion a été extraordinairement rapide. Nous avons eu des premiers contacts à la fin de 1998 et la négociation finale a commencé vendredi 22 janvier. Si nous avons pu aller aussi vite, c'est parce que nous étions tous les deux prêts et déterminés. Il y avait un dossier Société générale chez Paribas, et un dossier Paribas à la Société générale. Nous nous sommes rendu compte, Daniel Bouton et moi-même, que nous nous comprenions facilement, que nous avions les mêmes réflexes sur la plupart des sujets. Il en a été de même lorsque les équipes des deux banques ont commencé à travailler ensemble.

» Quant aux questions de personnes, décisives dans les fusions, Daniel Bouton et moi étions prêts à faire l'un et l'autre les évolutions personnelles nécessaires : Daniel en acceptant le schéma dans lequel je prends la présidence et moi en acceptant de le faire pour une durée limitée.

> « Si nous avons pu aller aussi vite, c'est parce que nous étions tous les deux prêts et déterminés »

– Paribas n'a-t-elle pas été contrainte au mariage par ses actionnaires ?

A. L.-L. : – Absolument pas. J'ai réuni un conseil de surveillance, le 12 janvier, et j'ai expliqué que Paribas avait de bonnes perspectives à trois ans et atteindrait son objectif de rentabilité des fonds propres. J'ai ajouté que Paribas était capable de mener désormais des opérations de croissance externe et qu'à mes yeux le moment était venu. La création de l'euro, mais aussi les mouvements de fusion en Espagne et aux Etats-Unis, m'avaient amené à cette conclusion.

– N'est-ce pas plutôt la Société générale qui fait une opération de croissance externe ?

A. L.-L. : – Non, ce n'est ni l'esprit ni la réalité de cette opération. C'est une opération de fusion. Nous faisons tous les deux une opération de croissance externe.

D. B. : – Il ne peut pas y avoir aujourd'hui d'opération de croissance externe hostile dans nos métiers. C'est une opération entièrement concertée, qui prend la modalité technique d'une OPE.

» Nous sommes dans la partie facile et nous n'avons pas encore vu les problèmes véritables. Mais ce qui est essentiel, c'est que l'opération commence très bien, sur un petit nuage. En prévision des difficultés à venir, j'ai dit à mes troupes : chacun doit imaginer qu'il descend d'un demi-étage en se disant qu'il vaut mieux être collaborateur de la moitié d'une entité deux fois plus grosse, que rester chef de son village.

– Les analystes trouvent que le profil de la nouvelle banque est plus risqué, compte tenu du poids de vos activités dans la banque d'investissement ?

D. B. : – Nous avons dans notre communication un problème de définition du périmètre de la banque d'investissement. Elle mobilisera à terme 33 % de nos fonds propres, mais elle regroupe les crédits aux grandes entreprises, le financement d'acquisitions et les activités sur les marchés financiers. 14 % seulement de notre capital est affecté aux opérations de marché, dont une fraction seulement est très volatile.

» 1998 a été une *annus horribilis*, avec les crises asiatique et russe, et la rentabilité de la banque d'investissement a été nulle. Mais il est improbable que ce scénario se reproduise chaque année. En outre, il sera plus facile dans ce métier de redresser la rentabilité à deux que seul.

A. L.-L. : – La banque d'investissement est aujourd'hui un métier difficile mais nous y détenons une position unique en Europe, avec des savoir-faire qui sont des atouts pour l'avenir.

– Concrètement, cela se traduira-t-il par des réductions d'effectifs importantes ? Certains parlent de 20 % dans les activités de marché...

D. B. : – Dans la banque d'investissement, il y aura forcément des réductions. Il y en a déjà en cours, notamment en Asie à la suite de la crise financière dans cette région, mais aussi en Europe pour tenir compte de l'euro et du ralentissement dans les activités sur la dette des pays émergents.

A. L.-L. : – Il nous semble qu'il y a plus de complémentarités que de doublons.

– Cette fusion vous permettra-t-elle de rivaliser avec les grandes banques américaines ? N'avez-vous pas toujours une présence trop faible aux Etats-Unis ?

A. L.-L. : – Nous avons une vraie présence aux Etats-Unis : trois mille personnes à la Société générale, et un millier chez Paribas. Mais il n'est pas dans notre intention de faire concurrence aux grandes maisons américaines dans leurs activités domestiques. Nous voulons être, à partir de nos bases européennes, un acteur qui comptera dans le paysage mondial.

> « Nous sommes dans la partie facile et nous n'avons pas encore vu les problèmes véritables »

D. B. : – A condition de rester spécialisé dans des secteurs que nous connaissons aussi bien que les grands établissements américains, nous pouvons être compétitifs.

– Le moteur de votre rapprochement, est-ce uniquement la banque d'investissement ou aussi la banque de détail ?

A. L.-L. : – Notre seule motivation, c'est la création de valeur et nous construisons une nouvelle banque en additionnant les atouts des deux groupes dans la production et la distribution des produits et services financiers.

D. B. : – Il y a dix ans, les banques universelles fabriquaient, géraient et vendaient la totalité des produits à partir d'un même lieu, le plus souvent d'une très grosse agence. Ce modèle est en train d'éclater. L'agence n'est plus qu'un point de contact et n'est plus le seul : les développements du Minitel, du téléphone, d'Internet, bouleversent la donne. Le fait de pouvoir faire bénéficier le fonds de commerce des cinq millions de clients de la Société générale des plateformes de contacts clients, comme Cortal ou Banque directe, développés par Paribas, peut être très constructif. Nous devons pouvoir gagner de cette manière beaucoup de temps et d'argent.

– Comment allez-vous organiser le croisement et le mariage de ces activités, où coexistent par exemple Cetelem et Franfinance, en évitant les réductions d'effectifs en France ?

A. L.-L. : – C'est très simple : nous avons une chance, nos groupes sont tous les deux en croissance. En outre, nous avons un flux important de départs naturels en France et qui va encore s'accélérer à partir de 2003. Tout cela nous donne des marges de manœuvre face à d'éventuelles suppressions de postes qui ne devraient pas être considérables.

> « Nous ne souhaitons ni fusionner avec le Crédit lyonnais ni en prendre le contrôle »

D. B. : – 23 % des effectifs du réseau Société générale seront partis à la retraite entre 1998 et 2007 : c'est énorme. Il y aura ponctuellement des problèmes difficiles. Mais une grande partie de notre provision pour restructuration sera affectée à des dépenses de formation.

– Ce mariage est-il une fin en soi ou une base pour des développements ultérieurs ?

D. B. : – Nous n'avons pas encore arrêté notre programme d'investissement sur cinq ans !

A. L.-L. : – Ce mariage est à l'évidence un point de départ. Nous voulons bâtir ce que nous pourrions appeler une « banque universelle spécialisée », qui offrira une palette de produits très complète dans une structure comprenant des outils de distribution et des plateformes de production spécialisées. Ces dernières peuvent être ouvertes à des partenaires.

– Le dossier Crédit lyonnais est-il entré en ligne de compte dans votre rapprochement ?

D. B. : – Si le Crédit lyonnais n'était pas un problème politique, son avenir préoccuperait moins les esprits.

A. L.-L. : – Nous avons avec le Crédit lyonnais des partenariats qui fonctionnent bien, que nous pouvons maintenir et développer. Nous ne souhaitons ni fusionner avec lui ni en prendre le contrôle. Si la voie choisie par les pouvoirs publics pour constituer le noyau dur de la banque est celle des « actionnaires partenaires », nos partenariats seront une base de départ pour une candidature éventuelle.

– En quoi la Société générale était-elle un meilleur partenaire que la BNP pour Paribas ?

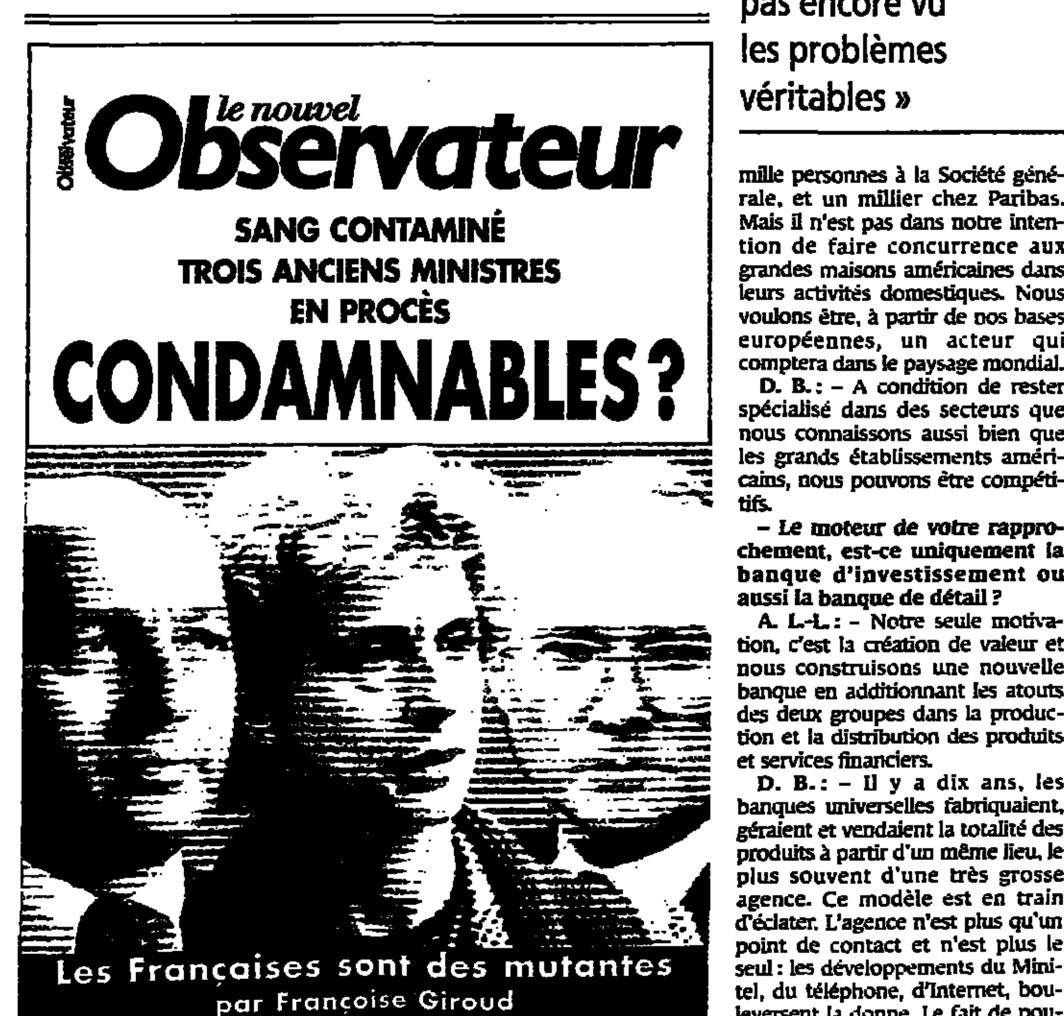
A. L.-L. : – Les deux banques sont complémentaires et ont des cultures proches. A l'international, la Société générale a des points forts qui renforcent les nôtres et en matière de banque de réseau, elle est aujourd'hui très en avance, *dans sa réflexion, sur la banque de* réseau de l'avenir qui correspond bien à celle de Paribas.

– Les restructurations bancaires à venir seront-elles surtout domestiques ou plutôt paneuropéennes ?

D. B. : – Ce que nous avons construit l'a été dans une perspective paneuropéenne.

A. L.-L. : – Notre ambition est de construire une base de développement européen à partir des activités internationales de banque d'investissement et de l'ensemble des filiales de crédits spécialisés. C'est bien dans ces métiers que nous pourrons bâtir de nouveaux partenariats avec d'autres. »

Propos recueillis par Pierre-Antoine Delhommais Sophie Fay et Pascale Santi



Strafor Facom troque le meuble contre la distribution automobile

Une plus-value de 400 millions de francs

MALGRÉ LA SORTIE du capital de Wyser-Pratte et Verneuil Finance, qui réclamaient la scission du groupe, la question de l'avenir de Strafor Facom restait posée. Huit mois après avoir pris la présidence, Paul-Marie Chavanne tranche le problème, en tournant le dos aux orientations de son prédécesseur, Henri Lachmann. Le groupe a annoncé, mercredi 3 février, son désengagement de l'activité meuble pour prendre le contrôle de la société Autodistribution, spécialisée dans la distribution de pièces détachées pour la réparation automobile et la maintenance industrielle. Un univers que connaît bien M. Chavanne, ancien directeur général adjoint de Citroën.

Cette mutation stratégique met un terme à vingt-sept ans de partenariat avec l'américain Steelcase. Les deux groupes avaient créé une filiale à 50-50, Steelcase Strafor, dans le mobilier de bureau. Le groupe américain s'est porté acquéreur de la participation française de cette activité, désormais redressée. Le montant de la transaction n'a pas été révélée. Elle devrait, toutefois, se traduire par une plus-value de 400 millions de francs (60,9 millions d'euros) pour Strafor Facom.

UN NOM À TROUVER

Dans la foulée, le groupe français engage la cession de Clestra (cloisons amovibles), acquis il y a trois ans à peine. Le groupe conservera momentanément sa filiale italienne de meubles, Cassina, en raison de sa forte contribution bénéficiaire. *« Mais elle n'a pas vocation à rester dans le groupe. Si nous avons besoin de vendre un actif pour financer notre développement, Cassina sera en tête de liste »*, admet M. Chavanne.

Grâce à ces cessions, Strafor Facom a pu sans problème se porter acquéreur d'Autodistribution. La firme, qui réalise 5,3 milliards de francs de chiffre d'affaires, est valorisée au prix de 3,4 milliards de francs environ. Strafor Facom payera 2,2 milliards de francs en numéraire. Le solde sera financé par une émission de 2,6 millions d'actions Strafor Facom, réservée aux actionnaires d'Autodistribution. Si l'opération est approuvée par l'assemblée générale des actionnaires, elle permettra de stabiliser le capital du groupe, très fragile ces dernières années. Grâce à ce dispositif, les propriétaires d'Autodistribution, liés par un pacte, détiendraient 20 % du capital et deviendraient le premier actionnaire du groupe, loin devant les salariés (3,8 %), le reste étant dans le public.

A la suite de cette acquisition, qui devrait être achevée vers la fin mai, le groupe prendra un nouveau nom. Ses activités se déclinent autour de trois pôles : l'outillage à main, spécialité de Facom ; les équipements de garage avec la filiale allemande du groupe Beissbarth ; la distribution en gros de pièces et d'outillage pour l'industrie et la réparation automobile, ce dernier possédant aussi des centres de réparation automobile (Maxauto, Axto). *« Autodistribution nous permet d'entrer dans un secteur sûr avec des positions fortes : il détient 40 % environ du marché des fournitures automobiles. Nous avons les moyens d'être un acteur important dans ce secteur en pleine concentration, et de soutenir notre croissance future »*, explique M. Chavanne.

Le nouvel ensemble devrait réaliser plus de 10 milliards de francs de chiffre d'affaires cette année, contre 8,3 milliards en 1998. Son résultat net avoisinerait 400 millions de francs, contre 250 millions en 1998. Son résultat net par action progresserait de 15 %, à la suite de l'augmentation de capital. La Bourse a apprécié cette simplification de la stratégie et ces objectifs de résultats : mercredi, le titre a gagné 6,76 % à 69,49 euros.

Martine Orange

Les négociations salariales patinent dans la métallurgie allemande

LES JOUTES SALARIALES allemandes auraient dû connaître un tournant, mercredi 3 février. Après quatre jours de grèves d'avertissement orchestrées par le syndicat IG Metall, les partenaires sociaux du Land de Bade-Wurtemberg se rencontraient une nouvelle fois, dans la banlieue de Stuttgart. Leurs discussions n'ont pas permis d'avancées décisives. La fédération des employeurs, Gesamtmetall, a réhaussé de 0,3 point sa proposition initiale (+ 2 %). Initiative qu'IG Metall a aussitôt refusée, la qualifiant de *« ridicule »* et de *« non négociable »*. Le même jour, 150 000 métallurgistes débrayaient dans près de 900 entreprises réparties dans tout le pays.

Lancées voici quelques semaines, les négociations salariales risquent de connaître une nouvelle escalade. Les grèves d'avertissement ont commencé vendredi 29 janvier. Mardi, tandis que des dizaines de milliers de métallurgistes débrayaient dans près de 400 entreprises, IG Metall a lancé un ultimatum aux patrons, exigeant une avancée avant le début du carnaval, le 11 février. Cette échéance est très symbolique, quand on sait le retentissement de ces festivités, ponctuées de jours de congé, dans nombre de régions à dominante catholique, comme la Rhénanie du Nord-Westphalie – Land de la capitale du carnaval, Cologne –, où plus de 120 000 personnes ont participé aux débrayages mercredi. *« Nos collègues n'ont aucune envie d'un marathon de négociations sans fin. Soit* [le patronat] *fait une offre raisonnable d'ici le 11 février, soit cela va cogner après le carnaval »*, a menacé Klaus Zwickel, le chef d'IG Metall.

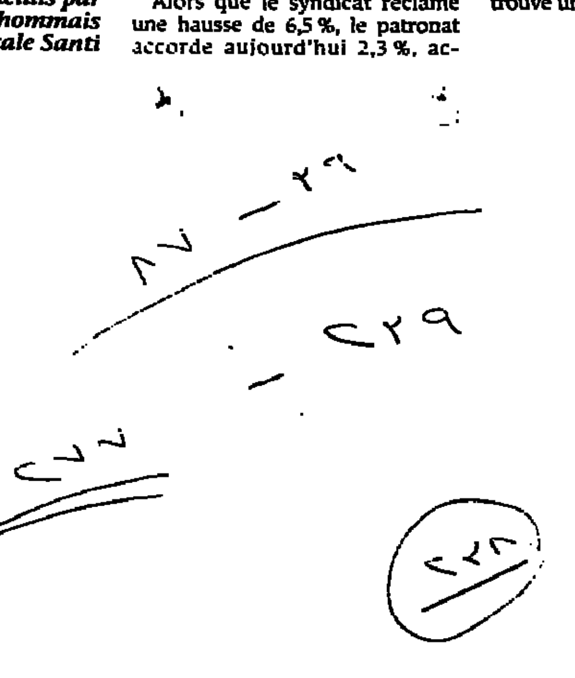
Alors que le syndicat réclame une hausse de 6,5 %, le patronat accorde aujourd'hui 2,3 %, accompagné, selon les entreprises, d'un supplément de 0,5 %. En outre, Gesamtmetall souhaite conditionner les primes de Noël à la santé financière des sociétés. Une idée catégoriquement rejetée par IG Metall, qui y voit une brèche dans les conventions collectives négociées dans chaque branche. Ces dernières années, nombreux sont les dirigeants du monde économique à avoir demandé un assouplissement de ces accords.

LA BRANCHE QUI DONNE LE « LA »

Menées en même temps dans l'ensemble des Länder, les discussions au sein de la métallurgie, qui regroupe 3,4 millions de salariés, servent de baromètre pour les autres branches. Après plusieurs années de modération, la puissante centrale IG Metall, présente dans la machine-outil, l'électronique et l'automobile, entend marquer le coup pour faire bénéficier les salariés des bonnes performances des entreprises allemandes. Selon le syndicat, le revenu net a baissé depuis 1993, alors que les profits des principaux groupes augmentaient d'un cinquième en moyenne, certains battant des records en 1998.

Traditionnellement absent de ce type de lutte sociale, le gouvernement ne la suit pas moins avec une grande attention. En réponse aux pressions voilées de certaines responsables patronaux, le chancelier Gerhard Schroeder a assuré ne pas craindre que l'« alliance pour l'emploi », qu'il tente de mettre en place avec les partenaires sociaux afin de réduire le chômage, *« soit remise en question par les négociations salariales »*. Selon le chancelier, les deux parties ont toujours trouvé un accord raisonnable.

Philippe Ricard





Les photographes défendent le droit à l'information face au droit à l'image

L'Association nationale des journalistes reporters-photographes et cinéastes s'inquiète du nombre croissant de procès intentés – et gagnés – par des particuliers qui réclament des dommages et intérêts après s'être reconnus dans la presse

LA PHOTOGRAPHIE de la vie quotidienne a-t-elle encore droit de cité dans la presse ? Les images prises sur le vif dans l'espace public – la rue notamment – peuvent-elles être publiées sans encombre ? Il y a quinze ans, la question ne se posait même pas. Mais tel est le cas aujourd'hui, tant les procès intentés par des particuliers, qui se reconnaissent sur un cliché, augmentent *« de façon exponentielle »* depuis cinq ans, dit-on à l'Association nationale des journalistes reporters-photographes et cinéastes (ANJRPC).

L'ANJRPC a tiré la sonnette d'alarme lors d'une réunion d'information, vendredi 29 janvier. De cas isolés, on est passé à des centaines de procès. Le simple fait de reconnaître clairement son visage dans un journal sans avoir donné son autorisation, même si la publication n'est pas préjudiciable, suffit pour demander quelques milliers de francs de dommages et intérêts au nom du droit à l'image.

« Il y a dix ans, ces personnes n'attaquaient pas », dit un juge. Un adolescent est photographié en tête de manifestation avec le visage barré d'un *« Non à Le Pen »* : sa famille réclame 200 000 francs à un magazine ; une bouquiniste parisienne, un mime grimé dans la rue, des parieurs sur un champ de courses, ont revendiqué leur droit à l'image. Quatre jeunes beurs exhibent devant l'objectif leur carte d'électeur et carte d'identité lors d'une conférence de presse et, six ans après, deux d'entre eux obtiennent 50 000 francs chacun. Lors de la Coupe du monde de football, le photographe Christian Ducasse a entendu des jeunes dire : *« Laisse photographier, on passera après au tiroir-caisse. »*

Les juges sont montrés du doigt : le droit à l'image est une notion jurisprudentielle, dérivée de l'article 9 du code civil stipulant que chacun a droit au respect de sa vie privée. *« Distinguer et mettre en valeur une personne, sans son consentement, est une faute incontestable, en opposition aux droits fondamentaux de ladite personne »*, dit un juge. C'est *a priori* clair. Des affaires similaires ont donné lieu à des décisions contradictoires en fonction du nombre de personnes présentes sur la photo et du lien entre la publication et l'information délivrée. *« Bref, c'est une loterie »*, dit-on à l'ANJRPC, qui ajoute que, même lorsque le droit à l'image est écarté par le juge – c'était le cas pour un groupe de parieurs sur un champ de courses –, l'agence et le photographe doivent débourser 20 000 francs d'avocat : *« C'est prohibitif quand on sait qu'un reporter gagne en moyenne 12 000 francs par mois. »*

L'EXEMPLE DES STARS

La France serait le pays le plus répressif en matière de droit à l'image, dit l'ANJRPC. Pour plusieurs raisons. Il y a le phénomène des paparazzi, entretenu par le journal *Voici* avec ses près de 20 millions de francs de dommages et intérêts versés à des personnalités (*Le Monde* du 20 mars 1998). Pourquoi des anonymes, pris de vertige par les centaines de milliers de francs obtenus par des stars, ne saisiraient-ils pas également les tribunaux ? Il y a ensuite l'affaire Diana, qui a jeté le discrédit, sans distinction, sur les photographes. Sans oublier, depuis la célèbre affaire du *Baiser de l'Hôtel de Ville*, de Doisneau, la lucrative commercialisation – cartes postales, affiches, publicité – de photos dont les « modèles » estiment être en droit de revendiquer leur part. Les juges ont aussi beau jeu de rappeler des détournements manifestes du contexte de prise de vue, à cause d'un article ou d'une légende.

Un paisible pêcheur à la ligne a retrouvé sa photo illustrant un article sur le sida, un couple avec bébé a été associé à la stérilité, une jeune fille dans un bar au phénomène des tranquillisants. Et que dire de ces « beurettes » photographiées – avec leur accord – pour un sujet sur les banlieues, qui ont ensuite découvert leur portrait illustrant un article sur des femmes arabes qui se refont une virginité avant leur mariage ? L'addition fut salée pour le photographe et son agence : 120 000 francs.

Face à la menace du procès, les photographes, agences et journaux s'adaptent. *« Nous écartons les photos à risques »*, dit-on à l'agence Métis. Les journaux multiplient les bandeaux noirs sur les yeux, rendent flous des visages, publient des gens pris de dos. Les agences indiquent que telle photo ne peut servir qu'à illustrer tel sujet et demandent le respect de la légende. Les journaux font signer des décharges aux photographes, qui font de même avec les personnes photographiées : en pratique, c'est difficilement réalisable, la décharge devant être renouvelée pour chaque publication. Ces pratiques bouleversent le travail des photographes. Certains vont même jusqu'à ne plus publier dans la presse.

L'ANJRPC regrette aussi le manque de solidarité des agences et journaux avec les photographes : *« Beaucoup baissent les bras. Plutôt que de se battre et revendiquer le droit à l'information, chacun accuse l'autre ; des journaux se retournent contre les agences, et c'est souvent le photographe qui trinque »*, dit Christian Ducasse, un des responsables de l'ANJRPC. Or, ces conflits marquent bien une opposition entre le droit à l'image et le droit à l'information, garanti dans la Constitution. La balance penche plutôt pour le premier. *« Comment montrer la France telle qu'elle est quand on assiste à une privatisation de l'espace public ? »*, demande Patrick Bard.

Michel Guerrin

Deux affaires exemplaires

L'INQUIÉTUDE de l'Association nationale des journalistes reporters-photographes et cinéastes (ANJRPC) devant la recrudescence de procès mettant en jeu le droit à l'image est renforcée par deux affaires, qui, selon l'ANJRPC, *« portent un coup supplémentaire au droit à l'information »*.

Suite à l'attentat terroriste du RER Saint-Michel à Paris, le 25 juillet 1995, une victime s'estimait choquée par la publication d'une photo la représentant de dos, la robe déchirée. Le parquet de Paris avait ouvert une enquête préliminaire sur une infraction pénale visant deux journaux et quatre agences en exhumant un décret de 1939 qui interdit *« la publication de photographies [...] ayant pour objet la reproduction des circonstances d'un crime ou d'un délit »*. Le 10 septembre 1996, le tribunal correctionnel de Paris relaxait les organes de presse, ce décret était incompatible avec la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Mais le ministère de la justice revient à la charge dans le projet de loi visant à *« renforcer la présomption d'innocence et les droits des victimes »* qui devrait être discuté à l'Assemblée nationale en mars : serait interdite la publication d'images d'un crime ou d'un délit qui *« portent atteinte à la dignité de la victime »*. Il propose aussi l'interdiction de publier ou diffuser des images d'une personne *« menottée ou entravée »*.

La deuxième affaire est liée à l'assassinat en Corse du préfet Claude Erignac. La famille a porté plainte pour la publication d'une photo le représentant gisant dans une rue d'Ajaccio, publiée par *Paris Match* et *VSD*. La cour d'appel de Paris, le 24 février 1998, a estimé que la publication de cette image *« constitue une profonde atteinte aux sentiments d'affliction* [de la famille proche], *portant à l'intimité de leur vie privée »*. Cette décision émeut l'ANJRPC : *« Cette image est au cœur de l'information et dépasse les intérêts privés. »* Un juge, familier d'affaires liées à la vie privée, va dans leur sens : *« Je ne peux suivre le tribunal, car M. Erignac était un symbole de l'Etat qui dépasse le droit de la personne. »*

M. G.

Bruxelles accentue sa pression sur les télévisions publiques

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Pressée par les télévisions commerciales dénonçant des atteintes à la libre concurrence, la Commission européenne enquête sur le financement des chaînes publiques. Après avoir instruit le cas de la télévision publique portugaise, elle vient de formellement réclamer aux autorités françaises, italiennes et espagnoles des informations sur la nature juridique et le montant des aides accordées, ainsi que sur la définition des missions de service public qu'elles sont censées prendre en charge.

L'« injonction d'information », à laquelle les pays interrogés ont un mois pour répondre, est d'ordre juridique : il s'agit de déterminer si les aides accordées peuvent être considérées comme préexistantes au traité de Rome (et au traité d'adhésion, pour l'Espagne).

La Commission peut inviter les pays membres à adapter le dispositif en place afin de tenir compte des changements de leur paysage audiovisuel, et notamment de la libéralisation dont ils ont été les auteurs. Elle peut demander plus de transparence – mise en place d'une comptabilité analytique identifiant les missions de service public, leur coût, où va l'argent de la redevance. Mais il s'agirait d'indications pour l'avenir, aucune sanction ne pouvant frapper la gestion passée.

HUIT PLAINTES

La suite de la procédure serait différente si les investigations de Bruxelles, au vu des informations, concluaient que les aides fournies aux chaînes publiques ne sont pas considérées comme préexistantes au traité. La Commission devrait alors évaluer si les moyens fournis sont bien proportionnés aux missions exigées par l'Etat et effectuées par les chaînes. En cas contraire, les administrations pourraient être condamnées à rembourser les aides indûment versées.

Huit plaintes ont été déposées par des télévisions privées (dont TF 1) pour protester contre l'usage d'une partie de la redevance que font les chaînes publiques pour proposer des contrats de publicité plus favorables que la concurrence, pénalisant ainsi les privées, dont la publicité est la seule ressource. Afin de régler ce litige, la direction générale de la concurrence (DG 4) de la Commission a proposé, en 1998, des critères de missions de service public et de financement. Les ministres de la culture des Quinze ont refusé de s'engager dans cette voie, estimant que, selon le traité d'Amsterdam, il revenait à chaque Etat de définir le cahier de charges des chaînes publiques et le mode de financement (*Le Monde* du 21 novembre 1998).

La Commission a dû revenir à une analyse cas par cas des plaintes déposées. Les télévisions commerciales ne relâchent pas leur pression : la Commission avait pris une décision favorable dans le cas de la chaîne publique portugaise (RTP), mais le plaignant a introduit un recours devant le Tribunal européen de première instance (TPI). Et les requérants français et espagnols ont attaqué la Commission devant le TPI, pour carence. L'« injonction d'information » adressée à Paris, Rome et Madrid, est donc un *« acte fort »*, même si Karel Van Miert, commissaire chargé de la politique de concurrence, affirme être soucieux du maintien d'un service public audiovisuel. *« Mais avec un vrai contenu de service public, où les missions seraient renforcées pour mettre fin à la dérive des télévisions publiques, qui ressemblent de plus en plus aux télévisions commerciales »*, précise son entourage.

Philippe Lemaitre

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ENI-GAZPROM : le groupe pétrolier italien et son homologue gazier russe** ont signé mercredi 3 février un accord préliminaire pour construire un gazoduc de 400 kilomètres reliant la Russie à la Turquie à travers la mer Noire. Les deux firmes participeront à parité à cet investissement de 3 milliards de dollars (2,58 milliards d'euros).

● **THOMSON-CSF : le groupe français d'électronique de défense** a réduit sa part dans son homologue espagnol Indra de 25 % à 10,5 %, en cédant des actions à deux banques, Caja Madrid et Zaragozano. Cette opération était le préalable à la privatisation d'Indra, dont le reste du capital, actuellement détenu par l'Etat, doit être mis en Bourse.

● **CENTRES D'APPEL : CS Communications & Systems (ex-Compagnie des Signaux) et Alcatel ont annoncé,** jeudi 4 février, une alliance commerciale pour l'équipement des centres d'appels (*Le Monde* du 3 février). Ce marché, où les deux groupes français affrontent l'américain Lucent et l'allemand Siemens, est évalué à 2 milliards de francs par an (305 millions d'euros).

● **BMW : Eberhard von Kuenheim, président du conseil de surveillance du constructeur munichois,** voudrait remplacer le président du directoire, Bernd Pischetsrieder, selon les journaux allemands *Stern* et *Handelsblatt* du jeudi 4 février. La décision pourrait être prise vendredi.

● **TIME WARNER : le premier *groupe mondial de* communication** a annoncé, mercredi 3 février, un bénéfice net de 331 millions de dollars (284,7 millions d'euros) pour 1998, en baisse de 46,5 %. Le chiffre d'affaires a augmenté de 11 % à 26,8 milliards de dollars (23 milliards d'euros).

SERVICES

● **AIR FRANCE : le personnel de maintenance,** en grève depuis plus de trois semaines à Roissy et Orly, poursuivait mercredi son mouvement de protestation contre l'accord-cadre sur les 35 heures.

● **SNCF : la table ronde sur les 35 heures** qui doit réunir la *direction et les syndicats de* cheminots autour d'un projet d'accord sur la réduction du temps de travail, se tiendra le 11 février.

FINANCE

● **TARGET : les banques françaises pénalisées,** le 29 janvier, par la panne du système Target (paiements transfrontaliers de gros montants en euros) en France, *« est à l'examen ». « Les compensations ne seraient accordées qu'aux banques qui fourniront la preuve qu'elles ont subi un préjudice »,* souligne la Banque de France à l'AFP.

● **ROYAL AND SUN ALLIANCE : un tribunal britannique a commencé, jeudi 4 février,** l'examen d'une demande de 25 millions de livres (36 millions d'euros) de dommages et intérêts à l'assureur britannique, par 5 000 employés licenciés après la fusion dont est né ce groupe en 1996.

● **CAISSES D'ÉPARGNE : le conseil de surveillance du Centre national des Caisses d'épargne a proposé Charles Milhaud,** président de la Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse-La Réunion, pour prendre la présidence du directoire, dans lequel siègeraient aussi Alain Lemaire et Jean Sebeyran.

● **CRÉDIT AGRICOLE INDOSUEZ : selon le quotidien *Les Echos* du 4 février, la banque a décidé de fermer son activités** sur les marchés émergents, qui lui a coûté 1 milliard de francs au premier semestre de 1998.

RÉSULTATS

■ **ABB : le groupe helvético-suédois, numéro un mondial de *l'électromécanique*,** *a annoncé* jeudi un résultat en hausse de 11 % à 1,305 milliards de dollars (1,154 milliards d'euros) en 1998. Asea Brown Boveri (ABB) va créer une action unique ABB pour remplacer les titres existants de ABB AB (Suède) et ABB AG (Suisse).

■ **ICI : le chimiste britannique a annoncé jeudi un recul de 16,6 % de son bénéfice avant impôts** et éléments exceptionnels pour 1998, à 321 millions de livres (465,2 millions d'euros).

■ **NIPPON STEEL : le groupe sidérurgique japonais, numéro deux mondial,** a revu à la baisse, jeudi 4 février, ses prévisions de résultats de 75 milliards de yens à 30 milliards de yens (227 millions *d'euros), en raison de la faible de*mande d'acier.

EUROPE

FRANCFORT Dax 30 : 5185,46 — LONDRES FT 100 : 5985,10 — PARIS CAC 40 : 4251,48

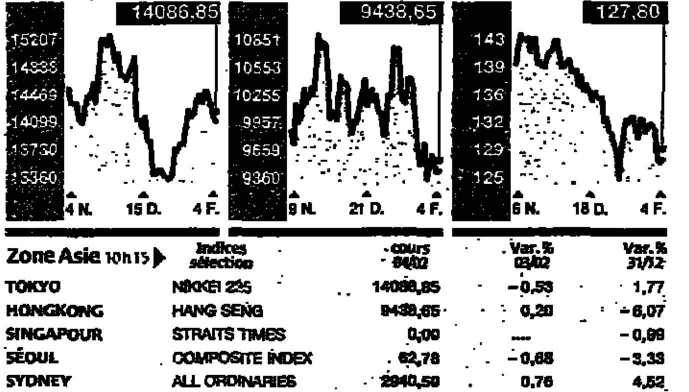
Europe 12h30 ▶	Indices sélection	cours 04/02	Var. % 03/02	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3534,11	1,32	5,74
EUROPE	STOXX 50	3497,68	1,43	4,44
EUROPE	EURO STOXX 324	309,73	1,33	3,61
EUROPE	STOXX 653	291,44	1,30	4,38
PARIS	CAC 40	4251,48	1,60	7,83
PARIS	MIDCAC	1584,00	0,41	−5,08
PARIS	SBF 120	2846,37	1,27	7,15
PARIS	SBF 250	2671,10	1,28	6,84
PARIS	SECOND MARCHÉ	1887,16	−0,10	−5,72
AMSTERDAM	AEX	535,69	1,63	−0,50
BRUXELLES	BEL 20	3492,95	1,53	−0,61
FRANCFORT	DAX 30	5185,46	1,96	3,66
LONDRES	FTSE 100	5985,10	0,75	1,74
MADRID	STOCK EXCHANGE	10028,20	0,84	1,95
MILAN	MIBTEL 30	34771,00	1,69	−1,08
ZURICH	SPI	7274,80	1,14	1,59

AMÉRIQUES

NEW YORK Dow Jones : 9366,81 — NEW YORK Nasdaq : 2493,41 — EURO / DOLLAR : 1,12

Amérique 10h15 ▶	Indices sélection	cours 03/02	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9366,81	1	2,02
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1272,07	0,80	3,49
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2493,41	1,22	13,71
TORONTO	TSE INDEX	6721,51	0,56	3,63
SAO PAULO	BOVESPA	0,00	....	....
MEXICO	BOLSA	234,56	1,67	0,89
BUENOS AIRES	MERVAL	396,45	0,07	−7,82
SANTIAGO	IPSA GENERAL	104,07	−0,21	35,16
CARACAS	CAPITAL GENERAL	4199,18	−0,40	−12,31

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 10h15 ▶	Indices sélection	cours 04/02	Var. % 03/02	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	14086,85	−0,53	1,77
HONGKONG	HANG SENG	9438,65	0,20	−6,07
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	....	−0,99
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	62,78	−0,68	−3,33
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2940,50	0,76	4,52
BANGKOK	SET	24,29	0,12	−5,41
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3241,65	−1,09	6,11
WELLINGTON	NZSE-40	2217,76	−0,09	7,98

ÉCONOMIE

Bruxelles demande plus de rigueur à l'Italie

LA COMMISSION EUROPÉENNE a demandé à l'Italie, mercredi 3 février, *de réviser son programme de* stabilité budgétaire, compte tenu des perspectives de ralentissement économique dans ce pays, a annoncé un de ses porte-parole. Ce programme prévoit de ramener le déficit public italien à 1 % du produit intérieur brut et la dette publique à 107 % du PIB en 2001. La Commission estime que les prévisions de la croissance italienne (2,5 % en 1999, 2,8 % en 2000 et 2,9 % en 2001) datant de mai 1998 sont trop optimistes et qu'il faut donc réactualiser le programme de *stabilité, en se fondant sur des* perspectives plus réalistes. Bruxelles souhaite que Rome durcisse sa politique budgétaire et prenne des mesures correctives pour pouvoir respecter l'objectif de 1 % de déficit public en 2001, de maintenir l'excédent primaire au minimum à 5,5 % du produit intérieur brut jusqu'en 2001 et de ramener la dette publique à moins de 100 % du PIB d'ici à 2003.

■ **La Commission a adressé mercredi un satisfecit au Royaume-Uni** pour son programme de convergence économique à l'horizon 2003-2004, a indiqué un porte-parole. Ce programme prévoit notamment un excédent budgétaire cette année et ensuite des budgets proches de l'équilibre. *« Ceci est un motif de satisfaction »*, a souligné le porte-parole de la Commission, Patrick Child.

■ **FRANCE : le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn,** a affirmé mercredi à l'Assemblée nationale que le gouvernement *« réfléchissait aux impôts payés par les ménages »* mais que *« toute hypothèse, sur tel ou tel impôt, relève de la plus pure spéculation » (lire page 6).*

■ **ESPAGNE : le nombre de demandeurs d'emploi en Espagne** a augmenté à 11,03 % de la population active en janvier contre 10,91 % en décembre 1998, a indiqué mercredi le ministère du travail.

■ **ROYAUME-UNI : les ventes de détail au Royaume-Uni** ont reculé en janvier contrairement aux attentes, selon la dernière enquête sur le commerce de la principale organisation patronale britannique, la Confédération de l'industrie britannique, qui réclame une baisse d'un demi-point des taux d'intérêt.

■ **ALLEMAGNE : le chancelier allemand Gerhard Schröder** a estimé mercredi qu'un maintien du nombre de chômeurs constituerait un succès si la situation économique internationale se détériorait, sur la chaîne de télévision publique ARD.

■ **Le patron du syndicat de la métallurgie IG Metall, Klaus Zwickel,** a jugé *« tout simplement ridicule »* le relèvement, mercredi, de 0,3 point de l'offre du patronat sur l'augmentation des salaires *(lire page 20).*

■ **SUISSE : l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne** lui coûterait annuellement entre 3,1 et 3,9 milliards de francs suisses (1,94 milliard à 2,44 milliards d'euros), selon un rapport publié mercredi par le Conseil fédéral suisse.

■ **RUSSIE : le produit intérieur brut en Russie** a chuté de 4,6 % en 1998, a indiqué jeudi le comité d'Etat aux statistiques cité par l'agence Interfax.

■ **INDONÉSIE : avec 168 millions de dollars** (148,7 millions d'euros), l'Indonésie a été, en 1998, le premier récipiendaire de l'aide alimentaire mondiale, a relevé le service économique de l'ambassade de France à Djakarta.

■ **CHILI : le Chili s'est bien protégé de la contagion de la crise des pays émergents** mais les perspectives restent sujettes à risques si la situation régionale empire, affirme le Fonds monétaire international dans son avis annuel sur l'économie *de ce pays publié mercredi.*

■ **BRÉSIL : le directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI),** Stanley Fischer, qui rénégocie l'accord conclu avec le Brésil, a décidé de prolonger d'un jour son séjour à Brasilia pour se donner le temps d'analyser les nouvelles données intervenues dans ce pays après le déclenchement de la crise financière.

■ **Le président du Brésil, Fernando Henrique Cardoso,** a nié vivement, mercredi à Brasilia, que la nomination d'un ancien collaborateur du financier américain George Soros à la tête de la banque centrale du Brésil ait été *« dictée »* par le FMI.

■ **AUSTRALIE : le chef de la diplomatie australienne, Alexander Downer,** a annoncé que l'Australie et d'autres pays feraient de la résistance si les pays du G 7 ne comptaient que sur eux pour réorganiser le système financier international, dans un entretien au quotidien *économique allemand Handelsblatt.*

VALEUR DU JOUR

Les pertes d'Hitachi plus fortes que prévu

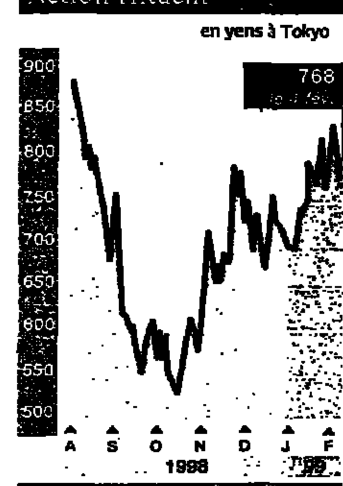
HITACHI, le plus important fabricant japonais d'électronique, a indiqué, jeudi 4 février, qu'il s'apprêtait à enregistrer des pertes de 375 milliards de yens (2,9 milliards d'euros) pour son exercice annuel se terminant fin mars. Jeudi, à la Bourse de Tokyo, l'action Hitachi a terminé en recul de 3,79 % à 768 yens. En novembre, le groupe *avait déclaré qu'il accuserait un ré*sultat négatif de 250 milliards de yens, son premier depuis 1949, année où il s'est fait coter en Bourse. Hitachi a précisé jeudi qu'il provisionnerait en une seule fois, à hauteur de 185 milliards de yens (1,4 milliard d'euros), les charges de restructuration au Japon et à l'étranger de sa maison mère. En septembre, le géant japonais a décidé le regroupement de deux de ses unités aux Etats-Unis, entraînant la suppression de 650 emplois et la fermeture d'une usine au Texas ; il va cesser sa fabrication d'ordinateurs personnels aux Etats-Unis et restructurer ses opérations européennes dans les composants. Le groupe doit réduire drastiquement ses coûts d'exploitation dans le domaine des *semi-conducteurs.*

Le déclin du prix des DRAM (les mémoires dynamiques à accès aléatoire) a été si important en 1998 que seuls deux fabricants de semi-conducteurs (Fujitsu et Mitsubishi Electric) espèrent éviter les pertes dans cette activité. Une étude récente du cabinet Dataquest a montré que le chiffre d'affaires des dix premiers fabricants mondiaux a reculé de 18 % en 1998 et que ce sont les deux constructeurs japonais NEC et Hitachi qui ont le plus souffert.

Hitachi va par ailleurs supporter toute une série de charges imprévues : 55 milliards de yens pour tenir compte d'une réforme de la fiscalité japonaise, 23 milliards de yens pour déprécier dans ses livres la valeur de ses participations bancaires et 32 milliards de yens pour renflouer son fonds de retraite. La *hausse du yen, au-delà de ses pré*visions de 125 yens pour un dollar, a également affecté Hitachi. Au cours de ces derniers mois, le billet vert s'est échangé en moyenne à 118 yens, réduisant la valeur, en monnaie nipponne, des exportations d'Hitachi.

Joël Morio (avec Bloomberg)

Action Hitachi



SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 s'inscrivait en hausse, jeudi 4 février, en fin de matinée. Il gagnait 1,22 %, à 4 239,90 points, soutenu par la progression du marché allemand et par le nouveau repli de l'euro face au dollar, favorable aux exportations européennes. La veille, la Bourse avait reculé de 1,29 %, à 4 188,84 points.

FRANCFORT

L'INDICE DAX 30 a gagné 1,57 % à l'ouverture de la séance du jeudi 4 février. Le marché a été rassuré par la bonne tenue de Wall Street la veille au soir. Mercredi, l'indice Dax avait abandonné 1,45 %, à 5 090,07 points, traduisant un mouvement de prises de bénéfice sur les valeurs automobiles.

LONDRES

L'INDICE FT 100 a terminé la séance du mercredi 3 février sur une nette baisse (−1,21 %, à 5 940,30 points). Les investisseurs ont été déçus par la décision de la Réserve fédérale américaine qui n'a pas bougé ses taux directeurs. Ils ont redouté que la Banque d'Angleterre ne suive cet exemple lors de sa réunion de jeudi 4 février, alors qu'ils ont largement anticipé une détente d'un quart de point.

TOKYO

L'INDICE NIKKEI a reculé de 0,5 %, à 14 086,85 points, jeudi 4 février. *Le marché est toujours* handicapé par les tensions sur les rendement des emprunts d'Etat et par la force du yen face au dollar.

NEW YORK

L'INDICE DOW JONES a gagné 1 %, à 9 366,81 points, mercredi 3 février. Les opérateurs ont été soulagés par la décision de la Réserve fédérale de laisser ses taux directeurs inchangés. L'indice Nasdaq des valeurs de croissance a progressé plus rapidement encore (+ 1,22 %), à 2 493,41 points.

TAUX

MERCREDI 3 FÉVRIER, à l'issue de sa première réunion de l'année 1999, la Réserve fédérale américaine (Fed) a décidé de ne pas modifier ses taux à court terme dont le niveau est fixé à 4,75 % depuis la réunion du 17 novembre 1998. La banque centrale américaine ne semble pas s'inquiéter de la croissance soutenue de l'économie (5,6 % au quatrième trimestre 1998) ou encore de l'inflation des actifs financiers due à la hausse des marchés. Alan Greenspan, le président de la Fed, n'a pas voulu casser la dynamique qui porte l'économie américaine depuis huit ans en relevant ses taux. Parallèlement, de nombreux observateurs estiment qu'une nouvelle baisse des taux semble exclue, à moins d'un choc extérieur déstabilisant la finance mondiale. La Fed pourrait donc s'installer durablement dans l'immobilisme.

Sur le marché obligataire, la décison de *statu quo* n'a pas été spécialement saluée par les opérateurs : le rendement des bons du Trésor à 30 ans a progressé pour dépasser le niveau de 5,25 % contre 5,239 % la veille.

Taux de change fixe zone €uro

€uro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone €uro

€uro contre ▶	03/02
COURONNE DANOISE	7,4388
COUR. NORVÉGIENNE	8,5845
COUR. SUÉDOISE	8,8775
COURONNE TCHÈQUE	37,395
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7741
DOLLAR CANADIEN	1,7078
DOLLAR NEO-ZÉLAND	2,0780
DRACHME GRECQUE	320,78
FLORINT HONGROIS	248,99
ZLOTY POLONAIS	4,2298

Cours de change croisés

04/02 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours €URO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	....	0,88137	1,12625	0,17170	1,63890	0,70269
YEN	113,46000	....	127,80500	19,47500	185,89000	79,73500
€URO	0,88790	0,78244	....	0,15245	1,45460	0,62385
FRANC	5,82425	5,13350	6,55957	....	9,54100	4,09195
LIVRE	0,61017	0,53800	0,68745	0,10480	....	0,42885
FRANC SUISSE	1,42310	1,25410	1,60265	0,24435	2,33170	....

Taux d'intérêt (%)

Taux 03/02 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,18	2,88	3,82	4,68
ALLEMAGNE	3,09	3,11	3,72	4,67
GDE-BRETAG.	7,25	5,58	4,25	4,26
ITALIE	....	2,97	3,96	4,81
JAPON	0,27	0,29	2,63	....
ÉTATS-UNIS	4,56	4,53	4,80	5,24
SUISSE	1	1,13	2,43	3,82
PAYS-BAS	3,15	3,04	3,82	4,71

Matières premières

En dollars ▶	Cours 03/02	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1448,5	−0,31
ALUMINIUM 3 MOIS	1210,5	−0,21
PLOMB 3 MOIS	497	−0,20
ETAIN 3 MOIS	5138	−0,04
ZINC 3 MOIS	990,5	−0,05
NICKEL 3 MOIS	4533	−0,48
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,59	3,71
PLATINE A TERME	....	....
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	265,25	−0,19
MAÏS (CHICAGO)	215	−0,35
SOJA TOURTEAU (CHG.)	134,1	−0,52
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1316	−0,06
CAFÉ (LONDRES)	1888	−0,83
SUCRE BLANC (PARIS)	220	....

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 04/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 99	21495	112,14	112,26
Euribor 3 mois			
MARS 99	2829	96,96	96,97

Pétrole

En dollars ▶	Cours 03/02	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	10,89	....
WTI (NEW YORK)	12,38	−0,16
LIGHT SWEET CRUDE	12,42	0,85

Or

En €uros ▶	Cours 03/02	Var % 02/02
OR FIN KILO BARRE	8180	−0,24
OR FIN LINGOT	8230	−0,72
ONCE D'OR (LO) $	286,85	−0,59
PIÈCE FRANCE 20 F	50,30	−0,20
PIÈCE SUISSE 20 F	49,10	−3,16
PIÈCE UNION LAT. 20 F	50	−1,19
PIÈCE 10 DOLLARS US	287	−3,26
PIÈCE 20 DOLLARS US	490	....
PIÈCE 50 PESOS MEX	304	−1,30

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Le titre du fabricant italien de pneumatiques **Pirelli** a gagné 4,17 %, mercredi 3 février, en réaction à l'alliance de Goodyear et de Sumitomo. Pirelli est considéré comme une cible potentielle dans un secteur fortement spéculatif : l'action du groupe allemand **Continental** a grimpé de 8,48 %, le même jour.

● L'action **ENI**, première compagnie pétrolière italienne, a reculé de 0,19 % mercredi, après l'annonce de la signature d'un accord avec le russe Gazprom pour la construction d'un gazoduc en mer Noire.

● L'action de la **HypoVereinsbank** a progressé de 3,78 % mercredi à la suite de la publication d'une étude du courtier américain Lehman Brothers recommandant la valeur allemande.

● Le même jour, le titre de sa concurrente, la **Deutsche Bank**, a grimpé de 2,9 %, poussé par les rumeurs d'une offre d'acquisition sur la banque irlandaise Allied Irish Banks.

● L'action de la banque néerlandaise **ABN Amro** a gagné 4,2 % mercredi, toujours soutenue par les rumeurs de concentration dans le secteur bancaire européen.

● Mais dans le même temps, les valeurs financières néerlandaises **ING** et **Aegon** ont perdu respectivement 2,46 % et 1,96 %.

STOXX 653 — sur un an : 315 – 294 – 273 – 253 – 232 – 212 ; 16 FÉV. – 7 AOÛT – 4 FÉV. ; 291,44
sur 5 jours : V 288,36 – L 292,21 – M 290,57 – M 290,48 – J 291,44

EURO STOXX 50 — sur un an : 3685 – 3432 – 3178 – 2925 – 2672 – 2419 ; 4 FÉV. – 6 AOÛT – 4 FÉV. ; 3534,11
sur 5 jours : V 3546,89 – L 3594,48 – M 3552,98 – M 3527,87 – J 3534,11

04/02 12 h 30 ▶ — Code pays — Cours en euros — % Var. veille

AUTOMOBILE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AUTOLIV SDR	SE	38,74	+1,24
BASF AG	DE*	32,75	+0,82
BMW	DE*	690	+12,38
CONTINENTAL AG	DE*	24,4	+8,41
DAIMLER-BENZ AG	DE*	78,99	....
FIAT	IT*	2,91	+4,30
FIAT PRIV.	IT*	1,49	+2,05
LABINAL /RM	FR*	184,7	+1,54
LUCAS VARITY	GB	4,23	+1,03
MAGNETI MARELLI	IT*	1,3	+3,17
MICHELIN-B- /RM	FR*	35,8	+4,71
PEUGEOT /RM	FR*	138	+3,29
PIRELLI	IT*	2,54	+1,60
RENAULT	FR*	36,78	+3,86
SOMMER ALLIBER/	FR*	24,17	+0,29
VALEO /RM	FR*	75,6	+2,88
VOLKSWAGEN	DE*	68,1	+3,65
VOLVO -A-	SE	24,81	+2,16
VOLVO -B-	SE	25,13	+2,52
▶ DJ E STOXX AUTO P		276,55	-2,28

BANQUES

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ABBEY NATIONAL	GB	17,81	+1,15
ABN AMRO HOLDIN	NL*	19,6	+3,81
ALLIED IRISH BA	GB	18,72	-3,50
ALPHA CREDIT BA	GR	112,81	....
ARGENTARIA RS	ES*	23,49	+0,64
B PINTO MAYOR R	PT*	18,35	....
BANCO ESSI R	PT*	10,5	....
BANK AUSTRIA AG	AT*	58,8	+6,07
BANK OF IRELAND	GB	18,96	-3,56
BANK OF PIRAEUS	GR	24,61	....
BANKINTER	ES*	32,32	+0,78
BARCLAYS PLC	GB	21,31	+0,82
BAYR.HYPO-U.VER	DE*	60	+3,09
BCA FIDEURAM	IT*	6,8	+0,87
BCA INTESA	IT*	4,64	+1,53
BCA ROMA	IT*	1,34	+1,52
BCO BILBAO VIZC	ES*	13,5	+1,66
BCO CENTRAL HIS	ES*	10,25	+0,49
BCO POPULAR ESP	ES*	63,5	+1,20
BCO SANTANDER	ES*	17,11	+0,47
BCP REG	PT*	27,15	....
BNP /RM	FR*	78,1	+3,40
CCF /RM	FR*	81,55	+3,89
CHRISTIANIA BK	NO	3,62	+0,90
COMIT	IT*	5,98	+4,91
COMM.BANK OF GR	GR	[illegible]	....
COMMERZBANK	DE*	26,3	+1,94
DEN DANSKE BK	DK	[illegible]	+2,39
DEN NORSKE BANK	NO	3,84	+2,16
DEUTSCHE BANK N	DE*	49,7	+3,65
DEXIA CC	BE*	145,8	+0,14
DEXIA FCE /RM	FR*	133,2	+0,91
DRESDNER BK AG	DE*	34,8	+2,35
ERGO BANK	GR	[illegible]	....
FIRST AUSTRIAN	AT*	48,42	-91,41
FOERENINGSSB A	SE	23,28	+0,48
FOKUS BK	NO	8,81	-1,30
HALIFAX	GB	10,40	+0,42
HSBC HOLDS	GB	22,08	+0,92
IMI	IT*	—	....
IONIAN BK REG.S	GR	54,62	....
JYSKE BANK REG	DK	78,86	+1,38
KAPITAL HOLDING	DK	44,64	+1,53
KBC BANCASSURAN	BE*	75,15	+2,45
LLOYDS TSB	GB	11,75	-0,37
MERITA	FI*	6,71	+1,08
NAT BANK GREECE	GR	88,86	....
NATEXIS	FR*	58	-0,53
NATL WESTM BK	GB	16,67	-0,58
NORDBANKEN HOLD	SE	6,17	+1,85
OBERBANK	AT*	62	+1,64
ROLO BANCA 1473	IT*	22,4	+2,59
ROYAL BK SCOTL	GB	17,29	+0,50
S-E-BANKEN -A-	SE	10,26	+2,23
SPAREBANKEN NOR	NL*	154	+1,32
STE GENERAL-A-/	FR*	146,6	+2,81
SV HANDBK -A-	SE	36,84	+3,23
UBS N	CH	292,62	+1,41
UNICREDITO ITAL	IT*	4,64	-1,07
UNIDANMARK -A-	DK	73,65	+0,92
XIOSBANK	GR	40,21	....
▶ DJ E STOXX BANK P		282,48	-1,28

PRODUITS DE BASE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ACERINOX REG	ES*	....	....
ALUMINIUM GREEC	GR	56,61	....
ARJO WIGGINS AP	GB	1,83	+8,55
ASSIDOMAEN AB	SE	16,71	+0,85
AVESTA	SE	3,12	+0,36
BEKAERT	BE*	396,5	+2,70
BILTON	GB	4,45	+1,65
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	41,4	+5,38
BRITISH STEEL	GB	1,89	-0,76
BUHRMANN NV	NL*	14,7	+1,38
BUNZL PLC	GB	3,58	+0,81
CART.BURGO	IT*	5,2	+1,86
DEGUSSA	DE*	36,05	+5,10
ELKEM ASA, OSLO	NO	11,69	-0,98
ELVAL	GR	10,87	....
INPARSA	PT*	19,95	....
JOHNSON MATTHEY	GB	6,94	+0,85
MAYR-MELNHOF KA	AT*	47,15	+3,63
METSAE-SERLA A	FI*	6	-3,23
MODO B FR	SE	22,33	....
NORSKE SKOGIND-	NO	27,38	+0,85
OUTOKUMPU OY -A	FI*	8,35	-0,60
PECHINEY-A-	FR*	29,51	+0,37
PORTUCEL INDUST	PT*	5,23	....
RAUTARUUKKI K	FI*	5,35	-0,93
RIO TINTO	GB	10,68	-0,54
SIDENOR	GR	21,49	....
SILVER & BARYTE	GR	31,75	....
SMURFIT JEFFERS	GB	1,62	+6,67
SONAE INDUSTRIA	PT*	12,17	....
SOPORCEL	PT*	11,96	....
SSAB SW ST A FR	SE	10,04	+2,29
STORA ENSO -A-	FI*	7,45	+0,68
STORA ENSO -R-	FI*	7,67	+0,26
STORA KOPPARB -	SE	9,87	....
SVENSKA CELLULO	SE	28,13	+1,41
THYSSEN	DE*	167	+5,16
TRELLEBORG B	SE	8,41	....
UNION MINIERE	BE*	31,75	+2,42
UPM-KYMMENE COR	FI*	24	+1,27
USINOR	FR*	11,38	+1,61
VIOHALCO	GR	28,65	....
VOEST-ALPINE ST	AT*	27	+1,85
▶ DJ E STOXX BASI P		148,45	+2,01

CHIMIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AGA -A-	SE	11,83	+0,96
AGA -B-	SE	11,78	+0,96
AIR LIQUIDE /RM	FR*	139,4	-0,43
AKZO NOBEL	NL*	....	....
BASF AG	DE*	32,75	+0,82
BAYER AG	DE*	32,95	....
BOC GROUP PLC	GB	12,56	+0,35
CIBA SPEC CHEM	CH	74,18	-1,25
CLARIANT N	CH	455,71	-0,41
DYNO INDUSTRIER	NO	14,28	-1,39
EMS-CHEM HOLD A	CH	5129,89	+1,80
HENKEL KGAA VZ	DE*	66,4	+5,31
HOECHST AG	DE*	38,6	+1,41
ICI	GB	7,74	+3,47
KEMIRA	FI*	5,8	+0,17
LAPORTE	GB	8,39	+3,75
LENZING AG	AT*	54,5	+1,11
PERSTORP -B-	SE	8,48	-0,59
SNIA BPD	IT*	1,36	....
SOLVAY	BE*	61,2	+2,17
TESSENDERLO CHE	BE*	40	+3,09
UCB	BE*	....	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		253,12	-0,33

CONGLOMÉRATS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AKER RGI -A-	NO	10,29	-2,22
BTR	GB	1,94	+0,75
CGIP /RM	FR*	55,6	-2,37
CIR	IT*	1,09	+5,83
D'IETEREN SA	BE*	459	-1,50
GAZ ET EAUX /RM	FR*	42,15	-2,38
GBL	BE*	169	+0,60
GENL ELECTR CO	GB	7,47	-3,38
GEVAERT	BE*	63	+1,61
HAGEMEYER NV	NL*	31,4	+1,28
INCHCAPE PLC	GB	2,14	+5,71
INVESTOR -A-	SE	40,81	+4,17
INVESTOR -B-	SE	41,39	+3,36
KVAERNER -A-	NO	18,59	+3,88
KVAERNER -B-	NO	18	+2,99
LVMH / RM	FR*	217,3	-0,32
MYTILINEOS HOLD	GR	14,26	....
NORSK HYDRO	NO	33,04	-0,52
OERLIKON-BUEHRL	CH	105,79	+2,74
ORKLA -A-	NO	13,98	+0,85
ORKLA -B-	NO	11,71	+1
SONAE INVESTIME	PT*	38	....
VEBA AG	DE*	49,9	-0,99
▶ DJ E STOXX CONG P		234,17	-0,12

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
BRITISH TELECOM	GB	14,08	+2,31
CABLE & WIRELESS	GB	12,63	+4,20
DEUTSCHE TELEKO	DE*	39,8	+4,05
EUROPOLITAN HLD	SE	9,35	-0,12
FRANCE TELECOM	FR*	81,7	+1,24
HELLENIC TELE (	GR	28,32	....
KONINKLIJKE KPN	NL*	43,96	+0,57
PORTUGAL TELECO	PT*	44,51	....
SWISSCOM N	CH	402,50	+1,10
TELE DANMARK	DK	118,75	+0,61
TELECEL	PT*	178	....
TELECOM ITALIA	IT*	8,73	+4,18
TELECOM ITALIA	IT*	6,14	+4,07
TELEFONICA	ES*	41,32	+1,27
TIM	IT*	5,73	+1,42
VODAFONE GROUP	GB	16,53	+0,28
▶ DJ E STOXX TCOM P		574,45	+2,99

CONSTRUCTION

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AALBORG PORTLAN	DK	17,48	-3,70
ACCIONA	ES*	59,7	+1,19
ACESA REG	ES*	13,45	+0,45
AKTOR SA	GR	11,65	....
ASKO OY	FI*	13	+0,78
AUMAR	ES*	22,69	+0,18
AUTOSTRADE	IT*	7,03	+1,01
BCA INTESA	IT*	4,64	+1,53
BICC PLC	GB	1,17	+3,85
BILFINGER & BER	DE*	17,5	-0,57
BLUE CIRCLE IND	GB	4,75	-0,60
BOUYGUES /RM	FR*	232	-2,93
BPB	GB	3,39	+2,17
CARADON	GB	2,14	-2,63
CBR	BE*	83,95	-0,06
CHARTER	GB	5,29	+1,10
CIMPOR SGPS R	PT*	25,35	....
COLAS /RM	FR*	185	+7,09
CRH PLC	GB	15,68	-1,36
CRISTALERIA ESP	ES*	51,8	-1,53
DRAGADOS CONSTR	ES*	33,49	+0,54
FOM CON CONTRAT	ES*	61,35	-0,08
GROUPE GTM	FR*	83,2	+1,46
HEIDELBERGER ZE	DE*	68,6	-0,88
HELL.TECHNODO.R	GR	7,75	....
HERACLES GENL R	GR	24,28	....
HOCHTIEF ESSEN	DE*	28,9	-0,92
HOLDERBANK FINA	CH	231,61	+0,27
HOLDERBANK FINA	CH	943,35	+2,94
IMETAL /RM	FR*	112	....
ITALCEMENTI	IT*	9,2	+2,11
ITALCEMENTI RNC	IT*	4,25	+4,17
LAFARGE /RM	FR*	76,95	+4,13
MICHANIKI REG.	GR	8,73	....
PARTEK	FI*	7,28	+2,54
PHILIPP HOLZMAN	DE*	218	....
PILKINGTON PLC	GB	0,91	-8,70
POTAGUA -B-	DK	17,48	-1,52
RMC GROUP PLC	GB	10,86	+1,76
RUGBY GRP	GB	1,43	....
SAINT GOBAIN /R	FR*	136,5	-0,36
SEMAPA	PT*	14,95	....
SKANSKA -B-	SE	26,53	+1,07
SUPERFOS	DK	13,04	+1,04
TARMAC	GB	1,60	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,32	-0,82
TECHNIP /RM	FR*	72,8	+0,97
TITAN CEMENT RE	GR	73,19	....
UNICEM	IT*	9,06	+0,22
URALITA SA	ES*	8,49	+1,39
VALENCIANA CEM	ES*	11,82	-1,50
WIENERB.BAUSTOF	AT*	178,2	+1,21
WILLIAMS	GB	6,37	-2,11
▶ DJ E STOXX CNST P		194,67	+0,16

CONSOMMATION CYCLIQUE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ACCOR /RM	FR*	198,1	+2,70
ADIDAS-SALOMON	DE*	78	-0,54
AMER GROUP A	FI*	11,3	+8,65
AUSTRIAN AIRLIN	AT*	30,5	+1,67
BANG & OLUFSEN	DK	62,52	....
BARRATT DEV PLC	GB	3,67	+2,01
BEAZER GROUP	GB	2,45	+0,59
BENETTON GROUP	IT*	1,52	+2,70
BERKELEY GROUP	GB	7,25	....
BRITISH AIRWAYS	GB	5,50	+1,60
BRYANT GROUP PL	GB	1,56	....
CHARGEURS RM	FR*	40	....
CLUB MED. /RM	FR*	91	-0,82
COATS VIYELLA	GB	0,52	+2,86
COMPASS GRP	GB	10,97	+1,20
COURTAULDS TEXT	GB	1,99	-1,43
DT.LUFTHANSA N	DE*	19,6	+2,62
ELECTROLUX -B-	SE	14,81	+2,33
EMI GROUP	GB	6,27	+8,50
EURO DISNEY /RM	FR*	1,13	-1,74
FINNAIR	FI*	4,79	+3,01
G WIMPEY PLC	GB	1,65	+6,88
GRANADA GROUP P	GB	16,64	....
HERMES INTL	FR*	76,85	-1,28
HPI	IT*	0,59	+1,72
HUNTER DOUGLAS	NL*	22	+1,15
KLM	NL*	24,55	+2,08
LADBROKE GRP	GB	3,49	-0,41
MOULINEX /RM	FR*	9,91	+1,02
NCL HLDG	NO	2,64	+1,33
PATHE /RM	FR*	244,2	+1,67
PENTLAND GRP	GB	1,37	+1,08
PERSIMMON PLC	GB	2,89	+1,01
RANK GROUP	GB	2,99	....
SAIRGROUP N	CH	189,37	+1,92
SAS DANMARK A/S	DK	9,75	....
SEB /RM	FR*	50,5	+1
THE SWATCH GRP	CH	510,17	-1,09
THE SWATCH GRP	CH	122,69	-0,51
WILLIAM BAIRD	GB	1,17	-1,22
WILSON BOWDEN	GB	7,84	-2,16
WOLFORD AG	AT*	42,3	+1,93
WWWW UK UNITS	GB	0,69	....
▶ DJ E STOXX CCYC P		151,39	+1,59

PHARMACIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ASTRA -A-	SE	18,45	+0,61
ASTRA -B-	SE	18,34	+0,62
ELAN CORP	GB	64,98	+5,26
GLAXO WELLCOME	GB	29,05	+1,51
NOVARTIS N	CH	1692,64	+0,90
NOVO NORDISK B	DK	107,87	+1,61
ORION A	FI*	19,8	....
ORION B	FI*	19,7	....
RHONE POUL./RM	FR*	45,99	+2,66
ROCHE HOLDING	CH	16949,77	-0,62
ROCHE HOLDING G	CH	11530,52	+1,54
SANOFI /RM	FR*	187,8	+1,58
SCHERING AG	DE*	126,8	+1,60
SMITHKLINE BEEC	GB	12,67	+3,85
ZENECA GROUP	GB	38,32	-0,67
▶ DJ E STOXX PHAR P		423,09	+2,45

ÉNERGIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AKER MARITIME	NO	7,30	+2,44
BG	GB	5,04	-0,57
BP AMOCO	GB	12,84	+3,58
BURMAH CASTROL	GB	11,45	+0,13
CESPA	ES*	34	-0,56
ELECTRAFINA	BE*	105,2	-0,94
ELF AQUITAINE /	FR*	98,95	+2,25
ENI	IT*	5,37	+1,51
ENTERPRISE OIL	GB	3,85	-1,28
F.OLSEN ENERGY	NO	6,03	+4
LASMO	GB	1,50	+1,96
OCEAN RIG	NO	0,84	+1,97
OMV AG	AT*	77,7	+1,17
PETROFINA SA BR	BE*	407,7	+2,57
PETROLEUM GEO-S	NO	12,12	+4,50
PRIMAGAZ /RM	FR*	71,7	-0,42
PROSAFE	NO	8,12	-2,10
REPSOL	ES*	47,55	+0,13
ROYAL DUTCH CO	NL*	38,15	+5,24
SAGA PETROLEUM	NO	8,23	-0,70
SAIPEM	IT*	3,35	+4,04
SHELL TRANSP &	GB	4,68	+4,18
SMEDVIG -A-	NO	8,70	+2,74
TOTAL /RM	FR*	92,45	+1,37
▶ DJ E STOXX ENGY P		224,53	+2,85

SERVICES FINANCIERS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
3I	GB	8,92	+0,16
ALMANIJ	BE*	75,7	+2,85
ALPHA FINANCE	GR	43,47	....
AMVESCAP	GB	8,08	-0,36
BAIL INVEST /RM	FR*	125	-1,57
BPI-SGPS N	PT*	33,76	....
BRITISH LAND CO	GB	7,06	-0,41
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,05	+1,16
COBEPA	BE*	68,8	+1,62
CORP FIN ALBA	ES*	130	....
CPR /RM	FR*	35,85	+0,67
CS GROUP N	CH	140,88	+0,90
EURAFRANCE /RM	FR*	513	+0,20
FONCIERE LYONNA	FR*	134,5	+1,74
FORTIS AG	BE*	....	....
GECINA /RM	FR*	102	-0,97
HAMMERSON	GB	5,72	+0,51
IMM.FRANCE /RM	FR*	71,98	....
KAPITAL HOLDING	DK	44,64	+1,53
LAND SECURITIES	GB	11,36	+0,51
LIBERTY INT.HDG	GB	6,24	+2,37
MEDIOBANCA	IT*	10,25	+3,54
MEDIOLANUM	IT*	6,3	-0,78
MEPC PLC	GB	6,02	....
METROVACESA	ES*	23,15	-0,22
NATIO-INTER-C-	NL*	....	....
PARIBAS	FR*	88,5	+2,79
PROVIDENT FIN	GB	12,69	-0,34
RODAMCO NV	NL*	21,1	....
SCHRODERS PLC	GB	16,81	+1,77
SEFIMEG N /RM	FR*	59	-2,98
SIMCO N /RM	FR*	79,5	-0,63
SLOUGH ESTATES	GB	4,56	+0,64
SOPHIA /RM	FR*	38	-0,39
UNIBAIL /RM	FR*	110	-0,90
UNIM	IT*	0,51	....
VALLEHERMOSO	ES*	11,57	+1,22
WOOLWICH PLC	GB	4,69	....
▶ DJ E STOXX FINS P		254,78	+1,59

ALIMENTATION ET BOISSON

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALLIED DOMECQ	GB	7,09	+1,24
ASSOCIATE BRIT	GB	7,81	+0,56
BASS	GB	12,40	+0,47
BBAG OE BRAU-BE	AT*	43,8	-0,43
BONGRAIN /RM	FR*	369,9	+0,52
BRAU-UNION	AT*	46	+1,55
CADBURY SCHWEPP	GB	13,34	-1,49
CARLSBERG -B-	DK	43,70	+0,62
CARLSBERG AS -A	DK	43,03	+0,50
CHR. HANSEN HLD	DK	116,28	+2,50
CULTOR -1-	FI*	7,3	+2,53
DANISCO	DK	43,03	+1,27
DANONE /RM	FR*	249	+0,16
DELTA DAIRY	GR	16,04	....
DIAGEO	GB	9,53	+1,23
ELAIS OLEAGINOU	GR	19	....
ERID.BEGH.SAY /	FR*	138	-1,57
GREENCORE GROUP	GB	3,34	+0,87
HEINEKEN	NL*	48,4	+1,88
HELLENIC BOTTLI	GR	24,57	....
HELLENIC SUGAR	GR	8,98	....
HUHTAMAEKI I VZ	FI*	33	+1,54
KERRY GRP-A-	GB	11,64	-7,14
MONTEDISON	IT*	0,94	+4,44
NESTLE N	CH	1653,21	+0,61
PARMALAT	IT*	1,4	+2,94
PERNOD RICARD /	FR*	55,05	+0,09
RAISIO GRP K	FI*	7	+1,45
RAISIO GRP V	FI*	6,62	-2,36
RIEBER & SON -B	NO	6,43	....
TATE & LYLE	GB	6,01	+1,46
UNICER REG	PT*	21,4	....
UNIGATE PLC	GB	6,01	+2,46
UNILEVER	NL*	69,45	+0,07
UNILEVER	GB	8,29	+1,06
▶ DJ E STOXX F & BV P		237,37	+0,79

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ABB AB -A-	SE	10,04	+8,48
ABB AB -B-	SE	10,04	+8,48
ABB BADEN	CH	1076,68	+1,24
ADECCO CHESEREX	CH	424,41	-0,15
ALSTOM	FR*	21,07	+1,79
ALUSUISSE LON G	CH	1021,60	+2,71
ASSOC BR PORTS	GB	4,08	+0,36
ATLAS COPCO -A-	SE	20,47	-0,54
ATLAS COPCO -B-	SE	20,36	-0,27
ATTICA ENTR SA	GR	7,07	....
BAA	GB	10,97	-2,94
BBA GROUP PLC	GB	6,48	+1,35
BERGESEN	NO	12,52	+0,93
BONHEUR	NO	17,86	-3,75
CMB	BE*	33,36	+4,25
COOKSON GROUP P	GB	2,02	+0,72
DAMPSKIBS -A-	DK	5528,61	-2,38
DAMPSKIBS -B-	DK	5781,75	-2,27
DAMSKIBS SVEND	DK	8336,47	-1,59
DELTA PLC	GB	1,81	....
DET SONDENFJ NO	NO	7,36	+2,42
ELECTROCOMPONEN	GB	5,92	+1,23
EQUANT NV	DE*	76	....
FINNLINES	FI*	29	....
FKI	GB	2,28	+1,28
FLS IND.B	DK	17,21	-0,44
FLUGHAFEN WIEN	AT*	41,33	+0,83
GKN	GB	12,17	+1,93
GLYNWED INTL PL	GB	2,76	-0,52
HALKOR	GR	9,16	....
HANSON PLC	GB	6,69	+0,65
HAYS	GB	8,59	+1,02
HEIDELBERGER DR	DE*	48,4	+0,83
HELLAS CAN SA P	GR	18,29	....
IFIL	IT*	3,05	+1,67
IMI PLC	GB	3,77	....
ISS INTL SERV-B	DK	62,52	-2,11
KOEBENHAVN LUFT	DK	104,89	+1,96
KON.NEDLLOYD	NL*	10,9	+0,93
KONE B	FI*	107,65	+0,61
LAHMEYER	DE*	42	+2,44
LEGRAND /RM	FR*	186,7	+0,64
LEIF HOEGH	NO	10,67	-1,60
LINDE AG	DE*	488	+4,27
MAN AG	DE*	248	-1,59
MANNESMANN AG	DE*	125,3	+0,48
METALLGESELLSCH	DE*	13,95	+1,45
METRA A	FI*	14,9	+1,18
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,57	+2,07
NFC	GB	2,04	+0,71
NKT HOLDING	DK	75,30	+1,82
OCEAN GROUP	GB	11,41	+0,51
PENINS.ORIENT.S	GB	9,57	-1,19
PREMIER FARNELL	GB	2,99	+0,49
PREUSSAG AG	DE*	461	+2,67
RAILTRACK	GB	22,98	+0,51
RANDSTAD HOLDIN	NL*	49,25	+1,23
RATIN -A-	DK	178,64	+0,28
RATIN -B-	DK	184,70	+1,75
RAUMA OY	FI*	10,6	+4,95
RENTOKIL INITIA	GB	6,50	+1,35
REXAM	GB	2,86	+0,51
REXEL /RM	FR*	70,7	-3,02
RHI AG	AT*	21,89	+8,18
RIETER HLDG N	CH	525,20	-0,12
SANDVIK -A-	SE	17,84	-0,33
SANDVIK -B-	SE	17,89	-0,31
SAURER ARBON N	CH	441,31	+0,71
SCANIA AB -A-	SE	27,59	+2,93
SCANIA AB -B-	SE	27,71	+2,28
SCHINDLER HOLD	CH	1458,53	+1,39
SCHINDLER HOLD	CH	1483,57	+0,85
SCHNEIDER /RM	FR*	53,6	+3,09
SEAT-PAGINE GIA	IT*	1,19	+1,71
SECURICOR	GB	8,77	-1,78
SECURITAS -B-	SE	13,74	+0,41
SGS GENEVA BR	CH	757,49	-2,42
SHANKS & MCEWAN	GB	3,34	-0,85
SIDEL /RM	FR*	71	+1,43
SIEBE PLC	GB	3,70	+2,40
SITA /RM	FR*	200,3	-1,81
SKF -A-	SE	12,06	-2,27
SKF -B-	SE	12,51	-1,33
SOPHUS BEREND -	DK	32	+2,15
SOPHUS BERENDS	DK	29,85	+2,19
STORK NV	NL*	17,5	+0,57
SULZER FRAT.SA1	CH	510,17	-2,16
SVEDALA	SE	14,19	+2,02
SVENDBORG -A-	DK	7933,00	-3,52
T.I.GROUP PLC	GB	6,78	+0,50
TOMRA SYSTEMS	NO	28,70	+1,43
ULSTEIN HOLDING	NO	18,42	....
UNITOR	NO	6,12	-1,41
VA TECHNOLOGIE	AT*	64,5	+3,56
VALMET	FI*	9,8	+4,26
▶ DJ E STOXX IND P		317,13	+1

ASSURANCES

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AGF /RM	FR*	54,8	-1,26
ALLEANZA ASS	IT*	10,25	+0,49
ALLIANZ AG	DE*	318,5	+1,21
ALLIED ZURICH	GB	13,79	-0,21
ASPIS PRONIA GE	GR	13,69	....
AXA /RM	FR*	124,9	+0,97
CGU	GB	12,85	....
CORP.MAPFRE REG	ES*	20,95	+0,58
ERGO VERSICHERU	DE*	126	....
ETHNIKI GEN INS	GR	39,64	....
FONDIARIA ASS	IT*	4,82	+0,42
FORSIKRING CODA	DK	96,14	-0,69
FORTIS AMEV NV	NL*	73,85	-1
GENERALI ASS	IT*	36,75	+0,96
GENERALI HLD VI	AT*	202,55	+1,66
INA	IT*	2,04	....
IRISH LIFE	GB	8,56	-1,66
LEGAL & GENERAL	GB	12,62	-3,48
MUENCH RUECKVER	DE*	225,5	+2,73
NORWICH UNION	GB	6,83	+0,64
POHJOLA GRP.B	FI*	48	+0,63
PRUDENTIAL CORP	GB	13,78	-4,12
RAS	IT*	10,25	+1,49
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,92	-0,21
SAMPO -A-	FI*	35,5	....
SCHWEIZ RUECK N	CH	2180,25	+0,81
SEGUROS MUNDIAL	PT*	30,29	....
SKANDIA FOERSAE	SE	14,84	+3,98
STOREBRAND	NO	6,78	+0,86
SWISS LIFE BR	CH	643,61	+1,78
TOPDANMARK AS	DK	180,18	....
TRYG-BALTICA	DK	21,11	+0,64
ZURICH ALLIED N	CH	662,90	+2,78
▶ DJ E STOXX INSU P		383,94	+1,49

MEDIAS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
B SKY B GROUP	GB	6,21	-0,69
CANAL PLUS /RM	FR*	269,5	-0,19
CARLTON COMMUNI	GB	9,27	+1,58
ELSEVIER	NL*	13,65	+3,02
HAVAS ADVERTISI	FR*	151,3	-0,13
INDEPENDENT NEW	IR*	3,35	....
LAGARDERE SCA N	FR*	37,67	-0,21
MEDIASET	IT*	8,39	+2,94
PEARSON	GB	19,90	+0,66
REED INTERNATIO	GB	7,88	+1,49
REUTERS GROUP	GB	12,71	+0,57
SCHIBSTED	NO	12,67	....
TF1	FR*	165,5	-4,94
UNITED NEWS & M	GB	8,48	-1,68
WOLTERS KLUWER	NL*	170,15	+0,86
WPP GROUP	GB	6,64	-0,43
▶ DJ E STOXX MEDIA P		345,22	+3,94

BIENS DE CONSOMMATION

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AHOLD	NL*	38,05	+1,12
ASDA GROUP PLC	GB	2,31	+2,58
ATHENS MEDICAL	GR	22,11	....
AUSTRIA TABAK A	AT*	65	+0,02
BEIERSDORF AG	DE*	65,5	+5,65
BIC /RM	FR*	53,5	+3,28
BRIT AMER TOBAC	GB	8,76	+0,17
CASINO GP /RM	FR*	90,75	-0,27
CFR UNITS -A-	CH	1499,84	-0,17
CPT MODERNES /R	FR*	530	....
DELHAIZE	BE*	88,7	+4,14
ESSILOR INTL /R	FR*	362	+0,66
ETS COLRUYT	BE*	722	+1,40
FYFFES	GB	2,38	+3,12
GIB	BE*	39,1	-0,28
GOODYS	GR	26,92	....
IMPERIAL TOBACC	GB	10,41	-0,14
KESKO OY	FI*	12,2	-0,81
L'OREAL /RM	FR*	621	+2,64
MODELO CONTINEN	PT*	19,15	....
PAPASTRATOS CIG	GR	13	....
PROMODES /RM	FR*	629	+2,28
RECKITT & COLMA	GB	12,78	-0,78
SAFEWAY	GB	4,23	+4,64
SAINSBURY J. PL	GB	8,21	+0,47
SEITA /RM	FR*	50,5	+0,40
SMITH & NEPHEW	GB	2,80	-1,02
STAGECOACH HLDG	GB	3,42	....
TABACALERA REC	ES*	20,98	+0,62
TAMRO	FI*	3,95	-1
TESCO PLC	GB	2,77	....
TNT POST GROEP	NL*	30,1	+0,67
▶ DJ E STOXX CNCY P		511,11	+1,39

COMMERCE DISTRIBUTION

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ARCADIA GRP	GB	2,87	+0,51
BOOTS CO PLC	GB	13,01	+0,56
CARREFOUR /RM	FR*	601,5	+3,53
CASTO.DUBOIS /R	FR*	282,5	+1,15
CENTROS COMER P	ES*	22,26	+3,73
CONTINENTE	ES*	26,5	+1,53
DIXONS GROUP PL	GB	14,88	-0,77
GEHE AG	DE*	56,5	-0,98
GREAT UNIV STOR	GB	10,74	-1,20
GUILBERT /RM	FR*	120	+0,84
HENNES & MAURIT	SE	77,98	+1,91
JERONIMO MARTIN	PT*	38,13	....
KARSTADT AG	DE*	355	-1,11
KINGFISHER	GB	9,40	-0,61
MARKS & SPENCER	GB	5,14	-3,26
METRO	DE*	71,8	-0,97
NEXT PLC	GB	9,48	+0,31
PINAULT PRINT./	FR*	158,7	+1,75
RINASCENTE	IT*	6,51	-2,74
STOCKMANN A	FI*	18	-5,26
VALORA HLDG N	CH	210,64	+0,45
W.H SMITH GRP	GB	8,28	-1,04
WOLSELEY PLC	GB	6,15	-2,07
▶ DJ E STOXX RETL P		336,21	-1,19

HAUTE TECHNOLOGIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALCATEL /RM	FR*	100,2	+1,01
ALTEC SA REG.	GR	26,13	....
ASK PROXIMA	NO	6,61	+1,79
BAAN COMPANY	NL*	6,8	-0,58
BARCO	BE*	160,2	+1,52
BOWTHORPE	GB	6,25	+3,34
BRITISH AEROSPA	GB	6,57	+2,25
BRITISH BIOTECH	GB	0,36	+4,17
CAP GEMINI /RM	FR*	173	....
COLOPLAST B	DK	98,60	-0,67
DASSAULT SYST./	FR*	41,7	+6,65
ERICSSON A	SE	26,36	+0,86
FINMECCANICA	IT*	1,01	+1
FRESENIUS MED C	DE*	62	....
GAMBRO -A-	SE	8,30	-1,33
GAMBRO -B-	SE	8,30	....
GETRONICS	NL*	42,1	-0,94
GN GREAT NORDIC	DK	32,54	+0,83
INSTRUMENTARIUM	FI*	33	....
INTRACOM N	GR	47,98	....
KON. PHILIPS EL	NL*	65,55	+3,31
MERKANTILDATA	NO	10,61	+0,55
MISYS	GB	8,81	-0,16
NERA ASA	NO	1,94	+4,37
NETCOM ASA	NO	28,87	+1,63
NOKIA -A-	FI*	124,51	+3,41
NOKIA -K-	FI*	124	+2,48
NYCOMED AMERSHA	GB	5,57	+0,26
OCE	NL*	24,6	+1,23
OLIVETTI	IT*	3,29	-0,90
RACAL ELECT CON	GB	5,63	-1,27
RADIOMETER -B-	DK	43,03	-2,25
ROLLS ROYCE	GB	3,96	-0,72
SAGEM	FR*	566	....
SAP AG	DE*	307	+5,14
SAP VZ	DE*	342	+4,43
SEMA GROUP	GB	10,71	-2,68
SIEMENS AG	DE*	63,1	+0,96
SIRTI	IT*	4,89	+2,09
SMITHS IND PLC	GB	13,59	....
STMICROELEC SIC	FR*	94	+4,44
TANDBERG DATA A	NO	3,83	+2,80
THOMSON CSF /RM	FR*	35,6	+2,30
WILLIAM DEMANT	DK	58,74	-0,71
ZODIAC /RM	FR*	176	+0,23
▶ DJ E STOXX TECH P		381,57	+2,49

SERVICES COLLECTIFS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ANGLIAN WATER	GB	11,13	+1,72
BRITISH ENERGY	GB	9,85	-2,01
CENTRICA	GB	1,76	....
EDISON	IT*	9,97	+0,50
ELECTRABEL	BE*	379,1	....
ELECTRIC PORTUG	PT*	21,43	....
ENDESA	ES*	24,03	-0,17
EVN	AT*	126,22	-0,06
GAS NATURAL SDG	ES*	94,15	+1,84
HAFSLUND -A-	NO	5,91	-1,92
HAFSLUND -B-	NO	3,69	....
IBERDROLA	ES*	15,36	+2,20
ITALGAS	IT*	5,14	-2,28
NATIONAL GRID G	GB	7,26	+0,80
NATIONAL POWER	GB	8,99	....
OESTERR ELEKTR	AT*	137,11	+0,15
POWERGEN	GB	12,07	-0,24
RWE	DE*	40,6	-0,37
SCOT POWER	GB	8,85	....
SEVERN TRENT	GB	13,21	+0,55
SUEZ LYON EAUX/	FR*	181,6	-0,22
SYDKRAFT -A-	SE	24,68	....
SYDKRAFT -C-	SE	18,28	-0,31
THAMES WATER	GB	15,23	+2,73
TRACTEBEL	BE*	165,8	+0,61
UNION EL.-FENOS	ES*	14,85	+0,85
UNITED UTILITIE	GB	11,26	+0,65
VIAG	DE*	491,3	+4,98
VIVENDI/RM	FR*	260,4	+0,93
▶ DJ E STOXX UTIL P		341,85	+0,72

EURO NOUVEAU MARCHÉ

04/02 12 h 30 ▶ — Cours en euros — % Var. veille

AMSTERDAM

Valeur	Cours en euros	% Var. veille
AIRSPRAY NV	27,5	....
ANTONOV	0,86	-3,37
C/TAC	18,35	+5,48
CARDIO CONTROL	8,5	+1,19
CSS	16,4	....
HITT NV	8,25	-1,20
INNOCONCEPTS NV	20	+0,25
NEDGRAPHICS HOLD	16,8	-0,60
POLYDOC	2,15	....
PROLION HOLDING	78,6	+0,77
RING ROSA	10	-0,99
RING ROSA WT	1,81	-9,50
UCC HOLDING NV	14,55	+2,46

BRUXELLES

Valeur	Cours en euros	% Var. veille
ENVIPCO HLD CT	1,4	....
FARDEM BELGIUM ABC	17	....
INTERNOC HLD	4,87	....
INTL BRACHYTHER B	12	....
LINK SOFTWARE B	7,68	....
PAYTON PLANAR	2,75	+4,56
SYNERGIA	9	....

FRANCFORT

Valeur	Cours en euros	% Var. veille
1 & 1 AG & CO.KGAA	150	+4,17
AIXTRON	231,8	+3,48
AUGUSTA BETEILIGUN	68,45	+3,56
BB BIOTECH ZT-D	32,5	+0,93
BB MEDTECH ZT-D	18,2	+1,11
BERTRANDT AG	80,5	-2,42
BETA SYSTEMS SOFTW	25,45	+0,39
CE COMPUTER EQUIPM	164	+2,50
CE CONSUMER ELECTR	235	+0,43
CENIT SYSTEMHAUS	238	+1,28
DRILLISCH	182,5	+4,05
EDEL MUSIC E 98	445	+2,30
ELSA	65,5	+0,77
EM.TV & MERCHANDI	805	+4,28
EUROMICRON	35	-1,13
GRAPHISOFT NV	28	+4,67
HOEFT & WESSEL	164,8	+17,37
HUNZINGER INFORMAT	143	+2,14
INFOMATEC	233,5	-2,51
INTERSHOP COMMUNIC	129	+0,78
KINOWELT MEDIEN	220	+20,55
LHS GROUP	43,8	+5,68
LINTEC COMPUTER	128,5	-2,66
LOESCH UMWELTSCHUT	12,2	-2,40
MENSCH UND MASCHIN	86,5	....
MOBILCOM	403	-1,71
MUEHL PRODUCT & SE	18,8	-1,05
MUEHLBAUER HOLDING	94	....
PFEIFFER VACU TECH	43	+6,17
PLENUM	167	+0,60
PSI	100	-1,48
QIAGEN NV	62,4	+0,65
REFUGIUM HOLDING A	36	+3,55
SACHSENRING AUTO	17,35	-1,70
SALTUS TECHNOLOGY	44	+1,15
SCM MICROSYSTEMS	69,7	+4,03
SER SYSTEME	404	+3,86

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● **Michelin** grimpait jeudi 4 février à l'ouverture de 3,83 % à 35,55 euros. Après le raprochement entre Goodyear et Sumitomo, les opérateurs s'attendent à ce que Michelin s'allie au numéro trois du pneu japonais, Yokohama, pour conserver son leadership mondial.

● **Stafor Facom** progressait jeudi matin de 5,8 % à 73,4 euros. Le groupe a annoncé mercredi son désengagement dans le mobilier de bureaux et le rachat d'Autodistribution, leader européen de la distribution de gros de l'outillage auto *(lire page 18).*

● **Carrefour** gagnait 1,54 % à 588 euros en ouverture de la séance jeudi 4 février. Le premier distributeur français a publié mercredi un chiffre d'affaires en janvier en hausse de 13,6 % mais les ventes à l'étranger reculent de 5,8 %.

● **France Télécom** gagnait de 1,11 % à 81,6 euros jeudi matin. Le Conseil de la concurrence a interdit à l'opérateur de télécommunications d'augmenter de 150 % la redevance de NC Numéricâble (filiale de Canal Plus) pour la location de ses réseaux câblés. L'action **Canal Plus** progressait de 1,11 % à 273 euros *(lire page 16).*

● Les titres **Hachette** et **Lagardère** progressaient, jeudi à l'ouverture, de respectivement *0,51 % et 0,39 %* à 232 euros et 37,82 euros. Hachette Filippachi Media a pris le contrôle du troisième éditeur italien de magazines Rusconi.

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 4 FÉVRIER — Cours relevés à 12 h 30

Liquidation : 19 février

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Compensation (1)
B.N.P. (T.P)	147,70	148,50	974,10	+ 0,54	147
CR.LYONNAIS(TP)	140,30	140	918,34	− 0,21	138,10
RENAULT (T.P.)	439	439,90	2885,55	+ 0,20	421,30
SAINT GOBAIN(T.P.	175,60	179,70	1178,75	+ 2,33	180
THOMSON S.A (T.P	140	142	931,46	+ 1,42	144
ACCOR	192,90	198,40	1301,42	+ 2,85	179
AGF	55,50	54,80	359,46	− 1,26	49,45
AIR LIQUIDE	140	139,80	917,03	− 0,14	146
ALCATEL	99,20	99,80	654,65	+ 0,60	98
ALSTOM	20,70	21,02	137,88	+ 1,54	19,30
ALTRAN TECHNO. #	261,90	258,30	1694,34	− 1,37	226
ATOS CA	208	211,50	1387,35	+ 1,68	202
AXA	123,70	125,30	821,91	+ 1,29	126
BAIL INVESTIS	127	126	826,51	− 0,78	128
BAZAR HOT. VILLE	101,50	105	688,75	+ 3,44	114
BERTRAND FAURE	57,95	57,05	374,22	− 1,55	55,05
BIC	51,80	53,80	352,90	+ 3,86	48
BIS	83	80,65	529,03	− 2,83	78,10
B.N.P.	76,50	78,75	516,57	+ 2,94	75,60
BOLLORE	171	172	1128,25	+ 0,58	167,10
BONGRAIN	368	369,90	2426,38	+ 0,51	372
BOUYGUES	239	232,10	1522,48	− 2,88	204,20
BOUYGUES OFFS	21,25	22,60	148,25	+ 6,35	21,60
BULL#	5,98	5,90	38,70	− 1,33	5,36
CANAL +	270	[illegible]	1768,21	− 0,44	240
CAP GEMINI	173	172,30	1130,21	− 0,40	151
CARBONE LORRAINE	36,90	37,44	245,59	+ 1,46	34,30
CARREFOUR	581	600	3935,74	+ 3,27	589
CASINO GUICHARD	91	90,75	595,28	− 0,27	86,40
CASINO GUICH.ADP	57,45	57,50	377,18	+ 0,08	54,50
CASTORAMA DUB.(L	200,20	203	1331,59	+ 1,39	204,30
C.C.F.	78,50	81,50	534,60	+ 3,82	80,50
CEGID (LY)	159,50	159,50	1046,25	—	165
CERUS EUROP.REUN	6,82	6,81	44,67	− 0,14	6,76
CGIP	56,95	55,70	365,37	− 2,19	48,90
CHARGEURS	40	40	262,38	—	47
CHRISTIAN DALLOZ	44,80	43,90	287,97	− 2	56,40
CHRISTIAN DIOR	113	114	747,79	+ 0,88	118
CIC -ACTIONS A	81,50	79	518,21	− 3,06	78
CIMENTS FRANCAIS	47,60	47,58	312,10	− 0,04	47,80
CLARINS	65,30	66	432,93	+ 1,07	65
CLUB MEDITERRANE	91,75	90,80	595,61	− 1,03	81,15
CNP ASSURANCES	25	25	163,99	—	28,60
COFLEXIP	52,30	56,20	368,65	+ 7,45	55,50
COLAS	183	185	1213,52	+ 1,09	173,50
COMPTOIR ENTREP	2,09	2,15	14,10	+ 2,87	2,05
CPR	35,61	35,85	235,16	+ 0,67	35,80
CRED.FON.FRANCE	13,62	13,90	91,18	+ 2,05	13
CFF.(FERRAILLES)	28,90	28,60	188	− 0,63	28,81
CREDIT LYONNAIS	40,05	40,46	265,40	+ 1,02	34,45
CS SIGNAUX(CSEE)	73,50	72,10	472,94	− 1,90	58,95
DAMART	66,60	66,75	437,85	+ 0,22	64
DANONE	248,60	250	1639,89	+ 0,56	216,50
DASSAULT-AVIATIO	162,50	167,50	1098,73	+ 3,07	152,40
DASSAULT SYSTEME	39,10	41,69	273,47	+ 6,62	34,50
DE DIETRICH	41,50	41,90	274,85	+ 0,96	40
DEVEAUX(LY)#	80	79,05	518,53	− 1,18	97,50
DEV.R.N-P.CAL LI	9,75	9,75	63,96	—	10,01
DEXIA FRANCE	132	134,40	881,61	+ 1,81	126
DMC (DOLLFUS MI)	6,26	6,10	40,01	− 2,55	8,72
DYNACTION	23,20	23,25	152,51	+ 0,21	22,49
ECIA	102	100,40	658,58	− 1,56	104,50
EIFFAGE	60	60,25	395,21	+ 0,41	62
ELF AQUITAINE	97,75	99,75	654,32	+ 2,04	95,50
ERAMET	25,20	25,99	170,48	+ 3,13	24,50
ERIDANIA BEGHIN	140,20	138,10	905,88	− 1,49	135
ESSILOR INTL	349	352	2308,97	+ 0,85	380
ESSILOR INTL.ADP	317	322	2112,18	+ 1,57	305,10
ESSO	71,90	72	472,29	+ 0,13	71
EURAFRANCE	512	513	3365,06	+ 0,19	521,50
EURO DISNEY	1,15	1,13	7,41	− 1,73	1,11
EUROPE 1	225	220,10	1443,76	− 2,17	195
EUROTUNNEL	1,09	1,08	7,08	− 0,91	1,06
FIMALAC SA	101	97,15	637,26	− 3,81	100
FINEXTEL	18,01	18,01	118,14	—	18,01
FIVES-LILLE	65,35	63	413,25	− 3,59	66,20
FRANCE TELECOM	80,70	81,40	533,95	+ 0,86	80
FROMAGERIES BEL	670	686	4499,87	+ 2,38	653,50
GALERIES LAFAYET	828	839	5503,48	+ 1,32	876
GASCOGNE	75,60	74,55	489,02	− 1,38	75
GAUMONT #	63	63,50	416,53	+ 0,79	59
GAZ ET EAUX	43,18	42,15	276,49	− 2,38	40,54
GECINA	103	102,50	672,36	− 0,48	101
GEOPHYSIQUE	42,50	42,30	277,47	− 0,47	49,50
GRANDVISION	24,41	24,60	161,37	+ 0,77	21,80
GROUPE ANDRE S.A	98,30	99,25	651,04	+ 0,96	98,80
GPE VALFOND ACT.	43,30	43,01	282,13	− 0,66	49,60
GR.ZANNIER (LY)	17,22	17,70	116,10	+ 2,78	18
GROUPE GTM	82	83,20	545,76	+ 1,46	88
GROUPE PARTOUCHE	74,45	73,35	481,14	− 1,47	63,80
GUILBERT	119	120	787,15	+ 0,84	109,10
GUYENNE GASCOGNE	352,50	361	2368	+ 2,41	380
HACHETTE FILL.ME	231,50	225	1475,90	− 2,83	209
HAVAS ADVERTISIN	151,50	152,20	998,37	+ 0,46	156
IMETAL	112	112,10	735,33	+ 0,08	95,50
IMMEUBLES DE FCE	17,52	17,50	114,79	− 0,11	17,50
INFOGRAMES ENTER	58,25	57,60	377,83	− 1,11	58,40
INGENICO	23,46	23,52	154,28	+ 0,25	23
INTERBAIL	21,89	21,90	143,65	+ 0,04	21,93
INTERTECHNIQUE	250,10	257	1685,81	+ 2,75	249
ISIS	53,60	54,80	359,46	+ 2,23	57
JEAN LEFEBVRE	75,15	75,25	493,61	+ 0,13	78,45
KLEPIERRE	85	85,95	563,80	+ 1,11	89,80
LABINAL	181,90	183	1200,40	+ 0,60	181
LAFARGE	73,90	76,85	504,10	+ 3,99	71
LAGARDERE	37,75	37,65	246,97	− 0,26	35,50
LAPEYRE	66,80	67,50	442,77	+ 1,04	57
LEBON (CIE)	35,95	35,50	232,86	− 1,25	36,80
LEGRAND	187,50	188,60	1237,13	+ 0,58	205,80
LEGRAND ADP	109,40	110,20	722,86	+ 0,73	124
LEGRIS INDUST	45,30	47,45	310,92	+ 4,83	46
LOCINDUS	120,80	122	800,27	+ 0,99	122
L'OREAL	605	622	4080,05	+ 2,80	604
LVMH MOET HEN.	218	217,40	1426,05	− 0,27	215
MARINE WENDEL	200	195,20	1280,43	− 2,40	175,20
METALEUROP	4,12	4,11	26,96	− 0,24	4,10
MICHELIN	34,19	35,85	235,16	+ 4,85	30,64
MONTUPET SA	37,35	37,20	244,02	− 0,40	35,50
MOULINEX	9,81	9,85	64,61	+ 0,40	11
NATEXIS	56,30	56	367,34	− 0,53	53,35
NORBERT DENTRES.	25,21	27,80	182,36	+ 10,27	25,93
NORD-EST	23,55	23,20	152,18	− 1,48	20,50
NORDON (NY)	72	69	452,61	− 4,16	73,95
NRJ #	171,20	180	1180,72	+ 5,14	175
OLIPAR	6,92	[illegible]	—	—	7,44
PARIBAS	86,10	88,30	579,21	+ 2,55	80,50
PATHE	240,20	245	1607,09	+ 1,99	315
PECHINEY ACT ORD	29,40	29,51	193,57	+ 0,37	28,51
PERNOD-RICARD	55	55,05	361,10	+ 0,09	53
PEUGEOT	133,60	137,50	901,94	+ 2,91	138,50
PINAULT-PRINT.RE	165,80	168,90	1107,91	+ 1,88	164
PLASTIC OMN.(LY)	71	71	465,73	—	73,15
PRIMAGAZ	72	71	465,73	− 1,38	74,05
PROMODES	615	628	4119,41	+ 2,11	644
PUBLICIS #	137,20	136	892,10	− 0,87	122
REMY COINTREAU	15,70	16,13	105,81	+ 2,73	16,10
RENAULT	43,21	44,79	293,80	+ 3,65	43,50
REXEL	72,90	70,60	463,11	− 3,15	70
RHODIA	12,80	13,16	86,32	+ 2,81	10,95
RHONE POULENC A	44,80	45,95	301,41	+ 2,56	44
ROCHEFORTAISE CO	105	103,70	680,23	− 1,23	109
ROCHETTE (LA)	2,32	2,40	15,74	+ 3,44	2,39
ROYAL CANIN	43	41,75	273,86	− 2,90	48
RUE IMPERIALE (L	1017,50	1022	6703,88	+ 0,44	990
SADE (NY)	36	36,50	239,42	+ 1,38	34,10
SAGEM SA	566	566	3712,72	—	560
SAINT-GOBAIN	137	136,30	894,07	− 0,51	112
SALVEPAR (NY)	73	72,20	473,60	− 1,09	75
SANOFI	165	167,30	1097,42	+ 1,39	167,10
SAUPIQUET (NS)	55,60	56,70	371,93	+ 1,97	56,70
SCHNEIDER SA	52	53,65	351,92	+ 3,17	46,20
SCOR	50	49,50	324,70	− 1	46,65
S.E.B.	50	50,10	328,63	+ 0,20	48
SEFIMEG CA	60,60	59	387,01	− 2,96	56
SEITA	50,30	50,80	333,23	+ 0,99	49,70
SELECTIBANQUE	11,02	11,02	72,29	—	11,05
SFIM	60,95	[illegible]	—	—	49,83
SGE	40,51	40,82	267,76	+ 0,76	42
SIDEL	70	70,85	464,75	+ 1,21	74
SILIC CA	156	155	1016,73	− 0,64	155
SIMCO	80	79,70	522,80	− 0,37	83
S.I.T.A	204	201	1318,47	− 1,47	207
SKIS ROSSIGNOL	10,45	10,80	70,84	+ 3,34	11,02
SOCIETE GENERALE	141,90	144,80	949,83	+ 2,04	152,20
SOC.FONC.LYON.#	132,20	134,50	882,26	+ 1,73	133,30
SODEXHO ALLIANCE	170	173	1134,81	+ 1,76	169,10
SOGEPARC (FIN)	73,30	73,40	481,47	+ 0,13	70,85
SOMMER-ALLIBERT	24,10	24,20	158,74	+ 0,41	23,90
SOPHIA	38,15	38	249,26	− 0,39	38,85
SPIR COMMUNIC. #	52,65	52,90	347	+ 0,47	53,50
STRAFOR FACOM	69,40	72,90	478,19	+ 5,04	62
SUEZ LYON.DES EA	182	181,80	1192,58	− 0,10	176,70
SYNTHELABO	213	216,20	1418,18	+ 1,50	215,40
TECHNIP	72,10	72,80	477,54	+ 0,97	79
THOMSON-CSF	34,80	35,45	232,54	+ 1,86	32,50
TOTAL	91,20	93	610,04	+ 1,97	89
UNIBAIL	111	111,80	733,36	+ 0,72	119
UNION ASSUR.FDAL	110,90	110,90	727,46	—	108
USINOR	11,20	11,37	74,58	+ 1,51	10,55
VALEO	73,50	75,70	496,56	+ 2,99	65
VALLOUREC	30,15	30,26	198,49	+ 0,36	29,72
VIA BANQUE	27,44	28,45	186,62	+ 3,68	27
VIVENDI	258	260,20	1706,80	+ 0,85	256,20
WORMS (EX.SOMEAL	13,60	13,58	89,08	− 0,14	13,30
ZODIAC EX.DT DIV	176,60	178	1164,46	+ 0,22	181

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Compensation (1)
AMERICAN EXPRESS	86,10	89,40	586,43	+ 3,83	87,40
A.T.T. #	82	84,85	556,58	+ 3,47	76
BARRICK GOLD #	17,15	17,14	112,43	− 0,05	17,03
CROWN CORK ORD.#	26,46	[illegible]	—	—	29
DE BEERS #	12,51	12,70	83,31	+ 1,51	11,71
DU PONT NEMOURS	45,25	47,10	308,96	+ 4,08	46,20
EASTMAN KODAK #	58,75	59,50	390,29	+ 1,27	56,50
FORD MOTOR #	52,05	54,50	357,50	+ 4,70	53,10
GENERAL ELECT. #	89,25	91,85	602,50	+ 2,91	85
GENERAL MOTORS #	79	80	524,77	+ 1,26	77,60
HITACHI #	6,15	6	39,36	− 2,43	6,12
I.B.M #	153,10	156,10	1023,95	+ 1,95	162,50
ITO YOKADO #	54,40	54,10	354,87	− 0,55	57,65
MATSUSHITA #	15,25	15	98,39	− 1,63	14,49
MC DONALD'S #	70,95	72,05	472,62	+ 1,55	65,70
MERCK AND CO #	131	133,50	875,70	+ 1,90	125,70
MITSUBISHI CORP.	5,10	4,85	31,81	− 4,90	4,75
MOBIL CORPORAT.#	75	76,05	498,86	+ 1,40	73,35
MORGAN J.P. #	90,30	91,20	598,23	+ 0,99	89,10
NIPP. MEATPACKER	13,90	13,55	88,88	− 2,51	13,50
PHILIP MORRIS #	41,10	41,25	270,58	+ 0,36	39,60
PROCTER GAMBLE	78,90	78,50	514,93	− 0,50	74
SEGA ENTERPRISES	17,67	17,10	112,17	− 3,22	18,47
SCHLUMBERGER #	44,82	46,40	304,30	+ 3,96	43,12

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros ; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon ; Jeudi daté vendredi : compensation ; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 4 FÉVRIER

Cours relevés à 12 h 30

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
GENERIX #	[illegible]	[illegible]	[illegible]
GENESYS #	[illegible]	[illegible]	[illegible]
GENSET	[illegible]	[illegible]	[illegible]
GROUPE D #	[illegible]	[illegible]	[illegible]
GUILLEMOT #	[illegible]	[illegible]	[illegible]
GUYANOR ACTI	[illegible]	[illegible]	[illegible]
HF COMPANY	[illegible]	[illegible]	[illegible]
HIGH CO.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
HOLOGRAM IND.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
IDP	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SECOND MARCHÉ

JEUDI 4 FÉVRIER

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
CIDER SANTE	[illegible]	360,78	—
CODETOUR	[illegible]	375,86	—
COFIDUR #	[illegible]	72,35	− 7,31
CORA INDUSTR	[illegible]	236,03	+ 0,92
DELACHAUX S.	[illegible]	767,15	− 1,63
DELMON INDUS.	[illegible]	237,46	− 1,63
DIGIGRAM #	[illegible]	105,61	− 1,22
DISTRIBORG G.	[illegible]	325,35	− 0,80
EMIN-LEYDIER	[illegible]	282,06	+ 0,93
FLAMMARION S. ♦	[illegible]	177,11	—

SICAV ET FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 3 février

LÉGENDE

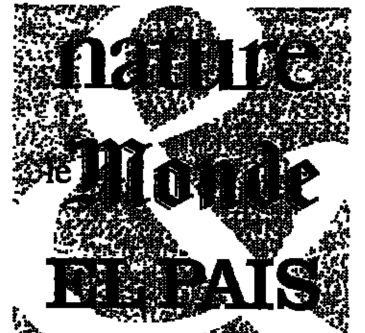
* Hors frais. ** A titre indicatif.

SCIENCES Le Parlement de Reykjavik a donné récemment à la société privée DeCode Genetics l'accès exclusif, pour douze ans, aux données génétiques et généalogiques des habitants d'Islande. ● POLITIQUES ET INDUSTRIELS attendent de ce « fichage » sans précédent, qui sera essentiellement axé sur la recherche des gènes impliqués dans les maladies humaines, de substantielles retombées médicales et économiques. ● *LES CARACTÉRISTIQUES* très particulières et l'homogénéité génétique des Islandais ont déjà permis plusieurs découvertes, telle la localisation d'un gène intervenant dans le *développement du cancer du sein.* ● CETTE VOIE DE RECHERCHE ouvre aussi la porte à la multiplication des tests génétiques. Et, avec eux, à diverses discriminations, pratiquées *par les compagnies d'assurances ou* lors de sélections à l'embauche, sur la base de caractéristiques biologiques.

Les promesses et les risques de l'étude génétique des Islandais

L'exploitation par une société privée du fichier médical et généalogique des habitants de l'île fournit déjà quelques résultats scientifiques intéressants. Mais les tests biologiques font craindre d'inquiétantes dérives aux Etats-Unis et en Europe

LE 17 DÉCEMBRE 1998, après trente-neuf heures de débats, le Parlement de Reykjavik a donné pour douze ans à la société DeCode Genetics l'accès exclusif aux données génétiques, médicales et *généalogiques des habitants* d'Islande. Pour la première fois au monde, le patrimoine héréditaire d'une nation tout entière va être détenu par une entreprise privée – ce qui, dans le pays, suscite une vive controverse sur l'exploitation commerciale des données génétiques humaines (*Le Monde* du



18 décembre 1998). Pourquoi l'Islande ? Pourquoi pas l'Espagne ou la France ? Parce que la population islandaise est peu nombreuse, bien caractérisée et génétiquement homogène. Ces trois facteurs sont importants pour les scientifiques qui cherchent à comprendre *l'hérédité des maladies.* Une communauté qui les réunit tous les trois est rare. Ce qui fait de l'Islande un terrain de choix pour les chercheurs.

L'île n'est habitée que depuis l'an 870 environ, et la plupart des habitants actuels descendent des premiers colons. Sur l'ensemble de leur histoire, les Islandais n'ont jamais été, pense-t-on, plus de 800 000. Ils sont 270 000 aujourd'hui – l'équivalent d'une petite ville de province en Europe ou aux Etats-Unis. Outre leur petit nombre, ils sont férus de généalogie et la société DeCode a pu réunir assez facilement des données sur déjà 650 000 Islandais, morts ou vivants.

LA BIZARRERIE AMPLIFIÉE

Enfin, l'homogénéité génétique de la population islandaise constitue un atout primordial pour les spécialistes de l'hérédité. Par homogénéité, il faut entendre le fait que deux personnes prises au hasard dans cette population auront plus d'antécédents génétiques semblables que deux autres, prises également au hasard, dans une population plus vaste aux origines composites. Ce phénomène facilite le repérage des causes génétiques des maladies, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir des statistiques et des calculs de probabilité compliqués pouvant donner lieu à débat.

Ce point est essentiel. En effet, lorsqu'on examine dans de vastes *populations les* « marqueurs » génétiques liés à certaines affections complexes – comme les maladies cardio-vasculaires ou la schizophrénie – *il est souvent difficile* de savoir s'il convient de chercher un seul gène, ou deux, ou trois. Plus les groupes sont hétérogènes, plus les symptômes de l'affection, ou même son apparition, peuvent être influencés par *divers facteurs héréditaires, ce qui* complique d'autant la compréhension de la maladie. De la même manière – pour user d'une *comparaison policière – le repérage* depuis un hélicoptère d'une voiture rouge garée sur un parking sera bien plus aisée pour les représentants de l'ordre si tous les autres véhicules sont jaunes que s'ils peuvent être aussi bien verts que bleus, violets, roses ou rouges.

La traque des gènes humains

De la famille au gène

CHROMOSOME HUMAIN

GÈNE D'UNE MALADIE

Quand il n'y a pas de manière plus simple de trouver les gènes impliqués dans une maladie humaine, il est très utile de disposer de plusieurs membres d'une même famille, affectés de cette maladie sur plusieurs générations.

Marqueur moléculaire — Gène — *Marqueur moléculaire*

En comparant les marqueurs moléculaires chez les individus malades et chez les individus sains, on peut cerner le gène responsable de plus en plus étroitement, jusqu'à réussir à l'isoler. Plus grand sera le nombre de marqueurs utilisés, meilleure sera la précision dans la localisation du gène.

D'autres manières de retrouver des gènes

Les gènes qui ont une fonction importante sont souvent similaires d'une espèce à l'autre. Quand on a réussi à isoler un gène chez la souris ou le ver de terre, on peut utiliser cette ressemblance pour "pêcher" le gène correspondant dans l'espèce humaine.

Nombre de gènes par espèce

HOMME — 100 000 gènes

SOURIS — 100 000 gènes

VER DE TERRE — 17 000 gènes

Infographie : El País

Voilà pourquoi les généticiens préfèrent travailler sur des *communautés de petite taille*, consanguines, aux antécédents génétiques uniformes, dans lesquelles certaines affections dominent de façon inaccoutumée. C'est le cas, par exemple, de la maladie de Tay-Sachs, trouble neurodégénératif particulièrement fréquent parmi les communautés juives d'Europe de l'Est ; c'est aussi celui de la maniaco-dépression chez les Amish de Pennsylvanie, ou de l'achromatopsie (absence de perception des couleurs) sur l'île de Pingelap, dans l'océan Pacifique.

Les données généalogiques et l'homogénéité génétique des Islandais ont déjà permis plusieurs découvertes, qu'il aurait été extrêmement difficile de faire dans des populations plus nombreuses et plus composites. Les travaux de l'Institut du cancer, par exemple, ont été circonscrits à la recherche du gène BRCA 2, impliqué dans l'apparition du cancer du sein. *Cela a permis à un consortium* européen de battre un groupe américain dans la course au clonage de ce gène.

D'autres travaux, menés sur la population islandaise, ont apporté la preuve d'une incidence génétique (dont on ignorait même l'existence) dans l'apparition de certaines maladies. Ainsi l'endométriose, cause importante de stérilité féminine, était-elle considérée comme une affection sporadique jusqu'à ce que les chercheurs de DeCode Genetics, grâce à leur base de données généalogiques, établissent l'existence d'un lien héréditaire fort entre les femmes qui en étaient atteintes.

De la même façon, Kari Stefansson, président de DeCode, a peut-être ouvert la piste d'un gène de longévité en découvrant sur, sa banque de données – *« un dimanche après-midi où je m'ennuyais »*, raconte-t-il – que les Islandais âgés de plus quatre-vingt-dix ans sont étroitement apparentés et que ce n'est donc peut-être pas le fruit du hasard s'ils ont atteint cet âge...

L'Islande, enfin, présente son lot de particularités au plan médical. Le diabète insulino-dépendant y est présent à une fréquence particulièrement basse : le tiers de celle enregistrée dans l'ensemble des populations. En revanche, plusieurs autres maladies sont endémiques dans le *pays. C'est le cas d'une forme précoce* d'accident vasculaire cérébral, que l'on sait associée à une unique mutation dans le gène gouvernant la synthèse d'une protéine, la cystatine C. Il y a très longtemps s'est sans doute établi en Islande un porteur de cette mutation. Cette dernière a pu, en dépit d'un fort handicap sélectif, survivre et se propager.

Ainsi vont les communautés isolées des îles : une bizarrerie génétique, qui serait éliminée par la sélection naturelle au sein d'une population importante, peut au contraire s'y amplifier...

Henry Gee

Une passion pour la généalogie

L'Islande n'est pas seulement l'un des pays dont les habitants, physiquement et génétiquement, ressemblent le plus les uns aux autres. C'est aussi celui où les noms de famille, comparés à la taille de la population, sont les plus réduits. C'est que la passion des Islandais pour la généalogie transparaît dans la conservation du vieux système *patronymique. Ainsi, la ministre* de la santé islandaise, Ingibjörg Pàlmadottir est, littéralement, la « Fille de Pàlmi », son frère (lui aussi membre du Parlement islandais) se nommant Isofur Gulfi Pàlmason – ou « Fils de Pàlmi ».

Par ailleurs, connaître sa filiation fut de tout temps important pour faire valoir ses droits à la propriété et à la succession, ou pour s'assurer que l'on n'épouse pas un proche parent (mariage fortement désapprouvé dans la société islandaise). Les données généalogiques remontent ainsi à plusieurs siècles et même, dans certains cas, jusqu'aux premiers colons vikings.

Une fortune pour une poignée de gènes

LA SOCIÉTÉ DeCode Genetics, qui règne sur le patrimoine héréditaire des Islandais, a déjà consacré à ses travaux de recherche plus de 400 millions de francs (près de 61 millions d'euros). Hoffmann-La Roche, importante firme pharmaceutique basée en Suisse, s'est engagée à lui verser, sur cinq ans, 200 millions de dollars (1 056 millions de francs, 161 millions d'euros), en échange de quoi elle obtiendra l'exploitation exclusive des données recueillies sur une douzaine de maladies graves (schizophrénie, maladie d'Alzheimer, affec*tions cardio-vasculaires, emphysème, etc.).* Une fortune pour une poignée de gènes ? Oui. Car, s'ils existent, ces derniers pourraient rapporter plus gros encore. Lors des débats tenus au Parlement de Reykjavik, plus d'un politicien a exprimé l'espoir que la banque génético-médicale constituée par DeCode devienne à l'Islande ce que le pétrole de la mer du Nord est à la Norvège.

Telle est, aujourd'hui, la puissance potentielle de la « génomique » : permettre d'élaborer, demain, de nouvelles cibles thérapeutiques. Pour en arriver là, il a fallu, tout d'abord, engager le gigantesque programme de recherche international Génome humain (initié par les Etats-Unis en 1989), afin de cartographier au mieux les 100 000 gènes que contiennent nos chromosomes et établir la séquence (la structure biochimique) de certains d'entre eux. Mais inventaire et séquençage ne sont que les premières étapes de cette épopée moléculaire. Pour aller plus avant dans la connaissance du vivant, il faut ensuite comprendre la fonction des gènes et des protéines dont ils gouvernent la synthèse. C'est là le but ultime de la génomique, à partir duquel pourront être mis au point de nouveaux médicaments. D'où l'intérêt, considérable, que portent les firmes pharmaceutiques à la recherche méthodique des gènes impliqués dans les maladies humaines.

MIEUX CERNER LES CIBLES THÉRAPEUTIQUES

Actuellement, la plupart des médicaments agissent sur des cibles ubiquitaires (enzymes, récepteurs, canaux ioniques), elles-mêmes impliquées dans le développement de multiples maladies. Pour soigner, il faut viser large et frapper fort. Si l'on parvient à cerner au plus près les mécanismes moléculaires d'une maladie, il deviendra possible de sélectionner précisément ses cibles thérapeutiques. On pourra ainsi frapper moins fort et plus juste et réduire les effets secondaires dus aux médicaments traditionnels.

Pour l'essentiel, cette démarche n'en est encore qu'à ses balbutiements. Les gènes responsables de la myopathie de Duchenne et de la mucoviscidose ont beau avoir été identifiés, aucun traitement n'a pu encore être mis au point, malgré de gros efforts de recherche, pour lutter efficacement contre ces maladies gravissimes. Mais les spécialistes sont formels : les médicaments de demain passeront par la connaissance intime des gènes impliqués, de près ou de loin, dans la plupart des maladies humaines.

Ainsi l'industrie pharmaceutique, qui a vécu longtemps à l'ère de la chimie, est-elle insensiblement entrée dans celle de la biologie. Dans ce secteur en plein expansion, l'avenir des uns et des autres passera avant tout par *les accords que contracteront les sociétés de* génomique avec les firmes pharmaceutiques et les centres médicaux.

Genset, fleuron de la biotechnologie française spécialisé dans l'étude du génome humain, peut ainsi se flatter d'avoir reconduit, il y a moins d'un an, son accord de collaboration en recherche et développement avec Synthélabo, pour la découverte de gènes associés au cancer de la prostate. Et, plus récemment encore, d'avoir inauguré à Dublin un laboratoire commun avec le centre de recherche clinique Royal College of Surgeons in Ireland (RCSI), *« pour découvrir les différents gènes impliqués et mieux connaître les mécanismes moléculaires qui interviennent dans la survenue des maladies cardio-vasculaires et de leurs complications ».*

C. V.

Les dangereuses tentations de l'eugénisme social

L'AVENIR RETIENDRA peut-être le 11 novembre 1997 comme une date importante dans l'histoire de la biologie humaine. Ce jour-là, en tout cas, l'Unesco a adopté une « Déclaration sur le génome humain et les droits de l'homme », sur laquelle travaillait son Comité international de bioéthique (CIB) *depuis plusieurs années.* Censée ériger un rempart contre les abus, multiples, que peut engendrer l'utilisation des données génétiques humaines, cette charte de vingt-cinq articles proclame notamment que *« chaque individu a droit au respect de sa dignité et de ses droits, quelles que soient ses caractéristiques génétiques ».* Pour plus de précaution, elle précise que devaient être prohibées *« les discriminations fondées sur les caractéristiques génétiques ».* Un point essentiel, qui s'adressait tout autant aux compagnies d'assurances qu'aux éventuels partisans d'une sélection à l'embauche à partir de critères génétiques.

Moins de deux ans plus tard, la situation a singulièrement évolué dans le sens opposé à celui préconisé par le CIB. En ce qui concerne les assurances (sur la vie ou la santé), la sélection par la génétique est en passe de devenir réalité. Le problème est particulièrement aigu aux Etats-Unis, où 40 millions de personnes (environ 15 % de la population) ne bénéficient d'aucune protection médicale.

RÉGLEMENTATIONS HÉTÉROGÈNES

Lorsque se généralisera le dépistage génétique, le client potentiel d'une assurance-maladie privée se verra-t-il proposer une batterie de tests dont les résultats dicteront le niveau de sa cotisation ? Les Etats-Unis n'en sont pas encore là, mais ils s'en approchent. Dans une confusion d'autant plus grande que les réglementations, quand elles existent, sont dans ce domaine extrêmement hétérogènes.

Environ la moitié des Etats ont, certes, voté des lois interdisant la discrimination génétique sur le lieu de travail ou dans le cadre des as*surances. Mais ces textes n'ont* bien souvent qu'une portée relative. *« Dans le New Jersey, par exemple, la discrimination génétique sur le lieu de travail ou pour la protection santé est interdite. En Californie, la loi concerne seulement les assurances de santé. Mais dans un Etat comme l'Ohio, la loi, stricte en apparence, ne protège que contre l'exploitation de tests génétiques directs. En d'autres termes, une information génétique acquise indirectement, comme les analyses sanguines des nouveau-nés américains pour la détection de la phénylcétonurie, n'est pas couverte par la loi de l'Ohio »,* précise Wendy McGoodwin, directrice exécutive de l'organisation de bioéthique Council for Responsible Genetics (Cambridge, Massachusetts) dans un dossier consacré par la revue mensuelle *Biofutur* (septembre 1998) aux tests génétiques.

La tentation, déjà bien implantée aux Etats-Unis, va-t-elle gagner l'Europe ? Les premiers signes sont venus de Grande-Bre*tagne, où les assureurs réfléchissent* très sérieusement à l'intérêt que représenteraient pour eux les résultats de certains tests biologiques.

SÉLECTION À L'EMBAUCHE

Regroupés au sein de la puissante Association of British Insurers (ABI), ils ont même proposé au gouvernement – qui leur a prêté une oreille attentive – une règle du jeu à la subtilité toute britannique. En trois points : l'assureur ne peut pas obliger un client à se soumettre à des tests génétiques ; un client qui, toutefois, a effectué ces tests, a pour obligation d'en communiquer les résultats à son assureur avant la signature de tout nouveau contrat ; si celui-ci excède un certain montant (estimé à 1 million de francs, près de 152 000 euros), l'assureur est libre, au vu de mauvais résultats (la prédisposition à une maladie grave), d'augmenter la prime d'assurance. Voire de refuser de couvrir son *client.*

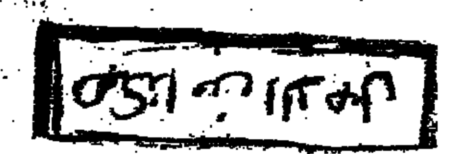
Plus inquiétant encore : comment empêcher, à mesure que la médecine prédictive déploiera sa batterie de tests, que se développe dans les entreprises une sélection à l'embauche, visant à éliminer de certains postes les personnes atteintes de telle ou telle prédisposition génétique ? Là encore, la crainte n'a rien d'injustifié. Elle a même connu, en France, une première illustration, avec les travaux que consacre à *« la médecine prédictive appliquée au travail »* l'Institut national de la recherche et de la sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

Ces travaux, approuvés tant par le Comité national d'éthique que par le Conseil consultatif national du patronat français (CNPF, *Le Monde* du 7 janvier 1998), ont un objectif de prévention bien précis : déterminer les bases biologiques et génétiques de prédisposition à certaines affections, pour *éviter aux personnes qui en seraient* porteuses d'être exposées à un risque supplémentaire dans un environnement professionnel éventuellement pathogène. L'intérêt, apparemment, est donc louable. Mais comment éviter, comme le redoutent certaines organisations syndicales (CFE-CGC), que les choix en matière de santé au travail s'orientent par la suite vers *« des politiques de sélection génétique »* ?

La question reste ouverte. Au moins jusqu'à la remise en chantier, prévue cette année, des lois nationales sur la bioéthique.

Catherine Vincent

★ **Page réalisée par les rédactions du *Monde*, d'*El Pais* et de la revue scientifique internationale *Nature*. Traduit de l'anglais par Sylvette Gleize**



Le CIO se donne trois mois pour créer son agence antidopage

Le Comité international olympique a fait marche arrière face aux ministres des sports européens. Il se laisse un délai pour des consultations avec les gouvernements mais reste ferme sur l'instauration d'une sanction commune

La deuxième journée de la conférence mondiale sur le dopage a été marquée, mercredi 3 février, par un recul du CIO sur la question de l'agence antidopage. Alors que, mardi, les ministres européens des sports avaient exprimé leur désaccord sur sa composition, le CIO a choisi de se laisser trois mois supplémentaires de réflexion pour des consultations rapides avec les gouvernements. L'autre fait majeur de la journée est la montée au créneau de présidents de fédérations internationales qui sont souvent opposés à l'harmonisation des sanctions pour les sportifs convaincus de dopage, notamment par crainte de procès contre les sanctions. Le CIO a finalement décider de maintenir son projet de suspension minimale de deux ans pour tous les sports. Les fédérations internationales pourront toutefois moduler cette sanction selon les circonstances, était-il précisé.

LAUSANNE
de notre envoyé spécial

Marche arrière toute. En l'espace d'une journée, l'agence indépendante de lutte contre le dopage n'a plus rien du visage que lui promettaient ses initiateurs. Rien ne va plus pour Juan Antonio Samaranch. Le président du comité internatioinal olympique (CIO) qui avait l'intention de s'auto-proclamer président de ladite agence a dû battre en retraite avant même de livrer bataille. C'est Richard Pound, membre du comité exécutif du CIO, responsable de la commission marketing et animateur du groupe de travail chargé de « *définir l'agence internationale* » qui a sonné le repli.

« *Un groupe de travail rassemble des idées afin de stimuler la réflexion* », a-t-il indiqué. Après le « coup d'Etat dans l'Etat » orchèstré mardi par les ministres européens des sports (*Le Monde* du 4 février), d'autres voix se sont élevées mercredi à Lausanne dans la salle du Palais de Beaulieu afin de rejetter le projet concocté le 27 novembre. L'agence verra bien le jour. Jeudi matin, le CIO annonçait dans sa résolution finale qu'il se laissait trois mois pour des consultations rapides avec les gouvernements afin de définir les structures et la composition des structures. La présence de représentant de l'industrie pharmaceutique et des sponsors avait déjà été éliminée la veille. Le CIO devra donc composer et faire de la concertation un instrument de décision.

C'est ce que Tony Banks, ministre britannique des sports, s'est attaché à rappeler aux instances sportives mercredi 3 février en fin d'après-midi,au nom des représentants des États de l'Union européenne. « *Le CIO doit reconsidérer sa position sur l'agence internationale. Il doit notamment préserver toutes les garanties de transparence et d'indépendance* », a-t-il indiqué. Pour les quinze États européens, comme pour les représentants américains, le comité olympique norvégien ou certains athlètes, une telle institution n'a d'avenir qu'à condition d'être crédible. « *L'homme qui sera à la tête de cette agence doit être respecté par les athlètes* », a lancé Renn Crichlow, ancien kayakiste canadien, aujourd'hui membre de la commission des athlètes. « *Cet homme doit incarner le sérieux, loin de tout cynisme et du scepticisme* » a-t-il souligné. L'autre grande question du jour portait sur l'harmonisation des sanctions pour les athlètes pris en flagrant délit de dopage. Là encore, M. Samaranch a dû se rendre à l'évidence : son projet visant à imposer une suspension unique de deux ans (pour une première infraction), et ce quelle que soit la discipline pratiquée, ne verra certainement pas le jour.

LA CRAINTE DES JUGES

Plusieurs présidents de fédérations internationales ont réaffirmé leur opposition, mercredi, sur ce sujet. « *Il est difficile pour le football d'appliquer un système de sanctions automatiques. Ce n'est pas réaliste. Je pense qu'il faut se diriger vers un système de répression propre à chaque fédération. Je demande donc de la solidarité au mouvement olympique. Et solidarité ne veut pas seulement dire unité, mais également compréhension* », a déclaré le nouveau président de la Fédération internationale de football (FIFA), le Suisse Sepp Blatter.

Son homologue du cyclisme, Hein Verbruggen, abondait : « *Si on établit une suspension minimum de deux ans, il est sûr que l'on va courir de tribunal civil en tribunal civil* », indiquait le président de l'Union internationale du cyclisme (UCI) en faisant référence aux nombreux procès qui ont eu lieu dans le monde de l'athlétisme à une période où la première sanction était de quatre ans. « *Demandez à M. Nebiolo* [président de la Fédération internationale d'athlétisme] *pourquoi il l'a baissée à deux ans si on voulait être si sévère ?* », a lancé M. Verbruggen.

Quitte à adopter un barème unique pour tous les sports, un certain nombre de dirigeants du sport mondial militeraient plutôt pour une suspension minimale d'un an, soit la moitié de ce que proposait initialement le CIO. Cette solution, qui atténuerait les risques d'atteinte au droit du travail, arrangerait en priorité les disciplines développant une activité professionnelle. Mais pas seulement.

L'avocat suisse Denis Oswald, président de la Fédération internationale des sociétés d'aviron (FISA), a apporté un étonnant soutien à MM. Blatter et Verburggen. « *La sanction fixe est une illusion et une erreur. Elle doit être juste, équitable et proportionnée à la faute. Une solution modérée, ce n'est pas synonyme de laxisme, mais de souplesse* », a-t-il plaidé.

Le CIO maintenait toutefois le cap, jeudi matin. L'autre point majeur de sa résolution finale indiquait qu'il fixait à deux ans la période de suspension minimale à la première infraction. Chaque fédération internationale pourra cependant moduler cette sanction en vertu des circonstances évaluées par les instances compétentes, était-il précisé.

Yves Bordenave

Des réfractaires dans les rangs mêmes du CIO

Plusieurs membres du Comité international olympique (CIO) ont fait savoir à Juan Antonio Samaranch qu'ils s'opposaient fermement à la proposition formulée par ce dernier le 24 janvier à la suite du scandale de Salt Lake City. Afin de limiter les risques de corruption, le Catalan avait indiqué qu'il comptait supprimer le droit de vote aux 114 membres du CIO au moment de la désignation des villes candidates aux Jeux olympiques. Cette disposition sera proposée lors de la session extraordinaire du CIO, les 17 et 18 mars à Lausanne.

« *Quelques pommes pourries dans un panier ne signifie pas que toutes le sont. (...) Le choix final doit rester à la session plénière* », a indiqué un porte-parole du groupe de réfractaires, l'Italien Mario Pescante. La présence de ce dernier à la Conférence sur le dopage peut surprendre. Il y a quelques mois en effet, M. Pescante a dû quitter son fauteuil de président du Comité olympique italien en raison de son implication dans l'affaire du laboratoire antidopage de Rome. Il n'a pas démissionné, en revanche, de son poste de membre du CIO.

COMMENTAIRE

AU CŒUR DU MENSONGE

Il y a quelques mois, le président du Comité international olympique (CIO), Juan Antonio Samaranch, plaidait en faveur d'une réduction « *drastique* » de la liste des produits dopants. Et le voilà qui a voulu prendre la tête d'une croisade. Pendant des années, le même homme a refusé de croire que les membres de l'assemblée olympique pouvaient se laisser corrompre. Et le voilà qui fustige, exclut et invite à la démission les brebis galeuses. « *Nous étions au courant de ces pratiques mais ne nous pouvions rien faire* », dit-on dans les couloirs du CIO. La lutte contre le dopage et la corruption ne semble plus être du ressort d'une institution souvent dépassée, parfois complice. Juan Antonio Samaranch le reconnaît, qui confiait au *Monde* : « *Il est faux de croire que nous sommes les maîtres du sport.* »

Empêtré dans ses contradictions, paralysé par la guerre que ses clans livrent pour la conquête du pouvoir et des millions de dollars qui vont avec, le mouvement olympique est à la traîne de la justice et des gouvernements. C'est la multiplication des descentes de police et des auditions par les magistrats instructeurs effectuées lors du Tour de France 1998 qui a levé le voile sur l'utilisation massive et systématique des produits interdits par le peloton. C'est la prise de position commune des ministres européens des sports, à l'initiative de Marie-George Buffet, qui a amené le CIO à ouvrir le débat sur le dopage. C'est la menace d'une enquête du FBI sur le scandale de l'attribution des JO d'hiver 2002 à Salt Lake City – ouverte entre-temps – qui a contraint Juan Antonio Samaranch à faire la lumière.

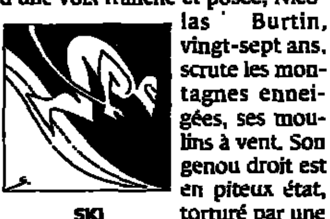
Gardien de la tradition olympique depuis 1894, le CIO a fini par devenir le conservateur des plus déplorables habitudes du monde du sport, parmi lesquelles le manque de transparence n'est pas la moindre. Malgré interventions et tables rondes, ce qui se joue à Lausanne n'a pas grand-chose à voir avec la santé des sportifs : elle se joue ailleurs, dans le bureau des sponsors du cyclisme professionnel, celui des présidents de club de football ou des managers des équipes nationales de rugby. Ce qui se joue actuellement à Lausanne a simplement à voir avec la survie de l'institution CIO.

Michel Dalloni

Nicolas Burtin ne veut pas laisser un genou blessé freiner son ardeur de descendeur

VAIL (Etats-Unis)
de notre envoyé spécial

Il y a du Don Quichotte dans ses yeux sombres. Et, quand il parle, d'une voix franche et posée, Nicolas Burtin, vingt-sept ans, scrute les montagnes enneigées, ses moulins à vent. Son genou droit est en piteux état, torturé par une récente entorse avec distension du ligament croisé antérieur ?


SKI

Qu'importe, le descendeur de Megève (Haute-Savoie) n'aura pas hésité longtemps. S'il est venu à Vail (Etats-Unis), c'est pour disputer les championnats du monde de ski alpin avec l'intention d'y briller. Pas pour regarder Autrichiens et Norvégiens se partager les médailles. Samedi 6 février, il prendra donc le départ de l'épreuve reine de la compétition, avec le jeune Antoine Denériaz, tout en haut de la piste de Beaver Creek.

« *J'aurais très bien pu arrêter ma saison après ma première chute, à Bormio, en Italie*, affirme-t-il. *Mais j'ai l'habitude des blessures et, en forçant, je savais que je pourrais me rétablir et je suis allé à Kitzbühel pour savoir ce que je valais. C'était peut-être une erreur car cela s'est plutôt mal passé dans la grande descente du Hahnenkamm.* »

Mais Nicolas Burtin a choisi la stratégie du plaisir. Il aime skier, donc il skie. Bonne nouvelle pour les descendeurs français qui perdent leurs chefs de file les uns après les autres (Luc Alphand est à la retraite, Jean-Luc Crétier au repos forcé) : le Mégevan veut bien assurer l'intérim.

« QUELQUE CHOSE D'INATTENDU »

« *A Bormio, pour des dizaines de raisons, je ne voulais pas accepter cette nouvelle responsabilité*, dit-il. *Cela ne me convenait pas, j'étais embêté et je n'arrivais pas à apprivoiser la pression. Maintenant, c'est différent. Depuis quelques jours, je me sens très bien, vraiment très, très bien.* »

Très, très bien mais pas aussi bien que la coalition autro-norvégienne menée par Hermann Maier et Lasse Kjus qui est en passe de faire de la descente une science exacte. « *Je pense que je peux faire quelque chose d'inattendu* », insiste le Français, 20e lors du premier entrainement sur la piste Birds of Prey (« Oiseaux de proie »), mercredi 3 février. « *Mon genou ne fonctionne qu'à 70 % et il faut absolument éviter les bêtises avant l'épreuve*, a-t-il expliqué. *Cette piste présente un mur assez costaud et, quand on prend la bosse, il faut vraiment travailler la réception.* »

L'entraîneur suisse de l'équipe de France masculine, Didier Bonvin, est plus réaliste, lui : « *S'il terminait dans les dix premières, ce serait déjà une bonne performance quand on prend en compte son état physique. Une huitième place serait excellente.* » Mais Nicolas Burtin est têtu : « *Je suis prêt à prendre tous les risques pour me rapprocher des meilleurs.* » Tous les risques ? « *Oui. C'est assez clair pour moi. S'il faut que je tire un trait sur ma saison à cause d'une chute lors de la descente de samedi, j'en assumerai toutes la responsabilité. J'ai envie de jouer ma saison sur une course.* »

Et puis, avec de nouveaux skis non carvés, Nicolas Burtin espère gagner quelques centièmes de plus sur le dur tapis de neige de Birds of Prey. La piste, plutôt courte (2 623 m), tracée par l'ancien champion suisse Bernard Russi, été décrite comme une des plus redoutables du circuit mondial sans toutefois contester la palme de la difficulté à la mythique Streif de Kitzbühel (Autriche). « *C'est la descente la plus complète que j'ai jamais vue*, affirme son auteur. *Elle réunit tous les aspects du ski en un seul parcours : des parties plates au début, des virages serrés ainsi que des sauts assez surprenants sur la fin. A mon avis, seul un skieur parfait pourra s'imposer.* »

« LES LOURDS AVANTAGÉS »

« *Deux petites choses m'importunent*, révèle Nicolas Burtin. *D'une part, le grand plat du début avantage les skieurs lourds qui éprouvent souvent des difficultés pour négocier leurs virages à grande vitesse. Et, d'autre part, il y a beaucoup trop de portes, ce qui entrainera une réduction de vitesse sur certains passages. Heureusement, la fin est ouverte.* »

Après l'hécatombe dont a été victime l'équipe de France de descente – Jean-Luc Crétier, Frédéric Marin-Cudraz, David Prétot, Vincent Blanc et, chez les filles, Régine Cavagnoud sont à l'infirmerie –, la confiance ne règne pas vraiment dans les rangs tricolores. La démonstration autrichienne dans les deux super-G (messieurs et dames) n'ont pas détendu l'ambiance. « *Les Autrichiens ? Non, je ne pense pas à eux*, dit Nicolas Burtin. *Enfin, j'essaie...* »

Paul Miquel

Triplé des Autrichiennes dans le super-G

Avant de s'attaquer à la descente, dimanche 7 février, les Autrichiennes ont démontré lors du super-G qu'elles étaient bien les reines des épreuves de vitesse en emportant, mercredi 3 février, les trois places. Alexandra Meissnitzer, 25 ans, la grande favorite, a gagné la première médaille d'or de sa carrière devant ses compatriotes Renate Götschl et Michaela Dorfmeister. Après deux médailles aux Jeux olympiques de Nagano en 1998 (l'argent en slalom géant et le bronze en super-G) et riche d'un palmarès en Coupe du monde de cinq super-G et de quatre géants, « Meissi » s'est imposée à l'issue d'une course parfaite. « *Je ne me suis jamais aussi bien sentie. Je n'ai jamais été aussi décontractée* », a-t-elle expliqué à l'arrivée.

Les trois Françaises alignées dans la compétition n'ont jamais été en mesure d'inquiéter les Autrichiennes. Florence Masnada a fini dixième, Carole Montillet quinzième et Mélanie Suchet seizième.

Football : huit clubs de division 1 en quarts de finale de la Coupe de la Ligue

RENNES, Montpellier, Auxerre et Toulouse se sont *qualifiés*, mercredi 3 février, pour les quarts de finale de la coupe de la *Ligue de football. Ils* rejoignent ainsi Paris-SG, Lens, Sochaux et Metz. Ce seront donc huit clubs de division 1 qui s'affronteront les 6 et 7 mars. Le tirage au sort des rencontres devait être effectué jeudi 4 février en soirée. Si Rennes et Toulouse se sont assez largement imposés, contre respectivement Troyes (4-0) et Nice *(2-0) – deux clubs de D2 –*, Auxerre et Montpellier ont dû se sontenter d'un petit but d'écart sur les deux autres représentants de la D2 qui étaient en lice : les Bourguignons ont gagné 2-1 à Amiens, les Montpelliérains s'im-

■ **Equipe de France : le sélectionneur national Roger Lemerre a communiqué**, jeudi 4 février, *la liste des 18 joueurs retenus* pour le match amical Angleterre-France du 10 février, à Wembley. **Gardiens de but** : Fabien Barthez (Monaco), Stéphane Porato (Marseille). **Défenseurs** : Laurent Blanc (Marseille), Vincent Candela (AS Rome), Marcel Desailly (Chelsea), Frank Lebœuf (Chelsea), Bixente Lizarazu (Bayern Munich), Lilian Thuram (Parme). **Milieux de terrain** : Alain Boghossian (Parme), Didier Deschamps (Juventus Turin), Youri Djorkaeff (Inter Milan), Emmanuel Petit (Arsenal), Patrick Vieira (Arsenal), Zinedine Zidane (Juventus Turin). **Attaquants** : Nicolas Anelka (Arsenal), Christophe Dugarry (Marseille), Lilian Laslandes (Bordeaux), Robert Pires (Marseille).
posant 1-0 à Châteauroux.

■ **Un supporteur de 24 ans, soupçonné** d'être impliqué dans les incidents lors du match, samedi 30 janvier, entre Cannes et Nice, a *été* interpellé et placé en garde à vue à Nice, mercredi 3 février. La Ligue nationale de football devait examiner, jeudi 4 février, le dossier de cette rencontre.

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL : Villeurbanne** s'est imposé, à domicile, mercredi 3 février, *face aux* Croates du KK Zadar (69-61) lors de la quatrième journée de la deuxième phase de l'Euroligue messieurs.

■ **CYCLISME : le Français David Lefèvre** (Casino) a signé, mercredi 3 février, la première victoire de sa carrière profesionnelle et la première victoire française de la saison en enlevant, à Aubagne (Bouches-du-Rhône), la première des quatre étapes de l'Etoile de Bessèges.

■ ***LOTO* : résultats des tirages** n° 10 effectués mercredi 3 février. **Premier tirage** : 11, 16, 23, 28, 32, 39 ; numéro complémentaire : 22. Rapports pour 6 numéros : 3 458 545 F (527 251,78 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 175 290 F (26 722,78 €) ; 5 numéros : 4 900 F (747 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 282 F (43 €) ; 4 numéros : 141 F (21,49 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 32 F (4,88 €) ; 3 numéros : 16 F (2,44 €). ***Second tirage*** : 12, 15, 20, 21, 38, 45 ; numéro complémentaire : 26. Rapports pour 6 numéros : 14 805 175 F (2 257 034 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 45 120 F (6 878,50 €) ; 5 numéros : 6 554 F (982,53 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 302 F (46 €) ; 4 numéros : 151 F (23 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 30 F (4,47 €) ; 3 numéros : 15 F (2,29 €).



Le marathon des parents d'enfants multiples

Avec les progrès des traitements de la stérilité, le nombre de naissances de jumeaux, triplés, quadruplés ou quintuplés a explosé en France. Non sans problèmes pour leurs familles

DIX ANS ! Le 14 janvier 1999, les seuls sextuplés français ont soufflé leurs soixante bougies communes dans leur maison de Normandie. Leur mère, Marie-Claude Adam, ancienne ouvrière dans une usine de chaussures, a refusé depuis leur naissance de s'émerveiller devant sa famille hors du commun. Sans relâche, elle a martelé que *« les êtres humains ne sont pas constitués pour avoir des portées »*, elle a regretté d'*« avoir fait de l'élevage »* et répété que *« si c'était à refaire* [elle] *ne le referait pas. C'était trop dur »*.

Son discours tranche avec les superlatifs qui ont fleuri dans la presse américaine pour saluer la naissance de septuplés, en novembre 1998, dans l'Iowa, et d'octuplés, un mois plus tard, au Texas. Mais de ce côté-ci de l'Atlantique, les propos de Marie-Claude Adam ne sont pas isolés. De nombreuses familles qui ont, elles aussi, eu des jumeaux, des triplés, des quadruplés, des quintuplés, ont été moins enthousiastes à l'annonce de ces naissances multiples.

« Sauf à titre d'expérience scientifique, pour voir si une maman peut devenir une machine à bons petits embryons, je ne vois pas pourquoi une équipe médicale se lance dans de tels records », estime une femme qui a attendu des triplés – mais a accouché de jumeaux après une réduction embryonnaire. *« C'est un scandale,* s'émeut Cécile Le Page, médecin, mère de trois enfants – dont des jumeaux – et membre de l'association « Jumeaux et plus » de Paris. *Personne n'a pensé à l'avenir de ces enfants qui sont de grands prématurés. Sans parler des parents qui vont avoir du mal à faire face »*.

Les professionnels de la santé partagent la même analyse : *« Il y a un consensus en France pour ne pas déclencher de grossesses multiples, les risques de prématurité et de mortalité sont trop élevés »*, résume le professeur Emile Papiernik, de la maternité Port-Royal à Paris. *« Ce consensus se retrouve dans les pays occidentaux, à l'exception des Etats-Unis »*, ajoute Jean-René Zorn, chef du service de procréation médicale assistée dans ce même hôpital.

Avec les progrès obtenus dans les traitements de la stérilité depuis la fin des années 60, le nombre de grossesses multiples flambe en France. Le taux d'accouchement gémellaire a été multiplié par 1,5 entre 1972 et 1994, et ne cesse d'augmenter depuis le milieu des années 80. Plus de 19 000 jumeaux sont nés en 1995. Les triplés ont connu une croissance encore plus forte, leur nombre étant multiplié par cinq entre 1972 et 1989. Mais, depuis, leur naissance redevient exceptionnelle. *« On maîtrise mieux les traitements et on propose des réductions embryonnaires aux femmes qui attendent plus de deux enfants »*, indique Béatrice Blondel, épidémiologiste à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). En 1995, l'Insee a enregistré 212 accouchements de triplés (636 enfants). Les très grands multiples deviennent encore plus rares. Les naissances de quadruplés se comptent désormais sur les doigts d'une main. Si des quintuplés sont nés à Toulouse le 22 octobre 1998, ils sont les premiers à voir le jour en France depuis 1990.

> « J'ai souvent l'impression que ce n'est pas possible. C'est surhumain, ce que me demandent les enfants »


DAVID PETERSON/DES MOINES REGISTRES © 1998 / SYGMA

De l'autre côté de l'Atlantique, quintuplés et sextuplés sont salués avec force superlatifs. Ainsi des sept McCaughey nés en 1998 dans l'Iowa.

Ces familles nombreuses où tous les enfants ont le même âge ne sont pas de tout repos. La cadence infernale de biberons et des changes des bébés, la tension nerveuse qui en découle, sont épuisantes. *« La nuit, vous devenez agressif, c'est affreux pour les gamins. Un jour j'ai voulu balancer mes enfants par la fenêtre. Si mon mari n'avait pas été là, je ne sais pas comment cela se serait terminé »*, raconte une mère à une équipe de l'Inserm qui a suivi pendant sept ans une dizaine de familles de triplés, nés sans handicap. Toutes s'en veulent de ne pas avoir le temps de câliner leurs enfants, mais les problèmes de logement, la chute brutale des revenus, la fatigue et l'isolement social sont trop importants.

Aux deux ans des triplés, un tiers des mères sont traitées pour dépression. A la fatigue physique s'ajoutent des difficultés psychologiques. *« J'ai souvent l'impression que ce n'est pas possible. C'est surhumain ce que me demandent les enfants »*, explique l'une. *« Je crie du matin au soir*, reprend une autre. *J'essaie de ne plus frapper (...), après je regrette, j'ai honte. »* L'équipe de l'Inserm estime qu'une aide extérieure serait souhaitable et demande que des places en halte-garderie ou en crèche soient libérées pour permettre aux mères de souffler.

A quatre ans, le bout du tunnel est encore loin. Un nombre important de mères est toujours traité pour dépression, submergées par *« le gang »* ou *« la meute »*. Pour la première fois depuis le début de l'enquête, près de la moitié d'entre elles regrettent d'avoir eu leurs enfants. *« Cette année, je me suis dit que, si les traitements n'avaient pas marché, ça n'aurait pas été grave »*, dit une mère. L'Inserm conclut à la nécessité d'améliorer les techniques médicales pour que *« les taux de réussite augmentent et que le nombre de naissances triples diminue »*.

Micheline Garel, qui a dirigé l'enquête, vient de terminer les entretiens avec les mères des enfants qui ont aujourd'hui sept ans et va en publier la synthèse prochainement. *« Ça va un petit peu mieux maintenant. Les tâches matérielles sont moins importantes et celles éducatives valorisent les mères. C'est la première fois que j'ai des témoignages positifs »*, conclut-elle.

Les familles de multiples étaient arrivées aux mêmes conclusions du fait de leur expérience. Réunies au sein de la fédération « Jumeaux et plus » ou en contact par le biais d'un site Internet, elles ont élaboré une plate-forme de revendications qu'elles tentent de faire connaître auprès des pouvoirs publics. *« Elever deux, trois, quatre, cinq enfants du même âge coûte plus cher qu'en élever deux, trois, quatre ou cinq d'âges différents »*, martèle-t-on chez les créateurs du site Webencyclopédie des jumeaux, triplés et plus. Logement, voiture, équipement, tout est à changer d'un coup.

« Nous sommes confrontés à une simultanéité des charges, explique Stéphane Daval, président de la fédération nationale Jumeaux et plus et lui-même père de jumeaux. *C'est-à-dire qu'à la naissance de triplés les parents doivent s'équiper de trois lits à barreaux et lorsque que des jumeaux rentrent au collège, il faut leur acheter en double les livres demandés. »*

Selon un calcul établi par l'antenne de la Marne, l'investissement pour la naissance d'un enfant serait de 4 410 francs, il monterait à 10 150 francs pour des jumeaux et passerait à 16 060 francs pour des triplés. La fédération, qui regroupe environ huit mille cinq cents familles, a donc mis en place un système de vente et d'achat d'équipement d'occasion entre les familles et obtenu des prix auprès de grossistes. Elle demande aussi que le dispositif d'aides sociales soit mieux adapté à leur situation particulière. Pierre-Louis Rémy, délégué interministériel à la famille, a été saisi de ces revendications et estime que *« certains points pourraient être revus »*. Lui-même a un jumeau.

Michèle Aulagnon

Des jumeaux aux quintuplés

● **JUMEAUX.** En France, le taux d'accouchement gémellaire a été multiplié par 1,5 entre 1972 et 1994, passant de 8 pour mille accouchements à 13,6 pour mille. Il ne cesse d'augmenter depuis le milieu des années 80. Plus de 19 000 jumeaux sont nés en 1995, contre 15 860 en 1985.

● **TRIPLÉS.** Entre 1972 et 1989, le nombre de triplés a été multiplié par 5, pour culminer à 334 accouchements (1 002 enfants) en 1989. Depuis il n'a cessé de baisser, mais le taux de naissance de triplés après traitement de la stérilité reste tout de même quatre fois plus élevé que celui de triplés nés à l'issue d'une grossesse naturelle.

● **QUADRUPLÉS, QUINTUPLÉS.** On recensait entre dix et vingt mères de quadruplés chaque année au cours de la décennie 80, une dizaine au début des années 90 et plus que cinq en moyenne à partir de 1995. Les quintuplés nés à Toulouse le 22 octobre 1998 sont les premiers en France depuis 1990.

A quoi ont-elles droit ?

Les familles ayant des jumeaux, triplés ou plus bénéficient des mêmes prestations familiales que les autres familles. Leur spécificité est prise en compte pour les congés maternité, qui sont portés pour des jumeaux, à 12 semaines avant la naissance et à 22 après, et, pour des triplés, à 22 semaines avant la naissance et à 24 après.

Concernant l'allocation pour jeune enfant (APJE) versée sous condition de ressources du cinquième mois de grossesse jusqu'aux trois ans des enfants, en cas de naissances multiples, la famille a droit a autant d'allocations que d'enfants nés. L'allocation parentale d'éducation (APE) est accordée aux parents de triplés durant six années, au lieu de trois pour les autres familles. Mais les entreprises ne sont tenues de reprendre le salarié après ce congé parental d'éducation que durant trois ans, ce qui oblige un certain nombre de parents de triplés à démissionner. Enfin, les caisses d'allocations familiales peuvent prendre en charge, sous conditions variables selon les départements, une partie du coût des aides-ménagères ou des travailleuses familiales auxquelles ont recours les familles de multiplés.

« Mon gynéco a dit : "Merde, y en a trois !" »

EN QUINZE MOIS, Claire et Rémy Jolain sont passés de zéro à quatre enfants. Christophe, leur aîné, marchait tout juste lorsque ses trois frères et sœur, Elodie, Mathieu et François, sont nés. *« On avait du mal à avoir des enfants,* raconte Claire. *Donc on a fait un premier traitement qui a bien marché pour Christophe, et un second qui a eu des résultats... du tonnerre. »* Les *« résultats »* sont blonds, pleins de vie et viennent de fêter leurs cinq ans, en trois fois, pour que chacun ait son gâteau et ses copains.

L'annonce de l'arrivée des triplés a été quelque peu brutale. *« Mon gynéco a dit : "Merde, y en a trois !", et il m'a laissée partir comme ça, seule, et au bord de la crise de nerfs »*, se souvient Claire Jolain. La naissance a été un événement, attendue par les habitants de l'immeuble, fêtée par la famille la plus éloignée. Aujourd'hui, même le boucher se souvient de la date d'anniversaire des triplés.

La suite est allée très vite, au rythme de dix-huit biberons par jour et de milliers de couches par mois. *« Au bout de deux ans, on se dit : tiens, c'est vrai, j'ai eu des enfants. J'avais à peine eu le temps d'en profiter »*, se souvient Claire, qui, dans une vie antérieure, avait été ingénieur commercial chez France Télécom. L'appartement de trois pièces devient trop exigu, les parents doivent dormir sur le canapé du salon, ce qui empêche la famille de venir les aider la nuit. Et, à 500 francs la nuit en moyenne pour une baby-sitter confirmée, rares sont les familles qui peuvent s'offrir un tel luxe.

Les Jolain doublent la surface de leur appartement et changent de voiture. *« C'est ça qui est vraiment injuste,* reprend Rémy, ingénieur-conseil. *Si vous avez les moyens, vous pouvez vous en sortir avec des triplés. Sinon... »* Sinon, les familles s'entassent dans des appartements trop petits, où elles sont cloîtrées si elles ne peuvent changer de voiture. Comment prendre les transports en commun ? Et les services sociaux ont du mal à distinguer une famille de triplés d'une famille de trois enfants. Elles sont donc rarement prioritaires.

« PAS LE TEMPS DE FAIRE UN BABY BLUES »

L'ascenseur des Jolain est heureusement assez grand pour la poussette triple, vendue entre 4 000 et 5 000 francs. Mais les mamans sont nombreuses à ne pouvoir sortir de chez elles et souffrent d'isolement. Dehors, les triplés font sensation. *« J'ai tout entendu,* se souvient Claire. *On m'a même dit : "Ils sont beaux pour des triplés." »* Les enfants sont souvent malades, faisant près de dix séjours à l'hôpital la première année.

Au bout de deux ans, Claire craque. Elle a l'impression d'être face à un raz de marée et de consolider une digue. Qu'est-ce qui est le plus urgent ? Donner un biberon, consoler ou ramasser celui qui vient de tomber ? Elle décide donc de reprendre son emploi, à mi-temps, une question de survie. *« On n'a pas le temps de faire un baby blues à la naissance,* explique-t-elle d'une voix douce. *C'est à deux ans que ça m'est arrivé. On se dit toujours, ça va aller mieux, mais non. »* Coup de chance, trois places à la crèche du quartier se libèrent. Et la vie reprend avec des baby-sitters pour seconder Claire.

Aujourd'hui, les quatre enfants vont tous dans la même école et il faut être deux à la sortie pour leur faire traverser un carrefour dangereux. Elodie, Mathieu et François sont dans trois classes différentes, mais il n'en sera pas toujours ainsi. *« On voudrait séparer nos enfants, mais, lorsqu'il n'y a que deux classes de cours préparatoire, comment faire ? »*, demande Claire.

Claire et Rémy dirigent l'antenne triplés de l'association « Jumeaux et plus » sur Paris. Une quarantaine de familles en sont membres, leurs enfants ayant moins de sept ans. Partager les expériences, chercher des solutions pour un aîné qui a du mal à trouver sa place est important pour eux. Ils accueillent aussi les futurs parents. *« Ils sont inconscients,* sourit Claire, *mais nous étions comme eux, persuadés que tout serait facile. »* Et elle se désespère de voir ces couples si heureux d'attendre enfin des enfants *« ramer comme des fous »* deux ans après.

« C'est bien, tout ça, dit Rémy, *c'est plein de vie. Mais trois, c'est trop. Les triplés sont de moins en moins nombreux aujourd'hui. Ils sont une espèce de phénomène qui aura duré une quinzaine d'années. Et le corps médical comme les pouvoirs publics auront eu du mal à comprendre ce à quoi nous sommes confrontés. »*

M. A.

Dégradation en montagne

VENDREDI. Un épisode de *temps gris et faiblement pluvieux* traverse rapidement la France. Il s'attarde un peu plus sur les massifs montagneux, donnant de petites chutes de neige. Il est suivi d'éclaircies. Les régions méditerranéennes conservent un ciel plutôt dégagé, mais mistral et tramontane soufflent fort. Températures douces.

Bretagne, pays de la Loire, Basse-Normandie. – Le ciel se partage entre nuages et soleil. Sur le littoral de la Manche, le vent de nord-ouest souffle par rafales jusqu'à 60 ou 70 km/h. Il fera de 9 à 11 degrés.

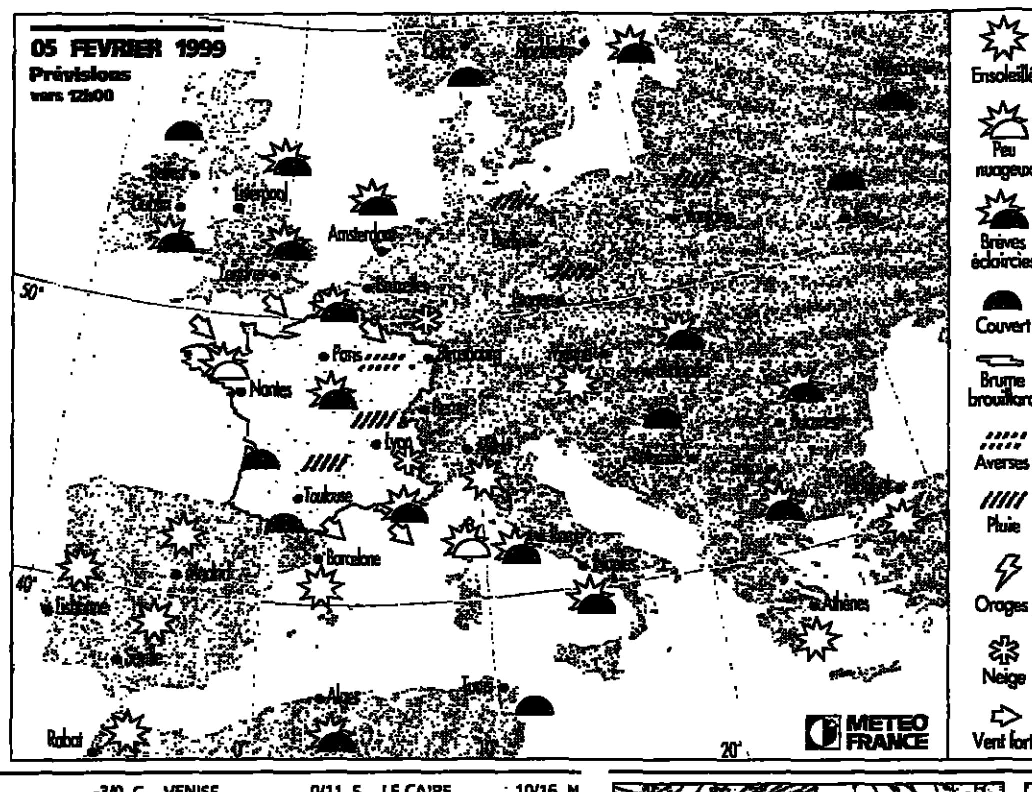
***Nord-Picardie, Ile-de-France,* Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** – En Ile-de-France et dans le Centre, le temps est agréable. Dans les autres régions, les nuages ne laissent qu'une place réduite aux éclaircies et peuvent parfois donner un petit peu de pluie. Le vent d'ouest se fait sentir, atteignant par rafales 60 km/h au nord de la Seine, 80 km/h dans le pas de Calais. Il fera de 9 à 10 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, *Bourgogne, Franche-Comté.* – En Franche-Comté, la matinée est pluvieuse, puis le temps s'améliore progressivement. En Bourgogne, nuages et soleil se partagent le ciel. Dans les autres régions, les nuages l'emportent. Ils donnent ici ou là une averse, plus fréquemment sur le relief, où elles se produisent sous forme de neige dès 700 m d'altitude. Il fera de 5 à 8 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Dans le Poitou et les Charentes, le soleil alterne avec quelques passages nuageux. Il fera de 12 à 13 degrés.

***Limousin,* Auvergne, Rhône-Alpes.** – Les nuages et la pluie touchent toutes ces régions. En montagne, il neige au-dessus de 1300 m le matin, 800 m l'après-midi. Il fera de 7 à 9 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil est de la partie. Mistral et tramontane soufflent fort, avec des rafales comprises entre 80 et 100 km/h. Il fera de 14 à 17 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **RUSSIE.** La température est tombée à moins 28 degrés dans la nuit de mardi à mercredi à Moscou. Ce brusque refroidissement – la température a chuté de moins 3 mardi matin à moins 25 dans la soirée – s'explique par le passage d'un front arctique sur la région. La température devrait encore baisser dans les environs de la capitale, selon le centre de météorologie nationale, mais ne pas atteindre le record de froid absolu pour un mois de février la nuit : moins 40 degrés à la mi-février en 1900.

■ **AUSTRALIE.** La compagnie AOM propose un tarif promotionnel à destination de Sydney, à partir de 5 820,57 F TTC (887 €) A-R, tarif valable du 1er mars au 9 juin, l'émission des billets devant avoir lieu avant le 1er avril. Le séjour sur place doit être d'au moins sept jours et ne peut excéder trois mois. Renseignements au 00-803-00-12-34, sur Minitel 3615 AOM et dans les agences.

PRÉVISIONS POUR LE 05 FEVRIER 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

						PAPEETE	24/30	N	KIEV	-3/0	C	VENISE	0/11	S	LE CAIRE	10/16	N
						POINTE-A-PIT.	19/27	S	LISBONNE	10/15	S	VIENNE	2/5	S	MARRAKECH	4/16	S
						ST-DENIS-RÉ.	24/29	P	LIVERPOOL	5/9	N	**AMÉRIQUES**			NAIROBI	15/28	S
						EUROPE			LONDRES	5/8	N	BRASILIA	18/30	S	PRETORIA	19/30	N
						AMSTERDAM	4/8	N	LUXEMBOURG	0/5	C	BUENOS AIR.	15/27	S	RABAT	7/16	S
FRANCE métropole			NANCY	4/7	P	ATHENES	5/13	S	MADRID	-2/16	S	CARACAS	21/27	N	TUNIS	11/15	C
AJACCIO	3/16	S	NANTES	7/10	N	BARCELONE	7/17	S	MILAN	5/15	S	CHICAGO	-4/6	C	**ASIE-OCÉANIE**		
BIARRITZ	4/12	P	NICE	6/15	N	BELFAST	3/6	C	MOSCOU	-14/-5	C	LIMA	21/26	P	BANGKOK	18/25	S
BORDEAUX	4/12	P	PARIS	6/9	N	BELGRADE	1/4	C	MUNICH	-3/3	P	LOS ANGELES	10/15	S	BOMBAY	18/29	S
BOURGES	5/9	N	PAU	1/11	P	BERLIN	1/6	P	NAPLES	7/14	N	MEXICO	8/23	S	DJAKARTA	25/29	P
BREST	7/10	N	PERPIGNAN	4/15	N	BERNE	-3/3	P	OSLO	-8/-2	C	MONTREAL	-5/0	S	DUBAI	17/28	S
CAEN	7/8	N	RENNES	6/10	N	BRUXELLES	3/8	N	PALMA DE M.	6/17	S	NEW YORK	1/6	S	HANOI	11/20	N
CHERBOURG	7/9	N	ST-ETIENNE	4/8	P	BUCAREST	-3/3	N	PRAGUE	-3/3	P	SAN FRANCIS.	5/11	C	HONGKONG	11/18	N
CLERMONT-F.	5/10	P	STRASBOURG	3/6	C	BUDAPEST	1/5	N	ROME	5/14	N	SANTIAGO/CHI	14/30	S	JERUSALEM	10/15	P
DIJON	5/8	C	TOULOUSE	2/11	C	COPENHAGUE	1/4	C	SEVILLE	6/18	S	TORONTO	-5/-1	N	NEW DEHLI	5/18	S
GRENOBLE	0/7	P	TOURS	5/9	N	DUBLIN	3/8	N	SOFIA	-5/4	N	WASHINGTON	1/8	N	PEKIN	-5/7	S
LILLE	6/9	P	**FRANCE outre-mer**			FRANCFORT	2/6	P	ST-PETERSB.	-8/-4	*	**AFRIQUE**			SEOUL	-7/-1	S
LIMOGES	4/8	P	CAYENNE	23/28	S	GENEVE	1/6	P	STOCKHOLM	-9/1	N	ALGER	8/13	N	SINGAPOUR	24/30	P
LYON	3/9	P	FORT-DE-FR.	22/26	S	HELSINKI	-12/-2	C	TENERIFE	10/13	S	DAKAR	19/23	C	SYDNEY	21/24	C
MARSEILLE	3/15	N	NOUMEA	25/29	P	ISTANBUL	1/6	S	VARSOVIE	-1/4	P	KINSHASA	22/32	N	TOKYO	3/9	S

Situation le 4 février à 0 heure TU

Prévision pour le 6 février à 0 heure TU

VENTES

L'influence des styles classiques sur les armoires régionales

SURTOUT connue dans sa version *régionale*, l'armoire existe aussi dans des variantes citadines, bourgeoises ou même aristocratiques. Plus rares que les meubles de campagne, ces modèles ont généralement subi l'influence des grands styles classiques.

Le style Louis XIII introduit plus de simplicité dans l'ornementation

L'armoire à deux vantaux apparaît en France au Moyen Age. C'est alors un meuble massif, utilisé essentiellement pour ranger les objets du culte et les vêtements liturgiques.

Elle s'allège peu à peu jusqu'à la Renaissance. Passant de la sacristie au château, elle devient un meuble d'apparat, ornée de colonnes, de pilastres, d'arcatures et de caryatides, sculptée de manière foisonnante sur toute sa surface. *Les modèles du XVIe siècle sont les* plus anciens que l'on rencontre sur le marché, où ils se vendent autour de 100 000 francs (15 384 euros).

Au siècle suivant, le style Louis XIII introduit plus de simplicité dans l'ornementation. Les influences espagnole et flamande imposent un motif géométrique en relief, la pointe de diamant. Les vantaux à pointes de diamant prennent place sous une large corniche à plusieurs moulures (de 40 000 à 60 000 francs, 6 106 à 9 160 euros). Vers le milieu du XVIIe siècle, un autre type de décors commence à se substituer au bois massif, estampillé par un nouveau corps de métier, les ébénistes, qui débitent les bois en feuilles et les appliquent sur le bâti du meuble.

Au début, les placages d'ébène sont incrustés de motifs en étain ou en cuivre. Les armoires de ce type, souvent de petite taille, se négocient à partir de 100 000 francs (15 267 euros). Droits et imposants, les grands modèles Louis XIV à décors entièrement marquetés de fleurs, rinceaux et vases fleuris sont très recherchés et se vendent autour de 500 000 francs (76 335 euros).

Au XVIIIe siècle, les arêtes verticales des armoires s'arrondissent, la corniche est animée par un fronton, une traverse inférieure festonnée relie des pieds cambrés ; les panneaux présentent des décors marquetés. Des entrées de serrures et de légers bronzes dorés viennent compléter l'ensemble. Ces modèles, beaucoup moins courants que les commodes de la même époque, sont souvent réalisés dans des dimensions restreintes. Leur prix se situe autour de 100 000 francs (15 267 euros). La simplicité revient dans le style suivant, sans renoncer au raffinement. Sobres et d'une grande pureté de ligne, les armoires Louis XVI en placage d'acajou restent dans les mêmes fourchettes de prix que les exemplaires Louis XV.

En placage d'acajou également, les modèles Empire à colonnes détachées ou à semi-colonnes sont nettement moins chers, accessibles à partir de 25 000 francs (3 816 euros).

Parmi les armoires régionales de qualité, les modèles bordelais ou nantais en acajou massif se vendent à partir de 80 000 francs (12 195 euros).

Tous ces types se retrouveront au Salon « Arts et antiquaires », qui se tient quai Branly du samedi 6 au lundi 15 février. Parmi les pièces exceptionnelles, on pourra admirer une armoire fécampoise réunissant les caractéristiques du meuble de port (l'utilisation de l'acajou massif) et les sculptures abondantes de l'armoire de mariage normande : carquois, cœurs entrelacés et enchaînés, entourés d'oiseaux, fleurs et rinceaux, courant sur toute la surface du meuble (Galerie Coll-Rotger, 145 000 francs, 22 137 euros).

Catherine Bedel

★ **« Arts et antiquaires », Espace Eiffel-Branly, 75007, du samedi 6 au lundi 15 février, de 11 à 19 heures, nocturne le jeudi 11 jusqu'à 22 heures ; 80 exposants ; entrée, 50 francs.**

Calendrier

ANTIQUITÉS BROCANTES

● **Bordeaux** (Gironde), Salon des antiquaires, jusqu'au dimanche 7 février, de 10 heures à 19 heures, 220 exposants. Entrée 43 F, 6,5 €.

● **Bourges** (Cher), Journées de l'antiquité, pavillon expos, du vendredi 5 au dimanche 7 février, nocturne le vendredi jusqu'à 21 heures, 60 exposants. Entrée 20 F, 3 €.

● **Draguignan** (Var), centre-ville, *du vendredi 5 au lundi 8 février,* de 10 heures à 19 heures, 40 exposants. Entrée 20 F, 3 €.

● **Versailles** (Yvelines), Salon des antiquaires, Palais des congrès, du vendredi 5 au lundi 8 février, de 11 heures à 20 heures, 50 exposants. Entrée 20 F, 3 €.

● **Cambrai** (Nord), Salon des antiquaires, salle de la manutention, samedi 6 et dimanche 7 février, de 10 heures à 20 heures, 30 exposants. Entrée 25 F, 3,8 €.

● **Andelnans** (Territoire-de-Belfort), brocante, parc expos, samedi 6 et dimanche 7 février, de 9 heures à 19 heures, 100 exposants. Entrée 20 F, 3 €.

● **Saint-Germain-lès-Corbeil** (Essonne), antiquités, brocante, salle des fêtes, samedi 6 et dimanche 7 février, de 9 heures à 19 heures, 80 exposants. Entrée libre.

● **Saint-Julien-les-Villas** (Aube), bourse cartes postales, salle polyvalente, samedi 6 et dimanche 7 février, de 9 heures à 18 h 30, 60 exposants. Entrée 12 F, 1,8 €.

● **Charnay-lès-Mâcon** (Saône-et-Loire), Salon multicollections, salle de la Verchère, samedi 6 et dimanche 7 février, de 9 h 30 à 19 heures, 40 exposants. Entrée 20 F, 3 €.

● **Bagnolet** (Seine-Saint-Denis), journée du papier-monnaie, hôtel Novotel, samedi 6 février, de 8 h 30 à 18 heures, 45 exposants. Entrée 30 F, 4,6 €.

COLLECTIONS

● **Paris**, Salon de la bibliophilie, couvent des Cordeliers, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, jusqu'au dimanche 7 février, de 10 h 30 à 20 heures, 60 exposants. Entrée 30 F, 4,6 €.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99031

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II											■	
III									■			
IV			■					■				
V					■							
VI								■				
VII			■				■			■		
VIII		■				■						
IX										■		
X				■								

HORIZONTALEMENT

I. Il y a toujours du monde pour le suivre. – II. Homme d'analyses. – III. Regard et interrogation sur l'inconnu. Sans valeur. – IV. Possessif. Un peu salée. Gratta la croûte. – V. Sur le Gardon dans les Cévennes. Qui apporte un peu de fraîcheur. – VI. A du mal à respecter son contraire. Peuple somali. – VII. Prises dans la presse. Façon d'aller. A la tête de l'entreprise. La moitié d'un plat. – VIII. Possessif. Protégeait le poilu dans sa tranchée. – IX. Comme une douche impossible à contrôler. Un demi-kilo. – X. Venu de la rue, on le trouve en tube. Produit d'une rencontre internationale.

VERTICALEMENT

1. En voie de disparition et ce n'était pas un boulot aux poils. – 2. Pluies de coups. Démonstratif. – 3. Lettres de déboires. Celui ou celle que l'on a quitté. Signal d'avertissement. – 4. Comme de trompeuses manœuvres. – 5. Spécialiste du trait d'union. Fait dans la finesse. – 6. Emballages légers. Article. – 7. Pour celui qui ne veut plus compter. Tient tête à la girouette. – 8. Patronne. Prit les bonnes mesures. – 9. Affirmation. Basses manœuvres. – 10. Taches au départ. – 11. Qui devrait durer. – 12. Relâchement pour mieux reprendre.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99030

HORIZONTALEMENT

I. Habilitation. – II. Oligopole. Bu. – III. Ménagements. – IV. Ove. Batées. – V. Lirette. Ardu. – VI. On. Hyène. Rab. – VII. Gel. Pétulant. – VIII. Ase. Haïti. – IX. Erre. Or. Inel (lien). – X. Scélératesse.

VERTICALEMENT

1. Homologués. – 2. Aleviné. Rc. – 3. Biner. Lare. – 4. Iga. Eh. Sel. – 5. Logotype. – 6. Ipé. Tee. Or. – 7. Tombent. Râ. – 8. Aléa. Euh. – 9. Tenta. Laie. – 10. Terrains. – 11. Obsédantes. – 12. Nu. Subtile.

L'ART EN QUESTION

N° 103

En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

Petit parterre de fleurs

NICOLAS ROLIN (1376-1462) est nommé chancelier de Bourgogne par Philippe le Bon. Il est un des premiers personnages de la cour du duc, et le fondateur de l'hôtel-Dieu de Beaune. Le peintre Jan Van Eyck occupe depuis 1425 la fonction de valet de chambre de Philippe le Bon.

De leur rencontre est né ce chef-d'œuvre, qui sera offert par le chancelier à la collégiale d'Autun, où il sera conservé jusqu'à la Révolution. Le donateur, Nicolas Rolin, se présente en prière devant la Vierge et l'Enfant Jésus, qui bénit le chancelier. Grâce à la technique de la peinture à l'huile qu'il est l'un des premiers à utiliser, Van Eyck joue sur la transparence de la lumière, *ouvre l'horizon sur un jardin,* puis sur une ville imaginaire où le moindre détail est peint avec finesse et précision.

Combien de variétés de fleurs trouve-t-on dans le petit jardin au second plan ?

● Seize
● Vingt-deux
● Trente

Réponse dans *Le Monde* du 12 février



RMN/JEAN

« La Vierge au chancelier Rolin », Jan Van Eyck (vers 1390-1441), bois, 66 × 62 cm, vers 1435, Paris, Musée du Louvre

Solution du jeu n° 102 paru dans *Le Monde* du 26 janvier

Dans *Le Balcon*, d'Edouard Manet, c'est Fanny Claus, violoniste ami de Mme Manet, qui pose au côté de Berthe Morisot. Victorine Meurent a été rendue célèbre en posant, entre autres, pour *Olympia* (1863) et *Le Déjeuner sur l'herbe* (1863). Quant à Nina de Callas, c'est le modèle de Manet pour *La Dame aux éventails* (1873).

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26
PRINTED IN FRANCE

ARCHITECTURE La Ville de Nancy ouvre au public, le 6 février, un Musée des beaux-arts rénové et agrandi, après trois ans de travaux et neuf ans après le concours d'architecture. La surface, mais aussi l'importance des collections, ont doublé. Le musée neuf, conçu par l'architecte Laurent Beaudouin, prend la suite, à angle droit, d'un des pavillons du XVIIIᵉ et s'ancre dans une aile construite en 1936. ● LA CONSERVATRICE, Béatrice Salmon, a dirigé l'accrochage des collections, sortant des réserves des tableaux oubliés ou passés de mode, obtenant des dépôts ou des achats, ce qui porte les « nouveautés » à 40 % des œuvres exposées. ● LA COLLECTION de verrerie achetée aux Cristalleries Daum est un joyau de ce musée. Les relations entre la ville et cette entreprise prestigieuse, victime de difficultés financières dans les années 80, ont souvent pris un tour passionnel.

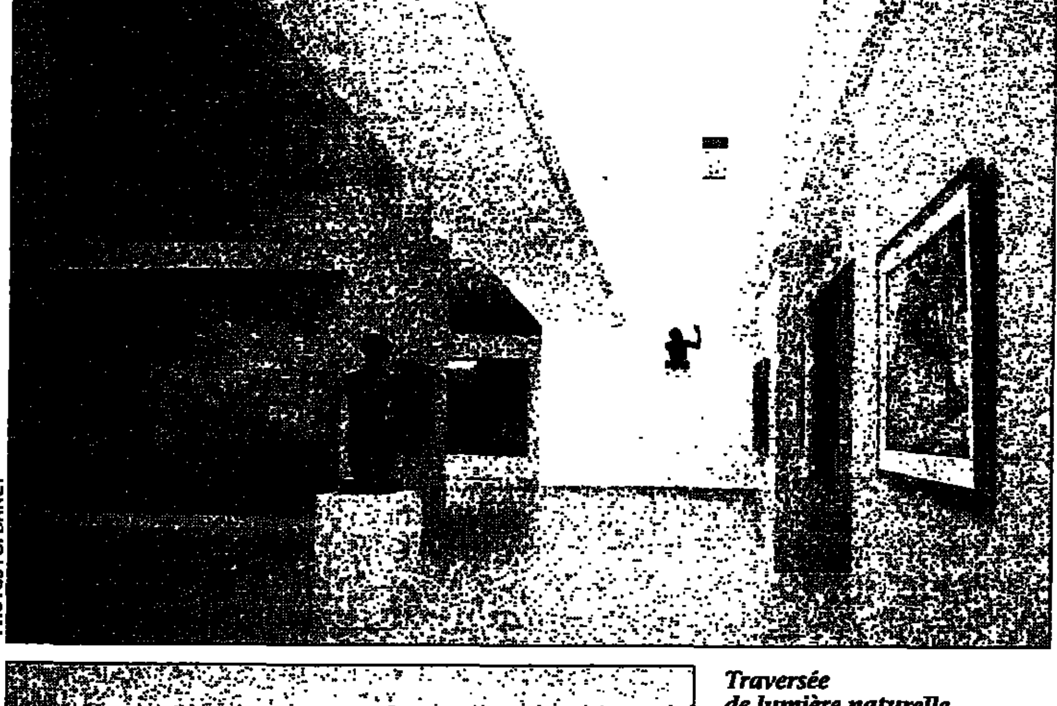
Nancy accueille place Stanislas son nouveau Musée des beaux-arts

Grand chantier de la métropole lorraine depuis plusieurs années, le Musée municipal s'apprête à recevoir le public à partir du 6 février. Mariant architecture contemporaine et patrimoine, archéologie et Art nouveau, cette rénovation a été l'occasion de repenser la collection

NANCY
de notre envoyée spéciale

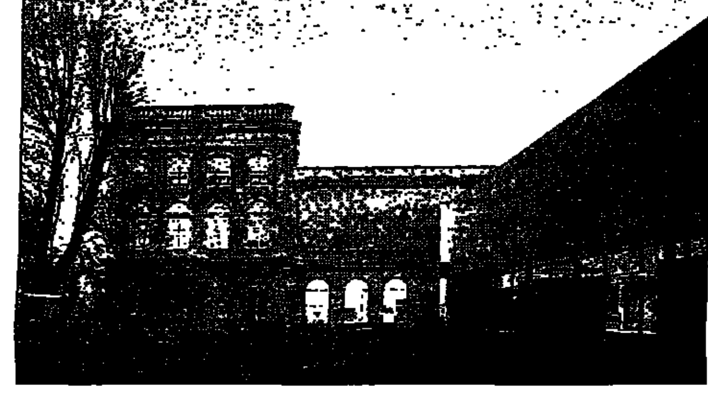
Sans attendre les expositions qui, en avril, salueront, d'une fin de siècle à l'autre, l'Art nouveau (*Le Monde* daté 24-25 janvier), Nancy donne la primeur à ce qui aura été dix ans durant son « grand chantier ». La ville offre au public, le 6 février, un Musée des Beaux-Arts recomposé, qui a doublé sa surface et ses collections. Au terme de trois années de travaux, neuf ans après le concours d'architecture, les abords de la place Stanislas peuvent à nouveau jouer aux quatre coins.

Avant de vibrer sous les lacis et les ondulations du style 1900 et d'étonner Paris, Nancy avait plié son âme italienne et son sens de la fête à des urbanistes qui lui avaient enseigné à la fois l'ordre et l'ornement, l'orthogonal adouci aux arabesques du baroque. Dernier duc de Lorraine (de 1738 à 1766), Stanislas Leczynski laissait à la ville une dot que l'Unesco, prompte à protéger ce qui n'est pas vraiment menacé, a inscrite sur sa liste du patrimoine mondial.



PHOTOS : O. DANCY

Les grilles de la place Stanislas, travail du ferronnier Jean Lamour, sont accrochées au blason de Nancy et elles structurent la pensée d'une ville qui se parcourt à travers une succession de portes. Comme des pièces posées en cours de jeu sur un damier invisible, des arcs de triomphe, des portiques, des charnières évoquent l'idée de fragments assemblés par un secret. Une grande serrurerie générale. Ville-frontière, Nancy orne ses verrous. Ou dresse des résilles pour masquer ses défenses : les fameuses grilles et fontaines étaient destinées à estomper la vue des bastions.



Traversée de lumière naturelle, l'aile nouvelle du Musée des beaux-arts de Nancy, terminée en 1998, accueille au rez-de-chaussée les collections de la fin du XIXᵉ et du début du XXᵉ siècle, et permet de confronter divers courants esthétiques (ci-dessus). Vues du jardin, les trois époques architecturales du musée (ci-contre).

Aujourd'hui, elles assurent l'unité de la place, quoi qu'il arrive au-delà : départ de rues à deux des angles du quadrilatère ; entrée d'un grand parc pour le troisième ; jardin du nouveau musée pour le quatrième. C'est dire si le choix d'une architecture (celle de l'équipe conduite par Laurent Beaudouin) pour l'extension était une décision importante, à une époque où l'on aime débattre nerveusement de ces sujets. Que peut le neuf à proximité du vénérable ancien ? Ici la réponse est aussi nette que franche et n'aura pas suscité polémique.

Le musée ancien était logé dans un des pavillons du XVIIIᵉ siècle, en face de l'Opéra. En 1936, on l'avait prolongé vers le fond de la parcelle, projet inachevé à la guerre, et qui ne suffisait plus.

Le musée neuf prend la suite, à angle droit, et s'ancre dans l'aile de 1936. Paroi de pierre nue, au-dessus d'un rez-de-jardin transparent, son jeu est double : derrière les grilles, la paroi muette forme un fond de décor ; à son propre édifice, ce mur-écran autorise une seconde façade, plus libre, décalée et qui s'approprie la lumière autrement. Sur le troisième côté du jardin, les bureaux de la conservation affichent la même sobriété en façade avec volumes libres à l'intérieur.

Architecture contemporaine au sens classique, « *moderne sans céder à une mode* », comme la définit l'architecte chef de file du projet, Laurent Beaudouin. Nancéien, complétant le diplôme obtenu dans l'école de sa ville par une année d'études à New York, cet architecte de quarante-quatre ans, qui se réfère volontiers au Portugais Alvaro Siza, est un moderniste convaincu et fidèle. Les principes corbuséens ne lui font pas peur. Son souci de « *rendre hommage à la gravité* » trouve ici l'espace suffisant où se déployer. A l'intérieur, la rampe en pente douce est une citation, mais elle permettra au visiteur un temps de réflexion entre les collections d'art moderne et les salles Renaissance du niveau supérieur.

Porte-à-faux, parois enclenchées dans un jeu d'asymétries à grande échelle, le cubisme architectural exige des mises au point techniques poussées. « *Nous n'avons pas cessé de travailler à ce projet*, affirme l'architecte – pendant six ans, après le concours, en attendant que le chantier puisse commencer –, *et il a été réalisé comme il avait été dessiné*. »

Dans cette aventure de neuf années, se conjuguent mobilisation locale et participation de l'Etat. Compétences rajeunies côté musées, équipe motivée à la mairie autour du maire, André Rossinot (UDF-Rad.), dans une ville « *très florentine qui aime débattre de la culture* », comme le dit un fonctionnaire municipal, et où une nombreuse population étudiante encourage une dynamique de la curiosité.

Si les fouilles archéologiques ont retardé les travaux, elles ont permis la découverte et la mise en valeur – façon Louvre – d'un mur d'enceinte et d'une barbacane médiévale. Le visiteur passera ainsi du solide bastion à la fragilité et la délicatesse ornementale de la collection Daum, avant et après cet Art nouveau qui fit la fortune des entreprises nancéiennes.

Réunies par la conservatrice, Béatrice Salmon, par affinités de styles et de coloris, posées sur des tables d'ardoise sombre, derrière de hautes glaces assemblées sans armature apparente, la collection de verreries, scénographiée par Philippe Renaud, semble en suspension sous la lumière vive.

Mais c'est ici l'épilogue d'une visite qui aura commencé place Stanislas, par le pavillon du XVIIIᵉ, vestibule restauré avec stucs, marbres peints, et grand escalier. Des toiles de grand format, une scène héroïque des guerres révolutionnaires, familière aux Nancéiens, puis un Delacroix, *La Bataille de Nancy*, avec la mort de Charles le Téméraire, dragon terrassé échouant à annexer la Lorraine. Peinture d'histoire, histoire de la peinture, ces deux toiles évoquent l'origine de ces musées, recevant de la Convention, puis du Consulat (la liste de Chaptal), une part des butins de la Révolution soucieuse d'enseigner le peuple et les provinces.

Conservatrice au Musée d'art moderne au Centre Georges-Pompidou, Béatrice Salmon a été nommée à Nancy en 1995 et c'est elle qui a dirigé la restauration et l'accrochage des collections, faisant émerger des réserves des tableaux oubliés ou passés de mode, et obtenant des dépôts ou des achats pour les maillons manquants, ce qui porte les « nouveautés » à 40 % des œuvres aujourd'hui exposées. En bonne harmonie avec l'architecte, l'œil de Béatrice Salmon a voulu faire « *que chacun puisse construire son propre regard* », en particulier dans les salles consacrées à la fin du XIXᵉ et au début du XXᵉ siècle.

Comme le Musée d'Orsay en organisa l'exemple, cette démarche pédagogique autorise les peintres de Salon à côtoyer leurs adversaires d'alors, ceux qui s'en allaient peindre sur le motif et, soucieux de lumière et de nature, allaient inventer l'impressionnisme.

De part et d'autre d'un cheminement central, c'est la confrontation de paysages subtils et d'intérieurs intimistes (Bonnard, Vallotton à Honfleur, Monet à Etretat) et de compositions moralisantes en style quasi-photographique comme ce cortège de dames en grand deuil d'Emile Friant.

Plus avant dans le XXᵉ siècle, de nombreux prêts rééquilibrent les périodes et les artistes, le Musée de Nancy étant déjà dépositaire de pièces importantes, comme ce Picasso majeur des dernières années de sa création.

A l'étage, la peinture de la Renaissance et des siècles classiques reprendra son cours, avec un bond dans la chronologie. Italie renaissante (avec un étonnant Christ en jeune homme, *Le Sauveur du monde*, attribué à l'atelier de Léonard de Vinci), écoles du Nord, peinture française de l'âge classique, et enfin collections XVIIIᵉ de retour dans le pavillon de la même époque. Faisant une force de leur faiblesse, les rassemblements évoquent plus souvent l'exposition temporaire, volontariste par nature, que la fatalité muséale.

En bonne harmonie avec l'architecte, l'œil de la conservatrice a voulu faire « que chacun puisse construire son propre regard »

« *Une collection qui n'est pas reconnue comme une référence absolue nous autorisait des rapprochements moins scolaires* », explique Béatrice Salmon qui s'appuie parfois sur des critères non écrits. Le tout, très fluide, s'appuie sur des dispositifs d'éclairage variés : éclairage zénithal indirect, lumière artificielle, percements latéraux corrigés par des stores. Le plus simple aujourd'hui étant de fermer la boîte et de calculer l'éclairage à l'ordinateur, cet archaïsme – ouvertures sur l'extérieur et diversité d'ambiances – a son charme.

Ce qui surprendra, en bien le plus souvent, c'est le choix de couleurs fortes pour habiller les murs (avec l'apport de la coloriste Martine Duris), qui renoue avec une autre tradition : un bleu profond pour la Renaissance, un vert anglais pour le Nord, un rouille plutôt vif, un brun sourd. Des tonalités que les œuvres parviennent en général à combattre, sauf peut-être pour quelques-unes, ce jaune éclatant qui, le soir, vu de la place, fait briller le pavillon XVIIIᵉ de tous ses feux.

Michèle Champenois

Renseignements

● **Ouverture** : Musée des beaux-arts de Nancy, 3, place Stanislas, 54000 Nancy. Tél. : 03-83-85-30-72. Ouvert tous les jours sauf le mardi, de 10 h 30 à 18 heures. Entrée : 30 F (4,64 €), tarif réduit 15 F (2,32 €). Le billet est valable pour la journée. Entrée combinée avec le musée de l'Ecole de Nancy, 40 F (6,19 €).
● **Services** : le musée recevait dix-huit mille enfants par an en moyenne. Un service éducatif plus développé et un atelier pour les enfants seront mis à disposition, ainsi qu'un auditorium de deux cents places et une librairie qui ne vendra pas d'objets cadeaux.
● **Catalogue** : un ouvrage intitulé *Regards* reproduit et commente, sous la direction de Béatrice Salmon, une centaine de chefs-d'œuvre du XIVᵉ au XXᵉ siècle conservés au musée. 240 pages, 120 F (18,58 €).
● **Architectes** : l'équipe lauréate du concours de 1990 comprend Laurent et Emmanuelle Beaudouin, Jean-Luc et Eric André, et Sylvain Giacomazzi.
● **Surfaces** : la surface totale du musée a doublé, passant à plus de 9 000 m². Les salles d'exposition occupent plus de 4 000 m².
● **Financement** : le montant total de l'investissement engagé par la Ville (fouilles, construction, aménagement...) s'élève à 117 millions de francs taxes comprises (soit 18 millions d'euros). La participation de l'Etat est de 36 millions de francs (5,57 millions d'euros), soit 40 % du montant hors taxes des travaux et honoraires ; celle du conseil général de Meurthe-et-Moselle, de 7,6 millions de francs (1,18 million d'euros).

Comment la Ville a « sauvé » le patrimoine Daum

NANCY
de notre correspondante

Le nom de Daum est lié, depuis la fin du siècle dernier, à l'éclat de l'école de Nancy. Depuis qu'en 1875, Jean Daum, petit notaire à Bitche (Meurthe-et-Moselle) qui ne connaissait rien au cristal, a racheté une verrerie en difficulté avec ses deux fils, Auguste et Antonin. Le trésor de Daum est abrité par le Musée des Beaux-Arts, place Stanislas : 384 pièces sauvées de la dispersion par la Ville en 1983. Cette mémoire industrielle et artistique se décline en pâtes de verre et cristaux soufflés, moulés, ciselés, taillés à la roue, à l'acide, semés d'inclusions de poussière d'or, réhaussés d'applications... La collection doit sa richesse à des entrepreneurs qui ont conservé un exemplaire de tout ce qu'ils ont produit.

En 1982, Daum a pourtant dû vendre quelques pièces exceptionnelles, espérant, en vain, échapper à ses difficultés financières. Le recours coûteux à des artistes contemporains comme Dali ou César, à des designers en vogue comme Garouste et Bonneti, n'avait pas suffi à redresser la barre. Au début des années 80, les enchères flambaient et les Japonais, amoureux de l'école de Nancy et de ses thèmes floraux, se battaient à coups de millions de yens pour acheter vases, lampes et coupes. En 1984, Mᵉ Tajan dispersait depuis l'Hôtel Okura de Tokyo, en duplex avec la tour Eiffel, 128 pièces qui, pour l'essentiel, prenaient le chemin de l'Archipel.

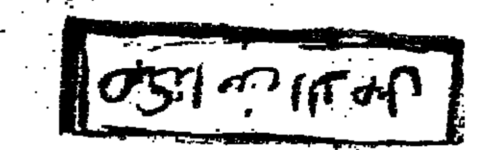
« CATHÉDRALE » EN CHANTIER

Nancy risquait de voir disparaître le patrimoine de Daum. Les héritiers souhaitèrent alors que le nom de l'entreprise reste associé à Nancy et c'est à leur initiative que la Ville racheta 150 pièces confiées au Musée des Beaux-Arts. « *Toutes ne sont pas des verreries historiques exceptionnelles*, explique Béatrice Salmon, la conservatrice. *Il y a des ébauches, des pièces oubliées et quelques authentiques chefs-d'œuvre. C'est une collection très complète qui retrace l'évolution de l'entreprise et présente un grand intérêt scientifique.* »

A Vannes-le-Châtel, village situé à une quarantaine de kilomètres de Nancy, est installée l'unité de production, qui emploie 300 personnes. Le site est aujourd'hui en chantier. La « cathédrale », grande halle représentative de l'architecture industrielle du siècle dernier, sera réhabilitée par la Ville et un programme de logements sera construit. A Nancy, il ne subsiste qu'une vitrine du savoir-faire verrier, employant une trentaine d'ouvriers travaillant sur la pâte de verre.

La relation de Daum à Nancy a pu prendre des tours passionnels. Avec des hauts et des bas. En 1995, la cristallerie a été rachetée pour un franc symbolique par le groupe Sagem, spécialiste de l'électronique de défense. Affaire d'image de marque. Aujourd'hui, entre Daum, la Sagem et Nancy, les relations sont idylliques. L'industriel participe au centenaire en cofinançant un film et a fait don au musée de six pièces récentes. Mais on est passé tout près de la rupture lorsque, en janvier 1997, la Sagem décida de « *mettre en sécurité* » la moitié de la collection Daum en la déménageant discrètement vers ses locaux de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). L'affaire avait mis la ville en émoi et le maire dans l'embarras. Il a fallu à André Rossinot des trésors de diplomatie pour renouer les liens avec la Sagem à la veille de la célébration du centenaire.

Monique Raux



Paco Ibañez, résistant toujours

Trente ans après « A galopar », le chanteur espagnol combat encore une société « qui se détériore » et confie ses pochettes de disques à des artistes

EN 1969, armé d'un accent de rocaille et d'une guitare de vagabond, un type plutôt mal rasé entonnait dans la cour de la Sorbonne, où l'on fêtait le premier anniversaire de son occupation par les étudiants, un poème de Miguel Hernandez, *Andaluces de Jaen*, un autre de Rafaël Alberti, *A galopar*, invitant le peuple espagnol à prendre possession de ses oliveraies et de ses terres : « *Galopa, caballo cualtrabo/ jinete del pueblo/ que la tierra es tuya.* » Trente ans plus tard, Paco Ibañez, basque par sa mère, valencien par son père, français par l'histoire (le combat antifranquiste), pratique toujours « *la provocation culturelle..., la critique nue et directe des ennemis successifs de l'émancipation individuelle et sociale* », selon l'écrivain Manuel Vàzquez Montalbàn.

Né en 1934, cet héritier de Georges Brassens (qu'il a traduit en espagnol), du flamenco (pour le goût), de Damia (« *pour la diction, le style* ») et d'Atahualpa Yupanqui, le grand Argentin « *qui ne sortit jamais le drapeau blanc* », revient à Paris, où on ne l'avait pas vu seul en scène depuis 1988 (à l'Olympia, avec le Cuarteto Cedron). Il n'est pas resté inactif : il a refusé médailles et prix, chanté en Catalogne pour les Mères de la place de Mai, soutenu Rafaël Alberti sur la scène du Casino de Paris, donné des concerts imprévus à Chartres, à Saint-Brieuc, à Montevideo... Paco Ibañez a peut-être subi la déshérence politique et esthétique qui a suivi la chute des dictatures en Espagne et en Amérique latine, mais il n'a jamais déserté le cercle des poètes (Garcia Lorca, Neruda, Alberti, Celaya, Vallejo...), ni celui des peintres dont les œuvres originales ornaient les pochettes de ses premiers disques (Salvador Dali, José Ortega, Antonio Saura).


MARTI CATALÁ

Paco Ibañez en 1997.

« QUI REGARDE L'AFFICHE... »

En 1994, Paco Ibañez et le poète espagnol José Augustin Goytisolo avaient chargé l'un de leurs amis, le graphiste polonais Jurek Janiszewski, créateur du sigle « Solidarnosk », de dessiner l'affiche de leur spectacle commun, *La Voz y la Palabra*, « la voix et la parole », donné à Madrid et à Barcelone. Deux taches rouges, des ovales. « *Et puis, un soir, on s'est dit qu'on avait besoin d'une table pour le foyer des artistes. Jurek a repris l'affiche, il a dessiné un pied.* » A Paris, dans le salon où le chanteur reçoit la presse avant son retour en scène, le chanteur montre la maquette en carton de cette « *table qui chante* », rouge et noire, évidemment. Qui la construira ? Lui, pour commencer. Ce fils d'ébéniste anarchiste est lui-même ébéniste opposant, heureux d'avoir installé un atelier dans son appartement de Barcelone. « *Je ne peux pas vivre*, dit-il, *sans toucher la matière.* »

L'affiche est l'art populaire par excellence. « *La personne qui regarde l'affiche m'entend déjà chanter*, poursuit Paco Ibañez. *A regarder celles qui trônent aujourd'hui sur les murs, on voit à quel point la société se détériore : on appelle la curiosité des gens par la laideur, l'ordinaire, le vide. La rue ne chante plus.* » Dans cette société au ventre mou « *où les pommes reinettes disparaissent au profit des seules golden, où les films à la télévision sont découpés en rondelles par la publicité. Le plus terrible, aujourd'hui, c'est l'absence de résistance. Finalement, ce sont quand même les gens qui décident, non ?* »

Dans les années 60 était le franquisme, et le combat contre. Les années 90 sont celles « *du conformisme, qui est la porte ouverte au fascisme* ». Un slogan pour l'an 2000 ? « *On est bien à la maison avec la télé.* » Silence. Montée en charge contre « *les gros ventres des récupérés de mai 68* » et « *la machine économique qui n'admet pas d'être contrariée* ». Silence. « *Heureusement, nous sommes dans le Vercors.* » Bourru délicat, Paco Ibañez a été paysan de six à quatorze ans, dans une ferme du Pays basque, celle de son oncle, au village d'Aduna, « *dans une ambiance de cris des poules, des cochons, de beuglements de vaches* ». Il en a gardé des visions de cerisiers, de noisetiers, de montagnes. C'est aussi au nom de cet ancrage au terroir que Paco Ibañez a organisé sa résistance, depuis Paris ou au Teatro de la Comedia de Madrid, où il chanta *La Mauvaise Réputation* de Brassens en 1968, affrontant les sbires de la dictature franquiste.

UNE SCULPTURE D'OTEIZA

Le carré résistant n'est pas dissous, dit encore Ibañez. Mais les « *mots en -isme* » ont perdu, au profit peut-être des valeurs éthiques, « *aussi invariables que les lois de la pesanteur* », et du plaisir, de faire « *comme on a envie* ».

Au salon, une autre maquette côtoie « la table qui chante » de Jurek Janiszewski, celle de la pochette d'*Orointzen* (« se souvenir »), le dernier disque de Paco Ibañez, conçu en basque avec le chanteur Imanol. Elle se déplie, se mue en cube léger. « *C'est une sculpture de Jorge Oteiza, un très grand sculpteur basque.* [Aujourd'hui âgé de quatre-vingt-dix ans, Oteiza écrit des poèmes dans son village de Zarauz, après avoir achevé ses séries de « boîtes métaphysiques ».] *Chaque personne qui achètera ce disque possédera un Oteiza à la maison.* » Chère, impraticable, anticommerciale, cette pochette ? « *C'est ça ou rien* », réplique Paco Ibañez.

Véronique Mortaigne

Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 20 h 30, les 5 et 6 février ; 17 heures, le 7 février. Tél. : 01-44-92-78-05. 140 F. Albums chez Musidisc.

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : le CNC a été occupé** mercredi 3 février par des militants du Syndicat national des techniciens et réalisateurs (CGT). Cette action au Centre national du cinéma visait à exiger du gouvernement qu'il refuse son agrément au protocole d'accord du 20 janvier concernant les *intermittents* du spectacle.

■ **Avec onze nominations, *Place Vendôme*, de Nicole Garcia**, avec Catherine Deneuve, arrive en tête des favoris pour le *César* du meilleur film 98, qui doit être décerné le 6 mars. Ce film précède *Ceux qui m'aiment prendront le train*, de Patrice Chéreau, *Taxi*, de Gérard Pires, *La Vie rêvée des anges*, d'Erick Zonca, et *Le Dîner de cons*, de Francis Veber. Les réalisateurs de ces films sont aussi sélectionnés pour le César du meilleur réalisateur. En lice pour le César de la meilleure actrice figurent : Elodie Bouchez *(La Vie rêvée des anges)* ; Catherine Deneuve *(Place Vendôme)* ; Isabelle Huppert *(L'Ecole de la chair)* ; Sandrine Kiberlain *(A vendre)* et Marie Trintignant *(Comme elle respire)*.

■ **ART : l'Allemagne va restituer à l'Italie un tableau du XVIIe siècle**, volé en 1943 dans l'ambassade d'Italie, à Berlin, et exposé depuis plusieurs années au Musée de Gifhorn. Le tableau, *La Bataille de Constantine*, du peintre Johannes Lingelbach (1622-1674), fait partie d'un lot de dix-huit œuvres disparues pendant la seconde guerre mondiale et retrouvées depuis. Leur restitution à l'Italie est en cours de négociation entre Rome et le ministère allemand des affaires étrangères, a précisé M. Mocci. Les œuvres les plus importantes, dont l'Italie s'efforce d'obtenir la restitution, sont pour la plupart exposées dans les musées berlinois de la Fondation des biens culturels de Prusse, mais aussi dans des musées de Wuerzbourg et de Kassel.

La grève des étudiants en architecture continue

LES ÉTUDIANTS de huit écoles d'architecture, sur les vingt-deux que compte la France, continuaient, mercredi 3 février, un mouvement de grève diversement suivi. Montpellier (à 80 %) et Marseille ou, dans une moindre mesure, Rouen ont rejoint les écoles de la région parisienne, qui ont lancé le mouvement : La Villette (25 % de grévistes), Belleville (50 %), Conflans (100 %), La Défense (100 %), Versailles (100 %). Mais d'autres écoles (Villemin, La Seine), préparent des assemblées générales pour savoir si elles rejoignent ou non une grève qui s'est donné comme date butoir le vendredi 12 février, jour du rendez-vous que les étudiants ont obtenu avec la ministre, Catherine Trautmann.

Lundi 1er février, une quinzaine d'étudiants avaient estimé que François Barré, directeur de l'architecture et du patrimoine (DAPA), et les représentants du ministre en charge du dossier de l'enseignement (*Le Monde* du 2 février) ne pourraient leur apporter une réponse politique à leurs préoccupations. S'efforçant de répondre au catalogue de revendications des étudiants, les services de la DAPA ont diffusé un bulletin, *Ecole Info* (no 1), initiative tardive qui n'a pas convaincu les étudiants grévistes.

LE DÉNUEMENT DES ÉCOLES

Mardi 2 février, ces derniers ont publié un premier communiqué à tout le moins ambitieux, qui élargit leurs préoccupations à la quasi-totalité des questions sociales : « *L'architecture et son devenir, son enseignement en particulier, sa pratique, sa politique culturelle et la politique de l'aménagement du territoire, de la ville et du cadre de vie.* »

Présentant leur action comme un mouvement spontané en train d'établir sa représentativité, les étudiants, de Paris-Belleville et de Paris-La Villette notamment, continuent de faire valoir des revendications assez hétéroclites, les unes fondées, liées au dénuement général des écoles, d'autres plus incertaines. Ils redoutent ainsi l'établissement d'une « licence d'exercice » – licence qui, dans plusieurs pays, sanctionne la fin des études par un brevet à caractère professionel – malgré les démentis du ministère.

Cependant, conscients du caractère confus de leurs premières demandes – et en contradiction sur certains points avec les intentions affirmées des promoteurs de la réforme en cours –, les élèves ont créé une « coordination du mouvement des étudiants en architecture » et établi une nouvelle plate-forme de revendications. Changeant son fusil d'épaule, sa syntaxe et son vocabulaire, la coordination demande ainsi « *l'abrogation de l'article 15 du titre III du décret no 97-1996 du 27 novembre 1997 relatif aux études d'architecture concernant les dispositions diverses et transitoires du DPLG* » : en français courant, comment rassurer les étudiants de dernière année (600 sur 1 300 à Belleville), auxquels il est demandé d'achever leur diplôme d'ici à septembre 2000 sans que, selon les élèves, ni les moyens ni l'encadrement nécessaire aient été prévus ?

Paradoxalement, la réforme engagée en 1995 est bien acceptée par les étudiants. Ce sont les moyens matériels et humains, la lenteur de la mise en place des passerelles avec l'université, mais aussi les modalités de réduction de huit à six du nombre des écoles parisiennes, qui dominent dans les inquiétudes exprimées.

DES INQUIÉTUDES PROFONDES

Se greffent à cela des revendications plus catégorielles, sur lesquelles l'ordre national des architectes, très fragilisé, aurait, selon plusieurs étudiants, tenté de se greffer.

Un flagrant déficit d'information, reconnu d'ailleurs par M. Barré, semble être une des causes du mouvement. Mais le conflit paraît relever d'inquiétudes plus profondes, liées notamment à la situation dégradée de l'architecture en France, et à l'avenir incertain de ces futurs professionnels dans une Europe dont ils redoutent les effets, à tort ou à raison.

Frédéric Edelmann

« Le Fils adoptif » triomphe au festival Premiers plans d'Angers

ANGERS
de notre envoyé spécial

On arrive à Angers, c'est déjà commencé, on se faufile dans une projection de courts-métrages réalisés par les élèves des écoles de cinéma d'Europe. Avec surtout, avouons-le, le sentiment d'un devoir à accomplir. Mais cette réserve s'évanouit dès l'arrivée dans l'immense salle (douze cents places) du Palais des Congrès, archicomble. Sur l'écran, un petit film tchèque, drôle et acide, en noir en blanc (*La Vie au cimetière*, de Jakub Sommer, élève de la Famu pragoise). Dans la salle, une attention passionnée, palpable. La lumière se rallume un instant, le public ovationne cette lettre poétique expédiée par un inconnu ; ensuite, il y a *Le Soldat et la Grue*, brève comédie de Sergueï Zinevich (VGIK, Moscou) fondée sur l'absurde et le jeu des acteurs, un petit bijou... Ce pourrait être *Journal*, exercice de narcissisme animé avec beaucoup de finesse par le réalisateur-dessinateur Sébastien Laudenbach (Femis, Paris), ou le britannique et cruel *You Make my Body Shake*, de Katrin Vorderwülbecke (NMS, Sheffield).

Les très jeunes spectateurs, tour à tour studieux ou manifestant bruyamment, voisinent avec des adultes, dont beaucoup de retraités. On est au festival Premiers plans dont, du 22 au 31 janvier, la onzième édition confirme avec éclat la réussite majeure de son inventeur, Claude-Eric Poiroux : la réceptivité enthousiaste et attentive du public. Le reste, c'est-à-dire essentiellement la programmation – premiers longs-métrages en compétition, travaux d'écoles, rétrospectives, colloques cinéphiles et professionnels, avant-premières – dépend des possibilités de chaque année.

SPLENDIDE KIRGHIZE

Le cru 1999 se révèle étonnamment goûteux. La compétition, pour laquelle les organisateurs ont pris le judicieux parti de sélectionner des bons films – même déjà présentés dans d'autres manifestations – plutôt que de jouer la primeur avant tout, est dominée par le splendide *Fils adoptif*, du Kirghize Aktan Abdykalykov, déjà récompensé à Locarno et qui sortira en France le 10 février.

Même si le jury présidé par Lucian Pintilié a préféré couronner le sympathique mais assez artificiel *Orphans*, de Peter Mullan (l'acteur de *My Name Is Joe*, de Ken Loach), le film venu d'Asie centrale mais produit par une société française, Noé, rafle de nombreux prix, dont celui du public. Le palmarès distingue aussi le remarquable – et déjà remarqué à Venise – *Ospiti*, de l'Italien Matteo Garrone, et le très beau *La Petite Ville*, découvert à Nantes, du Turc Nuri Bilge Ceylan. Encore que *Vivre au paradis*, de Bourlem Guerdjou (récompensé à Carthage), *L'Arbre aux cerises*, de l'Espagnol Marc Recha, et *Court et bref*, de l'Allemand Fatif Aknin (tous deux révélés à Locarno), ou *Rosie*, de la Belge Patrice Toye (authentique découverte angevine), auraient à bon droit pu être eux aussi primés.

La création d'hier n'était pas oubliée, de la découverte du méconnu Bill Douglas à la possibilité d'assister à une rétrospective – vingt titres plus une table ronde animée avec flamme par Macha Méril – de l'indispensable Fassbinder en passant par un beau programme « Gosses d'Europe » où Oliveira et Truffaut, Erice, Loach et les frères Dardenne dessinent une suggestive géographie.

LA CRÉATION DE DEMAIN

Mais l'originalité de ce festival porte sur la création de demain, représentée – outre les désormais fameuses lectures publiques de scénarios – par les films d'écoles. Parmi ceux-ci, nombreux et souvent de très bonne qualité, on notera particulièrement deux moyens-métrages français signés d'élèves de la Femis.

L'un, *Promène-toi donc tout nu*, marque l'entrée dans la lumière d'un étonnant auteur-réalisateur-interprète, Emmanuel Mouret, inventant un personnage situé quelque part entre Fernandel et Rohmer. L'autre, *La Puce*, confirme le talent d'Emmanuelle Bercot, déjà primée à Cannes en 1997 pour *Les Vacances* et qui, avec le renfort d'une épatante jeune comédienne, Ysilde Le Besco, évoque avec courage et tact la plus radicale de ces « premières fois » qui fascinaient tant François Truffaut. Impossible d'être davantage dans l'esprit de Premiers plans.

Jean-Michel Frodon

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean-Jacques Goldman

À LA SUITE de notre article intitulé « Jean-Jacques Goldman et Pascal Obispo, les pompiers du succès » (nos éditions du 7 février 1998), nous avons reçu de Jean-Jacques Goldman une mise au point ainsi rédigée :

« *L'album* Gang *connaît une réussite mitigée* » est inexact (c'est l'un des albums de Johnny Hallyday qui a le mieux marché : 250 000 exemplaires dès le troisième mois, plus d'un million à ce jour).

« Aïcha, *dont la mélodie est identique à celle d'une chanson composée par Céline Dion. Les derniers seront les premiers* », est inexact (et, à mon avis, diffamatoire. Passons).

« *Le chef-d'œuvre du genre demeure* D'eux, *album écrit par Jean-Jacques Goldman, alors champion des ventes françaises avec Francis Cabrel, pour Céline Dion, star mondiale ayant écoulé 18 millions d'exemplaires de* Falling into you » est inexact (*Falling into you* a été écoulé à 25 millions d'exemplaires et est sorti en février 1996, soit dix mois après la sortie *D'eux*).

« *En 1990, Olivier Montfort, le très dynamique patron de Columbia France label, de Sony...* » est inexact (Olivier Montfort est arrivé chez Sony Music en mars 1993).

L'initiative de travailler avec Céline Dion ne vient pas de la « *multinationale Sony* », mais de moi.

« *Goldman vient de vendre plus d'un million d'exemplaires de* Rouge, *son double CD en public* Du New Morning au Zénith *suit la même courbe* » est inexact (ventes de *Rouge* : 1 115 000, *Du New Morning au Zénith* : 510 000).

L'album *Du New Morning au Zénith* est sorti après l'album *D'eux*.

« *Les douze chansons de Goldman...* » est inexact (une chanson est signée Erick Benzi, une autre Kapler).

Il est inexact de dire que « *Céline Dion était absolument inconnue lorsque je lui ai demandé de composer pour elle* », comme je l'ai déclaré au cours d'une interview télévisée. Mais vous écrivez vous-même qu'à cette époque « *sa carrière stagne en France, le public a boudé ses chansons en anglais* ». C'est ce que je voulais dire : que le fond de votre article « *unir le riche avec le riche* » par « *stratégie commerciale* » est inexact.

Bien entendu vous ne citez pas les gens moins connus pour lesquels nous travaillons. C'est votre droit de supposer le monde si cupide, si laid. Je sais chaque jour que c'est heureusement inexact.





Seize artistes, leurs photographies et leurs récits sont réunis à Lannion

La critique d'art Anne Durez associe valeurs sûres et jeunes talents inspirés par le quotidien

L'exposition thématique contemporaine a pour principe d'associer des artistes inégaux sous un titre consensuel – ici, « Une histoire de circonstances ». Il y a des mots, des photos dont le contenu s'apparente à des saynètes, mais pas d'information au sens strict. A côté des artistes chevronnés comme Sophie Calle, Sophie Ristelhueber, Annelies Strba, on s'arrêtera sur Bruno Serralongue et ses faits divers niçois.

UNE HISTOIRE DE CIRCONSTANCES, L'Imagerie, 19, rue Jean-Savidan, 22300, Lannion. Tél. : 02-96-46-57-25. De 15 heures à 18 h 30. Fermé dimanche et mardi. Jusqu'au 20 février. Catalogue, textes d'Anne Durez, 48 p., 50 F (7,6).

LANNION
de notre envoyé spécial

C'est une exposition rafraîchissante proposée « au bout du monde », à Lannion (Côtes-du-Nord), dans ce lieu de l'Imagerie dévolu depuis une quinzaine d'années à la photographie. Elle est concoctée par Anne Durez, trente ans, critique d'art et photographe, qui n'a pas hésité à associer dans un espace bien découpé des artistes chevronnés, comme Sophie Calle, et une ribambelle de jeunes aux dents longues comme Gaëlle Callac, vingt-six ans, dont c'est la première exposition.

Seize artistes utilisant la photographie sont à Lannion sous une bannière énigmatique, « Une histoire de circonstances ». Celles de la vie d'Anne Durez, qui mûrit ce projet depuis longtemps, celle des artistes réunis sans se connaître, du climat du lieu, des états d'âme des spectateurs qui vont influer sur la lecture des œuvres.

Lecture est le mot. Car s'il faut chercher un point commun à Sophie Ristelhueber et Isabelle Arthuis, Didier Bay et Jocelyn Cottencin, Joachim Mogarra et Bruno Serralongue, Valérie Jouve et Bruno Yvonnet, c'est leur façon de suggérer un récit, avec des mots ou non, associés aux images, sans pourtant tomber dans une narration par la photographie.

Sophie Ristelhueber évoque la guerre du Golfe ; Annelies Strba, sa vie, ses filles, ses voyages ; Bruno Serralongue, quelques faits divers à Nice ; Joachim Mogarra, la descente du fleuve Niger par des aventuriers à la Tintin ; Véronique Ellena, « les grands moments de la vie » (construction d'une maison, dîner du couple). Mais essayer de décrire ce que l'on voit, c'est constater que l'exercice est illusoire. Car s'il y a bien des mots, parfois dans l'image elle-même, si le contenu de photos s'apparente à des saynettes, l'ambiguïté de l'ensemble, le décalage entre la lecture et la représentation montre qu'il n'est pas question d'information au sens strict.

Le roman-photo imaginé par Bruno Yvonnet en est une bonne illustration : d'un côté, des images qui suivent le standard du genre ; de l'autre, des textes inattendus, proches de la rhétorique philosophique – *« Et c'est en quoi la vie, même en le confirmant, reste une réfutation du pessimisme »*. Ce roman-photo, qui campe le propos général de l'exposition, est plus proche du système que d'une œuvre et devient ennuyeux tant il se répète.

VIE QUOTIDIENNE

Le danger des expositions thématiques contemporaines, phénomène qui a tendance à se multiplier, est d'associer sous un titre consensuel des artistes très inégaux, réduits à deux-trois images, et de les mélanger en espérant tirer de ce montage visuel une potion magique qui fasse sens. L'exposition de Lannion n'échappe pas au danger. Mais elle a le mérite d'interroger cette narration poétique qui revient en force.

Pas toujours avec bonheur. Au-delà des valeurs sûres régulièrement convoquées dans des expositions de groupe (Calle, Ristelhueber, Jouve, Mogarra, Bay, Strba), on retiendra d'abord deux tendances fort à la mode en France : la reconstitution minutieuse de standards de la vie quotidienne (du Doisneau des temps modernes) et ce même quotidien réduit à des micro-gestes (pour maxi-sentiments) fixés en instantanés dans le style amateur.

Attachons-nous plutôt à Bruno Serralongue. La série présentée est relativement ancienne (1993-1995). C'est la plus fragile, la plus propice à générer de l'imaginaire. La plus émouvante aussi. Parce que le résultat – la séduction des images face à la brutalité des mots – est à la hauteur de la procédure définie : découvrir un fait-divers dans *Nice-Matin* (un homme qui s'immole par le feu, une femme écrasée par une voiture), revenir le lendemain sur les lieux, le photographier, associer l'image avec le compte-rendu de *Nice-Matin*, inciter à la comparaison, cerner quelque indice du drame, montrer comment le temps gomme l'instant, comment le paysage digère l'événement. Il y a peu à voir de Serralongue à Lannion. Une exposition personnelle est annoncée à la Villa Arson, à Nice. On y court.

Michel Guerrin

L'Orchestre de Cleveland double le bonheur des Parisiens

Œuvres de Ludwig van Beethoven, Igor Stravinsky, Charles Ives, Franz Schubert, par Franck-Peter Zimmermann (violon), Alan Feinberg (piano), l'Orchestre de Cleveland, Christoph von Dohnanyi (direction). Salle Pleyel, le 30 janvier et Cité de la musique, le 31 janvier.

Ils étaient deux à inviter ce week-end à Paris l'un des orchestres les plus prestigieux du monde et son non moins prestigieux chef. L'Orchestre de Paris recevait, à la Salle Pleyel, la Cité de la musique *at home*. Le public parisien s'était donc précipité pour admirer ce couple de stars qui tient le coup : quinze ans que l'Orchestre de Cleveland et Christoph von Dohnanyi filent le parfait amour.

Première soirée avec le violoniste allemand Frank Peter Zimmermann : un véritable ménage à trois tant soliste, chef, orchestre font à Beethoven un sort unique. Le concerto flotte intimiste, équanime, à faible mais constante altitude. On se surprend à souhaiter *« levez-vous orages désirés »*, mais non. Ce sera sans doute pour le *Sacre du printemps*. Pour l'heure, le violon file à vive allure, la ligne de flottaison bien au sec. Ce violon, c'est un fameux trois-mâts fin comme un oiseau, avec une prédilection pour le détimbrage dans l'aigu, un violon en voix de tête. D'un bout à l'autre on observera cette *classic attitude*, gardez-vous à droite, gardez-vous à gauche, surtout ne tirez pas les premiers, ne tirez pas du tout d'ailleurs ! En *bis*, un petit doigt de Paganini, le *Caprice nº 13* dit *« La Risalta »* dit *« l'Eclat de rire »* : magistral !

Le *Sacre* enfin. Un *Sacre* seigneurial, d'une plasticité superbe, polychromie de rêve. Mais c'est un *Sacre* d'après la civilisation, l'« Elue » a dû négocier sa « Danse sacrale » auprès du Syndicat des Aïeux, rentrer chez elle après le « Sacrifice » en se disant… vivement l'été ! Qu'à cela ne tienne, voici l'estocade des *bis* : une des danses slaves de Dvorak suivie du « Finale » de la *Symphonie classique* de Prokofiev (c'est leur Caprice de Paganini à eux) – superbe !

ON « ENTEND L'OBSCURITÉ »

Le lendemain, la Cité de la musique, avec une création de Ives au programme. Mais avant, la musique à programme du *Central Park in the Dark* composé en 1906 – en même temps que *The Unanswered Question* qui est son équivalence métaphysique. Un étonnant et novateur paysage auditif nocturne où, selon l'auteur, on *« entend l'obscurité »* (immuable choral lent aux cordes) que traversent çà et là des airs de musique populaire (pianos et vents), que gonfle la course folle d'un cheval de fiacre s'écrasant contre une clôture, avant la retombée du silence.

Emerson Overture fait partie des œuvres qui hantent une vie de compositeur (l'une de ses formes s'est incarnée dans la fameuse *Concord Sonata* pour piano) et restent inachevées. La version proposée est donc une reconstitution de cette toile de Pénélope par David D. Porter d'après d'innombrables sources éclatées. Bien que ne représentant selon Ives *« aucun essai ni adage, ni parti philosophique »*, l'œuvre met cependant en scène un piano, métaphore du philosophe Ralph Waldo Emerson, haranguant la foule-orchestre dans des cadences vertigineuses. Tenant du rôle, le pianiste Alan Feinberg (« créateur » de plus de deux cents compositions) est remarquable, non moins que l'orchestre dont il faudrait, pour être juste, citer chaque membre.

Et maintenant Schubert et sa *« Grande » Symphonie*. Du cousu main pour le Cleveland Orchestra : perfection technique absolue et transparence. Pas de mystère ni de nostalgie dans cet « Andante con moto » oscillant entre marche et danse. Seul le « Scherzo » se laissera porter par la viennoiserie de son rythme ternaire. Deux *bis* en forme de clin d'œil (*Maîtres chanteurs* wagnériens et re-Prokofiev) viendront achever de convaincre – *si besoin était – que sur l'empire du* Cleveland Orchestra, le soleil ne se couche jamais.

Marie-Aude Roux

Olu Dara choisit le versant nonchalant du blues

Au New-Morning, à Paris, le 2 février.

Le trompettiste Charles Jones a changé de nom à la fin des années 60, sur les conseils d'un adepte des cultes afro-américains. Charles « Olu » Jones « Dara » met alors aux couleurs yorubas une identité gagnée par la naissance, en 1941 à Natchez, ville du delta du Mississippi. Cette nouvelle parure a depuis produit son effet : Jones laissait deviner le musicien de jazz, Olu Dara penche vers les îles, le calypso caribéen et le high-life nigérian.

Olu Dara (Charles Jones), jazzman, a joué avec tout le monde : avec Bill Barron, Sam Rivers, David Murray, Julius Hemphill, Elliott Sharp, Brian Eno ou Cassandra Wilson. Il a traîné *ses guêtres* un an durant au sein des Jazz Messengers, zappé du rhythm'n'blues sudiste au free jazz des lofts new-yorkais pour revenir au blues des bayous. *Olu Dara a beau avoir vécu* à Natchez, il est un pur produit de New York, piéton des boîtes de Harlem, animateur de soirées littéraires du Lower East Side…

Mardi 2 février, ce musicien historique, joueur de trompette et de cornet mais aussi d'harmonica, de guitare, ou d'euphonium, chanteur et baratineur, était à Paris, quel*ques mois après la* sortie d'un épatant album (le premier, enregistré à l'âge de cinquante-sept ans), *In the World : from Natchez to New York* (Atlantic/Warner Jazz). Olu Dara est un *fumiste surdoué. C'est son* charme. La nouvelle découverte du label Atlantic s'est contentée d'un *concert sur tabouret, relax, balan*çant des jambes, dodelinant de la tête. Le quartet qui l'entoure (basse, guitare, batterie, percussions) n'est pas à la hauteur ? *Olu Dara n'en fera pas un drame.* Ordinairement, son septet, le Okra Orchestra fondé en 1976, et son quartet, le Natchezsippi Dance Band, lui fourbissent des armes au*trement plus affinées.*

Vendeur ambulant à l'humour vif, grinçant (*Natchez Shopping Blues*), Olu Dara joue de la trompette avec force et calme, un son *futé*, éclairé de l'intérieur. Il aurait pu s'en tenir là, radieusement. Mais les rigueurs du concert unique l'ont obligé à l'éclectisme du disque. Le papa de Nas, rappeur multimillion*naire du disque, est un gangster de* haut vol : il fauche tout, Ellington des années 30, le *latin-jazz* de Gil*lespie, les envolées d'Armstrong*, le calypso de Belafonte, la liberté de sons d'Ornette Coleman, le jeu de guitare de Keith Richards.

Son rapper de fils s'en est sans *doute méfié et*, lui pardonnant d'avoir préféré la vie de bohème à l'éducation des enfants, il lui a offert *Jungle Jay*, morceau d'anthologie du *mish-mash* américain (orgue Hammond du gospel, guitare blues, paroles du hip-hop, solo de trompette…) pour l'album. Lâché entre les territoires de danse des Caraïbes, la rigueur émotive de la trompette bouchée, la poésie new-yorkaise (la jeune « rimeuse » Mayanna Lee), *In the World, from Natchez To New-York* n'est pas transposable en scène : c'est trop pour un seul homme.

Véronique Mortaigne

SORTIR

PARIS

Nicolas Staël Group
Ils ont fait leurs classes dans les institutions du jazz comme l'American School of Music ou le Berklee College of Music ; ils sont jeunes, respecteux des créateurs du jazz moderne (John Coltrane, Miles Davis). Emmené par le saxophoniste Nicolas Staël, ce groupe fondé en 1998 commence à trouver sa personnalité avec des compositions bien tournées. Outre le leader, ce quartet comprend le pianiste Laurent Savagnac, le batteur Nicolas Stern et le contrebassiste Christophe Ricard, tous à suivre de près.
Caveau des Oubliettes, parvis de l'église Saint-Julien-le-Pauvre, 52, rue Galande, Paris 5e. Mº Saint-Michel. Le 4, à 22 heures. Tél. : 01-46-34-23-09.

Béjart Ballet Lausanne
Le chorégraphe marseillais, toujours à l'écoute des problèmes de son époque, a réuni deux programmes sous le titre *Deux ballets pour aujourd'hui. Mutationx*, variation dansée sur un monde victime de la destruction de la nature, la pollution industrielle et les guerres atomiques, s'appuie sur des musiques de Jackie Gleason, John Zorn et Hugues le Bars (création du 4 au 14 février). Le second spectacle, *Le Presbytère…*, créé en 1996, est un ballet sur la jeunesse et l'espoir, dont la musique de Mozart et celle du groupe anglais Queen servent de base à la chorégraphie (du 17 au 21 février).
Palais des sports, Porte-de-Versailles, Paris 15e. Mº Porte de Versailles. Du 4 au 21 février, à 20 h 30 ; dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-68-69-70. De 195 F à 330 F, 29,70 à 50,30 .

IVRY-SUR-SEINE

Michèle Bernard
Les histoires volées *« aux voisins, à la radio, dans le métro, dans mon enfance… »* de Michèle Bernard, chanteuse, accordéoniste, comédienne, s'habillent aux couleurs de la France pluriethnique. *Voler*, le spectacle à la mise en scène aussi réussie que les précédentes (notamment pour *Des nuits noires de monde*, donné en 1993 au Café de la Danse) est aussi un album au répertoire un peu sombre (EPM/Anne Sylvestre).
Théâtre d'Ivry Antoine-Vitez, 1, rue Simon-Dereure, 94 Ivry-sur-Seine. Mº Mairie-d'Ivry. Les 4, 5 et 6, à 20 h 30 ; le 7, à 16 heures. Tél. : 01-46-70-21-55. De 50 F à 110 F, 7,60 à 16,80 .

NOGENT-SUR-MARNE

Amadeus
Le Pavillon Baltard de Nogent-sur-Marne se lance dans la création. Il produit *Amadeus*, la pièce de Peter Shaffer que François Périer et Roman Polanski ont créée en 1982 et qui servit de scénario au film de Milos Forman. Deux jeunes comédiens, Charlotte Very et Vincent de Bouärd, jouent Mozart et Constance ; Léonard Cobiant interprète Salieri et signe la mise en scène.
Pavillon Baltard-Palais des Arts, 1, place de l'Europe, 94 Nogent-sur-Marne. Les 4, 5 et 6, à 20 h 30 ; le 7, à 15 heures. Gare SNCF Nogent-Le Perreux. Tél. : 01-48-72-94-94. De 145 F à 185 F, 22,10 à 28,20 .

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Affliction
de Paul Schrader (Etats-Unis, 1 h 54).
Astérix et Obélix contre César
de Claude Zidi (France, 1 h 45).
Bubbles Galore (**)
de Cynthia Roberts (Canada, 1 h 30).
Buffalo'66
de Vincent Gallo (Etats-Unis, 2 h).
Children of the Revolution
de Peter Duncan (Australie, 1 h 38).
Des chambres et des couloirs
de Rose Troche (Grande-Bretagne, 1 h 36).
Le Fantôme de l'Opéra (*)
de Dario Argento (Italie, 1 h 43).
Le Jour du peintre (**)
de Werner Nekes (Allemagne, 1 h 24).
Le Nuage
de Fernando Solanas (Argentine, 1 h 50).
O Amor Natural (**)
de Heddy Honnigman (Hollande-Brésil, 1 h 16).
L'Ombre d'Andersen
dessin animé de Jannik Hastrup et Bent Haller (Danemark, 1 h 18).
La Petite Marchande de roses
de Victor Gaviria (Colombie, 1 h 45).
Plus qu'hier, moins que demain
de Laurent Achard (France, 1 h 26).
Preaching to the Perverted (**)
de Stuart Urban (Grande-Bretagne, 1 h 39).
Redeyef 54
d'Ali Abidy (Tunisie, 1 h 31).
Vénus Beauté (Institut)
de Tonie Marshall (France, 1 h 45).
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, *3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78* (2,23 F/mn, 0,34 /mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F, + 2,44 de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Le Chemin des passes dangereuses
de Michel Marc Bouchard, mise en scène de Vincent Goethals.
Théâtre international de langue française, Parc de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. Le 4, à 20 h 30. Tél. : 01-40-03-93-95. De 35 F à 110 F. Jusqu'au 21 février.

Scènes de chasse en Bavière
de Martin Sperr, mise en scène de François Ha Van, avec la compagnie Le Vélo volé.
Espace Paris-Plaine, 13, rue du Général-Guillaumat, Paris 15e. Mº Porte-de-Versailles. Les 4, à 20 h 30. Tél. : 01-40-43-01-82. 60 F et 80 F. Jusqu'au 21 février.

Jon Nakamatsu (piano)
Chopin : *Sonate pour piano op. 58*. Tchaïkovski : *Thème original et variations*. Szymanowski : *Danses polonaises*. Rachmaninov : *Sonate pour piano op. 36*.
Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Mº Solferino. Le 4, à 19 heures. Tél. : 01-40-49-47-57. 80 F.

Société de musique contemporaine du Québec
Bouchard : *Compressions*. Tremblay : *L'Arbre de Borobudur*. Oesterle : *Still*. Vivier : *Airs pour un opéra imaginaire*. Ingrid Schmithüsen (soprano), Lise Beauchamp (hautbois), Walter Boudreau (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mº Passy. Le 4, à 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

Oregon
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. Le 4, a 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41.

Evan Parker, Sylvain Kassap, Paul Rogers
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 100 Montreuil. Mº Robespierre. Le 4, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Marc Perrone
L'Européen, 5, rue Biot, Paris 17e. Mº Place-de-Clichy. Les 4, 5 et 6, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13.

Jacques Higelin
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mº Opéra. Les 4, 5 et 6, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 170 F à 203 F.

Guy Marchand
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mº Voltaire. Les 4, 5 et 6, à 20 h 30. Tél. : 01-47-00-55-22.

Orchestre national de Barbès
Maison de la musique, 8, rue des Anciennes-Mairies, 92 000 Nanterre. Les 4 et 5, à 21 heures. Tél. : 01-41-37-94-20. De 30 F à 140 F.

DERNIERS JOURS

7 février :
Jean-Pierre Raynaud, Antonio Manuel
Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Tél. : 01-42-60-69-69. 38 F.
Bourdelle et ses élèves
Musée Bourdelle, 18, rue Antoine-Bourdelle, Paris 15e. Tél. : 01-49-54-73-73. 27 F.

EN VUE

■ Le conseil municipal de Beverly Hills, en Californie, propose aux fourreurs d'attacher cette étiquette à leurs produits : *« Les animaux ont pu être tués par électrocution, gazage, matraquage, fracture du cou, empoisonnement, coups de pied, noyade ou pris dans des pièges à mâchoires d'acier ou à lacets. »*

■ Mercredi 3, en Arizona, jeudi 4, en Oklahoma, **Darick Gerlaugh** et **Sean Sellers** ont été exécutés par injection.

■ *« Il fut un temps où il buvait beaucoup, mais depuis onze ans, il n'a plus touché une goutte d'alcool »*, confiait au *Figaro*, mercredi 3 février, **George Bush** au sujet de son fils, gouverneur du Texas, *« très intéressé »* par l'élection présidentielle, mais qui hésite à se présenter pour ne pas *« propulser sa famille sur la scène médiatique »*.

■ **Cuong Tran**, ancien mafieux, « jambisé » par un gang adverse, colérique opérant en chaise roulante motorisée dans le quartier chinois de San Fransisco, a jeté un porte-monnaie au visage d'une de ses victimes, en découvrant qu'il était vide.

■ **Samy**, 18 ans, a été condamné, mercredi 3 février, à deux mois de prison par le tribunal correctionnel de Châteauroux pour outrage verbal à **Françoise Commeigne**, magistrat, instructeur. *« Vous me cassez les c... »*. Passe encore. *« Mécréant »* : il est allé trop loin.

■ Les policiers nigérians en faction à l'embarcadère d'Okitipupa ont découvert, mardi 2 février, un pied humain et du poisson séché pour la fabrication de *juju* (gris-gris) en ouvrant le sac de **Damilola Abebawo** se rendant à Ode-Irele.

■ Le 9 janvier, cinq militaires français affrontant le froid et les vents polaires, atteignent le pôle sud, au moment où des soldats du 35e régiment d'infanterie de Belfort partent dans l'hiver canadien, pour l'exercice *« Pieds gelés »*.

■ Les soldats russes de la 12e division basés en Sibérie, chargés de la maintenance des têtes nucléaires, impayés depuis six mois, surveillent l'arrivée du facteur.

■ En dévorant encore les journaux dans sa chambre à l'asile psychiatrique Ankang de Pékin, **Wang Wanxing**, dissident chinois, surnommé *« le fou de Tiennamen »*, ne peut guérir de la *« monomanie politique »* officielle pour laquelle il est enfermé depuis sept ans.

■ Des spécialistes des phénomènes paranormaux examinent les formes blanches enregistrées à 4 h 48 du matin le 23 décembre 1998 par une caméra de surveillance dans un manoir hanté de Leicester pour savoir s'il s'agit de fantômes ou de sacs en plastique emportés par le vent.

Christian Colombani

« Critique » rend hommage à Claude Lévi-Strauss

La revue fondée par Georges Bataille consacre un numéro spécial à l'anthropologue, présenté comme un « philosophe-artiste » et, avant tout, comme un écrivain

LES NUMÉROS doubles de la revue *Critique*, que fonde et dirige Georges Bataille en 1947, la confiant à sa mort à Jean Piel, que remplace depuis trois ans Philippe Roger, sont des numéros qui font date. Certains ont valeur de somme, de manifeste. Le numéro 620-621 (janvier-février 1999), est intitulé *Claude Lévi-Strauss*. Il est un des plus forts et des plus chaleureux de l'histoire de cette revue. Le titre qui correspondrait le mieux à la vocation de l'ensemble est celui de l'éditorial, « Pour Claude Lévi-Strauss », où Philippe Roger annonce *« le portrait de l'anthropologue en "philosophe-artiste" »*.

Il s'agit d'un opéra en trois actes : l'itinéraire de Lévi-Strauss (retracé par Marc Augé, Annie Cohen-Solal, Jean Jamin et Marc Abélès) ; sa création de concepts et de méthode (Françoise Héritier, Emmanuel Terray, Jean Petitot, Nathan Watchel) ; les signes que sa pensée adresse à la psychanalyse, aux arts, à la musique (Michel Deguy, François-Bernard Mâche, Elisabeth Roudinesco, Pascal Quignard). Y reviennent toujours la droiture, le sens et l'inquiétude de l'altérité, un extrême tact, l'ironie doublant la réserve et, fondamentalement, le sentiment d'être d'abord en face d'un écrivain. Un des plus importants du siècle où il est entré en 1906. Ainsi présenté, cet acte de gratitude intellectuelle mais aussi morale et humaine rendue au plus moderne des savants d'expression classique, au meilleur styliste des philosophes de formation, à celui qui a appris à penser à toutes sortes de curieux venus de tous les horizons ; ainsi évoquées, cette revue et sa remise à celui qui en est le dédicataire semblent relever d'une cérémonie académique qui devrait échapper au public. Mais il s'agit de *Critique* et il s'agit de Lévi-Strauss... Nul de ceux qui l'ont entendu le 25 janvier n'oubliera l'improvisation bouleversante par laquelle, en huit minutes, parlant d'une voix très timbrée du corps et du grand âge, il remercia les émissaires de *Critique*, Philippe Roger et Marc Augé (« Le Monde des livres » du 29 janvier).



Ce savant précieux est donc un écrivain. Cet écrivain n'a fait lever autour de lui, à partir de ses propres travaux, qu'une intelligence généreuse dont ce numéro témoigne. C'est tout de même très rare. Toutes les questions que soulève cette livraison de *Critique* sont d'une extrême actualité, et souvent, d'une vivacité qui console. Non sans rappel aux fondamentaux (Françoise Héritier), non sans quelque brise polémique très rafraîchissante (Michel Deguy), non sans mystère (Pascal Quignard), et toujours à hauteur de cet auteur dont les mille premiers exemplaires des *Structures élémentaires de la parenté* ont mis vingt ans à s'écouler dans le commerce.

Jeunes gens qui commenciez de désespérer du débat, de la force de l'ironie et de la possibilité d'essayer de savoir, feuilletez ces portraits sans complaisance, sans facilités, à la mesure de la modestie et de l'intransigeance de celui qui les inspira ; allez, si vous voulez, directement aux citations, il n'en est aucune de faible dans cet ensemble, et demandez-vous quel fut exactement ce mouvement où il se trouva un homme avec quelques autres pour donner à la complexité, à la pensée, à l'inquiétude, les formes de la beauté : *« J'ai mangé des lézards, des serpents et des sauterelles, et de ces nourritures dont l'idée te soulève le cœur, je m'approchais avec l'émotion du néophyte convaincu que j'allais créer un lien nouveau entre l'univers et moi. »*

Francis Marmande

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Il est peut-être temps que Lionel Jospin mesure le fossé immense qui s'est creusé entre son ministre de l'éducation nationale et le million de fonctionnaires que Claude Allègre a charge de gouverner. Il est peut-être temps qu'il prenne conscience qu'il ne suffit plus, pour sauver son vieil ami d'un naufrage programmé, de l'encourager presque quotidiennement, de dépêcher à ses côtés quelque conseiller en communication ou de demander aux membres de son gouvernement d'apporter à leur collègue un vibrant et public soutien (...). Jamais, Claude Allègre ne pourra refermer la blessure initiale qu'il a causée aux enseignants en prétendant réformer l'école contre ceux-là mêmes qui la font et la portent et en les désignant à la vindicte publique. Jamais les professeurs, quand bien même beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui convaincus de la pertinence de certaines réformes lancées par leur ministre, ne pardonneront à Claude Allègre l'agression qu'il a perpétrée à leur encontre (...). Le bouillant et brouillon Allègre est un brillant chercheur. En avoir fait le ministre de l'éducation nationale est peut-être une erreur de casting.

RFI
Jacques Rozenblum

■ Yasser Arafat a fêté mercredi le trentième anniversaire de son accession à la tête de l'OLP, le jour même de son arrivée à Washington. Hasard du calendrier ? Peut-être, mais un hasard tout à fait symbolique de l'entente cordiale qui règne désormais entre les Etats-Unis et l'Autorité palestinienne. Ce qui frappe même, c'est la différence de traitement que les Américains réservent à Yasser Arafat et à Benjamin Netanyaou. Le premier est reçu aujourd'hui à la Maison Blanche, dont il est devenu un habitué. Bill Clinton aura reçu le leader palestinien pas moins de neuf fois en deux ans, c'est-à-dire plus que n'importe quel autre allié de Washington. Les Israéliens ont bien tenté de torpiller la rencontre, mais rien n'y fait.

RTL
Michèle Cotta

■ L'actualité en fournit chaque jour une foule d'illustrations : comme le bon sens, l'hypocrisie est la chose la mieux partagée. L'hypocrisie ou ce qui lui ressemble le plus, une certaine volonté d'écarter ce qui dérange, de ne pas appeler un chat un chat. La sécurité à l'école, le dopage, on pourrait trouver, sans chercher bien loin, d'autres exemples de la tendance générale à se cacher derrière son petit doigt. Ainsi, le gouvernement Jospin se gargarise en parlant de rayonnement international de la France, mais il ne donne pas un franc de plus pour le développement de l'AFP, l'agence de presse qui assure justement sur les cinq continents la présence de la France. Ainsi, les sénateurs refusent-ils la parité, au nom bien sûr, du bien des femmes. Et ainsi Jacques Chirac feint-il de découvrir la grande confusion de l'opposition alors qu'il a pas mal contribué à y faire régner le désordre.

www.bol.fr

Bertelsmann et Havas lancent une nouvelle librairie électronique française

APRÈS NEUF MOIS de préparation intensive, le groupe allemand Bertelsmann, géant mondial de l'édition, devait ouvrir, ce jeudi 4 février, sa « librairie en ligne planétaire », baptisée BOL, en commençant par l'Allemagne et la France. Pour les clients, BOL se présentera comme une chaîne de boutiques électroniques « nationales » autonomes. Mais en coulisses, Bertelsmann a conçu une plate-forme de commerce électronique commune, *« multilingue, multidevises et adaptable à la taille de chaque marché »*. Le quartier général pour le monde entier, d'abord installé à New York, a été transféré en Suisse, à Baaar, après la signature d'un accord avec la chaîne de librairies américaine Barnes and Noble permettant à Bertelsmann de s'implanter aux Etats-Unis.

Pour le marché francophone, Bertelsmann s'est allié au groupe Havas, qui possède désormais 50 % de la filiale BOL France. Grâce à un partenariat avec les librairies Decitre (principalement implantées dans la région Rhône-Alpes), elle dispose d'un catalogue de près de 400 000 titres, ce qui représente l'essentiel des ouvrages français disponibles.

NOUS VOULONS PROMOUVOIR L'ACHAT DE LIVRES EN LIGNE, À DESTINATION D'UN PUBLIC QUI A ABANDONNÉ LA LECTURE !
PESSIN

Dans son principe, la nouvelle boutique n'a rien de révolutionnaire : les clients font leur choix sur le site web, paient par carte de crédit et reçoivent leur achat à domicile. Pour se distinguer de ses concurrents déjà présents sur le Web, BOL France compte avant tout sur la puissance de ses deux maisons mères en matière de marketing, et sur une panoplie de services. Selon Fabrice Cavarretta, directeur de BOL France, les internautes vont découvrir un moteur de recherche d'un genre nouveau. Près de 100 000 livres référencés ont bénéficié d'un *« enrichissement multimédia »* : les quatrièmes de couverture ont été incorporées à la base de données, ce qui permet des recherches par mots-clés plus fouillées que les simples requêtes par auteur et par titre. Grâce à un formulaire indiquant penchants littéraires ou besoins professionnels du client, le serveur et pourra formuler des recommandations d'achat.

Mais, en outre, une petite équipe éditoriale est chargée de rédiger des articles sur l'actualité littéraire, de présenter les nouveautés et de proposer des sélections thématiques. Après la France et l'Allemagne, Bertelsmann ouvrira bientôt des librairies en ligne pour le Royaume-Uni et les Pays-Bas, cette fois sans partenaires locaux, avant de s'attaquer à l'Espagne.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

MANDELA
■ Le dernier discours sur l'état de la nation du président Nelson Mandela, qui doit se retirer en mai prochain, sera diffusé en direct vendredi 5 février, sur le site Web officiel du gouvernement sud-africain. – *(Reuters)*.
www.gov.za

HAUT DÉBIT, EN FRANCE...
■ France 3 Ouest a lancé à Rennes un service expérimental de télévision (informations et reportages) sur Internet baptisé TéléWeb, auprès de 500 abonnés disposant d'une connexion à haut débit grâce au système ADSL, qui utilise le réseau téléphonique ordinaire.

... ET EN GRANDE-BRETAGNE
■ British Telecom a annoncé que son réseau à haut débit BeTaNet était opérationnel, et que son exploitation commerciale commencerait dans les prochains mois. Il permettra de se connecter à Internet et de recevoir des programmes vidéo et des communications téléphoniques. BT compte par ailleurs investir 5 milliards de livres sterling (7,2 milliards d'euros) dans les services multimédias dans les cinq prochaines années. – *(AFP.)*

Mama, Mariane, même combat

par Alain Rollat

COMMENT vous le dire sans vous offenser ? Comment écrire à des parents qu'on ne connaît pas, qu'on ne devine que par image interposée ? Comment s'adresser à la mère, au père, d'une jeune Africaine dont la parole vous accroche, un après-midi, sur France 3, dans un reportage de « Saga-Cités » ? Disons-le d'emblée : vous avez une fille épatante. N'ayez pas honte de Mama. Soyez fiers, au contraire, de son intelligence ! Elle a brisé un tabou ? Tant mieux ! Les tabous sont des chaînes. Sans doute lui en voulez-vous un peu de nous avoir tout raconté. Cela ne se fait pas, chez vous, entre Sénégal et Niger, au pays des nobles Soninkés, de s'épancher devant l'étranger. Oui, elle nous a tout dit sur le mariage que vous avez tenté de lui imposer en vertu de vos coutumes. Pour son bien. Pour son honneur. En croyant faire son bonheur. De gré ou de force.

D'autres mères, appartenant à votre communauté, nous ont mis les points sur les « i » : *« Toute jeune fille, à son âge, doit se marier. Sinon, c'est très mal vu, sa famille est "indexée"... Si tu n'es pas mariée, personne ne te respecte. Tu peux devenir une prostituée, attraper toutes les maladies. Tous les hommes peuvent t'aborder et te dire : je veux coucher avec toi... Pour nous, le mariage, c'est ça : le respect. »*

Mama a fui ces préjugés. Elle s'est révoltée contre ces idées reçues. Elle a préféré son bac au mariage. Elle rêve d'un mariage d'amour librement conçu. Elle a quitté votre domicile quand elle a compris qu'elle n'arriverait pas à vous convaincre que le regard des autres perpétue les pires aliénations quand il prend force de loi. Elle parlait de vous, d'ailleurs, avec un infini respect. Il y avait de la tristesse, dans sa voix douce, mais pas l'ombre d'un ressentiment. Parlant de votre façon de l'aimer, elle a eu ce mot d'excuse à votre égard : *« Au fond, ils ne savent pas qui je suis... »* Voilà pourquoi, sauf votre respect, nous nous en mêlons. Pour vous dire, justement, qui elle est à nos yeux.

Mama ne vous appartient plus parce qu'en la faisant naître en France vous avez-vous même ajouté une part d'Europe à sa part d'Afrique. C'est trop tard. C'est la faute à Molière qu'elle a rencontré à l'école. Elle a épousé son refus sauvageon du « Mariage forcé » : *« Il y va d'être heureux ou malheureux toute sa vie. »* Elle est déjà fille de Mariane, qui préférait mourir plutôt que d'épouser Tartuffe pour céder à son père. Ne soyez pas cet Orgon ! Riez-en ! Il n'y a, de toute façon, plus rien à faire. Votre gentille Mama, soyez-en remerciés, est désormais notre avenir commun. Ces héritages-là, heureusement, ne s'excisent pas.

JEUDI 4 FÉVRIER

FILMS DE LA SOIRÉE

19.00 Lucky Jo ■ ■ Michel Deville (France, 1964, N., 90 min). Ciné Classics
20.30 La Peur ■ ■ Roberto Rossellini (Allemagne - Italie, 1954, N., v.o., 80 min). Ciné Classics
20.45 L'argent fait le bonheur ■ ■ Robert Guédiguian (France, 1992, 90 min). Arte
20.55 Chasseur blanc, cœur noir ■ ■ ■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1989, 115 min). France 3
20.55 Norma Rae ■ ■ Martin Ritt (Etats-Unis, 1978, 115 min). Téva
22.15 L'Aventure de Catherine C. ■ ■ Pierre Beuchot (France, 1990, 100 min). Ciné Cinémas
22.15 Brazil ■ ■ Terry Gilliam (Grande-Bretagne, 1984, v.o., 140 min). Cinéstar 1
22.45 La Danse inachevée ■ ■ Henry Koster (Etats-Unis, 1947, 120 min). Mezzo
22.45 La Rivière sans retour ■ ■ Otto Preminger (Etats-Unis, 1954, 95 min). RTL 9
23.55 Garçon ! ■ ■ Claude Sautet (France, 1983, 95 min). Ciné Cinémas
0.05 Sweetie ■ ■ Jane Campion (Australie, 1989, v.o., 95 min). Arte
0.35 Silverado ■ ■ Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1985, 125 min). Cinéstar 1

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Placebo, Noël Mamère, Georges Charpak, Zebda. Canal +
19.00 Voyages, voyages. La Chine. Arte
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. Invité : Hervé de Charette. LCI
20.00 20h Paris Première. Serge Trigano. Paris Première
20.05 Temps présent. Dossier Jenish, enfants de la grand route. Le bogue de l'an 2000. Le siècle en images : Le héros de Mao. TSR
20.55 Envoyé spécial. L'imposteur. Main basse sur les jeux. Les oubliés de Vorkouta. La ferme des enfants perdus. France 2
22.05 Matière grise. Le dossier du mois : Nucléaire, non merci ! L'homme du mois : Hugues Bersini. Ailleurs et autrement. La techno du mois. Défense de thèse. RTBF 1
23.00 De l'actualité à l'Histoire. Don et commerce du sang. Histoire
23.10 Comme au cinéma. Comment devenir star ? Dominique Besnehard, agent de stars, star des agents. Demain la gloire ou l'ANPE. Folies du box-office. Des beaux débuts. Invité : Thierry Lhermitte. France 2
23.40 Tapage. Divan le terrible : le pouvoir psy. France 3
0.45 ▶ La 25e Heure. Bosnia Hotel. France 2
1.00 Des racines et des ailes. Les sauveteurs des neiges. Jérusalem : les sirènes de l'Apocalypse. De mes propres ailes. France 3

DOCUMENTAIRES

18.25 Portraits de gangsters. [1/10]. Benjamin «Bugsy» Siegel. Planète
18.30 Carolyn Carlson. Une danseuse à plusieurs facettes. Mezzo
19.00 Maroc ancestral. Odyssée
19.10 Les Grandes Expositions. Le Douanier Rousseau. Planète
20.15 360°, le reportage GEO : Portraits de femmes. [4/4]. Les cellules grises ont-elles un sexe ? Arte
20.30 La Chaleur de la Terre. Odyssée
20.35 Cinq colonnes à la une. Planète
20.45 Maria Callas. Mezzo
20.45 ▶ Arriba España. Histoire
20.50 Soirée Seinfeld. Le Portrait de Jerry Seinfeld. Canal Jimmy
21.00 Mer de Barents, l'éternel renouveau de la vie. Odyssée
21.05 Des trains pas comme les autres. D'Addis Abeba à Djibouti [2/2]. TV 5
21.50 Le Musée d'Orsay. L'art nouveau. Odyssée
22.15 Soirée thématique. Venus d'ailleurs. Arte
22.45 Les Années Kopa. Planète
23.40 Les Tribus indiennes. [6/20]. Les Comanches. Planète
0.10 Soldats de la paix à Sarajevo. Planète
0.25 Nagasaki. Odyssée
1.00 Gerrie et Louise au pays de l'apartheid. Planète

MUSIQUE

21.00 Concerti armonici. Par le Brandenburg Consort, dir. Roy Goodman. Muzzik
21.40 Maria Callas à Covent Garden 64. Airs de Puccini. Mezzo
21.50 Daniel Humair All-Stars. Muzzik
22.45 La Colombe. Opéra de Gounod. Mise en scène de Pierre Jourdan. Par l'Orchestre symphonique de la Radio-télévision de Cracovie, dir. Michel Swierczewski. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 Les Cahiers bleus. Serge Leroy. Festival
20.40 L'assassin habite au 402. Colin Bucksey. 13ème Rue
22.05 La Femme des autres. Jean Marbœuf. Festival
22.45 Made in America. Permission d'aimer. George Miller. TF 1
22.50 Contre toute évidence. Michael Switzer. 13ème Rue
0.10 Foot, amour, toujours. Nick Hurran. Canal +

COURTS MÉTRAGES

22.10 Supplément détachable. Festival de Clermont-Ferrand. *Fais-moi des vacances*. Didier Bivel. Canal +
1.40 W.C. Fields Special. Courts métrages. Arte

SÉRIES

17.55 ▶ Hartley, cœurs à vif. France 2
20.13 Alfred Hitchcock présente. La valise en crocodile. 13ème Rue
20.15 et 0.20 Ellen. The Mugging. RTL 9
20.40 Buffy contre les vampires. La face cachée. Série Club
20.50 ▶ Les Bœuf-carottes. Haute voltige. TF 1
21.40 Soirée Seinfeld. Grandeur et décadence (v.o.). Canal Jimmy
21.40 Stargate. Le maître du jeu. TSR
22.30 Baldipata. Le Serment de Baldi. TV 5
23.25 3e planète après le Soleil. [1/2]. A Nightmare on Dick Street (v.o.). Série Club
23.45 Soirée Seinfeld. L'album. Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 20.30 Ciné Cinéma II
● 22.55 Ciné Cinéma I
Garçon !

Le chef de rang d'une grande brasserie parisienne (Yves Montand), vieux célibataire, a de nombreuses aventures sentimentales mais doit affronter l'âge et la solitude. L'art de la description du décor social et des personnages et une mise en scène éblouissante de Claude Sautet. Montand appuie un peu trop l'aspect fantaisiste du Don Juan de brasserie. Le film, amer et désenchanté, n'a pas marché à sa sortie. – *J. S.*

● 20.30 Ciné Cinéma III
Fargo

Au cours de l'hiver 1987, dans le Minnesota, un vendeur de voitures couvert de dettes organise avec deux petits malfrats l'enlèvement de sa femme, dans l'espoir que son richissime beau-père verse une rançon. Le plan capote. Le chef de la police locale est une femme enceinte.

Les frères Coen, Joel et Ethan, ont retrouvé l'invention et l'humour noir de leurs premiers succès. Le scénario est, paraît-il, inspiré d'une histoire criminelle réelle. La réalité dépasse parfois la plus folle fiction... – *J. S.*

● 22.15 Cinéstar 1
Brazil

Dans une monstrueuse ville ultramoderne, où règne la bureaucratie et où le comportement des citoyens est régi par le ministère de l'information, la vie d'un employé est bouleversée par la chute d'un scarabée dans un ordinateur. Humour noir ravageur, style burlesque déchaîné, atmosphère « kafkaïenne ». Un film de Terry Gilliam, bourré d'idées et de gags absurdes, mais un peu long. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 ▶ Les Bœuf-carottes. Haute voltige.
22.45 Made in America. Permission d'aimer. Téléfilm. George Miller.
0.25 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.55 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

17.55 ▶ Hartley, cœurs à vif.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 Envoyé spécial.
23.00 Expression directe.
23.10 Comme au cinéma. Comment devenir star ?
0.25 Journal, Météo.
0.45 ▶ La 25e Heure. Bosnia Hotel.
1.45 Mezzo l'info.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby.
20.35 Tout le sport.
20.50 Consomag.
20.55 Chasseur blanc, cœur noir ■ ■ ■ Film. Clint Eastwood.
22.50 Météo, Soir 3.
23.30 Le Journal de Vail.
23.40 Tapage. Divan le terrible : le pouvoir psy.
0.35 Espace francophone.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Territoire comanche. Film. Gerardo Herrero.
22.10 Supplément détachable. Spécial Clermont-Ferrand. *Fais-moi des vacances.*
22.40 Les Raisins de la mort ■ Film. Jean Rollin.
0.10 Foot, amour, toujours. Téléfilm. Nick Hurran.
1.35 Hockey sur glace.

ARTE

19.00 Voyages, voyages. La Chine.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 360°, le reportage GEO : Portraits de femmes [4/4].
20.40 Soirée thématique. Venus d'ailleurs. 20.45 L'argent fait le bonheur ■ ■ Film. Robert Guédiguian. 22.15 Toronto, Babel paisible. 23.05 Chroniques cosmopolites.
0.05 Sweetie ■ ■ Film. Jane Campion (v.o.).
1.40 W.C. Fields Special. Courts métrages.

M 6

18.25 Loïs et Clark.
19.20 Mariés, deux enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.40 Décrochage info, Passé simple.
20.50 Le Coup de sirocco ■ Film. Alexandre Arcady.
22.45 L'Exorciste ■ Film. William Friedkin.
0.50 La Maison de tous les cauchemars.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Mylene Hubin-Gayte.
21.00 Lieux de mémoire. Landru.
22.10 For intérieur. Gabriel Matzneff.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert à quatre. Rencontres musicales baroques du Festival de Liège. Œuvres d'Isaac, Japart, Mouton, Des Prés, De Sermisy, Banchieri, De Lassus, De Stockem, Ockeghem.
22.30 Musique pluriel. Le Concours de piano d'Orléans. Œuvres de Carter.
23.07 Papillons de nuit. Œuvres de Martinez.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Menselssohn. 20.40 La Musique sous la République de Weimar. Œuvres de Hindemith, Schoenberg, Schreker, Krenek, Hindemith, Beethoven, Schulhoff, Spolianski, Hollaender, Weill.
22.44 Les Soirées... (suite). Œuvres de Schubert, Beethoven.

VENDREDI 5 FÉVRIER

FILMS DU JOUR

16.10 La Peur ■ ■ Roberto Rossellini (Allemagne - Italie, 1954, N., v.o., 80 min). Ciné Classics
18.55 Ultimatum ■ ■ John et Roy Boulting (Etats-Unis, 1950, N., v.o., 95 min). Ciné Classics
21.00 Total Recall ■ ■ Paul Verhoeven (Etats-Unis, 1990, 110 min). Ciné Cinémas
21.10 L'Amour à vingt ans ■ ■ François Truffaut (France, 1962, N., 35 min). Cinétoile
21.45 Baisers volés ■ ■ François Truffaut (France, 1968, 95 min). Cinétoile
22.25 L'Année du Dragon ■ ■ Michael Cimino (Etats-Unis, 1985, 135 min). TSR
22.50 Miller's Crossing ■ ■ ■ Joel et Ethan Coen (Etats-Unis, 1990, v.o., 115 min). Ciné Cinémas
23.20 Le Meilleur ■ ■ Barry Levinson (Etats-Unis, 1984, v.o., 120 min). Cinétoile
23.55 Les Passagers de la nuit ■ ■ Delmer Daves (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 105 min). Ciné Classics
0.00 Le Roman de Renard ■ ■ Ladislas Starewitch (F, 1929-1930, N., animation, 60 min). Arte
0.15 L'Aigle à deux têtes ■ ■ Jean Cocteau (France, 1947, N., 85 min). France 2
0.45 Le Masque du démon ■ ■ Mario Bava (Italie, 1960, N., v.o., 85 min). Canal +
0.45 Batman ■ ■ Tim Burton (Etats-Unis, 1989, 125 min). Ciné Cinémas
2.10 Lucky Jo ■ ■ Michel Deville (France, 1964, N., 90 min). Ciné Classics
3.30 Perceval le Gallois ■ ■ Eric Rohmer (France, 1978, 130 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

16.30 Le Magazine de l'Histoire. Anne-Martin Fugier. Histoire
17.10 Le Débat. LCI
18.00 Stars en stock. James Stewart. Audrey Hepburn. Paris Première
18.00 et 21.00 Le Grand Journal. LCI
18.30 De l'actualité à l'Histoire. Don et commerce du sang. Histoire
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Rony Yu, Gérard Depardieu, Barbara Schulz, Jean-Michel Dupuis, Jean-Marie Winling, Adriana Karembeu. Canal +
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. LCI
19.30 Envoyé spécial, les années 90. Eurodisney. Avec Olivier Donnat. Impressionnistes. Avec François Duret-Robert. Histoire
20.55 Thalassa. Les Maudits du Cap-Vert. France 3
21.05 Savoir plus santé. Le sein dans tous ses états. TV 5
22.00 Faut pas rêver. Chine : Le village du grillon. Ecosse : Noces écossaises. Niger : Les combats de sorro. Invitée : Romane Bohringer. France 3
22.30 D'un monde à l'autre. TV 5
22.40 Bouillon de culture. Ils débutent, découvrez-les. Invités : Laurent Achard, Philippe Claudel, Maxence Fermine, Clélie Aster. France 2
23.10 Sans aucun doute. Les douze nouvelles arnaques. Invités : Jeanne Mas, Ticky Holgado. TF 1
0.35 Le Live du vendredi. MC Solaar : Paradisiaque. M 6

DOCUMENTAIRES

18.30 Maria Callas. Mezzo
19.25 Komodo, capturer un dragon. Odyssée
19.40 Jazz Collection. [10/12]. Count Basie 1904-1984. Planète
20.15 Palettes, miniature persane. Les jardins du paradis : Khâmseh de Nezâmi, 1620-1624. Arte
20.20 De feuilles et de terre. Odyssée
20.35 Images inconnues : La Guerre du Vietnam. [1/3]. Le secret de la guerre. Planète
20.45 L'Egypte. [4/5]. Dieux et démons. Histoire
21.05 La Chine, dragon millénaire. La naissance d'une civilisation. Odyssée
21.35 On the Road Again. Iran. Odyssée
22.00 Mariage en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Odyssée
22.15 Portraits de gangsters. [1/10]. Benjamin «Bugsy» Siegel. Planète
22.20 Qui est Jackie Chan ? Canal +
22.20 Grand format. Coûte que coûte. Arte
22.30 Not Fade Away. Remembering Buddy Holly. Canal Jimmy
22.35 Maurice Béjart. Le temps d'un ballet. Paris Première
22.50 Les Derniers Pottokak. Odyssée
23.05 Les Grandes Expositions. Le Douanier Rousseau. Planète
23.20 La Chaleur de la Terre. Odyssée
23.35 Les Dossiers de l'Histoire. Bophana, une tragédie cambodgienne. France 3
0.20 Le Portrait de Jerry Seinfeld. Canal Jimmy
0.25 Cinq colonnes à la une. Planète

SPORTS EN DIRECT

14.30 Tennis. Tournoi de Marseille. Quart de finale. Eurosport
18.00 et 21.00, 22.15 Ski. Championnats du monde. Eurosport
19.00 Athlétisme. Grand Prix indoor de Budapest (Hongrie). Eurosport

DANSE

19.00 La Belle au bois dormant. Chorégraphie de Rudolf Noureev. Musique de Tchaïkovski. Par le National ballet of Canada. Avec Rudolf Noureev (Le prince Florimond). Veronica Tennant (La princesse Aurore). Dir. George Cun. Muzzik
20.30 Jeu de cartes. Chorégraphie de Pavel Smok. Musique de Stravinsky. Par le ballet de chambre de Prague et l'Orchestre de la Suisse italienne, dir. Francis Travis. Muzzik
20.45 Napoli. Chorégraphie d'Auguste Bournonville. Par le Royal Danish ballet. Avec Linda Hindberg (Teresina), Arne Villumsen (Gennaro), Mona Jensen (Veronica). Dir. Peter Ernst. Mezzo

MUSIQUE

18.00 Egberto Gismonti Trio. Montréal 1998. Muzzik
19.25 Maria Callas à Covent Garden 64. Airs de Puccini. Mezzo
21.00 Magic of Montreux 92. Muzzik
22.45 Beethoven par Davis et Arrau. Avec Claudio Arrau, piano et l'Orchestre symphonique de Londres, dir. sir Colin Davis. Mezzo
23.15 Jazz à Montreux 90. Avec Yellowjackets, Dee Dee Bridgewater, Les McCann, Andy Summers, Michel Petrucciani, George Benson, Take Six, Miles Davis. Muzzik
0.20 Tchaïkovski Festival Concert. Avec Mikhail Pletnev, piano et l'Orchestre symphonique de la Radio de Moscou, dir. Vladimir Fedosseiev. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 L'Eté de Mathieu. Sylvie Durepaire. Festival
20.45 Conspiration du troisième âge. Udo Wachtveitl. Arte
20.50 Joanna, escort girl. Michael Rhodes. M 6
20.55 Orgueil et préjugés. Simon Langton [3/3]. TMC
22.10 Mon père des jours pairs. André Chandelle. Festival

SÉRIES

17.55 ▶ Hartley, cœurs à vif. France 2
20.00 MASH. Le donneur de leçon. Canal Jimmy
20.00 Larry et Balki. Il faut de tout. TMC
20.05 Cosby. France 3
20.10 Notre belle famille. La fugue de Al. M 6
20.15 Ellen. The Anchor. RTL 9
20.40 Chicago Hospital. Le cri du cœur. RTL 9
20.40 Galactica. Le retour de Starbuck. 13ème Rue
20.55 Maigret. Meurtres dans un jardin potager. France 2
20.55 Soirée sitcom. Téva
21.00 Space 2063. [1 et 2/2]. Série Club
21.30 Chicago Hospital, la vie à tout prix. Chagrin de femmes. RTL 9
21.30 Expériences interdites. Panique (v.o.). 13ème Rue
21.55 The New Statesman. Que le meilleur gagne (v.o.). Canal Jimmy
22.25 Visitor. L'homme venu d'ailleurs. Série Club
22.35 X-Files. Espace. L'ange déchu. M 6
23.40 Friends. The One Where Phoebe Hates Problems (v.o.). Canal Jimmy
23.55 Stargate SG-1. Report to the President (v.o.). Gathering Storm (v.o.). Série Club

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :

- ▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
- ■ On peut voir.
- ■ ■ Ne pas manquer.
- ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 19.40 Planète
Jazz Collection : Count Basie

Lorsqu'on demandait à Count Basie, que tous les chefs de big band plaçaient au plus haut, qui était le meilleur, il n'hésitait pas une seconde : « *Pour moi, le boss c'est Duke Ellington ! C'est lui le maître.* » En toute amitié et humilité, avec ce sourire, cette générosité, cette assurance tranquille qui le caractérisaient et qui apparaissent tout au long du film de Jean-Noël Cristiani et Elisabeth Kapnist au travers de nombreux documents et de témoignages de certains de ses musiciens. Parmi les séquences passionnantes (Kansas City dans les années 30, les « batailles » des big bands à New York...) qui composent ce document réalisé en 1996, il faut voir celle consacrée à Basie pianiste. Philippe Milanta explique l'économie de moyens du Count, sa manière de relancer l'orchestre avec un accord arpégé dans l'aigu, une syncope, des combinaisons rythmiques apparemment simples mais inimitables. On comprend mieux alors comment l'orchestre de Basie a pu être cette fantastique machine dansante du jazz, unique, à laquelle le mot de swing a fini par être identifié. – *S. Si.*

★ Rediffusions : samedi 6, à 21 h 55, dimanche 7, à 18 heures.

● 22.20 Arte
Grand Format : Coûte que coûte

Six mois de la vie d'une entreprise au bord du dépôt de bilan. Quand Claire Simon commence à filmer Jihad et ses employés qui fabriquent, empaquettent et livrent paellas, poulets basquaise et autres plats préparés à des grandes surfaces, il ne reste que trois cuisiniers, un livreur et une secrétaire. Ils pensent que c'est un mauvais moment à passer. Le groupe, soudé dans la tempête pour sa survie, fait front avec courage. On blague, on ne se plaint pas. Mais la situation s'aggrave. Jihad court partout, jongle avec les créanciers, les banques, l'Urssaf, passe son temps à rassurer. Le téléphone est coupé. Le personnel s'interroge mais ne compte pas ses efforts. L'entreprise est comme un bateau qui prend l'eau de partout. On sent que c'est le début de la fin. Pourtant *Coûte que coûte* n'est pas un film triste, il est même drôle, par moments, et pathétique, comme le sont ses héros pleins de vie. C'est aussi un témoignage fort, émouvant, sur les petites entreprises emportées comme fétu de paille dans le capitalisme d'aujourd'hui. – *C. H.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.35 Arabesque.
15.30 La loi est la loi.
16.25 L'homme qui tombe à pic.
17.15 Sunset Beach.
17.40 Beverly Hills.
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Les Années tubes.
23.10 Sans aucun doute. Les douze nouvelles arnaques.
1.00 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.50 Derrick.
14.55 Soko.
15.50 La Chance aux chansons.
16.45 et 22.30 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 ▶ Hartley, cœurs à vif.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 ▶ Maigret. Meurtres dans un jardin potager.
22.40 Bouillon de culture. Ils débutent, découvrez-les.
23.50 Journal, Météo.
0.10 Ciné-club. Cycle Edwige Feuillère.
0.15 L'Aigle à deux têtes ■ ■ Film. Jean Cocteau.
1.40 Mezzo l'info.

FRANCE 3

13.25 Parole d'Expert.
14.25 Mère et fils.
15.00 Simon et Simon.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby.
20.35 Tout le sport.
20.55 Thalassa. Les Maudits du Cap-Vert.
22.00 Faut pas rêver.
23.00 Météo, Soir 3.
23.25 Le Journal de Vail.
23.35 ▶ Les Dossiers de l'Histoire. Bophana, une tragédie cambodgienne.
0.35 Libre Court. *La Chanson d'Eneida. Vincent Merlin.*
1.05 La Case de l'Oncle Doc. La Chute de la maison Potin.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 13.40
13.40 L'Ultime Contrat ■ Film. Kjell Sundvall.
15.30 Cyberculture.
15.55 En chair et en os ■ Film. Pedro Almodovar.
17.35 H.
18.00 Blague à part.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Allons au cinéma ce week-end.
21.00 Soirée Jackie Chan. 21.01 Contre-attaque. Film. Stanley Tong. 22.20 Qui est Jackie Chan ? 22.55 Big Brothers. Film. Jackie Chan.
0.15 Supplément détachable. Spécial Clermont-Ferrand. Rufino. *Les aventures de la fin de l'épisode. Mon placard.*
0.45 Le Masque du démon ■ ■ Film. Mario Bava (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 La Vie au quotidien.
13.45 Le Journal de la santé.
14.00 Les Lumières du music-hall.
14.30 La Cinquième rencontre... Travail et économie. 14.35 Flics à la Courneuve. 15.30 Entretien avec Dominique Monjardet.
16.00 Olympica. [5/26].
16.30 Le Magazine Ciné.
17.00 Au nom de la loi.
17.30 100 % question.
17.55 Couples légendaires.
18.20 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Tracks.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Palettes, miniature persane. Les jardins du paradis : Khâmseh de Nezâmi (1620-1624).
20.45 Conspiration du troisième âge. Téléfilm. Udo Wachtveitl.
22.15 Contre l'oubli. Christian Munzéo, Congo.
22.20 Grand format. Coûte que coûte.
0.00 Le Roman de Renard ■ ■ Film d'animation. Ladislas Starewitch.
1.00 Le Dessous des cartes. Chine : le grand bond dehors [1/2].
1.15 Music Planet.

M 6

13.30 Rêves de femmes. Téléfilm. Ivan Nagy.
15.20 Les Routes du paradis.
16.20 Boulevard des clips.
17.40 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois.
18.25 Loïs et Clark.
19.20 Mariés, deux enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.40 Politiquement rock.
20.50 Joanna, escort girl. Téléfilm. Michael Rhodes.
22.35 X-Files. Espace. L'ange déchu.
0.25 Météo des neiges.
0.35 Le Live du vendredi. MC Solaar : Paradisiaque.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.02 Les Chemins de la musique [5/5].
20.30 Agora. Michel Ragon.
21.00 Black And Blue. A la vitrine du libraire : Jazz Me Blues.
22.10 Fiction. *Embrasse-moi dans les yeux*, de Jean-Marie Lantez.
23.00 Nuits magnétiques (rediff.).
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

19.40 Prélude.
20.05 Concert franco-allemand. Par le Chœur philharmonique de Prague et l'Orchestre symphonique de la Radio de Francfort, dir. Janos Fürst : Œuvres de Dvorak.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Gagneux, Pulp.
23.07 Jazz-club.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine.
20.15 Les Soirées. Œuvres de Saint-Saëns, Ravel. 20.40 André Previn, chef d'orchestre et pianiste. Œuvres de Chostakovitch, Prokofiev, Rachmaninov, R. Schumann, Dvorak, Copland, Gershwin.
23.00 Dalibor. Opéra en trois actes de Smetana. Interprété par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra de Vienne, dir. Josef Krips.

Le Monde

VENDREDI 5 FÉVRIER 1999

Le fou de Pékin

par Pierre Georges

L'INTERNEMENT en asile *psychiatrique des dissidents po*litiques n'est certes pas chose nouvelle. Mais c'est bien la première fois que le mal présumé dont souffrent ces rebelles à l'autorité dictatoriale trouve son nom. De Pékin, ce jeudi matin, une dépêche AFP nous apprend que pour les autorités chinoises, la science de la répression médicale vient de faire un grand bond en avant.

Le diagnostic a été posé : Wang Wanxing, dit « le fou de Tiananmen », et, à ce titre, enfermé depuis près de sept ans en asile psychiatrique, souffrirait d'un mal étrange, inédit dans les annales médicales : la *« monomanie politique »*. Wang Wanxing, cinquante ans, avait été arrêté par la police, il y a sept ans, le 3 juin 1992, sur la place Tienanmen. Il tentait de dérouler une banderole en mémoire des victimes de la répression sauvage sur cette même place, trois ans auparavant.

L'acte était effectivement d'un inconscient et d'un dément. La preuve : à peine arrêté, le grand malade fut interné d'urgence à l'hôpital psychiatrique d'Ankang, établissement de soins géré par la police chinoise. Et comme il fallait que tout se passe dans les règles, les autorités firent signer à Wang Junying, l'épouse du dérangé de Tiananmem, une déclaration certifiant que son mari souffrait de troubles mentaux. Car, dit-elle à l'AFP, *« on m'avait assuré qu'il sortirait dans un mois si je signais »*.

Près de sept ans ont passé. Wang Wanxing est soigné à la *chlorpromazine, un neuroleptique* puissant et un remède souverain contre la dissidence. *Et sa femme se bat pour obtenir* la guérison, c'est à dire la libération du malade. Elle fait le siège de l'hôpital. *« Mais*, dit-elle à l'AFP, *d'après les autorités, mon mari est atteint de* « monomanie politique ». *Quand je demande en quoi consiste cette maladie, on me répond qu'il faut être fou pour vouloir manifester place Tiananmen* ». CQFD.

Le diagnostic a été confirmé au correspondant de l'agence. Patrick Baert tentant d'obtenir des informations sur l'état du malade, dit s'être heurté à un refus des responsables de l'hôpital. Ceux-ci se retranchent derrière le secret médical-répression pour réserver ces informations à la famille. Seule une secrétaire du directeur adjoint a consenti à dire ce qu'il y a officiellement à dire : *« Tout le monde sait que c'est un malade mental »*. CQFD, là encore.

Histoire de répression comme il en est de fous. Dans sa chambre-cellule, le « monomaniaque politique » continue à délirer. Il écrit des lettres ouvertes aux dirigeants chinois. Il invoque la signature, au mois d'octobre, par la Chine du traité de l'ONU sur les droits civils et politiques. Il plaide la cause des autres : *« Je ne comprends pas pourquoi vous avez signé ce traité puis jeté en prison des gens qui avaient voulu simplement former un parti »*. Il plaide sa cause propre : *« Je suis interné depuis six ans en hôpital psychiatrique. Pourtant je n'ai jamais demandé le renversement du gouvernement, ni tenté de former un parti »*.

Wang Wanxing est bien un *fou têtu au pays des monoma*niaques politiques.

De nombreuses organisations manifestent à Paris contre la politique de Claude Allègre

Hormis le SNUIPP-FSU, les syndicats seront pour une bonne part absents du défilé

AURA-T-ON jamais vu manifes*tation plus composite ? Jeudi 4 fé*vrier à Paris, plusieurs milliers d'enseignants devaient défiler de Montparnasse au ministère de l'éducation nationale pour demander, qui la démission du ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, et le retrait de toutes ses réformes, qui des moyens supplémentaires pour les écoles primaires, qui le *« sauvetage de l'école républicaine »*. Limité aux enseignants de Paris et de la région parisienne, ce cortège devait réunir des lycées parisiens, des classes préparatoires, comme des lycées de banlieue, classés ou non en zone d'éducation prioritaire (ZEP).

L'idée de ce rassemblement a d'abord été lancée par les sections franciliennes du Syndicat national des instituteurs et professeurs des écoles (Snuipp-FSU) appuyées par leurs représentants nationaux qui devaient se joindre au défilé. Les enseignants du primaire protestent contre les risques de fermeture de classes à la rentrée, les problèmes de remplacements et le manque de moyens accordés à la nouvelle carte des ZEP. En revanche, aucun des tracts du Snuipp, contrairement à celui de SUD-éducation, ne faisait mention, à la veille de la manifestation, de la Charte pour l'école du XXIe siècle de Claude Allègre.

A ce cortège devaient se joindre des enseignants du second degré qui répondaient à l'appel du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FSU), du Collectif pour la démission d'Allègre, de la Coordination du Nord-parisien, de l'*Assemblée générale* des établissements de la Seine-Saint-Denis, de l'association Reconstruire l'école, des signataires du *Manifeste pour un lycée démo*cratique et des enseignants de la région de Mantes-la-Jolie.

La plupart de ces organisations manifestent pour la deuxième ou troisième fois en moins de quinze jours et entendent s'affirmer comme une force de résistance contre la politique menée par Claude Allègre. La consultation *« démagogique »* organisée par Philippe Meirieu dans les lycées, la déconcentration *« à la hussarde »* des mutations, le décret abaissant, *« en plein mois d'août »* la rémunération des heures supplémentaires et les déclarations *« insultantes »* de Claude Allègre, ont suscité une exaspération croissante depuis dix-huit mois. Aujourd'hui, ces crispations se concentrent sur la réforme des lycées, un projet jugé d'inspiration *« néo-libérale »*, de nature à *« brader »* l'école républicaine.

Récemment constitués, ces collectifs traduisent aussi un malaise des enseignants vis-à-vis des organisations syndicales traditionnelles, comme le SNES, pourtant largement majoritaire dans le second degré. Bien que le SNES appelle à manifester jeudi, pour peser sur la réforme des lycées et sur les moyens qui y seront attribués, les autres participants n'accordent qu'un crédit limité à sa mobilisation. Comme le soulignaient des membres du Collectif du Nord-parisien à la veille de la manifestation, *« le SNES a pris ses précautions, en appelant mollement à ce rassemblement. En cas de succès il dira* « on y était », *en cas d'échec*, « on vous avait prévenus ». Pour sa part, *Monique Vuaillat faisait* observer, mercredi 3 février, lors d'une téléconférence destinée à la presse, que les membres des col*lectifs étaient « tous syndiqués au SNES »*.

Reste à savoir qui est qui, et qui veut quoi ?

● Le collectif pour la démission d'Allègre

Né au lycée Voltaire à Paris, ce collectif, qui pose comme préalable à toute réforme le départ du ministre de l'éducation nationale, a recueilli des signatures dans plusieurs lycées parisiens, comme Dorian, Carnot, ou Henri-IV. *« Bien accueillis »* par les professeurs de classes préparatoires, les enseignants de ce collectif demandent le retrait des décrets sur la déconcentration et sur les heures supplémentaires. Ils estiment que la réforme des lycées, avec ses allègements d'horaires et de programmes, dénature *« l'enseignement public de qualité »* et refusent que les heures de soutien aux élèves soient dispensées au détriment des heures de cours.

● La coordination du Nord-parisien

Parti du lycée René Cassin à Gonesse (Val d'Oise), le mouvement du Nord-parisien qui regroupe une quinzaine d'établissements du 95 a rencontré le Collectif pour la démission d'Allègre lors des manifestations de lycéens en octobre 1998. Constatant une large convergence de vues, notamment contre *« le lycée light »* qui ne se justifie que *« par des raisons économiques »*, ils ont organisé, avec les établissements de Seine-Saint-Denis, trois assemblées générales à la Bourse du travail à Paris.

● L'Assemblée générale des *établissements de Seine-Saint-Denis*

Créée au printemps 1998, lors du « mouvement du 93 », cette coordination d'une soixantaine d'établissements entend notamment protester contre les retards dans l'application du plan d'urgence décidé en avril 98 en faveur du département. Contrairement aux deux collectifs précédents, ses revendications sont davantage centrées sur les moyens et la précarité grandissante de l'emploi dans l'éducation nationale. Tout en étant opposée à la politique menée par Claude Allègre, elle n'a pas mis la démission du ministre en tête de ses revendications.

● Reconstruire l'école

Quelques professeurs de philosophie, défenseurs des savoirs, constituent un Comité de défense de l'école de la République, le 24 janvier 1998, à la Sorbonne, puis lancent une pétition pour des *« Etats-généraux de l'éducation »*, qui recueille selon eux, 2 000 signatures. Reconstruire l'école veut *« faire valoir l'expérience de terrain »* et s'oppose à *« la mafia des experts des sciences de l'éducation »*.

● Le Manifeste pour un lycée démocratique

Les vingt-six enseignants, dont plus de la moitié en classes préparatoires, à l'origine du texte du Manifeste, ont diffusé celui-ci dans tous les collèges et lycées dans la semaine du 1er février. Désireux de dépasser *« d'anciens clivages »*, comme celui opposant pédagogie et savoirs, ces professeurs rejettent néanmoins le lycée *« allégé »* qui risque, selon eux, d'accentuer les inégalités entre les élèves et les établissements.

Sandrine Blanchard et Béatrice Gurrey

La natalité repart en France, selon l'Insee

LA NATALITÉ française est repartie à la hausse en 1998. Avec 740 300 nouveaux-nés *(1,9 % de plus qu'en 1997)*, elle a retrouvé un niveau proche de celui de 1992 (743 700 naissances), indique le bilan démographique 1998 publié par l'Insee jeudi 4 février. L'indicateur conjoncturel de fécondité – somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée –, a atteint 1,75 enfant par femme en 1998, chiffre le plus élevé de ces sept dernières années : la France se place parmi les premiers pays européens, derrière l'Irlande, le Danemark et la Finlande, au même niveau que le Royaume-Uni et le Luxembourg. L'Insee souligne avec prudence le lien statistique entre le haut moral des Français et l'embellie de la natalité. Ni la baisse de la nuptialité – malgré une reprise conjoncturelle en 1996 –, ni la hausse des ruptures d'unions ne sont associées à une baisse de la fécondité (la part des naissances hors mariage atteint 40 %). Au 1er janvier, la France métropolitaine comptait 59 millions d'habitants.

Corse : M. Chevènement en appelle à la « discrétion » des enquêteurs

La publication, dans *Le Monde* (daté 3 février), d'informations indiquant que les policiers auraient *« ciblé »* les probables commanditaires et auteurs de l'assassinat du préfet de région Corse, Claude Erignac, a suscité de nombreuses réactions. *« Ceux qui trahissent le secret de cette enquête prennent une lourde responsabilité. L'intérêt de l'enquête commande la discrétion »*, a déclaré mercredi le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement. Plus tard, une source autorisée et proche de l'enquête au ministère de l'intérieur indiquait à l'AFP que la *« divulgation des informations parues dans la presse relatives à l'enquête sur l'assassinat du préfet Erignac n'a aucune incidence sur la conduite et la poursuite »* de celle-ci.

Le président de l'Association des hauts-fonctionnaires de la police nationale, Alain Tourre, a *« dénoncé avec force la déstabilisation des services que* [cette divulgation d'informations] *entraîne, au détriment de la cohérence et de l'efficacité d'investigations dont on sait les difficultés dans un contexte particulièrement délicat »*.

DÉPÊCHES

■ **PARIS : le Conseil d'Etat a rejeté**, mercredi 3 février, la demande de sursis à exécution déposée par la Ville de Paris contre une décision du tribunal administratif de Paris du 25 novembre 1998 autorisant un militant écologiste à se substituer à la Ville pour déposer plainte dans une affaire concernant 200 emplois fictifs supposés à la mairie de Paris.

■ **FOOTBALL :** *Luc Borrelli*, *le gardien de but remplaçant de l'Olym*pique lyonnais, est décédé, mercredi 3 février, dans un accident de voiture à Molphey (Côte-d'Or). Agé de 33 ans, marié et père de deux enfants, il avait débuté sa carrière à Toulon et avait évolué dans les rangs *du PSG et de Caen.*

■ **AUTOMOBILE : la Fédération internationale de l'automobile** (FIA) a annoncé, mercredi 3 février, que la cour d'arbitrage de la Chambre de commerce international lui a donné raison face à BAR, la *nouvelle écurie britannique de formule 1 dirigée par Craig Pollock, et* où évoluera le Canadien Jacques Villeneuve, champion du monde 1997. Les deux monoplaces engagées par BAR devront être de la même couleur.

Tirage du Monde daté jeudi 4 février 1999 : 481 971 exemplaires. 1 -

Les chasseurs refusent de céder

TOULOUSE
de notre correspondant régional

« Nous continuerons de chasser, nous chasserons. » Bernard Mathieu, vice-président de l'Union des fédérations de chasseurs, a clairement appelé les chasseurs d'oiseaux migrateurs à ne pas tenir compte des décisions des tribunaux administratifs qui, dans plusieurs départements, ont interdit que cette chasse se prolonge jusqu'au 28 février, conformément à la législation européenne (*Le Monde* du 3 février). Cette décision est intervenue à l'issue d'une réunion que les présidents des fédérations de chasse de l'ensemble des départements du sud de la France ont tenu, mercredi 3 février, à Toulouse. *« Les parlementaires français ont voté une loi qui permet de chasser jusqu'à la fin février. Nous appliquons la loi française »*, a-t-il ajouté, contestant à la directive européenne le pouvoir d'imposer une date de fermeture fin janvier.

Les présidents de la trentaine de fédérations réunies se sont fait l'écho de la « révolte » grandissante des chasseurs du Sud. *« Les gars veulent mettre le feu »*, estime M. Saintis, président de la fédération du Gers, où l'interdiction a été prononcée. Pour Pierre Fuzies, responsable des chasseurs de la Haute-Garonne, conseiller régional (CNPT) de Midi-Pyrénées, *« il n'est pas question, dans l'immédiat, de manifestation ni de liste aux élections européennes »*. *« Nous essayons de freiner, car ça finira mal »*, dit-il.

Les présidents de fédération souhaiteraient qu'une délégation parlementaire se rende à Bruxelles pour trouver un compromis. Le prochain week-end, ils seront sur le terrain, *« sereinement »*, avec leurs troupes et malgré la loi. *« La République en a vu d'autres »*, considère M. Fuzies.

Jean-Paul Besset

Hachette acquiert 90 % de Rusconi

***HACHETTE FILIPACCHI MÉ*DIAS** (HFM) intensifie sa stratégie d'internationalisation. Après avoir pris le contrôle du japonais Fujingaho en décembre 1998, le groupe français acquiert 90 % de Rusconi, troisième éditeur italien de magazines, auquel il était déjà associé, notamment dans l'imprimerie Rotocalcografica. HFM, qui avait déjà acheté 10 % de l'éditeur italien en novembre 1998, a annoncé mercredi 3 février l'acquisition de 80 % supplémentaires à un prix légèrement inférieur au chiffre d'affaires (1,22 milliards de francs, 190 millions d'euros).

Bernard Mellano, administrateur du groupe italien au titre d'HFM depuis trois mois, a été nommé PDG en remplacement d'Alberto Rusconi, qui devient président d'honneur.

Créée en 1957 par Edilio Rusconi, le groupe italien publie 20 magazines, dont l'hebdomadaire féminin à fort tirage *Gioia* (297 000 exemplaires) et le magazine *« people »*, *Gente* (758 000 exemplaires). Il se classe en troisième position de la presse magazine transalpine, après Mondadori et Rizzoli.

STRATÉGIE INTERNATIONALE

HFM, filiale du groupe Lagardère, publie 203 magazines dans 30 pays. Il est le premier éditeur étranger aux Etats-Unis, en Espagne, au Japon et en Italie. Avec cette nouvelle opération, le groupe français, présidé par Gérald de Roquemaurel, devrait tirer de sa stratégie internationale, près de deux tiers de son chiffre d'affaires qui devraient être de l'ordre de 15 milliards de francs (2,32 milliards d'euros) en 1999.



Le Monde
DES LIVRES

LITTERATURES • ESSAIS VENDREDI 5 FÉVRIER 1999



BECKETT
Le Feuilleton de Pierre Lepape



MORGAN SPORTÈS



MIKLOS SZENTKUTHY



KANT
La Chronique de Roger-Pol Droit



ALAIN FINKIELKRAUT

SANG CONTAMINÉ
A quelques jours de l'ouverture d'un nouveau procès, trois ouvrages reviennent sur la responsabilité des autorités politiques

Ponge en abîme

L'œuvre tout entière de cet écrivain habité par la « Rage de l'expression » « propose à chacun (...) un voyage dans l'épaisseur des choses, une invasion de qualités, une révolution ou une subversion... »

Trop de bruit, de bavardage, d'agitation inutile. Trop de mots pour peu de chose, masquant une activité de censure et d'usure. Trop d'approximations, de clichés, de creux, de relâchement, de mépris, de mauvaise poésie, de délires ou de bonnes paroles couvrant des crimes. Le monde humain se résume dans une énorme prétention de subjectivité molle. Ponge, comme un médecin horrifié, part de là, c'est-à-dire d'un violent dégoût pour la littérature de son temps (celui d'après la guerre de 14). Logiquement, il sera compagnon de route des surréalistes, mais sa longue aventure, le plus souvent clandestine, n'appartient qu'à lui. L'expression qu'il répétait le plus souvent dans la conversation ? *« Sortir du manège. »*

Ça cause, ça cause, c'est tout ce que ça sait faire, et l'envie de se taire ou de se supprimer risque donc d'apparaître comme la seule issue. Mais non, il s'agirait alors du revers de la même médaille nihiliste. En réalité, il faut fonder une résistance radicale, une affirmation répétée et sans illusions. Le monde muet fait signe, il est scandaleusement négligé par tous les discours, la vie quotidienne du moindre objet ou animal est une source de connaissances inédites. L'homme pérore, la nature suit son cours dans ses mille variétés musicales. Nous sommes sans cesse en retard par rapport à elle, à son inquiétante ou magnifique proximité. Il suffit de l'écouter, de la regarder mieux, de s'apprendre soi-même à son contact intime.

Je revois ma première lecture d'un texte de Ponge, dans une anthologie de la poésie française. Rien à voir avec les autres pages imprimées, une originalité immédiate, une sensation de relief magique. Voyez, là, tout de suite, un lézard : *« Un chef-d'œuvre de la bijouterie préhistorique, d'un métal entre le bronze vert et le vif-argent, dont le ventre seul est fluide, se renfle comme la goutte de mercure. Chic ! Un reptile à pattes ! »* Un lézard sort d'un mur, un lézard s'écrit sur la page : flash. Une forme résonne dehors, un accord lui répond dedans. Même étonnement avec la pluie, l'escargot, l'abricot, le cheval, l'araignée, la crevette, le verre d'eau. Pourquoi les ignore-t-on à ce point, pourquoi nous considérons-nous sans cesse comme le centre des phénomènes ? Parce que nous parlons à plat. Sartre avait raison de dire qu'il fallait *« lire Ponge avec attention, mot par mot, et puis le relire »*. Et Picasso : *« Ses mots sont comme des pions, de petites statues en trois dimensions. »*

Il ne s'agit donc pas de descriptions, mais de sculptures passionnées. Ce monsieur impeccable, là, que je vais souvent visiter chez lui, à l'époque, n'est en rien un « poète », un « écrivain », et encore moins un philosophe universitaire. Nous n'allons pas, en parlant, échanger des idées, des opinions, des potins ou des états d'âme. Nous nous mettrons à travailler en nous amusant. Il sera question de tel passage de Démocrite ou de Lucrèce ; de tel morceau de Rameau ; du *Coup de dés* de Mallarmé ; des *Poésies* de Lautréamont ; des *Illuminations* de Rimbaud. La conversation est un art, souvenirs, anecdotes significatives, précisions historiques.

Le Ponge qui m'intéresse le plus est celui de *La Rage de l'expression*, celui qui, dans la Résistance, en 1940, trouve le moyen de s'intéresser en détail à un bois de pins ou à un ciel de Provence. Celui qui pense qu'un tableau de Chardin laisse apparaître toute la société de son temps uniquement par ce cadrage-là, cette figure-là. Celui avec qui on n'en finirait pas de méditer encore et encore sur Cézanne. Celui qui a écrit : *« La véritable poésie n'a rien à voir avec ce qu'on trouve actuellement dans les collections poétiques. Elle est ce qui ne se donne pas pour poésie. Elle est dans les brouillons acharnés de quelques maniaques de la nouvelle étreinte. »* Une discussion avec Ponge peut durer trois ou quatre heures. On laisse couler, on se tait, on reprend. « Aux choses mêmes » : leçon de phénoménologie. Mais en même temps : aux mots eux-mêmes. Toute la bibliothèque est désormais convocable, concentrée, soudée. Ponge est certainement le seul qui ait eu l'ambition de défendre à la fois la pensée des Lumières et celle qui a surgi de la modernité la plus aiguë.

On ne l'écoute pas ? On le cantonne dans les marges de la société ? Peu importe. Avec une sobriété et une énergie d'alchimiste, il est à son fourneau, jour et nuit. Il est tout entier requis par un *« poème bizarre, avec retournements en virevoltes aiguës, épingles à cheveux, glissades rapides sur l'aile, accélérations, reprises, nage de requin »* (*Les Hirondelles*). Du même mouvement, il rêve de boucler une nouvelle Encyclopédie où science et poésie seraient réconciliées ; où Montaigne, Malherbe, La Fontaine, Pascal, Stendhal, Lautréamont, Rimbaud, ne seraient plus *séparés*. On peut aimer à la fois Voltaire et Claudel, ce dernier vu, sans révérence, comme *« une grosse tortue marine plongeant, à l'autre extrémité de l'Asie, vers sa salade de champignons noirs, à la chinoise »*.

C'est entendu : le monde est absurde, mais il fonctionne, et le langage aussi. L'impasse, c'est la manie sociale et son rabaissement systématique de l'art (fascisme, stalinisme). En 1954 : *« Dire un mot de ces salauds qui vous mettent en garde contre l'ambition ou contre le désir d'absolu et de grandeur, qui veulent vous réduire à leurs normes de concierges ou de vicieux de la littérature. »* Et en 1941 : *« Il s'agit de militer activement (modestement mais efficacement) pour les "lumières" et contre l'obscurantisme, cet obscurantisme qui risque à nouveau de nous submerger au XXe siècle du fait du retour à la barbarie voulu par la bourgeoisie comme le seul moyen de sauver ses privilèges. »* La passion esthétique est une éthique, et, *tout naturellement*, une politique. Orgueil (extrême), et humilité (vraie) : le contraire de la vanité vide. Et c'est ainsi que, dans une histoire humaine en folie, nous ont été rendus le mimosa, le lilas, l'œillet, l'huître, la boue, et jusqu'au soleil lui-même. Nous vivons trop dans la mort, le désir de mort, et Ponge, lui, veut passionnément inventer une nouvelle raison de vivre heureux *quand même*. Ce nouveau bonheur, cette *« nouvelle étreinte »* n'est plus une idée vague et fade, une fuite, un repli, mais un acte résolument sensuel. La poésie est devenue spectrale ? Mais non, la revoici vibrante, variée, armée, à la fois dramatique et critique. La poésie est révolutionnaire par définition, puisqu'elle ne transige pas avec la liberté physique. Ainsi, dès 1933, quand le totalitarisme infecte déjà l'Europe : *« Je propose à chacun l'ouverture de trappes intérieures, un voyage dans l'épaisseur des choses, une invasion de qualités, une révolution ou une subversion comparable à celle qu'opère la charrue ou la pelle, lorsque, tout à coup et pour la première fois, sont mises au jour des millions de parcelles, de paillettes, de racines, de vers et de petites bêtes jusqu'alors enfouies. Ô ressources infinies de l'épaisseur des choses,* rendues *par les ressources infinies de l'épaisseur sémantique des mots ! »* Je revois le soir tomber, autrefois, rue Lhomond.

On n'entend plus les cris d'enfants de l'école toute proche. Je viens d'attirer l'attention de Ponge sur ce fragment de Rimbaud : *« La main d'un maître anime le clavecin des prés. »* Ce jour-là, c'est juste ce qu'il fallait dire.

Philippe Sollers

Lire également page III



ROGI ANDRÉ/COLL. PARTICULIÈRE

l e   f e u i l l e t o n

de Pierre Lepape

La vie à l'œuvre



BECKETT, UN ILLUSTRE INCONNU
de James Knowlson.
Traduit de l'anglais par Oristelle Bonis.
Solin/Actes Sud,
1 000 p., 195 F (29,73).

Dans l'impressionnante litanie des remerciements – sept pages, pas moins – qui ouvre sa biographie de Beckett, James Knowlson donne une place d'honneur à son épouse Suzanne, laquelle a « *considérablement allégé* » son texte définitif, de trois cents pages au moins. Elle aurait pu sans dommage avoir la main plus lourde et faucher encore quelques milliers de lignes. A défaut de son mari, les lecteurs l'en auraient bénie.

C'est le problème de ces biographies tentaculaires. James Knowlson est un excellent connaisseur de l'oeuvre de Beckett ; suite à des années de siège, son entreprise a reçu le feu vert de l'écrivain ; il a eu de longues conversations avec son modèle. Après la mort de Beckett, la bénédiction du grand Sam lui a ouvert des archives et des portes qui avaient claqué au nez de ses aventureux prédécesseurs, non autorisés (1). Mettant ses pas dans ceux de Beckett, ville par ville, musée par musée, bistrot par bistrot, rencontrant tous ceux qui avaient pu, un jour, croiser sa route, déchiffrant les correspondances, sondant les bibliothèques, Knowlson a accumulé une documentation si considérable qu'il n'a pas toujours eu le coeur ni la prudence de nous priver de sa profusion.

Rien ne nous sera donc épargné. Ni le programme de l'école de danse autrichienne où étudiait Peggy, l'amoureuse de Beckett en 1932, ni les prénoms des serveurs du café parisien où il prenait ses déjeuners en 1928, ni la liste de ses amis de collèges, ni celle des *tableaux de la pinacothèque de Munich sur lesquels il a* pris des notes.

Il arrive qu'on demande grâce, surtout au début du livre. Pourtant, au fur et à mesure qu'on avance dans la lecture, l'agacement s'estompe pour laisser la place à un sentiment plus positif. Ce qui semblait pure accumulation, de noms propres, de lieux, de titres de livres, d'anecdotes banales, de détails inutiles, se métamorphose peu à peu, par effet d'avalanche, en une représentation massive du concret. C'est toute l'imagerie traditionnelle de Beckett qui s'en trouve transformée.

A ceux qui désirent continuer à caresser le mythe du long ascète claquemuré dans sa solitude de sage désespéré, lâchant du fond de sa cellule ses sombres oracles métaphysiques, il convient de ne pas lire Knowlson. Son Beckett n'a rien de la statue du commandeur, c'est *un être de chair autant que de pensée*, sondant avec passion les étranges mystères des relations du corps et de l'esprit. A commencer par les siens.

La biographie de Knowlson ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà sur les événements de la vie de Beckett. Sur sa famille de prospères protestants irlandais, sur ses brillantes études littéraires, philosophiques et linguistiques au Trinity College de Dublin, sur ses deux années de lectorat à Paris, rue d'Ulm, où il rencontre Jean Beauffret, Alfred Péron et fait la connaissance de Joyce dont il devient l'intime. Puis sur son brutal renoncement à la carrière universitaire, ses premières tentatives littéraires, les difficultés à se faire éditer, les ennuis avec la bigote censure irlandaise, son long voyage dans l'Allemagne nazie, son installation définitive à Paris en 1937, le coup de poignard qu'il reçoit d'un souteneur avenue d'Orléans, la publication de *Murphy* à Londres qui précédera de dix ans celle de sa traduction française, chez Bordas, en 1947. Et puis encore sa participation à la Résistance dans les services de renseignement alliés, sa fuite devant la Gestapo à Roussillon avec sa future épouse, Suzanne Dumesnil, ses travaux d'ouvrier agricole, son année passée à Saint-Lo, dévastée, dans les rangs de la Croix-Rouge irlandaise. Et encore, et surtout, sa décision, en 1946, d'écrire désormais en français afin de débarrasser son écriture de toutes les facilités, la publication de *Molloy* par Jérôme Lindon et les éditions de Minuit, après trois années de refus des éditeurs parisiens, la bataille d'*En attendant Godot* où s'illustre la critique conservatrice – au premier rang de laquelle campe Jean Anouilh dans *le Figaro* : « *J'ai vu les* Pensées *de Pascal jouées par les Fratellini.* » –, la gloire enfin sur les scènes et dans les librairies du monde entier, le titre de docteur *honoris causa* de l'université de Dublin où ses livres ont été si longtemps interdits, le prix Nobel en 1969 dont il distribue le montant à des associations humanitaires, les mises en scène de ses pièces qu'il dirige en Allemagne, puis à Paris, *Catastrophe* qu'il écrit en 1982 à l'intention de Vaclav Havel emprisonné à Prague, ses pièces sans acteur et sans dialogue, son *Film* avec Buster Keaton, ses traductions de Joyce, de Jean Wahl ou d'Apollinaire. Sa mort en 1989. Et l'attente d'une édition française de ses œuvres complètes.

Loin du mythe de l'ascète, muré dans une solitude désespérée, James Knowlson propose un Beckett amical, chaleureux, un être de chair autant que de pensée sondant avec passion les étranges mystères des relations du corps et de l'esprit

Tout cela a été raconté, analysé, interprété, mis en perspective, parfois remarquablement (2). L'apport de James Knowlson est d'une autre nature, aussi indispensable : l'inscription de cette œuvre intimidante dans le flux d'une vie, dans les fortes impressions de l'enfance, dans les relations de haine et d'amour avec l'Irlande, dans les tensions et les déchirements de la vie familiale. Mais aussi en relation avec un caractère timide, violent, généreux, enclin à l'humour et à la farce, traversé par de terribles dépressions. Il est dans les livres et les pièces de Beckett, ce jeune homme pétri de culture européenne, persuadé jusqu'à l'arrogance de sa supériorité intellectuelle mais qui se traite sans ménagement de « *petit con médaillé d'or* ». Il y est aussi l'ami chaleureux des peintres, à la formidable mémoire visuelle, l'amoureux de musique qui déteste qu'on ajoute des paroles – l'opéra – ou des gestes – le ballet – sur la plénitude des sons, mais qui composera des ballets silencieux et orchestrera les voix comme personne.

Il y est le formidable lecteur. Knowlson n'a pas oublié que la biographie d'un écrivain se compose d'abord des livres qu'il lit et de la manière dont il les lit. Grâce aux carnets, aux fiches, aux notes, aux conversations, il reconstitue les constellations livresques de Beckett : les astres permanents, la Bible, Dante, Joyce, Schopenhauer, mais aussi Fielding, Yeats, Diderot, Proust, les présocratiques et les néoplatoniciens ; les planètes régulières, Rabelais, Cervantès, Leibniz ; et autour de ces ciels, des poussières d'astres qu'il absorbe en anglais, en allemand, en italien, en français ou en espagnol avec un même appétit critique pourvu qu'ils s'éloignent de l'exhibition romantique et de la naïveté naturaliste. Beckett ne se contente pas de lire, il recopie, dans toutes les langues ; il collectionne les citations, les mots rares, les rythmes inusuels, les argots évocateurs, les obscénités brutales. Il laisse tout cela fermenter dans ses carnets jusqu'à ce qu'en sourde comme un sang ce langage qu'il va baratter, *sans cesse, pour éviter qu'il ne se caille et ne se* transforme en lettre morte.

James Knowlson montre parfaitement chez Beckett ce double mouvement, presque simultané, d'appétit conquérant, d'énergie créatrice, d'engagements péremptoires, d'humour ravageur et de découragement radical, d'angoisses vertigineuses et d'anéantissement absolu. Ce qu'un de ses coéquipiers de l'équipe de rugby de Normale-Sup où Beckett était trois-quarts-centre raconte ainsi : dans les vingt premières minutes d'un match, Beckett était incroyablement rapide et robuste ; privé de ses lunettes, il fonçait dans le tas *comme un taureau, essuyait sans s'émouvoir les* placages les plus sévères et transformait la défense en attaque. Après quoi, il semblait s'ennuyer souverainement, se demander ce qu'il faisait là et ne plus attendre le salut que de la fameuse troisième mi-temps et du moment de rouler sous la table.

La fameuse « sagesse » de Beckett, cette sorte de sainteté éthérée et désespérée dont on l'a tant affublé, n'existe pas, sauf peut-être dans la fragile retraite des toutes dernières années, et encore. Beckett n'est jamais hors du monde, espèce de quintessence de l'esprit du siècle, foudroyée par l'indignité de l'humanité et égrenant du haut de l'Olympe ou du fond de l'enfer ses sentences définitives en forme de gargouillis d'agonie.

A ce visage figé, à cette œuvre si vite, trop vite, mythologisée et saisie par les malentendus de la reconnaissance universelle, on préférera le Beckett de Knowlson, jusque dans les excès de sa maniaquerie documentaire. Un Beckett passionné, amical, chaleureux, aimant l'alcool, les femmes, les idées et les mots, tout en bataillant contre les risibles et tragiques illusions de l'amour et de la littérature. Un Beckett qui change et se change dans la douleur et dans le rire, passant du mépris de l'humanité et de la haine ricanante de soi à une forme de compassion lucide exempte de tout jugement. Un artiste enfin, d'une féroce exigence, derrière lequel Beckett voulait disparaître.

Dans le bateau qui l'emmène du Havre à Hambourg en 1936, Beckett lit *Mort à crédit*, de Céline. Il en recopie cette citation dans son carnet : « *L'essentiel n'est pas de savoir si nous avons raison ou tort – cela n'a aucune espèce d'importance. L'important, c'est de décourager le monde de s'occuper de nous. Tout le reste n'est que vice.* » Malgré tout, Knowlson s'est « *occupé* » de Beckett. Il sera difficile de le faire avec moins de vice.

(1) Notamment l'Américaine Deirdre Bair, auteur en 1978 d'une biographie laborieuse, traduite en français l'année suivante chez Fayard.

(2) Pour mémoire, rappelons le *Beckett par lui-même*, de Ludovic Janvier (Seuil, 1969), le numéro de *L'Herne*, dirigé par Tom Bishop et Raymond Federman en 1976, et celui de la *Revue d'esthétique*, principalement centré sur le théâtre (Privat, 1986). Signalons encore le numéro de janvier 1999 du *Magazine littéraire* intitulé « Beckett raconté par les siens » et *L'Esthétique de Beckett* d'Evelyne Grossman (SEDES, 220 p., 120 F, 18,29).

La mauvaise conscience du journalisme

Chez Balzac, la science des *noms n'est jamais* hasardeuse. D'emblée, les patronymes annoncent les destinées. Celle d'Etienne Lousteau, loustic spirituel, sera toute en zigzags – les faveurs et revers de fortune –, qui le laisseront, pour finir, égal à lui-même. Parti de rien, arrivé loin, revenu de tout, voilà quelques-uns des paradoxes d'un personnage qui n'en manque pas : tour à tour prodigue et glanant le sou, cruellement lucide, parfois *sensible, mais aussi* machiavélique et profond. Dans *Illusions perdues*, il est à l'image de cette guilde de journalistes à la solde *des libraires et* directeurs de théâtre. Comme nombre de ses pairs, employés de gazettes qui font et défont les notoriétés, il a quitté sa province du Berry en quête de reconnaissance littéraire.

Dans une longue tirade adressée à Lucien de Rubempré, dont il sera le mentor et le double maléfique, il dresse un sombre portrait de l'époque qui l'a broyé : avanies, rebuffades, trahisons. Une lie que, toute honte bue, il a accepté par pragmatisme et calcul. Non sans un ultime regret aux accents bibliques : « *Et j'ai dans mes papiers un poème qui mourra ! Et j'étais bon ! Et j'avais le cœur pur...* » Dans un système mû par des rouages capitalistes, il adopte les mœurs et humeurs d'une profession où les rapports marchands et l'exploitation intellectuelle sont l'autel où l'on sacrifie les lois morales et la liberté de création. L'heure est à la toute-puissance des journaux que Balzac, fournisseur *industriel de nouvelles, feuilletons* et chroniques, utilisa, comme les autres, à ses fins propres. « *A ce métier de spadassin des idées et des réputations industrielles, littéraires et dramatiques, je gagne cinquante écus par mois* », affirme Lousteau. « *La gloire, le pouvoir et l'argent* », Sainte Trinité d'une époque où l'avènement de la bourgeoisie comme classe dominante fait de l'argent l'obsession essentielle. Elle le place à la croisée des chemins : il évolue sous les lambris de l'aristocratie, dans le demi-monde des actrices et les bas-fonds des crève-famine.

Figures de la Comédie

LOUSTEAU ÉTIENNE

Né en 1798 ou 1799
Journaliste
Il apparaît notamment dans *La Muse du département*, *Illusions perdues* (*Un grand homme de province à Paris*), *Splendeurs et misères des courtisanes.*

LA BISSONNAIS PARIS, MAISON DE BALZAC

Si le journalisme est son gagne-pain, Paris *est son université*. Bottes cirées, ganté de rouge, le folliculaire parade. Tout pour l'apparence, telle pourrait être la devise du jeune Lousteau, qui, rue de la Harpe, occupe un logement misérable et règne en seigneur dans l'appartement de sa maîtresse. Longtemps, il assure son existence par des traits d'esprit qui rapportent périodiquement leurs dividendes. Et reste un pourvoyeur de bons mots, le « *Manfred du feuilleton* », quand d'autres ont lâché le métier pour conquérir leurs galons de politique ou d'écrivain. A trente-sept ans, las, porté sur la bouteille, il en paraît quarante-huit. « *Déjà chauve, il avait pris un air byronien en harmonie avec ses ruines anticipées.* » Sur le tard, père de famille sans passion, il dirige un théâtre. « *Je n'ai plus d'illusions, en conserve-t-on au métier que j'ai fait ?* », s'écrie-t-il, désenchanté...

Macha Séry

Quand la ville nouvelle était blanche

Avec force précisions, Jean-Louis Cohen et Monique Eleb content l'étonnante aventure qui, au temps du protectorat français, fit de Casablanca le « laboratoire » architectural de la métropole

CASABLANCA
Mythes et figures
d'une aventure urbaine
de Jean-Louis Cohen
et Monique Eleb.
Ed. Hazan, 480 p., 450 ill., 350 F
(53,35).

Ce Casablanca-ci, autant qu'à lire, est à feuilleter, exquise pâtisserie architecturale, à déguster les yeux mi-clos comme une corne de gazelle. Arrêtons-nous ainsi page 179. C'est un immeuble de Marcel Desmet, place de la Gare, construit en 1935, plein de rondeurs retenues et flanqué d'un magistral escalier en colimaçon rappelant, pour nous autres de l'an presque 2000, tour à tour les bizarreries du Royan d'après-guerre et les meilleurs avatars de *la modernité parisienne des* années 80. Page 195, c'est la villa Pierre Mas, vaste et chic, de Charles Abella (1937) et, page 155, plus Mallet-Stevens encore, la villa Masson de Louis Fleurant (1930). Epoque bénie sous son badigeon blanc, et fertile par sa diversité : l'hôtel de ville de Marius Boyer, dessiné moderno-mauresque en 1928, sera achevé en 1936. A la même époque s'élaborent des projets de nouvelle médina, de cités ouvrières à l'attention des « indigènes », *marquées par une économie de* moyens formellement respectable, humainement plus désinvolte, parfois.

Car le livre explique tout de l'endroit et de l'envers du décor, le premier prédominant par l'image, le second étant plutôt à chercher dans les textes et témoignages, qui font revivre les bidonvilles et les paysages de cet interminable chantier. Mais quelle aventure, ambitieuse, volontaire, talentueuse, qui voit un grand port s'inscrire sur l'Atlantique contre vents et marées, et une ville à vocation idéale prendre corps dans des conditions souvent tout aussi houleuses sous la férule de personnalités comme Henri Prost et Michel Ecochard !

Un laboratoire ? La réponse de Jean-Louis Cohen et Monique Eleb est à chercher en conclusion de l'ouvrage : « *Nous avons bâti ce livre sur l'hypothèse selon laquelle une expérimentation en vraie grandeur aurait été menée au Maroc par le protectorat. Par expérimentation nous n'entendions pas seulement l'émergence de solutions "nouvelles", mais la recherche de solutions devant, à terme, être introduites en métropole. C'est bien un authentique protocole expérimental qui a été mis en évidence à plusieurs reprises – pour le plan Prost, pour le plan Ecochard et pour une grande partie de la réflexion sur l'habitat, protocole associant formulation du projet, mise en œuvre, analyse des résultats et application en France.* » En vis-à-vis de ces lignes austères, bien au diapason du volume et comme lui passablement dénuées de sourire – ce sera notre seule critique –, voici l'une des rares illustrations un peu humaines de *Casablanca* : un groupe de femmes, dont quelques Marocaines, collées, en 1943, devant une vitrine des Galeries Lafayette. Qui y voit quoi ? Le reflet de l'immeuble Bendahan de l'architecte Edmond Dion, ou bien le « *culte du cargo apportant les denrées introuvables pendant la guerre* » ?

Neuf ans de travail, il n'aura pas fallu moins de temps ni de passion à Jean-Louis Cohen et Monique Eleb pour tirer ce portrait de la métropole marocaine, entre l'installation du protectorat, Lyautey en tête, en 1912, et le départ des Français en 1956, avec l'accession du Maroc à l'indépendance. Comme l'une et l'autre, qui vivent et travaillent ensemble, n'ont pas la réputation de faire les choses à moitié, le résultat de cette recherche, *Mythes et figures d'une aventure urbaine*, est une somme impressionniante par sa précision, la profusion méthodique de son iconographie, enfin, et ce n'est pas le moindre de ses atouts, par sa lisibilité relative.

Relative, pourquoi cette restriction ? Parce qu'il s'agit d'histoire urbaine et architecturale, domaine que le public pense encore « réservé », du fait de sa complexité et de ses enjeux politiques. Parce qu'il s'agit aussi, pour une bonne part, de la période dite moderne, restée mal aimée, y compris dans ses aspects les plus talentueux, et dont Casablanca fut une des Mecque les plus foisonnantes. La restriction, plus que les auteurs, concerne donc surtout le lectorat potentiel, déjà passionné par le patrimoine, peut-être, mais qu'il faut convertir aux mystères de la ville. Jean-Louis Cohen, bombardé à la tête de la future Cité de l'architecture et du patrimoine, à Chaillot, pourrait d'ailleurs prendre la promotion de *Casablanca* comme test d'une nouvelle politique de séduction du public.

Frédéric Edelmann



Enjoué et débordant d'humeurs

Près de onze ans après sa mort, Francis Ponge est à l'honneur avec le premier volume de ses œuvres dans « La Pléiade » et sa correspondance avec Jean Tortel

ŒUVRES COMPLÈTES, tome I
de Francis Ponge.
Edition établie
sous la direction
de Bernard Beugnot,
Gallimard, « Bibliothèque
de la Pléiade »
1 312 p., 340 F (51,83)
jusqu'au 31 mai,
ensuite 390 F (59,45)
(En librairie le 12 février)

CORRESPONDANCE 1944-1981
de Francis Ponge et Jean Tortel.
Edition établie et présentée
par Bernard Beugnot
et Bernard Beck,
Stock, « Versus », 322 p.,
130 F (19,81).

Il y a une hygiène, une santé-Ponge. Lire *Le Parti pris des choses*, ou tout autre livre de Francis Ponge, c'est éprouver, au bout de quelques pages, ce bienfait, savourer ce réconfort. C'est respirer un air vivifiant, et constater qu'il ne souffle guère ailleurs dans la littérature contemporaine. Comme si le monde se trouvait soudain nettoyé, éclairé, rendu à une sorte de printemps perpétuel. Mais attention, aucune naïveté ne sera admise ! Cette pureté n'est jamais donnée d'avance ; elle ne réside pas, telle quelle, à l'état sauvage ou naturel, dans le monde : fleur qu'il suffirait de cueillir, de humer, muet comme elle.

Mallarmé a existé, écrit ; il est mort, justement, quelques mois avant la naissance de Ponge, le 27 mars 1899 à Montpellier. Pour l'homme qui pense et qui parle – car c'est de lui qu'il s'agit, c'est lui qu'il faut contenter et enchanter, consoler de bien des tourments, rendre meilleur –, le plaisir passe par les mots, transite, longuement, attentivement, par le langage, c'est-à-dire par l'esprit : esprit sain plutôt que Saint-Esprit. Pour donner à l'homme cette joie, cette jouissance, pour lui faire éprouver cette pure sensation, une opération est nécessaire – une opération délicate, concertée, savante, intelligible. Ce monde et les choses qui le composent, il faut les recréer, faire, au profit de tous, acte de création, autrement dit de nomination. Ponge, dès les premières pages de son œuvre et jusqu'aux dernières, s'y est employé. Avec constance et opiniâtreté, rectitude, civisme littéraire. « *Ponge est humaniste. Puisque parler, c'est être homme, il parle pour servir l'humain en parlant. Telle est l'origine avouée de sa vocation littéraire* », écrit Sartre dès 1944, dans un texte lumineux d'intelligence critique (1).

Mais cette vocation elle-même n'est pas née d'une génération spontanée. Abandonnant la Bible protestante de Louis Segond léguée par sa mère, Ponge s'est, très tôt, « converti » au Littré. Si ses choix politiques varièrent, accomplissant une manière de révolution – de la droite barrésienne de son adolescence à la franche réaction pompidolienne de la vieillesse, en passant par le Parti communiste, la CGT et la Résistance –, il resta indéfectiblement un « *patriote de la langue française* ». Matérialiste conséquent, disciple de Lucrèce – il veut refaire le geste du *De natura rerum* –, d'Horace et d'Epicure, il a transformé le rigorisme calviniste en vertu romaine. A partir de cette source fraîche, une généalogie peut s'établir, qu'il a lui-même égrenée. Elle passe par les grands rhétoriqueurs et Malherbe, « *le bon maître* », auquel il adresse un admirable hommage en forme d'autobiographie, en 1965 (*Pour un Malherbe*, Gallimard). Il laisse Ronsard et les poètes de la Pléiade hors de son champ de vision, rejoint La Fontaine et Boileau, s'arrête à Rimbaud, Lautréamont – « *La poésie doit avoir pour but la vérité pratique* », écrit Ducasse dans *Poésie II*. De Mallarmé, il retient le grand projet, mais soustrait au désenchantement, à l'ivresse du néant. « *Je m'aperçois d'une chose : au fond ce que j'aime, ce qui me touche, c'est la beauté non reconnue, c'est la faiblesse d'arguments, c'est la modestie. Ceux qui n'ont pas la parole, c'est à ceux-là que je veux la donner* », écrivait Ponge en 1942.

Au moment du *Second Manifeste du surréalisme* (1930), il se rapproche de Breton ; il écrira plus tard : « *Grâces soient rendues au surréalisme, surtout pour avoir réouvert les veines de la colère et les ressources de l'enthousiasme poétique. La grandeur est là : après Proust et Claudel, les surréalistes.* » S'il place l'auteur de *Connaissance de l'Est* au plus haut, c'est au plus bas en revanche (et là il ne varia pas) qu'il met Saint-John Perse. Une fervente amitié le lie à Jean Paulhan, qui restera son « *mentor* » jusqu'à la fin – « *Que je t'aime ! Tu ne triches jamais. Tu ne bluffes jamais. Tu es le seul de notre temps* », lui écrit Paulhan en septembre 1957 (2). Mais ses relations avec la *NRF* et son directeur connaissent aussi des nuages : après la guerre, Ponge rejette ainsi les « *arguments de la bedaine établie* ».

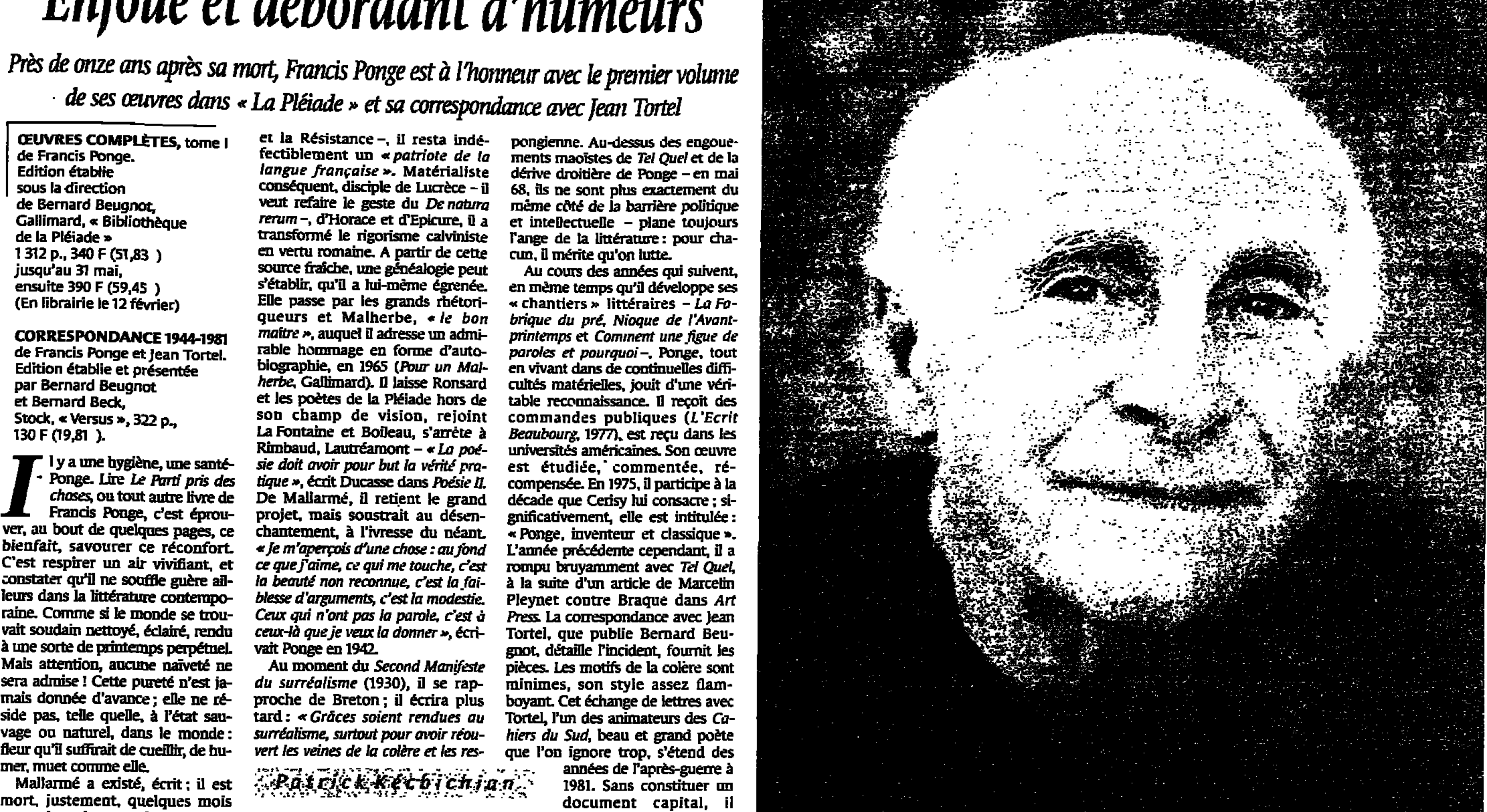
Est-ce pour se démarquer de « *la bedaine* » et pour retrouver les « *veines de la révolte* » qu'en 1960 il s'attache au groupe qui se forme autour de Philippe Sollers ? L'hommage des jeunes gens est appuyé, sincère : Ponge ouvre le premier numéro de *Tel Quel* – avec « La Figue (sèche) » – et le ferme, avec un « Proême » de 1924 (« *Les pensées, les paroles et les actions ne se commandent ni ne s'obéissent dans l'homme : elles s'y jouent. Elles s'y trompent. Elles s'y dévorent, et l'homme est leur radeau...* »). Il est l'aîné qui se tourne vers la jeune génération, s'y reconnaît. Mais pour Sollers et ses amis, plus et mieux qu'un maître, il est un interlocuteur, un « *suscitateur* ». En témoigneront les entretiens radiophoniques de 1967 (*Entretiens de Francis Ponge avec Philippe Sollers*, Gallimard-Seuil, 1970), excellente introduction à la compréhension de la démarche pongienne. Au-dessus des engouements maoïstes de *Tel Quel* et de la dérive droitière de Ponge – en mai 68, ils ne sont plus exactement du même côté de la barrière politique et intellectuelle – plane toujours l'ange de la littérature : pour chacun, il mérite qu'on lutte.

Au cours des années qui suivent, en même temps qu'il développe ses « chantiers » littéraires – *La Fabrique du pré*, *Nioque de l'Avant-printemps* et *Comment une figue de paroles et pourquoi* –, Ponge, tout en vivant dans de continuelles difficultés matérielles, jouit d'une véritable reconnaissance. Il reçoit des commandes publiques (*L'Ecrit Beaubourg*, 1977), est reçu dans les universités américaines. Son œuvre est étudiée, commentée, récompensée. En 1975, il participe à la décade que Cerisy lui consacre ; significativement, elle est intitulée : « Ponge, inventeur et classique ». L'année précédente cependant, il a rompu bruyamment avec *Tel Quel*, à la suite d'un article de Marcelin Pleynet contre Braque dans *Art Press*. La correspondance avec Jean Tortel, que publie Bernard Beugnot, détaille l'incident, fournit les pièces. Les motifs de la colère sont minimes, son style assez flamboyant. Cet échange de lettres avec Tortel, l'un des animateurs des *Cahiers du Sud*, beau et grand poète que l'on ignore trop, s'étend des années de l'après-guerre à 1981. Sans constituer un document capital, il montre un Ponge familier, tendre et amical. Après la rupture cependant, l'écrivain salue Denis Roche, en qui il reconnaît un proche, en poésie comme en révolte contre toute institution et établissement. Ponge meurt le 6 août 1988 dans sa maison de Bar-sur-Loup (Alpes-Maritimes).

Préparé avec soin par le même Bernard Beugnot, le premier des deux volumes de la « Pléiade » couvre la production de Ponge, jusqu'aux trois volumes du *Grand Recueil*, publié en 1961 chez Gallimard mais contenant des textes parfois anciens. Chaque livre repris ici est accompagné d'éléments de l'« atelier » (brouillons, variantes, leçons non retenues), de notes et de commentaires. C'est bien sûr la continuité du grand projet pongien, éléments d'un livre toujours en chantier, qui frappe et enchante. A chaque instant de son œuvre, Ponge s'explique, avec un scrupule admirable. Ce qu'il appellera lui-même une « *esthétique du tâtonnement, des redites* » n'est pas un élément marginal, une référence lointaine. Ponge n'a qu'un seul plan de travail. « *Enjoué, ironique, délicat, cinglant, d'une tendresse démesurée, âpre, débordant d'humeurs* » (Ungaretti), il ne cesse de « *désaffubler la poésie* ». C'est sa tâche, son génie.

Patrick Kéchichian

(1) *Situations I*, repris dans *Critiques littéraires* (Folio-Essais, nº 223).
(2) *Correspondance* Ponge-Paulhan (édition de Claire Boaretto, Gallimard, deux volumes, 1986).


LUTFI ÖZKÖK/SIPA

Un opéra baroque

Le contresens à ne pas faire, à propos de Ponge, est de le prendre pour un poète « choisiste ». En réalité, son œuvre se donne ouvertement comme métaphysique. On pourrait même dire qu'elle est tout entière une forme de réponse à Pascal. « *Le silence de ces espaces infinis m'effraie.* » Voyons.

Le Soleil placé en abîme est l'entreprise la plus ambitieuse et la plus « désespérée » de Ponge, son coup de dés, son pari. Il m'en a parlé plusieurs fois avec beaucoup d'émotion (chose très rare chez lui), comme s'il s'agissait d'une tentative folle. C'est à mon avis son chef-d'œuvre.

« *Chacun sait de la Terre, et de nous par conséquent là-dessus, qu'elle tourne autour du Soleil selon une orbite elliptique dont il n'occupe qu'un des foyers. Se sera-t-on demandé* qui *occupe l'autre, l'on ne sera plus très éloigné de nous comprendre.* »

Le Soleil, le plus évident des objets, est en même temps le plus mystérieux. Il s'agit d'une énigme en plein jour (si on peut dire). La Rochefoucauld (cité par Ponge) : « *Le soleil ni la mort ne se peuvent regarder fixement.* » En réalité, le plus brillant des objets du monde *n'est pas* un objet. Pour l'écrire, il faut donc inventer un autre mot, une autre notion : *l'objeu*. Ponge en donne la définition suivante : « *Disparition de l'objet en abîme, fonctionnement verbal.* »

« *Le jour est la pulpe d'un fruit dont le soleil serait le noyau. Et nous, noyés dans cette pulpe comme ses imperfections, ses taches, ses crapauds, nous sommes asymétriques par rapport à son centre. Son rayonnement nous enrobe et nous franchit, va jouer beaucoup plus loin que nous.* »

Le soleil provoque le ravissement le plus intense, et, en même temps, une angoisse de mort. Ponge n'oublie pas le mot de Goethe au moment de mourir : « *Plus de lumière.* » Il y a aussi le vers fameux d'agonie de Hugo : « *Je vois un soleil noir d'où rayonne la nuit.* »

Le soleil est donc à la fois un OUI et un NON catégoriques. Il est « *la condition de tous les autres objets, la condition même du regard* », mais il est aussi un « *trou* ». C'est l'abîme métaphysique.

Le soleil, donneur de vie, est aussi un tyran sadique. « *Les corps et la vie même ne sont qu'une dégradation de l'énergie solaire, vouée à la contemplation et au regret de celle-ci, et – presqu'aussitôt – à la mort.* » La condition humaine est sous cette loi absolue : « *La vie commune avec une étoile... Nous nous réveillons chaque matin avec la même étoile dans notre lit. L'été, elle va et vient dans la maison avant notre réveil. Telle est notre aventure, assez fastidieuse.* »

Le Soleil placé en abîme est un grand texte baroque, une sorte d'opéra flamboyant. L'audace est ici de reprendre la forme des poèmes cosmogoniques grecs, Parménide, Empédocle, avec des raccourcis rimbaldiens. « *Lion, berger d'un troupeau de moutons* », « *le tollé nocturne* ». Personnages : le feu, les étoiles, la nuit. Et puis le délire, autour de midi : « *O Soleil, monstrueuse amie, putain rousse !* »

Il fallait faire mentir la résignation courante : « *Rien de nouveau sous le soleil.* » Un acte héroïque, donc.

Ph. S.

Bibliographie

La liste des ouvrages consacrés à Ponge au cours de ces dernières décennies est considérable. Signalons quelques ouvrages importants, en dehors des entretiens Ponge-Sollers de 1970 déjà cité :

● *Francis Ponge*, de Jean Thibaudeau (Gallimard, 1967)
● *Le Legs des choses dans l'œuvre de Francis Ponge*, de Henri Maldiney (L'Age d'homme, 1974)
● *Francis Ponge cinq fois*, de Jean Tortel (Fata Morgana, 1984)
● *Cahier de l'Herne* Ponge, dirigé par Jean-Marie Gleize (1986, bientôt réédité chez Fayard)
● *Signéponge*, de Jacques Derrida (Seuil, 1988)
● *Francis Ponge*, de Jean-Marie Gleize (Seuil, « Les Contemporains », 1988). Du même auteur, excellente édition critique de *Comment une figue de paroles et pourquoi* (GF-Flammarion, nº 901)
● *Poétique de Francis Ponge*, de Bernard Beugnot (PUF, 1990)
● *Francis Ponge entre mots et choses*, de Michel Collot (Champ Vallon, 1991)
● Signalons enfin le dernier numéro d'*Action poétique*, avec un dossier de vingt-six contributions sur Ponge (nº 153-154, hiver 1998-1999).

e x t r a i t s

La Mounine
Roanne, 13 juillet 1941

« Au lieu dit "La Mounine" entre Marseille et Aix un matin d'avril vers huit heures par la vitre de l'autocar le ciel quoique limpide au-dessus des jardins m'apparut tout mélangé d'ombre.

Quel poulpe reculant hors du ciel de Provence avait-il provoqué ce tragique encrage de la situation ?

Ou n'était-ce plutôt quelque chose comme le résultat de l'explosion en vase clos d'un milliard de pétales de violettes bleues ?

Il y avait comme une dissémination de cendres dans l'azur, et je ne suis pas sûr que l'odeur n'en fût pas comparable à celle de la poudre.

L'on éprouvait comme une congestion de l'azur. Les maisons les tempes serrées tenaient closes leurs paupières. Les arbres avaient l'air atteints de maux de tête : ils évitaient de bouger la moindre feuille.

C'était comme si le jour était voilé par l'excès même de son éclat. Ce jour vaut nuit, pensais-je, ce jour bleu de cendres-là. Il tient son ombre dans les griffes de son éclat. Son ombre à son éclat tient toute estompée.

D'où vient cette autorité terrible des cieux ? Quel coup de poing a été donné sur la tôle de la nuit pour la faire vibrer ainsi, devenir si radieuse, de vibrations qui s'amplifieront jusqu'à midi ?

Et comment se fait-il que règne une telle immobilité, semblable à l'attente qui succède si curieusement aux actes décisifs, aux coups de feu, aux viols, aux meurtres ?

Pourquoi cette sévérité sur ce paysage si généralement quelconque, ce paysage notarié, ce paysage de droit romain ?

Pourquoi cet accablement pathétique ? Est-ce la rançon du beau jour ? Un beau jour est aussi un météore, le moins facile à décrire sans doute... »

(extrait de *La Rage de l'expression*, Mermod, 1952, page 423 de la présente édition de « La Pléiade »)

Le Soleil placé en abîme
(fragment 10)

« ... Cependant, le soleil se fait longuement regretter ; nuit et nuées ; s'éloigne de la terre, conçue vers le solstice d'hiver.

Puis il remonte.

C'est alors qu'il faut continuer par l'expression de la remontée du soleil, malgré nous. Et, bien sûr, cela ne peut finir que par un nouveau désespoir, accru (« Encore un jour qui luit ! »).

Il ne reste donc qu'*une* solution.

Recommencer volontairement l'hymne. Prendre décidément le soleil en bonne part. C'est aussi là le pouvoir du langage. Nous en féliciter, réjouir. L'en féliciter. L'honorer, le chanter, tâchant seulement de *renouveler* les thèmes (et variations) de ce los. Le nuancer, en plein ravissement.

Certes nous savons à quoi nous en tenir, mais *à tout prix* la santé, la réjouissance et la joie.

Il faut donc métalogiquement le « refaire », le posséder.

En plein ravissement.

« Remonte donc, puisque enfin tu remontes. Tu me recrées. Ah ! j'ai médit de toi ! Etc., etc. »

Changer le mal en bien. Les travaux forcés en Paradis.

Puis finir dans l'ambiguïté hautement dédaigneuse, ironique et tonique à la fois ; le fonctionnement verbal, sans aucun coefficient laudatif ni péjoratif : l'objeu. » (extrait de *Le Grand Recueil*, tome III « Pièces », Gallimard, 1961, page 783 de la présente édition de « La Pléiade »)

Livraisons

● **MANUEL DE CHASSE ET DE PÊCHE A L'USAGE DES FILLES,** de Melissa Bank

Sept histoires, sept « tranches » de vie quotidienne, à New York ou sur la côte Est des Etats-Unis, *entre* lesquelles *on* cherchera vainement un solide fil conducteur. Vie, famille, amours : on suit l'héroïne – une jeune femme qui travaille dans l'édition – depuis l'âge de l'adolescence (l'été où son frère, métamorphosé, présente fièrement sa petite amie à ses parents), jusqu'au mariage de sa meilleure amie. Choix de la robe, soldes à Broadway, burger de dinde au Riverdale Diner... Le ton de Melissa Bank colle obstinément au réel. C'est là sans doute sa forme d'humour. Mais de là à la comparer à Woody Allen... (Rivages, traduit de l'anglais [Etats-Unis] par Françoise Cartano, 264 p., 125 F, [19,05]). **Fl. N.**

● **SALAM**, de Stéphanie Janicot

Partie d'Amérique, en 1910, avec son mari John pour une étude sur les nomades du Sahara, Marie n'atteindra jamais son but. En vue de l'Afrique, leur navire est attaqué. John est tué. Marie, vendue, est prisonnière dans le Sud marocain. Elle réapparaît en Amérique trois ans plus tard, quasi muette, avec un carnet de notes dont elle poursuit la rédaction. Bien plus tard, son petit-fils découvre le carnet auquel il manque des pages. Il apprend toutefois que Marie a été cloîtrée dans le harem de Salam, un prince du désert. De ce séjour, tout est mystérieux. Aussi bien les rapports de Marie et de Salam que le guerrier lui-même. Est-il vraiment fils de sultan ? Est-il homme ou femme ? Sur ce fond d'énigme et de mensonge, Stéphanie Janicot enrichit son récit d'une passionnante évocation d'un univers étrange. On retrouve, comme dans *Les Matriochkas* (récemment en Pocket), sa maîtrise à entretenir suspense et doute, laissant au lecteur le soin d'ajuster les pièces d'un puzzle qu'elle sait rendre fascinant. (Zulma, 210 p., 99 F [15,09]). **P. R. L.**

● **LE CERCLE DES LOUPS**, de Nicholas Evans

Les loups nous inquiètent depuis cent mille ans. Organisés, sociables, bon parents, cruels à souhait, ils nous ressemblent et ça nous agace. On les maudissait bien avant Perrault, on les admire au moins depuis Vigny. Nicholas Evans, qui murmure si bien dans l'oreille des chevaux, met en scène cet antagonisme dans les rocailles du Montana : des hurlements nocturnes, des criailleries familiales, de l'amour, des paysages, du suspense... C'est confortablement manichéen – gentils écolos, méchants éleveurs – et c'est très bien fait. A lire sous la couette, mais vérifiez bien la chevillette avant (Albin Michel, traduit de l'anglais [Etats-Unis] par François Lasquin, 495 p., 140 F [21,34]). **J. Sn.**

● **BOLÉRO**, de Jean-Claude Pirotte

Le rêve éveillé d'un homme qui ne voit dans l'avenir qu'une fausse monnaie de plus. Son enfance, fût-elle en jachère, lui tient lieu de refuge bien qu'il ait connu le pire auprès d'une mère qui bondissait d'elle-même, *« derviche en jupon transparent »*, lorsqu'elle entendait *Le Boléro* de Ravel. Le père, lui, fut un parfait inconnu. Un anonyme. Et c'est mieux ainsi car l'enfant sut très tôt qu'on ne gagne rien à fréquenter des adultes. Incarcéré à la prison de Loos-lès-Lille, le narrateur s'apostrophe, s'injurie presque. Il s'appelle Verdi ou s'est surnommé ainsi. Sa schizophrénie lui permet de s'évader d'un corps qui représente la pire des incarcérations. A vie. Il se moque bien en revanche de *croupir dans une cellule. Là ou ailleurs, l'horizon* est un leurre. Verdi s'invente des questions à défaut de connaître les réponses. Il est venu au monde sur le tard, *« par paliers, comme un plongeur fait surface »*. Jean-Claude Pirotte n'est pas écrivain à verser dans la sensiblerie ou les bons sentiments. L'émotion dès lors ne procède que de la superbe d'une écriture dont on ne dira jamais assez quelle griserie elle procure (La Table Ronde, 112 p., 75 F [11,43]). **P. Dra.**

Le mal être sur mesure

Oscillant entre l'absurde et le burlesque, Alain Sevestre dépeint les péripéties d'un Monsieur Hulot qui d'un emploi à l'autre, d'un rôle à l'autre s'empêtre, dans les tissus du paraître

ENTRÉES EN MATIÈRE
d'Alain Sevestre.
Gallimard, 164 p., 95 F (14,48).

De Jacques Tati à Eugène Ionesco, il n'y a qu'un pas. Du premier chapitre d'*Entrées en matière* au dernier, Alain Sevestre brosse le parcours, ou chemin de croix, d'un Monsieur Hulot qui, d'une déambulation l'autre, voit son appartement envahi par *« une sorte de pachyderme engourdi »* dont il ne peut plus se débarrasser : une couette, immense chose au *« groin docile »* trouvée dans la rue, hissée dans la cage d'escalier, si volumineuse qu'elle l'avale dans ses plis, l'étouffe, le déroute d'autant plus qu'il ne parvient pas à la cerner, l'appréhender, la décrire. Déclinée avec infiniment d'humour, l'angoisse existentielle, selon Alain Sevestre, est de savoir où on est. A quel poste, dans quel environnement, entouré par qui, vêtu de quoi ? Le défi, pour chaque individu, est de pouvoir entrer quelque part, endosser un rôle, maintenir son statut, et, en toutes situations, identifier la matière qui l'entoure, l'habille, l'étreint, la contrôler, la maîtriser, veiller à pouvoir y tailler une brèche. En sortir.



FRANCK COURTÈS POUR « LE MONDE »

Son précédent roman, *L'Affectation*, jouait des indécisions d'un prof de français, éternel remplaçant. Inlassablement, traînant *« une amertume de battu »*, le héros d'*Entrées en matière* fait l'expérience du ratage. Empoté, déplacé, demi-portion, il gène, il a honte, il change d'emploi. Le voilà d'abord, en homme politique, dans l'inénarrable satire, à la *Playtime*, d'une pré-inauguration semi-officielle du Stade de France qui s'apprête à accueillir la Coupe du monde de football. Fraîchement élu, et bientôt condamné à remettre un chèque au vainqueur d'une course en sac, à se faire photographier avec le tricoteur de la plus grande chaussette du monde, à serrer des mains, des mains, des mains, il arpente un chantier de béton brut et de gadoue, foule une pelouse sacrée où il faut montrer patte blanche, arborer sa carte coupe-file, enfiler un survêtement pour un match entre élus des départements limitrophes et remplaçants du Variétés-club : c'est la déroute, pathétique et drôle, du condamné à rester en touche. *« Un, deux, trois, quatre, je prends un peu d'élan, alerte d'un coup de tête un joueur, shoote vers lui dont j'espère, à réception, le renvoi quasi immédiat de ma passe sous la forme d'un tir centré sur mon front ou sur mon pied droit pour tirer un boulet. Le joueur garde la balle et jongle. Depuis j'attends le ballon. »* Dans une ville de bord de mer truffée d'îlots directionnels, de flèches, de lignes jaunes, et transformée en décor de places désertes, trottoirs vides, terrains de tennis sans filets, campings fermés, il participe à un concours de bronzage, hors saison. Il traitera Jacques Chirac d'enfoiré, avant de découvrir qu'il n'avait affaire qu'à une doublure du président. Il fera un séjour à New York, pour étudier lézardes, fissures, failles et érosions, mises en cause de la toute-puissance des gratte-ciel, qui déclenchent en lui *« la mortelle nausée du vertige »*. Il deviendra *« conseiller en matières »*, expert en mobilier, papiers peints, rideaux et cachemire, latex, plastique, soie, taffetas, velours ; se demandera comment s'habiller pour « entrer » dans une boîte de nuit sans se faire refouler par les videurs ; tentera de s'introduire dans le lit d'une employée d'hôtel qui lui répliquera : *« vous n'êtes pas à votre place ! »* ; aura une idylle d'un soir avec une jolie brune dotée d'un twin-set (100 % Geelong Lambswool, made in Scotland).

Chez Alain Sevestre, auteur d'un essai sur les « croûtes » (*L'Art modeste*), l'obsession d'entrer dans un tableau, de se faire bien voir en peinture, envahit même la vie amoureuse. Il ne suffit pas de dénicher l'âme sœur, l'épouse modèle ou la femme de ses rêves. Il faut aussi vaincre l'obstacle des vêtements. Cela se passe parfois au mieux (*« Nous échancrons, tirons, dégrafons, retroussons, forçons des élastiques, trouvons des passages »*), parfois non, quand il s'avise, dans son inlassable quête de l'extrême douceur, de palper les slips d'abord : *« On me demande de procéder par ordre. – D'abord, soyez gentil de me parler, puis de m'embrasser avant de toucher ma culotte. »*

Fertile en variations sur l'adhésion et l'exclusion, l'imperméabilité des tissus ou des groupes humains, cette cascade d'incidents oscillant entre l'absurde et le burlesque arbore, label garanti, une fibre littéraire de premier choix.

Jean-Luc Douin

Tout faux

LES MALENTENDUS
de Benoît Duteurtre.
Gallimard, 140 p., 80 F (12,20).

En refermant ce livre, qui paraît interminable bien qu'il soit court, on se dit que seul le titre est réussi : *Les Malentendus*. Où est le malentendu avec Benoît Duteurtre ? Qu'est devenu le jeune homme de l'*Amoureux malgré lui* (Gallimard 1989), comédie légère et poétique, tenue sans une fausse note ? Comment la lourdeur est-elle venue ? *Les Malentendus* ne donne pas vraiment la réponse, mais suscite la perplexité. Ce roman ressemble à une mauvaise pièce de boulevard, relookée fin de siècle, avec le garçon de gauche naïf et bien-pensant, la fille de droite, ce qu'il faut de Beurs, de loubards (qui sont souvent les mêmes, n'est-ce pas ?), sans oublier *« l'homosexuel vieillissant »*, et même le handicapé de service (qui sont parfois les mêmes, pour faire bonne mesure).

Tout sonne faux dans *Les Malentendus* et tout y passe : la description stéréotypée de la banlieue, les allusions appuyées à ses municipalités communistes, où les rues et les tours s'appellent Pablo-Picasso ou Garcia-Lorca, l'homosexuel qui *« contre toute raison aurait voulu être aimé* comme une femme ». Quant au gentil jeune homme de gauche, Martin, étudiant à Sciences-Po, qui se fait agresser par des petits Beurs et voudrait leur crier *« Mes potes ! Je suis antiraciste ! Nous sommes faits pour nous entendre : tout cela est un malentendu ! »*, il est si bête que ce n'est pas drôle. Lorsqu'on veut faire sourire méchamment, il faut soigneusement éviter la vulgarité et le rire gras.

Jo. S.

★ *Gaieté parisienne*, de Benoît Duteurtre, paraît en « Folio », Gallimard, n° 3136.

Un homme, en somme

Le roman érotique de Morgan Sportès est un document iconoclaste sur l'amour, un portrait sans complaisance de l'homme d'aujourd'hui

RUE DU JAPON, PARIS
de Morgan Sportès.
Seuil, 400 p., 130 F (19,81).

C'est à Tamako que Morgan Sportès semble dédier son roman *Rue du Japon, Paris*. Le corps et le *« masque de jap froide, arrogante, impénétrable »* de la jeune femme emplissent chaque page mais, au bout du compte, le romancier nous livre dans son authentique dénuement le portrait d'un homme, le narrateur – un écrivain français quinquagénaire, célibataire amateur de jolies femmes, érotomane exalté. L'ambiguïté perverse du propos, les révélations lucides et amorales que l'autofiction suscite font craindre que l'étonnant et puissant roman de Morgan Sportès subisse la même incompréhension – ou du moins le même déplacement d'interprétation – que *Les Particules élémentaires* de Michel Houellebecq. Ces deux confessions ne nous épargnent pas. Elles témoignent d'un semblable état des lieux et répondent à une urgence : *dire enfin l'angoisse du mâle occi*dental, sommé d'abandonner les repères mensongers que ses ancêtres lui ont légués.

Sous couvert de moralisme, on condamnera la précision clinique des ébats sexuels, ce que Sportès lui-même pressent, non sans ironie et complaisance : *« C'est une catastrophe, ce livre, il n'y a que du sexe ! A part l'amour, qu'est-ce qu'on fout tous les deux, hein ? – C'est beau de faire l'amour – On va crier "à la pornographie ! ", "au racisme ! " : l'ignoble-blanc-quinquagénaire -immonde-de-lubricité -qui-abuse-de-la-pauvre-petite-jaune-égarée, etc. »* Comme chez Houellebecq, certains refuseront le vrai projet du récit : la mise à nu d'une impossible fusion entre l'homme et la femme, le drame de deux étrangers qui se cherchent sans jamais se rejoindre, même au paroxysme de la jouissance.

Rue du Japon, Paris est le journal d'une histoire érotique qui dévoile le désarroi des âmes. Un document d'abord : qu'en est-il de l'amour aujourd'hui pour un Français dilettante, pas macho mais souvent misogyne, fasciné par les femmes mais prudent (le héros se retrouve seul la nuit et ne s'en plaint pas), à la fois doux et sensible, violent et irascible. Il vit seul dans un vieil appartement rempli de livres, de vins, de fruits, de fleurs et de parfums. Elle vit chez « l'administrateur » (elle est l'homme qui rentre au foyer). Le « vieux », le « méchant » l'héberge sans l'entretenir. Elle travaille à temps partiel, parfait son apprentissage de la langue. Il écrit, se regarde vivre, se regarde pénétrer la femme. Ils sont en marge, sans responsabilité véritable, intelligents, cultivés et vacants. Ils profitent des échos apaisants de l'art qui leur raconte, magnifiée, leur idylle exacerbée.

JOURNAL D'UNE PASSION

Rue du Japon, Paris est néanmoins un roman parce que le *personnage principal* est *le temps, un* temps d'autant plus tragique que le couple s'observe en train de s'aimer, au rythme de leurs frénétiques étreintes, théâtre fantasmatique où sont convoqués les autres (amants de Tamako, partenaires anciennes du romancier) au service vorace d'une illusion d'optique : leurs accouplements acrobatiques (les figures en sont obligatoirement répétitives), multipliés par les miroirs. *Rue du Japon, Paris* est un roman parce que le narrateur est en train d'écrire le Journal de leur passion et *que Tamako de son côté écrit le* sien. Un an après, ils confrontent leurs écrits, raniment les cendres, épuisent la nostalgie, à l'ombre des romanciers japonais, tels Kawabata (*Pays de neige*) ou Tanizaki (*La Confession impudique*) et d'un romancier français, Laclos (*Les Liaisons dangereuses*).

Sportès ne se leurre pas. Il dit la virilité de l'homme inquiet de la jouissance féminine, curieux des autres hommes – de leur sexe, de leur érection, du plaisir, infini croit-il, qu'ils peuvent donner –, des limites de sa propre jouissance, assujettie aux légendes, et toujours reflétée dans les yeux des autres mâles dont la jeune femme a l'astuce de lui parler pour alimenter et ressusciter leurs émois. Tamako devine le désir de passivité de son amant, en joue, s'en émeut, victorieuse et pourtant perdante car elle tait sa propre fragilité, sa jalousie, afin de ne pas le perturber.

Morgan Sportès a méticuleusement décrypté ce marathon de la possession où l'homme et la femme jouent des rôles. Il décrit merveilleusement (et humblement) les fantasmes des deux partenaires, les images (les clichés) qui président à la rencontre du Français et de la Japonaise. La Rue du Japon existe, mais ce qui existe vraiment, c'est l'attraction magique de deux imaginaires. L'homme rêve le corps lisse, souple, privé d'odeur de Tamako. La jeune femme rêve les *poils et les remugles du corps lourd* de son « Européen ». Elle cherche à travers lui la chair laiteuse et abondante des Blanches. Il invente les surhommes pour qui elle s'écartèle. Au plus fort de leur plaisir se dresse le fantôme de tous les amants fouettés par la même quête désespérée. Le roman de Sportès est le récit obsessionnel d'une torture réciproque, d'une incomplétude que les rapports sado-masochistes ne comblent pas. Sportès, comme Sade ou Proust (le roman balance entre ces deux prestigieux pôles), *ne nous berce pas de romantiques* compensations. Les corps les mieux emboîtés ne résolvent pas l'énigme d'un si rudimentaire déchirement : savoir tout de la plénitude sans jamais l'atteindre. Un texte mystique, en somme, l'envers infernal du *Cantique des cantiques*.

Hugo Marsan

La passion du médiocre

Catherine Clément transforme Martin Heidegger et Hannah Arendt en personnages de roman populaire

MARTIN ET HANNAH
de Catherine Clément.
Calmann-Lévy, 310 p.,
129 F (19,66).

En faisant de l'histoire d'amour qui a durablement marqué la vie de deux grands philosophes du XX[e] siècle un roman populaire conventionnel, Catherine Clément sacrifie à un triste syndrome d'époque : la passion du médiocre, le désir de faire croire que, dès qu'il s'agit de sentiments, « tout le *monde est pareil »*, *dans les mêmes* attitudes de midinette, la même vulgarité d'âme. Même si le parcours intellectuel des héros de l'histoire, Martin Heidegger et Hannah Arendt, est constamment évoqué, le fond de l'affaire est ailleurs, dans le bon vieux triangle du vaudeville, le mari, la femme légitime et la maîtresse. Dernière visite de l'ancienne maîtresse, Hannah, à son vieil amant, dernier affrontement avec l'épouse, Elfride, qui est probablement le personnage essentiel du roman, même si elle n'apparaît pas *dans le* titre. On sait que les lectrices adorent s'identifier à la femme trahie, trompée.

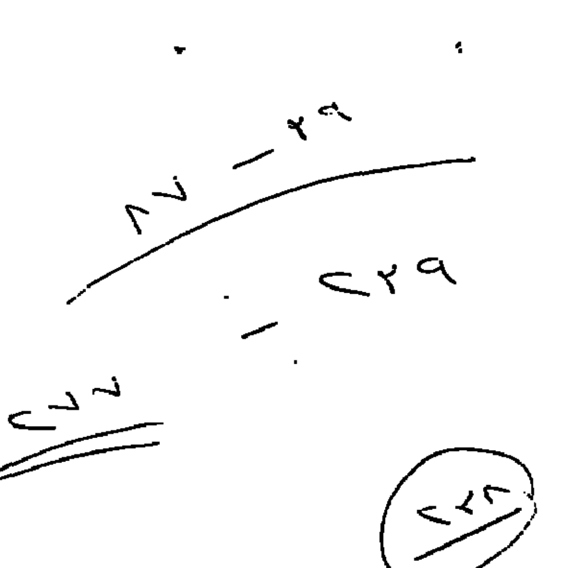
Combat de femmes autour d'un homme. Alternance d'aigreur, de violence, de fugaces complicités. Ce pourrait être seulement légèrement ennuyeux pour ceux qui n'aiment pas ce genre romanesque ou assez plaisant pour ceux qui goûtent cette tradition. Mais ce qui se dit, au-delà du récit lui-même, est plus préoccupant. Visiblement, Catherine Clément estime qu'il y a une égalité de niaiserie devant l'amour et le sexe, qu'on fasse profession de penser ou non. Sinon, impossible de faire parler « Martin » et « Hannah » comme elle le fait ou d'écrire : *« A l'instant, leurs corps se reconnurent. Plus rapides que l'esprit, plus vifs que la guerre, dans le même éblouissement, Martin et Hannah. »* Si l'on estime que la pensée, la réflexion, ne changent en rien la manière de contruire une vie, il faudrait peut-être le démontrer, au lieu de considérer la question comme réglée et de mettre en scène ainsi Heidegger et Arendt, acteurs plutôt ridicules, sur fond de tragédie nazie.

La déception, finalement, est à la mesure de ce qu'on attendait en voyant Catherine Clément s'emparer d'un sujet fascinant à plus d'un titre. La formation de Catherine Clément aurait pu lui permettre de mener une réflexion cohérente – de multiples passages du roman le montrent – sur la figure de Martin Heidegger, *personnage dont il est* désormais périlleux de parler, sa philosophie étant délégitimée, aux yeux de certains, par sa complaisance envers le nazisme. Elle aurait certainement pu contribuer aussi à la compréhension, non seulement de la pensée d'Arendt, toujours très contestée, mais aussi de l'étrange personne qu'elle fut, courageuse devant toutes les accusations, y compris celle d'être une juive antisémite, calomniée pour son attachement à Heidegger jusqu'à sa propre mort, en 1975, un an avant lui. On se demande comment la jeune fille resplendissante des années 20 est devenue cette femme prématurément vieillie, que décrit bien Catherine Clément et qui va mourir d'une crise cardiaque à soixante-neuf ans. Un dialogue avec Elfride Heidegger – *même* brassant, en désordre, l'Histoire : les années 20 et 30, la guerre, le procès Eichmann – n'est guère éclairant.

Enfin, en supposant qu'on accepte d'aller le plus loin possible dans le sens de Catherine Clément pour admettre que les plus grands esprits sont parfois banals dans leur existence quotidienne, on constate qu'ils ont néanmoins laissé des *œuvres* : ce qui devrait éviter de s'interroger sur leur éventuel sentimentalisme, et plus encore de leur inventer un roman rose, fût-il plutôt noir.

Josyane Savigneau





Les démons de la lucidité

Entre désir de stupre et volonté de sainteté, l'écrivain hongrois Miklos Szentkuthy fait gaillardement de ses tortures la matière d'une époustouflante écriture

ROBERT BAROQUE
de Miklos Szentkuthy.
Traduit du hongrois
par Georges Kassaï
et Gilles Bellamy,
éd. José Corti, 338 p., 135 F
(20,58).

LE CALENDRIER DE L'HUMILITÉ
de Miklos Szentkuthy.
Traduit par Dominique Radànyi
avec la collaboration
de Georges Kassaï,
éd. José Corti, 354 p., 130 F
(19,81).

« Pour créer et pour apprécier les produits de sa création, il faut être égoïste et vaniteux. Car le vrai idéal est inaccessible. » L'écrivain qui parle ici n'est pas un vieillard faisant le bilan d'une vie, mais un jeune bachelier d'à peine dix-huit ans. Se confrontant avec l'absolu, il cerne d'emblée les limites de ses tentatives littéraires, qu'il qualifie de consolation mais qui ont souvent les raffinements d'une torture. Assoiffé de pureté et malmené par la férocité de ses passions, ce jeune dandy n'a de cesse de vouloir faire se rejoindre les contraires, étalant au grand jour les méandres adolescents d'une âme déjà trop complexe pour ne pas être parodie, trop avide de Dieu pour ne pas être diabolique.

Miklos Szentkuthy, de son vrai nom Miklos Pfisterer, est né en Hongrie en 1908. Déjà accessible au public français grâce aux efforts conjoints des éditions José Corti (1), Phébus (2) et du Seuil (3), ainsi que de l'équipe de traducteurs qui s'est attelée, depuis 1991, à la tâche immense de nous faire connaître cet ogre de la littérature, il réapparaît avec ces deux inédits. On n'a pas affaire ici aux gigantesques fresques métaphysico-littéraires de la maturité qui ont d'un coup inscrit son nom aux côtés de Dante, Joyce, mais aussi de Cyril Connolly et Ludwig Hohl ; pourtant la toute première œuvre écrite en 1926-1927 donne de précieuses clefs à qui veut pénétrer cette œuvre vertigineuse.

Destiné à rester au fond d'un tiroir, *Robert Baroque*, qu'il considérait comme *« une investigation passionnée, brassant portraits et descriptions »*, n'a été publié qu'en 1991, trois ans après la mort de l'écrivain. Tiraillé entre l'aspiration à la pureté et les exigences de la chair sublimées en rêveries lascives, le jeune Szentkuthy ne cesse de filer à toute allure sur les courbes enchevêtrées d'un grand huit qui lui font toucher les étoiles et le plongent, l'instant d'après, dans les abîmes du péché. Romantique attiré par la décadence, baroque par mimétisme avec la création, pris entre érotisme et ascèse (thèmes, respectivement, du premier et du second chapitre du livre), le jeune lycéen porte un regard sans pitié sur le monde qui l'entoure, brossant avec une hargne aussi acerbe que lucide les portraits de ses parents, de ses professeurs et aussi de toutes ces jeunes femmes que tour à tour il méprise ou adule, sans cesser de se demander comment réaliser ses rêves dans le milieu petit-bourgeois dont il est issu. Si ce *« philistin »* ne cache pas son envie de conduire des Rolls, de fréquenter des palaces, il sait déjà que l'œuvre qu'il veut concevoir ne supportera que le repli, l'abandon du monde. Mais comment s'y résigner ? Il est étonnant de voir par le menu comment un esprit traquant la bêtise, capable de toutes les connexions et animé jusqu'au délire par la passion de comprendre, resserre les liens qui le garrottent et se vautre dans l'incapacité de sortir de son dilemme malgré toutes les ressources d'une réflexion jaillissant comme un geyser. La même ambivalence, les mêmes oscillations entre vanité et humilité, fantasme de littérature totale et rejet de tout compromis, se retrouve dans le deuxième ouvrage de celui qui avouait avoir *« voulu tout voir, tout lire, tout penser, tout rêver, tout avaler. »*

Ecrit juste après *Vers l'unique métaphore*, en 1935-1936, *Le Calendrier de l'humilité* est fait d'une suite de réflexions qui pourraient constituer les notes d'un Journal que l'on ouvre au gré des ses curiosités (la table des matières est à elle seule un régal). En marge des abondantes observations sur ses contemporains, Szentkuthy lisait et annotait une somme considérable d'ouvrages sur des sujets aussi divers que l'histoire, la philosophie, la psychologie, ainsi que des romans et des recueils poétiques, notamment anglais, allemands et hongrois. Rilke, Mozart, Shakespeare sont ainsi passés au crible d'une analyse qui mêle botanique et stylistique, théologie et photographie. S'il n'y a plus la fraîcheur naïve des premiers écrits et si certaines démonstrations sont parfois trop emberlificotées, voire agaçantes, pour emporter l'adhésion, jaillit souvent, au détour d'observations tirées du quotidien, l'éclat d'une révélation sur rien de moins que l'histoire de l'humanité ou bien un jugement à l'emporte-pièce fécond jusque dans son excès : *« Comme il est intéressant que le trait représentatif de l'homme ancien soit la pensée, et celui de l'homme moderne, cent fois intellectuel, la sensation ! »* Entre ses remarques s'intercalent des pages admirables d'impertinence et de drôlerie, sur Rembrandt par exemple, des ébauches de romans où auteur et narrateur se confondent dans le rêve d'un même destin. *« Obscurité, doute, manque – voilà ce qui nous fait vivre. »* Et toujours la même grande interrogation brasse ces pages : quelle est la légitimité de l'écriture ? Comment écrire quand les passions font éclater tous les moules ? Comment ne pas écrire quand seule l'écriture peut recevoir ce qu'aucun cœur ne peut accueillir ? Faisant un tremplin de ses propres entraves (*« J'ai deux traits positifs : la névrose et l'éducation catholique »*), Szentkuthy cherche un ancrage au fur et à mesure de ses débordements, loin de tout esthétisme, la culture n'étant pour lui que solitude (derrière les remparts des 25 000 ouvrages de sa bibliothèque). Se justifiant, se condamnant, se moquant, tonnant, Szentkuthy avance dans une jungle qu'il fait pousser à chacun de ses pas : *« Pour moi la vie : possibilité de tout, éternel voyage, éternelle fuite. Fuite ! Tout est là... »*

Pierre Deshusses

e x t r a i t

« Il est étrange de voir à quel point la plupart des écrivains considèrent leur qualité d'écrivain comme un fait accompli, ils ne sentent pas cette paradoxale atmosphère mystérieuse qui entoure la "création", cette multitude de sens et de buts qui sont manifestes au plus profond, voire à la surface, d'un projet. Au Japon j'aurais été peintre, en Chine juriste, en Judée fondateur de religion, à Tahiti dieu, à Paris femme. L'"écriture" est un petit voile et un jeu de vagues tout à fait relâchés par rapport à l'anonyme énergie ancestrale qui sous-tend et élargit chacun de mes instants jusqu'au grand cercle de l'impossible. » (*Le Calendrier de l'humilité*, p. 311).

(1) *Vers l'unique métaphore* (1991). *En lisant Augustin* (1996).
(2) *En marge de Casanova* (1991). *Renaissance noire* (1991).
(3) *Chroniques burgondes* (1996).

Nicci French, d'une seule voix

Le roman policier est sans doute le genre qui se prête le mieux à l'écriture collective. Nicci Gerrard et Sean French, unis à la ville et comme sur la page, en font une nouvelle fois la preuve

JEUX DE DUPES
(The Safe House),
de Nicci French.
Traduit de l'anglais
par Emmanuelle Delanoë-Brun,
Flammarion, 362 p., 135 F
(20,58).

DAVID TOWNEND POUR « LE MONDE »

Nicci French est journaliste et vit à Londres. C'est du moins ce qu'affirme la courte notice biographique affichée au revers du livre intitulé *Jeux de dupes*. Mais tenir pour vrai tout ce qui est imprimé revient à croire au Père Noël après l'âge de six ans. La preuve : Nicci French n'existe pas et elle n'habite plus Londres. Sous ce pseudonyme, fabriqué à partir de leurs patronymes respectifs, se cache un couple de romanciers anglais qui vient d'emménager à la campagne, dans le Suffolk. Lorsqu'ils écrivent des livres à quatre mains, Nicci Gerrard et Sean French sont vraiment la « moitié » l'un de l'autre, comme le suggère une vieille expression appliquée au mariage. Faisant fi des vanités d'auteur, ce tandem original pousse l'idée de famille nombreuse jusqu'à engendrer des livres, en plus de ses quatre enfants. Des *« crime novels »* dont l'intrigue et les personnages tiennent le lecteur en haleine, sans prétention ni vulgarité.

Parce qu'il établit un périmètre clairement défini, à l'intérieur duquel doit se nouer puis se dénouer une intrigue, le roman policier se prête mieux à l'écriture collective que n'importe quel autre genre littéraire. Boileau et Narcejac en ont fait la preuve, ou Fruttero et Lucentini dans un registre plus fantaisiste. Mais Sean et Nicci, respectivement 39 et 40 ans, préféreraient que leurs lecteurs ne sachent pas le fin mot de l'histoire. *« Au commencement, nous n'avons dit à personne que nous préparions un livre*, explique Nicci. *C'était notre secret. Et puis, l'idée de couple pouvait laisser croire à une ambiance feutrée, cosy, ce qui n'est pas le cas. »* L'identité de Nicci French n'est pourtant plus un mystère pour personne, à l'heure où paraît avec succès leur troisième livre en Angleterre. (*Jeu de dupes* était le deuxième.)

N'importe. Dans le joyeux désordre d'une maison encombrée de livres et de chaussures d'enfants, le couple tient à expliquer que son entreprise ne relève pas du simple jeu, ni moins encore de la juxtaposition de deux écritures. *« Nous inventons une nouvelle voix, qui n'est ni la mienne, ni celle de Sean »*, explique Nicci Gerrard, qui exerce par ailleurs le métier de journaliste à l'*Observer*. Comment procèdent-ils ? D'abord, par de longues discussions pour cerner l'intrigue, les personnages, le ton du récit. Après cela, *« pas question de s'asseoir ensemble pour écrire »*, souligne Sean. Chacun à leur tour, ils écrivent des passages qu'il soumettent à l'autre. *« Je rédige, puis je montre à Sean, qui change tout. Alors, bien sûr, je hurle*, dit Nicci en riant. *Puis il écrit, c'est moi qui change tout, et là il fait la tête, il boude. »*

Ce *« processus combatif »* ne les a pourtant pas éloignés l'un de l'autre, au contraire. *« Cela suppose une grande confiance*, affirme Sean. *Nous utilisons notre propre vie et celle de l'autre, de sorte que personne ne peut vraiment trouver qui a composé tel ou tel passage. »* Mais, attention, l'exemple n'est pas à suivre aveuglément. D'autres, moins prudents, ont manqué y laisser leur couple. Tels ces amis de Nicci et Sean, mari et femme, qui s'étaient laissé séduire par l'expérience. *« Ils voulaient écrire un roman érotique*, se souviennent les auteurs. *Le mari devait tenir la plume et elle lui aurait donné des idées. Quand il a découvert ce qu'elle avait dans la tête, il a été tellement choqué qu'ils ont dû arrêter. »* Car l'écriture commune suppose une forme d'intimité *« qui vous expose encore plus que de faire l'amour avec quelqu'un »*, signale Nicci.

Au moins, le roman policier ne comporte pas exactement les mêmes dangers. Sean et Nicci se sont, en outre, imposé des contraintes en forme de garde-fous. Ils ont décidé que leur personnage principal serait toujours une femme, forte de préférence, confrontée à des situations créées par des problèmes psychologiques. Dans *Jeu de dupes*, l'héroïne est médecin, spécialisée dans les conséquences somatiques des traumatismes. Alors qu'elle vient de s'installer à la campagne avec sa petite fille pour échapper au tourbillon londonien (comme les auteurs), Samantha se voit contrainte d'héberger une jeune femme dont les parents ont été sauvagement égorgés à leur domicile. C'est le début d'une amitié au terme de laquelle Samantha, personnage qui ne manque pas d'épaisseur, découvrira qu'elle a été totalement manipulée. Ecrit de manière vive, souvent ironique et très fine, *Jeu de dupes* est un roman habile où se fait entendre la voix nullement désincarnée de Nicci French.

Raphaëlle Rérolle

SCIENCE FICTION

● par Jacques Baudou

« Mort rouge »

LE CORPS ET LE SANG D'EYMERICH
de Valerio Evangelisti.
Traduit de l'italien par Serge Quadruppani,
Rivages, « Fantasy », 238 p., 119 F (18,14).

Dans ce nouveau roman au titre audacieux, il est bien plus question de sang que des corps, même si la façon dont Eymerich s'emploie à délester la ville de Castres de toutes les hérésies qui y fleurissent est, à leur égard, d'une grande radicalité. De sang, il est question dans chacun des deux récits entrecroisés qui composent le roman. Dans celui qui se déroule en 1358, Eymerich est chargé par le pape d'exercer sa charge d'inquisiteur à Castres et alentours, où se répand un *« culte malsain basé sur la profanation du sang »*, dont les adeptes, les « masc », semblent semer autour d'eux une maladie appelée la *« mort rouge »*.

Si Eymerich a été choisi, c'est tout autant pour ses talents politiques, particulièrement utiles dans cette région troublée où l'Eglise a quelques pions en jeu dans les parties qui courent entre l'Angleterre et la France, que pour sa réputation d'implacabilité. Il se montrera digne de la confiance placée en lui dans chacun des aspects de sa mission, fin manœuvrier et stratège aussi bien qu'enquêteur hors pair ou que restaurateur intransigeant des valeurs de l'Eglise. Il fera pourtant preuve d'une certaine mansuétude à l'égard d'une monstrueuse victime de la consanguinité... L'autre récit, qui se déroule, lui, au XXe siècle, met en scène un généticien raciste du sud des Etats-Unis qui, ayant découvert le moyen d'« activer » une maladie génétique, se livre à des expériences de décimation à grande échelle. Pour le compte de qui veut bien financer ses mortelles recherches : CIA, Mafia, trust pharmaceutique, factieux fascistes, etc.

Le dénominateur commun de ces deux récits est la *« mort rouge »*. Nous laisserons au lecteur le plaisir de découvrir comment l'un et l'autre s'emboîtent. Le roman s'achève sur un holocauste qui constitue un hommage appuyé à Edgar Poe. L'avertissement de l'auteur est clair : *« A ouvrir la boîte de Pandore... »* Il lui a donné une forme romanesque saisissante !

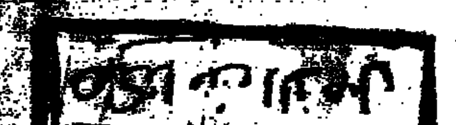
● **LE DONJON ROUGE**, de George R. R. Martin

Le Donjon rouge est la suite du roman *Le Trône de fer*. Il reprend le récit juste après la tentative d'assassinat de lord Eddard Stark et poursuit la description des tortueuses intrigues agitant le royaume des sept couronnes et les nobles familles qui guignent le pouvoir suprême sans rechigner sur les moyens : ce que l'une des protagonistes appelle d'une juste formule *« le jeu des trônes »*. Certes les différentes péripéties de ce jeu cruel et sanglant entraînent sans coup férir le lecteur dans le mouvement flamboyant de cette histoire imaginaire d'un Moyen Age de fantaisie. Mais les intrigues les plus intéressantes, celles qui promettent les suites les plus aguichantes, ne se situent pas au cœur du royaume. L'une est sur sa marge, à son extrême nord, sur le mur gigantesque qui le protège d'une énigmatique invasion à propos de laquelle les révélations sont encore bien rares. Pourtant on pressent qu'elle est sur le point de perdre son côté *Désert des Tartares*...

La seconde se déroule sur un autre continent où deux prétendants au trône de fer ont été contraints de s'exiler, et voit une jeune femme, Daenerys, conquérir peu à peu le pouvoir dans une société où les femmes sont pourtant réduites à la portion congrue. A la fin de cette deuxième partie, les données politiques ont complètement changé, les guerres intestines ont repris et on se demande bien comment l'auteur va ramener la paix dans le royaume. A suivre... (traduit de l'anglais [Etats-Unis] par Jean Sola, éd. Pygmalion/Gérard Watelet, 412 p., 139 F [21,19]).

● **LA CONSPIRATION DES FANTÔMES**, de James Herbert

Avec *Dis-moi qui tu hantes*, James Herbert avait signé une remarquable variation sur le thème de la maison hantée. C'est donc avec plaisir que l'on retrouve ici David Ash, le sceptique enquêteur de l'Institut de recherches métapsychiques. Mais l'expérience vécue à Edbrook – *« A l'exception de la vieille tante, tous les habitants de cette demeure abandonnée de Dieu étaient des fantômes »* – l'a profondément perturbé, et même changé. Elle l'a rendu plus réceptif au paranormal. Aussi, dès son arrivée à Sleath, un pittoresque et apparemment paisible petit village anglais typique, est-il étreint par un taraudant sentiment de malaise que viennent aussitôt conforter une comptine chantée par des voix d'enfants dans une école désaffectée, une agression violente et disproportionnée, le meurtre d'un garde-chasse. David acquiert vite la conviction que c'est le village tout entier qui est la proie d'une malédiction. Mais il est loin de se douter que c'est une longue et perdurante tradition de corruption morale, de dépravations et d'ignominies qui est en passe d'être soldée... James Herbert conduit le récit du malaise indéfini à l'embrasement cathartique avec une grande maestria, donnant ainsi du thème du lieu maudit une version moderne d'une fort belle efficacité (traduit de l'anglais par Thierry Arson, Presses de la Cité, 470 p., 120 F [18,29]).



la chronique

de Roger-Pol Droit

Kant et les fourmis du Congo

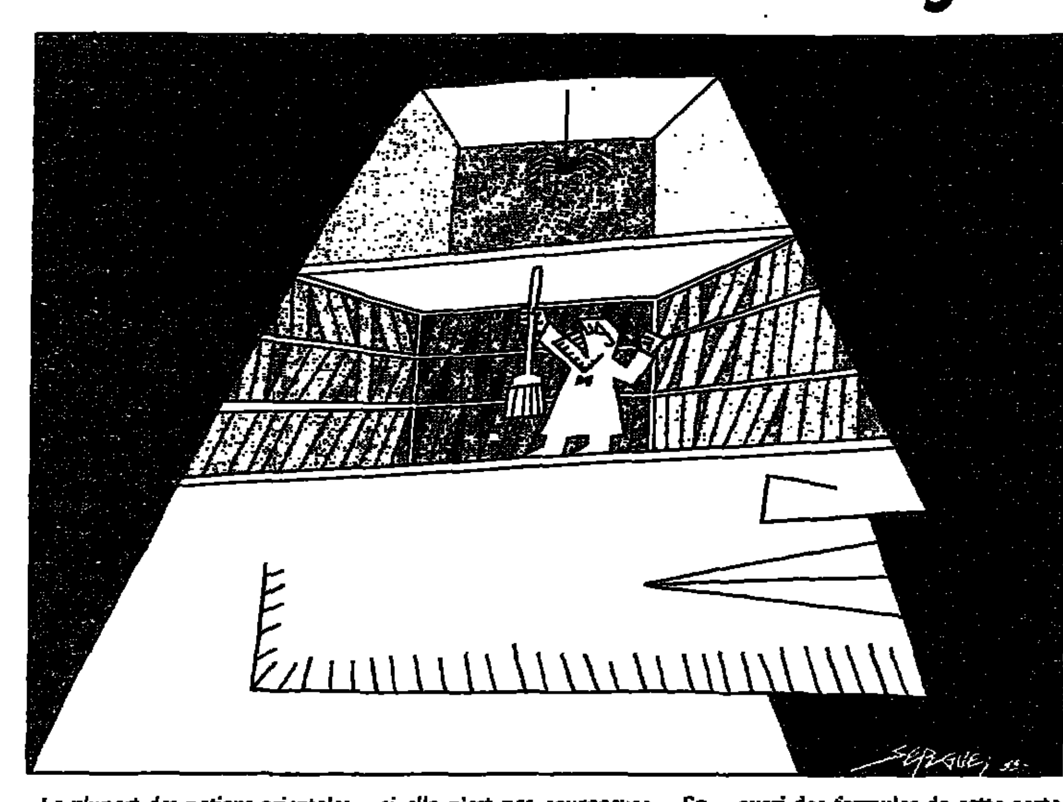
GÉOGRAPHIE
(Physische Geographie)
d'Emmanuel Kant.
Traduit de l'allemand
par Michèle Cohen-Halimi,
Max Marcuzzi
et Valérie Seroussi,
Aubier, « Bibliothèque
philosophique », 370 p.,
160 F (24,39).
(en librairie le 8 février)

Durant quarante ans, le philosophe enseigna aussi la géographie. Le texte de son cours est traduit pour la première fois. Lecture comique et dérangeante. Que deviennent les préjugés chez les grands ?

C'est un texte controversé, pas vraiment une œuvre. Notes de cours, cahiers personnels, pense-bête – enclume pour « marteler », comme dit Kant, le rude métal d'un enseignement populaire destiné à des étudiants débutants. On *ne confondra pas ces fiches avec* un livre réfléchi, maîtrisé, revendiqué. Kant ne voulait pas le publier : il n'avait plus la force, à la fin de sa vie, de mettre en forme ce matériau. Sa *Géographie physique* fut malgré tout imprimée, à la hâte, peu de temps après sa disparition, dans une édition composite où se mêlent ses propres canevas et des compilations de notes d'étudiants. Le texte figure dans le tome IX de la grande édition des œuvres de Kant publiée par l'Académie des sciences de Prusse au début du XX[e] siècle. Le voici traduit pour la première fois en français par trois fins connaisseurs de la prose kantienne, déjà *traducteurs de la Correspondance* du philosophe. Et c'est un choc, un vrai. Car ce cours de géographie – que Kant a quand même professé quarante-neuf fois pendant quatre décennies, de 1756 à 1796 ! – nous apparaît comme un invraisemblable fatras de remarques hétérogènes, de connaissances sans système, de curiosités dépourvues de lien. Face à cette encyclopédie en état d'ivresse, on peut passer de l'étonnement au fou rire, et de l'inquiétude à l'interrogation.

L'étonnement *naît* en sourdine, du contraste inattendu entre ce qu'on croit savoir du philosophe, à partir de ses œuvres majeures et de leurs innombrables commentaires, et ce qu'on découvre ici d'incongru. Kant expliquant la cause des moussons, décrivant la façon dont les fleuves creusent leur lit, disant pourquoi l'eau de mer est salée, s'extasiant de la taille des banquises (*« aussi grandes que le royaume de Prusse »*), il est vrai qu'on n'y est guère accoutumé. Le bestiaire est plus surprenant. Le philosophe des catégories de l'entendement, de l'architectonique de la raison pure ou de l'impératif catégorique, passe en revue les requins-marteaux et les poissons volants, décrit les mœurs de l'ours, la silhouette de l'hippopotame et la taille considérable de la verge de l'éléphant *« grande comme un homme »*. On peut être amusé ou intéressé. Mais assez vite tout s'embrouille, le propos devient chaotique et bigarré. Le désordre est impossible à retenir. Quelque chose d'*Helzapoppin* vient pagailler la métaphysique des mœurs.

Surgissent brusquement des animaux curieux. Les uns sont dangereux : *« Au Congo, on voit des colonies entières de grosses fourmis qui peuvent dévorer entièrement une vache ou un homme malade. »* D'autres ont des problèmes avec leurs oreilles. Par exemple le zèbre, *« cheval dont la forme, la couleur et la rapidité sont les plus admirables de la nature : seules ses oreilles sont un peu trop longues »*. Et encore, ce n'est rien à côté d'autres bestioles plus à plaindre : *« Le mouton syrien a des oreilles qui pendent presque jusqu'à terre. »* Toutefois, dans ce domaine, ce sont bien les Asiatiques les pires :



« La plupart des nations orientales trouvent les grandes oreilles particulièrement plaisantes », signe évident de l'étrangeté de leur goût. Les mêmes caractéristiques s'appliquent en effet, indifféremment, aux animaux et aux hommes. De même que *« les chevaux de l'île d'Asland sont petits et vaillants »*, *« les habitants du Chili sont pleins d'entrain et d'audace »*.

C'est évidemment quand il parle en termes ignobles d'êtres doués de raison que ce texte « kantien » rend le son le plus étrange. Le malaise alors au rire se mêle. Ainsi *apprend-on qu'au Pegou (en gros,* l'actuelle Birmanie) *« les femmes aiment bien s'unir à des Européens et tirent vanité d'être engrossées par eux. Leurs vêtements sont indécents. Dans l'ensemble, la nation est assez bien faite et d'un bon naturel même si elle n'est pas courageuse »*. En revanche, les Hottentots du cap de Bonne-Espérance sont *« francs et très pudiques ; ils sont aussi hospitaliers, mais leur saleté surpasse tout. On les sent de loin. Ils enduisent leurs nouveau-nés de bouse de vache et les exposent au soleil »*. On commence seulement à défricher les questions soulevées par la présence de formules de ce genre chez un penseur du cosmopolitisme, théoricien du respect de la personne, philosophe de la liberté et de la dignité de l'individu.

On dira que Kant n'est pas le seul. Mais cela ne fait évidemment qu'aggraver la situation. Leibniz, Voltaire, Hegel, Schopenhauer et quelques autres, tous fervents défenseurs de l'universalité de la raison, ont en effet proféré eux aussi des formules de cette sorte. Marc Crépon, dans *Les Géographies de l'esprit*, en a proposé il y a quelque temps une intéressante approche (1). Il reste malgré tout encore du chemin à faire pour y voir clair. On ne peut y parvenir en attribuant une fois pour toutes ces préjugés à l'esprit du temps, comme si l'on pouvait faire sa part au non-philosophique, à l'erreur, au mépris, et tranquillement revenir à la raison pure. Certes, la géographique physique est pour Kant un discours autrement agencé que le nôtre. Il s'y mêle, hérités des *récits de voyageurs*, le *goût* de l'exotisme, les collections de choses vues, dites et rapportées, le sens du piquant et du rare *issu* des cabinets de curiosités. Tout cela ne résout pas la difficile relation entre les énoncés « xénophobes » et le reste de l'œuvre philosophique. Un préjugé ne suscite pas *les mêmes questions sous* la plume d'un missionnaire ou d'un commerçant et sous celle d'un des grands esprits de l'Europe. Le philosophe a *nécessairement* certaines des œillères de son temps. On ne s'en désolera pas comme d'une faiblesse ou d'un vice. Mais on devrait tenter de saisir comment se juxtaposent la raison et son aveuglement, de quelle manière se trouble le discours dès qu'il est question des *« autres »* et des *« ailleurs »*.

On constaterait alors combien, le plus souvent, la raison est impure. Mêlée de rêves et désirs, hantée de craintes, archaïques évidemment. Cette raison toujours mythique quand elle croit traiter logiquement des autres, il deviendrait possible de la parodier, en retournant les récits extraordinaires des voyageurs classiques. On dirait par exemple : *« Le soleil se couche tôt à Königsberg. Ses habitants se promènent à heures fixes en respirant par le nez. Ils évitent de tomber malades pour n'être pas mangés par les fourmis du Congo. Ils écrivent de gros volumes pour fixer les limites de validité de nos connaissances. Ils aiment la betterave et fument la pipe le matin. »*

(1) Payot, 1997. Voir le « Monde des livres » du 13 septembre.

★ A signaler également : le n° 34 de la revue *Corpus* s'intitule *Géographies et philosophies* et rassemble une dizaine d'études sur ce thème, parmi lesquelles un article de Jean-Marc Besse, « La géographie selon Kant : l'espace du cosmopolitisme » (200 p., 100 F [15,24], 99, av. Ledru-Rollin 75011, tél. et fax 01-43-55-40-71).

★ Un important ouvrage de Pierre Kerszberg sur les relations de la philosophie kantienne et de la science contemporaine, *Kant et la nature. La nature à l'épreuve de la critique*, vient de paraître aux Belles-Lettres, « L'Ane d'or », 384 p., 185 F (28,20).

★ Les éditions Grasset annoncent pour mars la traduction d'un essai d'Umberto Eco intitulé *Kant et l'ornithorynque*.

Alain Finkielkraut, romantique des Lumières

L'auteur du « Juif imaginaire » ne dément pas qu'il est un conservateur, mais au sens éminemment démocratique qu'Hannah Arendt donne à cette catégorie. Hans Jonas ne parlait-il pas d'ailleurs d'un « conservatisme du mouvement » ?

Tout était déjà là, dans *Le Juif imaginaire*, mais si l'on avait su que cela n'allait faire que croître et embellir, on se serait méfié plus tôt d'Alain Finkielkraut, de son refus des *gourmandises communautaires*, de sa critique d'une hypermnésie juive qu'il place aux antipodes du devoir de mémoire, de son choix de l'essai à la française, de la hardiesse de son ton, de ses raccourcis inexorables, de sa drôlerie assassine, de son amour entêté des petites nations,

portrait

« On ne peut pas être citoyen du monde seulement parce qu'on se contente de naviguer sur Internet. »

*de sa position apparente d'univer*selle compétence, de sa manière de saisir l'époque à bras-le-corps. Il faut dire que ce *« mécontemporain »* a su, de livre en livre, donner des gages à son public, en nommant les maîtres qui légitimaient son orientation : Kundera, Levinas, Péguy, Arendt, Jonas, et tous ces auteurs de sa chère Europe centrale, qu'il publie dans *Le Messager européen*, et de surcroît les grands écrivains dont ce normalien, agrégé de lettres a, dans les nids de la République, reçu la becquée (1).

L'œuvre de Finkielkraut ne saurait pourtant se réduire à ces éclats et à ce qui apparaît parfois comme *une posture de censeur systéma*tique de la modernité, car il y a, derrière sa rigueur étincelante, derrière sa très française méchanceté, *une peur intelligente et une* vraie souffrance quant au mauvais cours du monde. C'est par pudeur qu'il dissimule ce pathos dans une écriture admirable de classicisme et d'inventivité et qu'il convertit son sentiment du désastre en enchaînements implacables. Beaucoup de malentendus à son sujet viennent de ce paradoxe constitutif de son style d'être et de pensée. S'il se conduit comme un cadet de Gascogne, querelleur et défendant *à tout bout de champ quelque* point d'honneur ou quelque éclair de triste vérité, on aurait tort de ne voir en lui qu'un polémiste. Car cette vieille douleur historique, justement, cette sensibilité politique à fleur de peau, qui s'expose sans s'abriter jamais derrière une compétence scientifique ou une terminologie savante, témoignent d'une pensée qui, pour n'avoir rien d'universitaire, n'en est pas moins réellement philosophique.

Si Finkielkraut suscite souvent des adhésions et des rejets passionnés, *c'est parce qu'il ne cesse* de dénoncer dans l'urgence ce qu'il vient de voir et d'entendre, comme si l'emballement de *l'époque ne donnait plus droit* à l'exposition calme d'une question. D'où son rejet des compromis et des stratégies : il n'est ni un théoricien, ni un fin politique, ni un prophète, ni un homme d'humeur, il est l'intempestif qui, remontant des faits – événements et opinions – aux idées, donne l'alarme d'une manière imprévisible.

Son dernier livre, *L'Ingratitude* – une *« conversation sur notre temps »* avec Antoine Robitaille, interlocuteur dont il n'est pas insignifiant de signaler qu'il est québécois –, constitue une sorte de récapitulation de son parcours, mais aussi un dévoilement de ses plus profondes raisons d'être *devenu celui qu'il est, de remplir la* fonction qu'avec une peu ordinaire certitude de sa responsabilité il s'est assignée. Dans ces entre*tiens, en effet, il semble se mon*trer plus « humain » que dans ses autres livres, consentant presque à éclairer certaines de ses positions par des aveux *biographiques. Ses* pages sur Israël sont frappantes : Etat-nation auquel il est farouchement attaché mais dont il critique le gouvernement pour sa politique vis-à-vis des Palestiniens et la société pour son abandon de l'idéal sioniste. *« Le pays que j'ai tant aimé se scinde de plus en plus profondément entre laïques américanisés et aveugles qui dansent »*, et elles donnent peut-être la clé de ses engagements paradoxaux en faveur des guerres d'émancipation de l'ex-Yougoslavie, par exemple, et pour l'autonomie du Québec.

Ce livre parlé, ou plutôt écrit à vif, témoigne d'une violence et d'une cohérence qui effraient, d'une justesse qui, lorsqu'elle ne rebute pas, fait mal, et d'une évi*dente injustice parfois. Toutes ces* pages, rassemblées en cinq chapitres, « Les ennemis et les démons », « L'oubli du présent », « *L'abandon de la langue* », « L'impudence des vivants », « Pourquoi nous sommes si moraux ? », débouchent sur un propos qui ne peut que remuer profondément le lecteur. Même si celui-ci n'est pas tout à fait ou pas du tout d'accord. Car ce qui est évoqué ici, avec un mélange rare de lucidité, de tragique et d'ironie, c'est notre futur planétaire. *« On ne peut pas être citoyen du monde seulement parce qu'on se contente de naviguer sur Internet. »*

« L'ingratitude » ? Elle consiste à ne pas payer sa dette, à faire bon marché de ce que l'on doit à d'autres. Mais pourquoi proclamer ainsi que notre âge est ingrat, qu'il accumule *manquements et mufle*ries envers tout ce qui l'a précédé ? Et pourquoi Finkielkraut se présente-t-il comme un homme *exemplairement perdu* de dettes et qui demanderait à ses contemporains de s'acquitter à leur tour, en commençant tout au moins à reconnaître, sinon à honorer *leur* créance ? Pourquoi faudrait-il de surcroît maintenir à tout prix le legs d'un XX[e] siècle qui nous a trahis, puisque rien du patrimoine culturel et de la tradition démocratique ne nous aura prémunis contre le fait d'avoir été victimes, bourreaux, traîtres ou simplement *indifférents ? S'il convient que* nous continuions de recevoir, de reconnaître et de remercier, dit ce livre, c'est parce que la liquidation jubilante qui s'effectue désormais contribue à la plus grande duperie. On liquide la nation parce qu'il y a eu Hitler, on liquide la langue parce qu'elle porte atteinte à la spontanéité expressive, on liquide la culture parce qu'elle est volonté de « distinction », on liquide la transmission scolaire parce qu'elle favorise l'exclusion des pauvres et *des étrangers, on liquide les géné*rations passées parce que les morts et leurs traces ne sont pas assez vite recyclables.

Elisabeth de Fontenay

*Mais Finkielkraut montre juste*ment qu'aucune leçon n'a été tirée des effroyables éliminations démographiques et symboliques qui ont marqué ce temps. Et c'est la raison pour laquelle il a failli intituler *L'Inutilité du vingtième siècle* son dernier livre, *L'Humanité perdue*. Car ce qu'il dénonce dans l'actuelle révolution culturelle – il vaudrait du reste mieux parler d'euthanasie –, c'est qu'on ne la justifie même plus au nom d'une certaine pratique de la justice sociale, mais qu'on la met en œuvre au titre d'une *frénésie* technologique dont on voudrait faire passer le processus pour une décisive avancée morale et poli*tique du présent*.

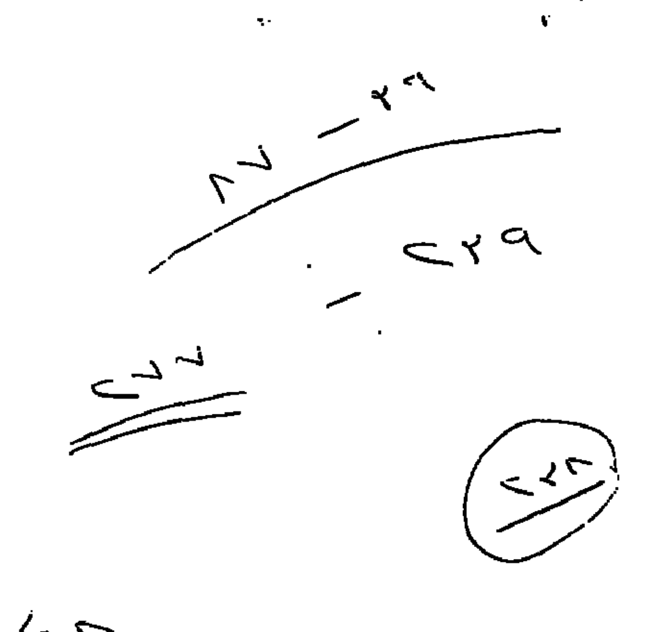
C'est pourquoi il demande qu'on cesse, au nom d'une démocratie radicale, voire totalitaire en *ce qu'elle se pense comme table* rase, de brader le patrimoine, il réclame simplement qu'on perpétue le passage du témoin – *puisque ni individuellement ni* collectivement nous ne pouvons prétendre commencer ou recommencer à nous-mêmes. Comme Walter Benjamin le laissait entendre, quelque chose comme une promesse non encore tenue demeure dans les traces multiples et si facilement effaçables laissées *par nos ancêtres humains, les plus* récents comme les plus anciens. Et cette promesse nous requiert, car elle détient la prodigieuse autorité qui fait se renouer les pressentiments du passé et les attentes de l'avenir. Finkielkraut essaie en vérité de faire valoir les droits de ce « donné », de cet « il y a », de ce « déjà-là », de ce « merci » dont les phénoménologues et les poètes rappellent l'*énigmatique caractère* de don.

Toutes les propositions qui peuvent paraître paradoxales – et *même provocatrices* – dans ce livre se rattachent en effet à une volonté de réinventer le trop décrié sens commun. Sens auquel ont part les vivants et les morts, communauté de significations plurielles et transcendantes, insistantes et fragiles, monde dont il faut prioritairement empêcher qu'il ne se défasse, car la résistance qu'oppose encore ce vieux sol ébranlé peut seule empêcher l'idolâtrie meurtrière d'un présent ou d'un futur psychotiques, érigés en absolu. On peut appeler cela du conservatisme, et l'auteur s'en explique avec éloquence. Conservateur, il l'est, mais au sens éminemment démocratique que Hannah *Arendt donne* à cette catégorie, et pourvu qu'on rappelle avec Hans Jonas qu'il peut y avoir, quoi qu'en dise la vulgate *progressiste*, un *« conservatisme du mouvement »*.

Encore faut-il préciser que ce n'est qu'une vue d'une équitable redistribution, que ce romantique des Lumières, aussi peu libéral qu'élitiste, retient les plus vivantes des forces qui nous furent confiées. Il a la naïveté de penser que tous y ont droit, c'est-à-dire de faire encore fond sur ce qu'en France on appelait l'école, ce théâtre de la mémoire, cette scène à la fois publique et séparée où se joue *« le drame de la transmission »*. Tout compte fait, ce livre magnifique est comme un microcosme, *et son auteur* comme un ami qui veillerait à temps et à contretemps. Si Finkelkraut n'écrivait pas, êtes-vous sûr qu'il ne faudrait pas l'inventer ?

(1) Le dernier volume de la série *Morales* (Ed. Autrement), intitulé *L'Admiration : miettes d'immortalité*, atteste qu'Alain Finkielkraut n'est pas si seul qu'on le croit.

L'INGRATITUDE
Conversation sur notre temps
d'Alain Finkielkraut.
Gallimard, 222 p, 110 F (16,76).



Affaire du sang contaminé : plaidoyer pour trois ministres

● A la veille de l'ouverture du procès où doivent comparaître Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, la philosophe Blandine Kriegel prend la défense des responsables politiques ● Une position que partage Willy Rozenbaum, pionnier de la lutte contre le sida

LE SANG, LA JUSTICE, LA POLITIQUE
de Blandine Kriegel.
Plon, 156 p., 98 F (14,94).

LE SANG CONTAMINÉ. Essai critique sur la criminalisation de la responsabilité des gouvernants
d'Olivier Beaud.
PUF, 168 p., 99 F (15,09).

Je ne biaiserai pas. Les lignes qui suivent sont un plaidoyer pour les trois ministres aujourd'hui présumés coupables. Pour des raisons d'affinités ou d'intérêt militant ? En aucune façon. J'ai de l'admiration et de l'amitié pour Laurent Fabius, mais je n'ai rencontré que quelques rares fois Georgina Dufoix et je ne connais pas Edmond Hervé. » Quelques jours avant que ne débute le procès des trois anciens ministres devant la Cour de justice de la République, la philosophe, spécialiste de l'Etat et de la justice, Blandine Kriegel, publie un « *court mémoire* » aussi subjectif que décapant.

Pourquoi, dans un monde universellement touché par le sida, la France est-elle le seul pays où l'on en soit arrivé à pareil dénouement judiciaire ? « *Est-ce parce que ses dirigeants sont des criminels ? Parce que l'administration de la santé a failli ? Parce que les médecins n'ont pas compris à temps ? Parce que les juges ont pris leurs responsabilités et qu'il faut que justice passe ?* » Le diagnostic de Blandine Kriegel est sans appel : « *Le tragique enchaînement auquel nous assistons a directement partie liée avec notre système politique et le mauvais fonctionnement de notre cité républicaine. Elle affronte aujourd'hui la maladie avec la peur et la honte et préfère trouver des boucs émissaires, alors qu'elle devrait effectuer les réformes nécessaires de son système de santé et de son administration, et, par-dessus tout, faire progresser les droits des victimes.* »

La première partie du livre de Blandine Kriegel consiste en une analyse succincte, et forcément incomplète, de l'acte d'accusation. Pour ce faire, elle établit une chronologie des faits et un rappel des connaissances que l'on avait en 1983-1985 de la physiopathologie et de l'épidémiologie du sida. Pour conclure : « *Au milieu de cette méconnaisance générale, certains étaient tout de même plus précautionneux que d'autres : la décision prise par Laurent Fabius, premier ministre, de rendre très vite un arbitrage favorable à la mise en œuvre du test de dépistage, révèle à tout le moins une bonne intuition des dangers à venir et une remarquable perception de l'urgence réelle des problèmes de l'époque. (...) Son dossier est entièrement vide* », ajoute la philosophe, faisant visiblement peu de cas de l'acte de renvoi devant la Cour de justice de la République rédigé par les trois magistrats de la commission d'instruction, Guy Joly, Martine Anzani et Henri Blondet.

CONTEXTE « CULTUREL »

Tout aussi catégorique en ce qui concerne la non-culpabilité d'Edmond Hervé et Georgina Dufoix, Blandine Kriegel explique que « *l'expertise médicale et scientifique de l'époque, la presse, l'opinion – pour autant qu'elle en ait compris les enjeux –, les associations d'homosexuels et d'hémophiles enfin, les ont dissuadés de faire appliquer les seules mesures efficaces pour l'époque, qui auraient resserré le terrible bilan français aux proportions toujours tragiques mais inférieures des pays au système de santé comparable : la sélection préalable des donneurs de sang et la diminution des transfusions n'ayant pas un caractère vital* ». Selon elle, « *tout, dans la culture française, à la fois caritative et rédemptrice, s'opposait à de telles mesures* ». A trop vite vouloir conclure, Blandine Kriegel livre, nous semble-t-il, une analyse incomplète.

Si elle a raison d'insister sur le contexte « *culturel* » de l'époque – on considérait que le système transfusionnel français était le meilleur du monde parce que le plus désintéressé ! –, elle passe en revanche trop vite sur le problème essentiel du non-respect de la circulaire de la direction générale de la santé du 20 juin 1983 qui imposait une stricte sélection des donneurs de sang. Qui d'autre que l'administration de la santé et l'administration pénitentaire pouvaient savoir que les centres de tranfusions sanguines continuaient à aller collecter du sang dans des milieux à hauts risques ? Peut-on se laisser « *dissuader* » devant de tels manquements aux règles de santé publique ? Aujourd'hui, le taux de contaminations post-tranfusionnelles par le virus du sida est trois fois plus élevé en France que dans les autres pays d'Europe.

« *Comment sommes-nous passés de la responsabilité politique à la responsabilité pénale, en sautant par-dessus la responsabilité civile ?* » Par-delà son analyse de l'affaire du sang contaminé, l'intérêt principal du livre de Blandine Kriegel réside dans la réponse qu'elle apporte à cette question. Rappelant que la société contemporaine se dirige vers une volonté de sécurité instituée par la précaution, elle explique fort justement qu'on « *cherchera d'autant plus les décideurs coupables qu'on n'aura pas trouvé les responsables solidaires. On acceptera d'autant moins la faute légère qu'on n'aura pas bénéficié de l'indemnisation normale* ». Si nous voulons en finir, écrit-elle, avec le despotisme de l'administration, il faut que la conscience l'emporte sur la compétence, que la clarté fasse voler en éclats le secret et que les administrations soient limitées et contrôlées par des contre-pouvoirs et par un droit plus moderne.

A l'appui de son analyse, Blandine Kriegel cite trois « grands témoins » : Robert Badinter, d'abord : « *Un ministre peut-il être pénalement responsable d'un acte ministériel qui, au moment où il est pris, n'est pas constitutif d'une infraction, mais dont les conséquences dommageables entraînent des atteintes à l'intégrité physique des personnes et peuvent de ce fait être qualifiées de délit ? La responsabilité de tels actes ne doit-elle pas demeurer exclusivement politique devant le Parlement et les électeurs ?* » Le procureur général près la Cour de justice de la République, Jean-François Burgelin, ensuite : « *La pénalisation de l'action politique ne devient-elle pas un moyen de contrôle de l'action politique ? Le juge ne se substitue-t-il pas à l'électeur pour apprécier l'exercice du pouvoir normatif ?* »

AUDACIEUX PARALLÈLE

Elle cite également le juriste Olivier Beaud qui, dans un essai qui vient de paraître, estime que la solution pénale aboutit, dans cette affaire, à une « *criminalisation de la responsabilité* », une « *tendance à subsumer les faits politiques sous des normes pénales, et donc à faire juger les gouvernants selon des règles tirées uniquement du droit pénal, et non plus du droit constitutionnel* ».

Le 9 février débutera à Paris le procès des trois anciens ministres poursuivis dans l'affaire du sang contaminé. Une affaire, n'hésite pas à écrire en un parallèle audacieux Blandine Kriegel, « *qui évoque, pour Laurent Fabius pour le moins, à la fois l'affaire Dreyfus par la gravité du sujet, l'innocence de l'accusé, l'antisémitisme latent dont il est l'objet, et l'affaire Caillaux, par la campagne d'élimination d'un personnage consulaire de la République dont l'influence est contrebattue par des raisons de fond qui demeurent inavouées, sinon inavouables* ».

Franck Nouchi

LA VIE EST UNE MALADIE SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLE ET CONSTAMMENT MORTELLE
de Willy Rozenbaum.
Stock, 290 p., 120 F (18,29)

C'est l'histoire d'une vocation, née de la « *perception aiguë de la souffrance, de la mort* » chez un petit garçon de six ans, né à Lodz, en Pologne, en 1945. C'est aussi l'histoire du sida en France, racontée par un médecin « en première ligne » du début de l'épidémie jusqu'à aujourd'hui. C'est encore une histoire de santé publique, un drame humain plein de leçons pour l'avenir. Willy Rozenbaum, clinicien, chercheur et enseignant, raconte ses années d'intimité avec les malades et la maladie. Au-delà du témoignage, écrit parfois comme un « polar scientifique », le livre du docteur Rozenbaum restitue le contexte de la découverte du virus du sida, la difficulté à être « *pris au sérieux* » par ses pairs, la « *prise de conscience progressive* », puis la « *vague délirante* », les « *comportements les plus irrationnels* ». Il défend la profonde humanité de l'art médical et n'a de cesse de rappeler les limites, les implications sociales et culturelles.

Dans un chapitre intitulé « Le sang contaminé », Willy Rozenbaum livre son analyse de la mise en place du dépistage du VIH dans les dons de sang. Il juge « *la vision qui prévaut aujourd'hui (...) tout à fait erronée* ». « *Si on reproche aux centres de transfusion et aux autorités médicales une mise à disposition trop tardive des tests, c'est parce qu'on tient pour acquise la qualité des tests proposés au printemps 1985 par les laboratoires*, explique celui qui s'attela à la mise au point d'un test dès septembre 1983. *(...) Leur fiabilité était tout à fait incertaine et, dussé-je choquer, je pense au contraire que nous nous sommes trop précipités.* »

Le chercheur confie que son équipe avait alors proposé de généraliser les tests, « *eux parfaitement fiables* », qui servaient à dépister la syphilis et le virus de l'hépatite B, deux infections qu'on retrouvait statistiquement chez les personnes infectées par le VIH. Il en fut autrement, à cause d'un « *barrage industriel* » et malgré le soutien du ministère de la santé en avril 1984.

Concernant la transmission du VIH aux hémophiles, Willy Rozenbaum juge « *évident que nous n'avons pas eu – nous tous, médecins, autorités sanitaires et politiques mais aussi patients et associations de patients – les meilleurs réflexes, ceux qui auraient pu, dans cette situation, sauver des vies* ». Il assure par ailleurs que le délai de mise en place du chauffage des produits sanguins n'avait « *rien de superflu* » et était « *au contraire une contrainte indispensable* ». Sur la question de « l'écoulement des stocks » non chauffés et potentiellement contaminés par le VIH, il remarque que « *cette décision (...) ne fut pas prise en secret* », mais « *ouvertement, au vu et au su de toutes les personnes impliquées, y compris des associations d'hémophiles* ».

Willy Rozenbaum dénonce au passage certains « *dérapages* » des médias et défend, sans se dédouaner, la thèse de la « *responsabilité collective* ». « *Nous faisons mine de croire que la mise au pilori de responsables – qui parfois (...) furent parmi les tout premiers à se soucier des risques sanitaires du sida (...) – va régler* [les] *dysfonctionnements. Quelle naïveté – ou quel cynisme !* », s'insurge l'auteur. Il voit finalement dans les mises en accusation pour « *tentative d'empoisonnement* », une « *perversion de la réalité* » qui nourrit la « *stratégie du parapluie* » et porte le principe de précaution « *à l'excès* », engendrant « *des situations inextricables* ».

Laurence Folléa

« Mémoires rebelles » au passé recomposé

Maurice Kriegel-Valrimont retrace son itinéraire de résistant puis de compagnon de route du PCF jusqu'à la rupture en 1961. Un engagement exemplaire à plus d'un titre

MÉMOIRES REBELLES
de Maurice Kriegel-Valrimont.
Entretiens avec Olivier Biffaud,
Ed. Odile Jacob, 272 p., 140 F (21,34).

Ma vie a traversé ce siècle. » Ainsi commence le livre de Mémoires que vient de publier à l'âge de quatre-vingt-quatre ans Maurice Kriegel-Valrimont, avec la collaboration d'Olivier Biffaud. Ce récit retrace le parcours exemplaire d'un éternel « rebelle » qui s'est engagé dans les grandes luttes de ce terrible XX[e] siècle aujourd'hui finissant. La rébellion fondatrice, celle qui conditionne toutes les autres et autour de laquelle sa vie se recompose et prend sens, est son combat dans la Résistance. C'est toute la logique d'un itinéraire, toute une belle histoire qui est ainsi déroulée sur le tapis rouge d'une mémoire sans doute trop bien ordonnancée.

Maurice Kriegel est né en mai 1914 en Alsace, alors sous administration allemande, dans une modeste famille juive installée depuis peu à Strasbourg. Après une enfance plutôt heureuse, il fait des études de droit, et les premiers souvenirs politiques de son époque strasbourgeoise se situent déjà « *à gauche* ». La prise de conscience fondamentale est celle du danger hitlérien pendant les années 30 : dès lors, est tracé le fil d'une vie militante, avec le début de son « *engagement antifasciste* », qui ne « *s'est jamais démenti* » depuis. Sa licence de droit en poche, il trouve du travail à Paris dans une compagnie d'assurances au printemps 1936. A peine embauché, il vit intensément les grandes grèves du Front populaire et accède très vite au poste de secrétaire général du syndicat CGT des employés d'assurances. En 1940, il est pris dans la débâcle de l'exode, puis, à Toulouse, en 1942, il rencontre Raymond Aubrac, un ami de son frère, qui lui propose de le suivre à Lyon pour organiser la branche armée du mouvement Libération-Sud. Son nom de résistant, il le trouve en ouvrant les contes de Perrault et en s'arrêtant au premier nom propre qu'il trouve : Valrimont. Arrêté le 15 mars 1943 avec Raymond Aubrac et Serge Ravanel, il s'évade grâce à l'action audacieuse d'un groupe franc. En mai 1944, le voici télescopé au sommet : il est un des trois membres du Comité d'action militaire (Comac) qui, rattaché au Conseil national de la Résistance, exerce son contrôle sur les Forces françaises de l'intérieur. C'est à ce titre qu'il vit son heure de gloire en recevant le 25 août, en même temps que le général Leclerc et Rol-Tanguy, la reddition du général allemand von Choltitz à Paris. Pendant toutes ces années, nous dit-il, il était « *compagnon de route* » du Parti communiste – le meilleur rempart à ses yeux contre le nazisme – sans en être membre. L'affirmation peut surprendre, tant son nom paraissait totalement identifié à la Résistance communiste. Lui-même fait allusion, sans les citer, à ces vers irrévérencieux, colportés à l'époque par les résistants eux-mêmes et rapportés par l'historien Laurent Douzou : « *Valrimont ne serait, si l'on en croit Pontot* (1), *qu'un des nombreux surnoms du maréchal Tito.* » C'est en 1947 seulement, sur la demande de Maurice Thorez, qu'il serait entré au parti. Son ascension est alors rapide dans les instances dirigeantes. Si l'affaire Marty-Tillon le met mal à l'aise, il n'en vote pas moins – à sa grande honte aujourd'hui – les sanctions contre les deux hommes. « *Quand je me pose des questions sur ma vie, c'est le seul point où je ne me trouve pas d'excuses.* » Le déclic vient en 1956, lorsque le rapport Khrouchtchev révèle les crimes de Staline. Partisan du nouveau cours de la déstalinisation contre l'orthodoxie de Thorez, il défend publiquement Servin et Casanova au début 1961, ce qui lui vaut d'être à son tour accusé dans sa propre circonscription de député en Meurthe-et-Moselle par le « procureur » Roland Leroy. A l'issue de cette séance humiliante du 1er mars, il quitte le parti, et il faudra attendre le 22 juin 1997 pour que la même fédération de Meurthe-et-Moselle organise en son honneur une cérémonie à Longlaville : Robert Hue accepte alors de reconnaître les torts du parti à son égard.

Robert Frank

Du courage, du caractère, de la détermination, des certitudes, il en a fallu à celui qui s'est rebellé contre le nazisme, puis contre le stalinisme. A cet égard, ce livre de Mémoires est tout à fait édifiant. Disons-le pourtant, il laisse le lecteur quelque peu sur sa faim. Surtout, les pages où sont racontées les années de Résistance sont décevantes. Pourquoi l'auteur *glisse-t-il si vite sur les années* 1940-1942, celles qui précèdent son entrée dans la clandestinité ? Pourquoi, malgré les questions pertinentes d'Olivier Biffaud, lisse-t-il le récit de ses rapports avec le PC entre 1942 et 1947 ? Son rôle de « compagnon de route » est suggéré, mais il reste dans les limbes d'une agaçante imprécision. Paradoxalement, il libère sa plume à partir du moment où il parle de sa vie de responsable au sein du parti. Les pages les plus vivantes, *les plus émouvantes parfois*, sont celles qui racontent la rupture traumatique de 1961, ainsi que les difficultés de la réadaptation sociale et morale après la sortie du chaud cocon de la grande famille militante. La limite principale de ce témoignage réside dans le refus d'assumer totalement le passé du mouvement communiste. La dénonciation du stalinisme est tout à l'honneur de Kriegel-Valrimont, mais elle ne suscite en lui, même en cette fin de XX[e] siècle, aucune interrogation structurelle et existentielle sur le « totalitarisme » soviétique et sur le degré de complicité morale des militants avec cette expérience. Bien entendu, l'auteur a raison de dire qu'il serait injuste de reprocher au jeune résistant fusillé d'avoir crié sous les balles : « *Vive Staline !* » Mais les survivants pourraient pousser l'introspection.

Il serait cependant injuste et quelque peu naïf de s'arrêter sur la constatation que le livre de Maurice Kriegel-Valrimont n'est pas un ouvrage de réflexion sur le communisme. L'intérêt est évidemment ailleurs. Ce passé recomposé, cette cohérence reconstruite *a posteriori*, ces trous et glissements de mémoire nous apprennent beaucoup, de l'intérieur, souvent à l'insu de l'auteur, sur les phases d'élaboration de l'identité politique de toute une génération communiste : celle de la Résistance.

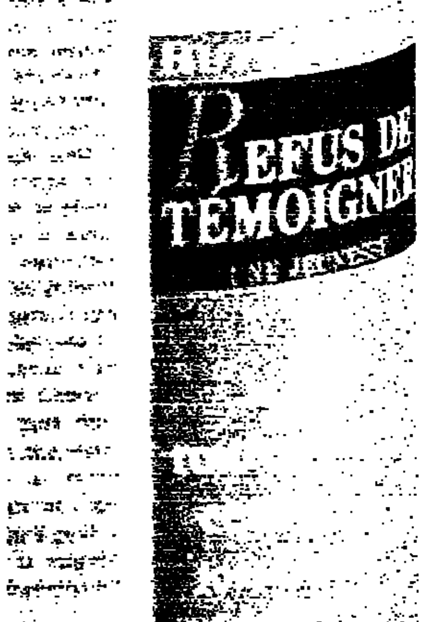
Elle est marquée par la mémoire antifasciste qui structure d'abord une bonne conscience face au stalinisme. Puis, cette mémoire rebelle prédispose à ne pas rester stalinien longtemps. Mais elle construit aussi une sensibilité générationnelle, fondée sur le refus identitaire de penser le lien entre « communisme » et totalitarisme. Envisager un tel lien, alors que l'engagement originel de cette génération dans le parti ou dans sa mouvance se voulait antitotalitaire, c'est s'enfermer dans une contradiction identitaire tout à fait insupportable. Aujourd'hui, Maurice Kriegel-Valrimont rêve encore à une utopie renouvelée. Il est réconfortant, voire admirable, de voir qu'en cette fin de siècle, morose et sans perspective, ce jeune rebelle de quatre-vingt-quatre ans ose penser le futur. Raison de plus pour regretter qu'il n'ait pas réexaminé plus en profondeur « *le passé de son illusion* » pour mieux protéger son idéal présent contre la dictature morale des avenirs trop radieux.

(1) Il s'agit de Vercors. Voir Laurent Douzou, *La Désobéissance*, Odile Jacob, 1995.

Livraisons

● LA V[e] RÉPUBLIQUE. Mémento pour une fin de siècle, de Jacques Patoz et Jean-Michel Saint-Ouen

Il y a autant de manières de raconter l'histoire que de la faire. Celle qu'ont choisie ces deux journalistes est originale et subjective. Leur « mémento » suit l'ordre des jours mais pas des quarante années que nous venons de vivre. Comme l'écrit Philippe Tesson dans sa préface, « *cet éclatement de l'Histoire en fragments quotidiens, sans que jamais en souffre l'exactitude des faits, crée de singuliers effets de surprise : chaque jour en effet devient un anniversaire inattendu, celui d'un événement qui a compté.* (...) *On a souvent comparé l'Histoire à un puzzle. Nos auteurs ont pris à la lettre cette référence* ». Pourquoi l'agrément de lecture devrait-il contredire le sérieux ? (Ed. Méréal, 256 p., 120 F [18,29].) **P. K.**



هكذا من الاصل

L'EDITION FRANÇAISE

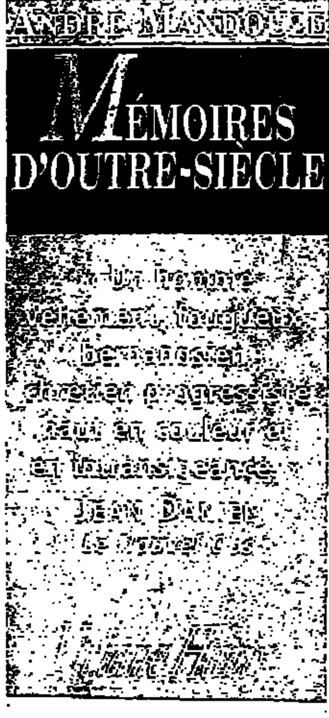
● **Restructuration du groupe Havas en trois unités.** Eric Licoys, nouvellement nommé directeur général et administrateur de Vivendi, a procédé à une réorganisation, en trois unités, du groupe Havas (dont il conserve le titre de PDG). Cette restructuration – visant notamment à *« intégrer au mieux les sept entreprises récemment acquises par Havas et les 6 000 salariés qui ont ainsi rejoint le groupe »* – passe par trois nominations au poste de directeur général adjoint. Celle d'Agnès Touraine : la responsable d'Havas Interactive sera en charge de la branche « grand public » (édition scolaire et de référence, multimédia, littérature générale et participation dans France Loisirs), dont le chiffre d'affaires s'élève à 10,5 milliards de francs (1,6 milliard d'euros). Celle de Fabrice Fries à la tête de la branche « professionnels » (information professionnelle, presse économique, information et service de proximité). Ce pôle – dont le chiffre d'affaires est de 8,5 milliards de francs (1,3 milliard d'euros) a fait l'objet de tractations avec Bertelsmann. Celle enfin de Nicolas Duhamel, qui supervisera les services centraux du groupe (budget, finances, ressources humaines, développement, juridique et l'audit).

● ***Mouvements chez Flammarion.*** L'éditeur Dominique Grisoni a quitté, vendredi 15 janvier, les fonctions de directeur du département de littérature générale qu'il occupait depuis septembre 1998. Il devient collaborateur extérieur de Flammarion et continuera de diriger ses auteurs. Dominique Grisoni avait rejoint le groupe de la rue Racine après une dizaine d'années chez Hachette comme directeur éditorial au Livre de poche. D'autre part, le groupe Flammarion a annoncé, mardi 2 février, l'acquisition de la totalité du capital de la société belge Caramel, spécialisée dans la publication d'ouvrages d'imagerie de grande diffusion à destination des jeunes enfants. Flammarion a fait savoir que cette entreprise – *« qui fonctionne comme un "éditeur packageur", ne lançant sa production qu'après obtention de commandes fermes de la part de ses distributeurs »* – avait réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 22 millions de francs (3,3 millions d'euros), dont 90 % à l'exportation, avec un bénéfice net de près de 8 %.

● **France Edition.** L'éditrice Liana Levi, directrice des éditions du même nom, devrait remplacer Serge Eyrolles, président du Syndicat national de l'édition, à la tête de France Edition, l'office de promotion du livre français à l'étranger. Cette candidature, proposée lors du dernier conseil d'administration de France Edition, le 25 janvier, sera ratifiée lors de l'assemblée générale du 23 février. Liana Levi, de nationalité italienne, voit dans cette nomination une occasion de *« confirmer le rayonnement de la culture française »*.

RECTIFICATIF

● Une erreur s'est glissée dans la mention du titre du précédent recueil de poèmes de Bruno Grégoire (« Le Monde des livres » du 29 janvier, page IV, dans la rubrique « Livraisons »). Il s'agissait de *Dans la bouche morte* (éd. Obsidiane, 1993).



L'édition européenne à l'heure de l'euro

Forum de réflexions des acteurs de la chaîne du livre, L'Ecole des libraires a analysé le passage à la monnaie unique

A lieu unique, rendez-vous exceptionnel. Pour tous les professionnels du livre, l'Ecole des libraires Umberto et Elisabetta Mauri, qui se tient chaque année dans le cloître bénédictin de l'île Saint-Georges-Majeur, à Venise, est une initiative sans équivalent en Europe. Organisé sous l'égide de Luciano Mauri, président des Messageries italiennes et également éditeur – son groupe est propriétaire des maisons Longanesi, Garzanti, Guanda... –, ce séminaire n'est pas seulement un *« petit mastère »* destiné à une trentaine de libraires triés sur le volet. Il est devenu un remarquable forum de discussion pour tous les acteurs de la « chaîne du livre » – éditeurs, libraires, distributeurs –, venus débattre des grands enjeux liés à l'écrit.

Grâce au cosmopolitisme raffiné des organisateurs, à la complicité de la Fédération des éditeurs européens, que préside l'éditeur milanais Ulrico Hoepli, et au soutien de grands éditeurs et libraires comme Inge Feltrinelli, cette rencontre a pris un tour résolument européen : on y croise aussi bien un libraire universitaire de Reading qu'un éditeur parisien, un petit détaillant de Messine que le directeur général d'une grande chaine de distribution anglaise. Mais le plus étonnant reste la volonté de replacer le livre dans un contexte économique et géopolitique large. Ainsi le mot de la fin est-il revenu ces dernières années à des personnalités comme le Prix Nobel d'économie Amartya Sen, le *mathématicien-musicien-chercheur* Marvin Minsky, ou l'écrivain Umberto Eco. Pour sa seizième édition, l'Ecole des libraires Umberto et Elisabetta Mauri avait retenu un thème qui prolongeait la réflexion entamée, l'an dernier, en partenariat avec la fondation Bertelsmann, sur les systèmes de prix unique. Il s'agissait *notamment cette année de prévoir* et d'analyser les conséquences du passage à l'euro sur l'univers de l'édition.

Une discussion à laquelle Tommaso Padoa Schioppa, membre du directoire de la Banque centrale européenne, à Francfort, et l'un des pères, au côté de Jacques Delors, de la monnaie unique, était venu mettre un point d'orgue.

UNE OPPORTUNITÉ

Se ralliant à l'analyse de Giorgio Brunetti, de l'université Bocconi à Milan, la majorité des éditeurs volent en l'euro et sa stabilité *« une opportunité considérable »*. *« L'abolition des frontières, avec l'augmentation des échanges, est en soi productrice de richesses,* note Luciano Mauri. *Il n'y a pas de raison qu'il n'en soit pas de même pour le marché éditorial.* » Un marché qui, pour l'ensemble de l'Union européenne, a vu le montant des ventes de livres s'élever à 50 milliards d'euros en 1996, mais n'a enregistré aucune augmentation spectaculaire depuis dix ans.

A court terme, et d'un simple point de vue logistique, le changement de monnaie complique pourtant la tâche des libraires. Les catalogues et bons de commande, en double affichage en 1999 et 2000, *seront en euros à partir du 1er janvier* 2001. D'où un problème évident de marquage des livres, pour les ouvrages du fonds notamment. A titre d'exemple, le groupe de réflexion français sur l'euro a calculé que, pour une librairie de 300 mètres carrés, proposant 37 000 références, le temps de manipulation et d'étiquetage équivaudra *pour une personne à...* cinquante-sept jours.

Mais que l'on songe aux avantages d'une monnaie unique en matière de maîtrise des coûts. Pour un livre dont les droits sont achetés en Italie, le papier en Hollande, l'impression en Espagne, la photogravure en Allemagne..., les risques de change n'existeront plus. *« La comptabilité analytique sera naturellement bien simplifiée »*, notait Pascal Flamand, directeur général du Seuil, lors d'une conférence au Centre français du commerce extérieur. Ce qui militerait pour une réduction du prix du livre. Reste à savoir quelle sera la politique des éditeurs en matière de prix psychologique. Pour un roman dont le prix actuel est de 140 F, soit 21,34 , les éditeurs choisiront-ils l'arrondi inflationniste (21,5 , soit une augmentation de 0,7 %) ou déflationniste (21 , soit une baisse de 0,98 %) ? *« Rien n'est décidé encore,* souligne Luciano Mauri. *Il peut aussi y avoir une hausse que les éditeurs compenseront par le biais des rabais. Ici, en Italie, le prix fixe n'existe pas. »*

Euro et prix fixe : on s'attendrait à ce qu'une monnaie unique, au sein d'un marché unique, renforce la tentation d'un système de prix unique européen, une sorte de loi Lang valable dans tous les états membres avec une marge de fluctuation à déterminer. Pour les livres traduits, le coût de la traduction engendre inévitablement des distorsions de prix, d'un pays à l'autre. Mais, pour les ouvrages exportés dans leur langue d'origine, il n'y a pas de raison que *« les consommateurs ne puissent pas avoir accès au même bien, au même moment et au même prix,* note un éditeur. *Pourquoi le dernier roman de Günter Grass, s'il coûte 23 euros à Berlin, ne serait pas disponible au même prix à Madrid ou à Paris ? C'est le principe du marché commun, le degré zéro de l'union »*.

RÉDUIRE LES ÉCARTS

Pourtant, nombre de participants à l'Ecole des libraires s'interrogeaient sur la viabilité du prix unique. *« C'est une position qui va devenir intenable, surtout avec Internet »*, suggère Luciano Mauri. Il est vrai qu'un libraire virtuel belge peut vendre les nouveautés françaises sur Internet avec des discounts supérieurs à 5 %, comme le fait déjà Proxis.com – en toute légalité ? De plus, tendre vers un prix homogène restera utopique tant que les taux de TVA n'auront pas été harmonisés : de 0 % en Grande-Bretagne et en Irlande à 25 % en Suède et au Danemark.

Néanmoins, l'euro va faciliter la comparaison des prix dans les zones frontalières et *« accentuer les exigences du consommateur qui trouvera anormal des différences trop criantes »*, note Ulrico Hoepli. En Belgique, par exemple, qui représente à elle seule 57 % des ventes de livres français dans l'Euroland, un système de tabelle – une taxe historique visant à couvrir les surcoûts liés à l'importation – renchérit les ouvrages de 10 % à 50 %. Quelle justification donner à l'acheteur, à une époque où expédier un livre à Bruxelles n'est pas plus difficile que de l'envoyer à Quimper ? A l'inverse, si l'introduction de l'euro conduisait à supprimer cette tabelle, on estime que la marge des libraires belges diminuerait d'environ 10 %. Une érosion susceptible de déstabiliser la profession, affirme Jean Vandeveld, *président* de l'Association des éditeurs belges, qui rappelle que *« la loi Lang avait pour but de maintenir un réseau de ce type »*.

On le voit, la dialectique entre les forces du marché et la régulation étatique est au cœur des problèmes qui se posent aussi à l'industrie du livre. C'est ce qu'a montré Tommaso Padoa Schioppa en s'interrogeant sur *« les frontières du marché et les frontières du gouvernement »* dans ce contexte singulier où *« la géographie du marché est aussi celle des langues »*. D'où la difficulté de favoriser une véritable politique européenne de la culture. *« Je ne crois pas que les gouvernements doivent dire ce qui est vrai ou faux dans ce domaine »*, dit Tommaso Padoa Schioppa, ce qui n'empêche pas d'élaborer des cadres pour permettre à la concurrence de s'exercer dans de justes conditions. Les libraires en savent quelque chose. Ce qui va change. dans les années à venir, c'est moins la façon dont on fait le livre que celle dont on le vend. L'Ecole des libraires, pour cette raison aussi, n'en est que plus pertinente.

Florence Noiville

Castres et les « cafés-philo »

L'énigmatique et impérieuse question de la condition humaine était convoquée, samedi 30 et dimanche 31 janvier, au pied de la Montagne noire, à Castres, modeste cité industrieuse du Tarn. Des philosophes tenaient réflexion, mais pas n'importe lesquels : il s'agissait de la catégorie des « philosophes de café », participants au mouvement – on devrait plutôt dire à l'engouement – des « cafés-philo ». Pour la première fois, ces héritiers de la maïeutique socratique et des Encyclopédistes tenaient un « colloque international » afin de s'interroger sur la consigne de Diderot de « rendre la philosophie populaire ».

Pour les 250 « philosophes » réunis dans la coquille veloutée du théâtre à l'italienne de Castres – où on comptait beaucoup plus de femmes que de barbus ou de bavards –, il y avait urgence à s'interroger. Depuis que le premier bistrot du commerce de la pensée a ouvert à Paris en 1992, sous l'impulsion de Marc Sautet, les cafés-philo ont pris de la bouteille. Non pas comme nouvelle école mais en tant que « phénomène de société ». A croire qu'à l'explosion individualisée des communications planétaires répond le besoin d'une parole qui se cherche collectivement. *Le mouvement, rétif à toute* structuration et adepte de l'horizontalité, s'est développé spontanément, d'abord dans les grandes agglomérations, essaimant ensuite dans les petites villes et s'enracinant dans les villages. On recense aujourd'hui quelque 200 cafés-philo dans l'Hexagone, dont six dans l'agora tarnaise, auxquels participent chaque fois plusieurs dizaines de personnes, avec extension sur l'ensemble de la francophonie. Représentants belges, suisses, québécois et africains avaient fait le voyage jusqu'à la cité de Jaurès, dont la municipalité socialiste se veut la digne héritière.

Qui vient au café-philo ? D'abord des non-philosophes. De quoi y discute-t-on ? D'autre chose que de philosophie. *« Du moins au sens académique,* diront en substance les participants, *car tout homme qui s'interroge est un philosophe et toute réflexion est philosophique. »* Quelques formes qu'ils prennent, quelques sujets qui s'y débattent, les cafés-philo offrent d'abord à leurs habitués un espace d'échange où « la parole circule ». Selon leurs animateurs, tous bénévoles, c'est la raison essentielle pour laquelle des milliers de gens qui ne se connaissent pas – dont un tiers environ de chômeurs ou de RMistes, une grosse proportion d'autodidactes et, politiquement, beaucoup d'abstentionnistes – abandonnent un soir par mois leur écran de télévision, leur branchement *on line* ou leur lassitude. La philosophie devient prétexte à parler librement, s'interroger ensemble, chercher du sens. Et le café retrouve alors l'ambiance enfumée de « Parlement du peuple » chère à Balzac. Selon Yannis Youlontas, ex-chômeur et néo-emploi jeune, cheville ouvrière du colloque, c'est là qu'on peut *« venir penser par soi-même et apprendre à vivre ensemble »*.

Démarche « citoyenne », « laïque », « démocratique », avec même un parfum *« révolutionnaire »*, diront d'autres animateurs. Au vu des expériences, le succès des cafés-philo tient sans doute au petit endiguement qu'ils offrent au vide sidéral d'une époque obscure. Forme singulière de communication à l'heure de la communication de masse, ne réinventent-ils pas la voie d'une très vieille sagesse de l'humanité, la palabre, dont le Togolais Thierry Ducuing dira que, dans la tradition africaine, elle est *« une communauté de recherche de réduction des crises par la parole et d'édification de la tolérance »* ?

Jean-Paul Besset

A L'ETRANGER

● **ÉTATS-UNIS : polémique**
John Updike et Norman Mailer ont publié dans le *New Yorker* et dans le *New York Review of Books* des critiques défavorables du dernier livre de Tom Wolfe, *A Man in Full* (Farrar, Straus & Giroux), qui caracole fièrement en tête des ventes depuis sa sortie à l'automne 1998 et qui a dépassé les 750 000 exemplaires du *Bûcher des vanités*. Pour Norman Mailer, Wolfe a une double motivation : celle de faire de la littérature et celle de faire du commercial, en concoctant un best-seller de façon préméditée, ce qu'il compare avec un mariage d'argent opposé à un mariage d'amour. John Updike est moins nuancé. Pour lui, *A Man in Full* ne relève pas de la littérature mais uniquement du show-business. La réaction de Tom Wolfe ne s'est pas fait attendre, il a traité ses détracteurs de septuagénaires lugubres et sclérosés, jaloux de son succès, et, surtout, il a une nouvelle fois posé le problème de ce que doit être le roman en Amérique aujourd'hui...

● **ROYAUME-UNI : coup double pour Ted Hughes**
Comme cela était prévisible, pour la deuxième année consécutive, le Book of the Year Whitbread Prize a été attribué à Ted Hughes – décédé en octobre 1998 – pour *Birthday Letters*, dont 150 000 exemplaires ont été vendus en Grande-Bretagne, *un succès rarement obtenu par de la poésie*. Ted Hughes avait obtenu le prix, en 1998, pour ses traductions d'Ovide (*The Tales of Ovide).*

AGENDA

● **LE 5 FÉVRIER. RENCONTRE. A Chambéry,** *l'Association Festival du premier roman* recevra Pierre Dumayet et proposera une lecture de ses textes par le comédien Marc Betton. L'exposition des encres de Françoise Dumayet prolongera, jusqu'au 21 février, cette rencontre (entrée libre à 20 h 30 au Théâtre Charles-Dullin, *place du Théâtre, 73000 Chambéry*, tél. : 04-79-60-04-48).

● **LES 5 ET 6 FÉVRIER. MAI 68. A Paris,** une réflexion internationale est organisée autour du thème « 68 dans l'histoire et dans la culture politique européenne » avec la participation, notamment, d'Immanuel Wallerstein, d'Henri Rey et de Vittorio Rieser (17, rue de la Sorbonne, amphithéâtre Louis-Liard, inscriptions au 01-43-79-09-23).

● **LES 8 FÉVRIER, 8 MARS ET 10 *MAI. PATAPHYSIQUE.* A Paris,** *la* bibliothèque publique d'information organise plusieurs manifestations autour de la pataphysique, avec, notamment, des membres de l'OuLiPo – Ouvroir de Littérature Potentielle, mouvement fondé par François Le Lionnais et Raymond Queneau (Centre Wallonie-Bruxelles, 46, rue Quincampoix, 75004 Paris et le 10 mai au Tipi, Piazza Beaubourg, 75004 Paris, tél. : 01-44-78-44-53).

● ***DU 8 AU 18 FÉVRIER. CINÉMA.*** **A Bordeaux,** le Centre Jean-Vigo organise des rencontres sur le thème « Les écrivains font leur cinéma ». Eric Neuhoff, Mathieu Lindon, Marie Desplechin entre autres parleront du film de leur choix et des allers-retours entre l'écrit et l'image (6, rue Franklin, *33000 Bordeaux, tél. : 05-56-44-35-17*).

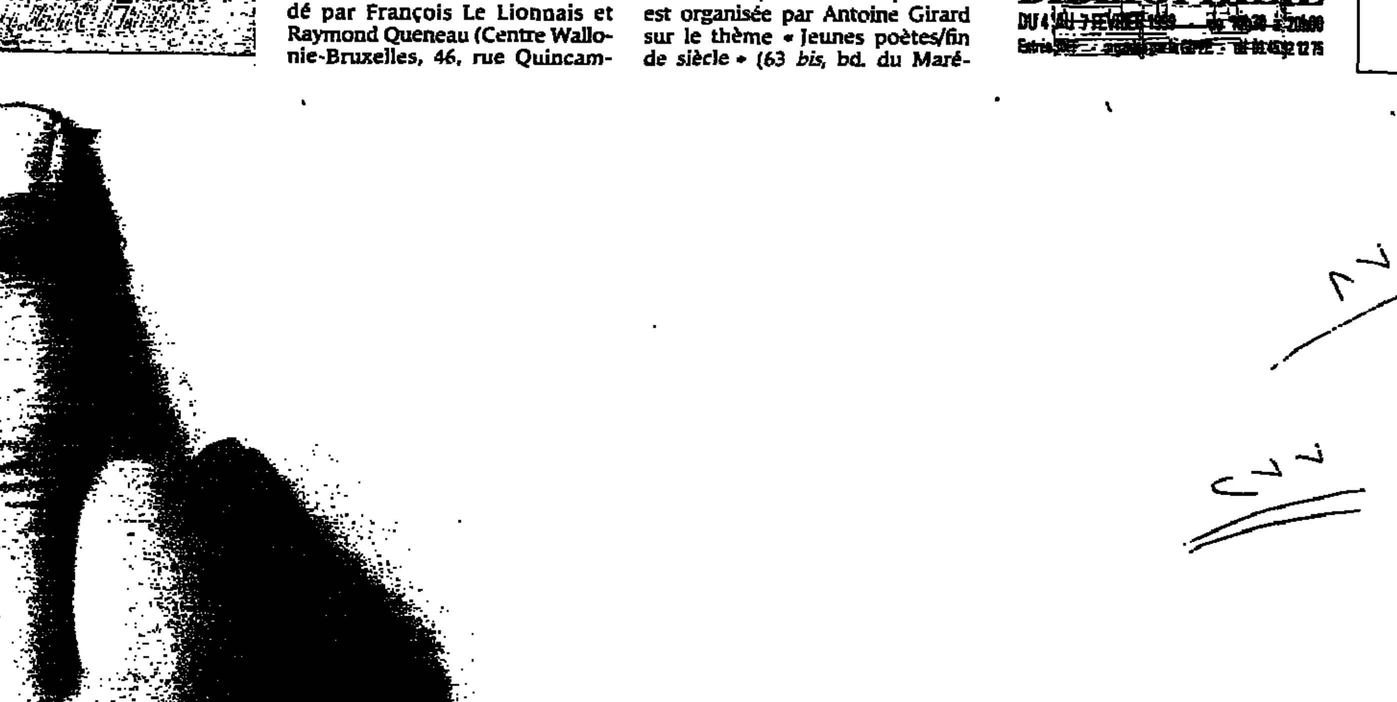
● **LE 9 FÉVRIER. MAURICE CARÊME. A Paris,** le Centre Wallonie-Bruxelles propose, à l'occasion de la célébration du centenaire de Maurice Carême, conférence, exposition et concert (à 18 heures, 46, rue Quincampoix, 75004 Paris, réservation au 01-53-01-96-96).

● **LE 13 FÉVRIER. PEINTURE. A Paris,** les éditions Flohic organisent une rencontre entre Pierre Bergounioux, François Bon, Paul Nizon et *Jacques Roubaud* sur le thème « Ecrire sur la peinture » (à 16 heures à la Fnac Forum des Halles, 75001 Paris. Espace rencontre, porte Lescot, niveau – 1).

● **LES 13 ET 14 FÉVRIER. POÉSIE. A Paris,** une lecture-spectacle est organisée par Antoine Girard sur le thème « Jeunes poètes/fin de siècle » (63 *bis*, bd. du Maréchal-Joffre, 92340 Bourg-la-Reine, réservations au 01-46-61-36-67).

● **LE 15 FÉVRIER. TRADUCTION.** *A Paris, la bibliothèque publique* d'information organise un débat sur l'élaboration – par les éditeurs – d'un catalogue de littérature étrangère (à 19 h 30, Tipi-piazza Georges-Pompidou, 75004 Paris, tél. : 01-44-78-46-41).

● **LE 15 FÉVRIER. PAYS SCANDINAVES. A Paris,** l'Association des *historiens propose un débat sur* les pays scandinaves aujourd'hui (à partir de 19 heures, 17, rue de la Sorbonne, amphithéâtre Louis-Liard, inscription au 01-48-75-13-16).







Le

la n

Chaque same
avec
Le Monde

TELEVISIO

les événemen
les gens
les programm